



**HAL**  
open science

# Évolution et adaptation des industries sucrière et rhumière en Guyane, XVIIe-XXe siècle

Nathalie Cazelles

► **To cite this version:**

Nathalie Cazelles. Évolution et adaptation des industries sucrière et rhumière en Guyane, XVIIe-XXe siècle. Histoire. École pratique des hautes études - EPHE PARIS, 2016. Français. NNT : 2016EPHE4038 . tel-02102144v1

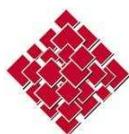
**HAL Id: tel-02102144**

**<https://theses.hal.science/tel-02102144v1>**

Submitted on 17 Apr 2019 (v1), last revised 17 Apr 2019 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



École Pratique  
des Hautes Études

Mention « Histoire, textes et documents »

École doctorale de l'École Pratique des Hautes Études

# **Evolution et adaptation des industries sucrière et rhumière en Guyane, XVIIe-XXe siècle**

## **Volume 1 Analyse**

Par Nathalie Cazelles

Thèse de doctorat d'archéologie  
Thèse sur travaux

Sous la direction de M. Jean-François Belhoste, directeur d'études

Soutenue le 24 juin 2016

Devant un jury composé de :

Anne-Françoise, Garçon, Professeur Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Pierre, Lamard, Professeur Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Jean-Paul, Jacob, Docteur d'Etat Conservateur général honoraire du Patrimoine

Robert, Sablayrolles, Professeur émérite Université Toulouse-Jean Jaurès

Jean-François, Belhoste, Directeur d'Etudes EPHE



Except where otherwise noted, this work is licensed under  
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

## REMERCIEMENTS

Ce travail de thèse a bénéficié d'une allocation recherche et tous mes chantiers de fouille ont été subventionnés par le Ministère de la Culture.

Merci à Jean-François Belhoste, qui a accepté de me faire confiance et de me guider dans la synthèse de mes dix années de recherche pour la construction de cette thèse.

Jean-Paul Jacob, a su m'épauler et me conseiller dans une période difficile de la rédaction de ma thèse. Je ne sais pas si je serais allée au bout de ce travail s'il ne m'avait pas soutenu. Merci Jean-Paul.

Merci à Mmes Le Bihan et Magnin, qui ont toujours répondu avec célérité à mes questionnements et mes angoisses, que leur efficacité soit ici remerciée.

Yannick Le Roux, m'a fait découvrir l'archéologie coloniale dès 1995. En 2001 il m'a fait confiance et m'a confié la gestion financière et la logistique des chantiers de fouille de Loyola. J'y ai appris à gérer des équipes et à comprendre les méandres de l'administration de la Culture. Merci Yannick, tu es un grand Monsieur, et personne ne te retirera la place qui est la tienne.

Gérald Migeon, m'a fait confiance en 2004 en me confiant la responsabilité scientifique des fouilles du moulin à vent. Il m'a incitée à prendre les rênes de l'association AIMARA pour donner de l'ampleur à l'archéologie programmée en Guyane. Il est à l'origine de nombreux projets, le site internet archeoaimara.net, une revue scientifique Karapa, ... Merci beaucoup.

Comment remercier Georges Lemaire. Les mots ne sont pas assez forts... Georges, tu m'as appris mon métier d'archéologue, tu m'as poussée à me dépasser, à m'affirmer, à avoir confiance en moi et en mes analyses. Depuis 2001, tu as toujours été là, à me seconder, même quand je te malmenais. Tu es un grand Monsieur, Georges, merci.

Merci à Robert Sablayrolles qui a été mon « maître », celui qui m'a initiée à l'archéologie à St Bertrand de Comminges, un chantier école remarquable par la qualité des enseignements.

Réginald Auger, m'a fait confiance et m'a confié de nombreux étudiants afin de mener à bien mes chantiers de fouille. Merci.

Neuf campagnes de fouille, neuf équipes différentes à qui je dois l'avancée de mes travaux. A mes amis Québécois : Radu, Karine, Véro, Sacha, Catherine, Marie-Claude, Laurence et Marie-Eve, merci. A Alix, partie trop vite mais à qui je pense à chaque chantier, merci. A Adriano, parti lui aussi trop vite, merci. A Gabrielle, aujourd'hui étudiante en anthropologie à l'université de Montréal, merci. A mes amis : Mo, Martijn, Clara, Caroline, Jérôme, Matthieu, archéologues professionnels, qui ont pris sur leurs congés pour venir me donner un coup de pioche, merci. Sans Ludo, Carole, Pascale, Bernus et Georges la fouille de La Garonne n'aurait pas été si belle, merci à eux. Merci à tous ceux qui sont venus me donner un coup de main, merci à tous les jeunes bénévoles.

Un très grand merci à Marie-Pascale Malle qui est à l'origine de ce projet de recherche. En 2001, elle m'a fait confiance, m'a poussée à me dépasser, à prendre des initiatives.

Merci à tous mes professeurs qui m'ont fait aimer l'Histoire et l'Archéologie, Jacqueline Zonzon, M. Sarabesolle et Claude Lorren.

Bien sûr, un grand merci au noyau dur de l'association AIMARA, Rose, Stana, Lydie et Catherine. Merci, merci, merci.

Un merci particulier à Catherine Losier, aujourd'hui professeur assistante à l'université de Terre Neuve et qui a démontré par sa persévérance et ses talents d'archéologue que l'archéologie coloniale dans les anciennes possessions françaises avait sa place dans de grandes universités.

A mes relecteurs assidus, Bernard, ma Tatie, Frédérique, qu'ils me pardonnent mes *lapsus calami*. Merci à ma cousine et à Sylvie pour m'avoir hébergée à la Capitale.

Merci à tous ceux, qui de près ou de loin ont contribué à cette thèse ; qu'ils me pardonnent de ne pas les citer.

Merci à ma Tatie pour s'être si bien occupée de moi pendant six mois. Sans ton aide, ta gentillesse, ta prévenance, je ne sais pas, Tatie, si j'y serais arrivée.

C'est après la lecture du livre d'André Cognat *Antecume ou une autre vie*<sup>1</sup>, que ma mère nous a entraînés dans l'aventure de la Guyane. Je me souviendrai toujours du 15 août 1985 lorsque ma mère et moi avons débarqué à l'aéroport de Rochambeau avec notre valise. J'avais dix ans, et je venais de passer une grande partie de mon enfance entre l'île de la Réunion et Djibouti. Je me souviendrai toujours de notre découverte de Cayenne et de la place des palmistes, du « chacha » du snack Elysée, de notre première maison à Cayenne, cité Mango, et de nos repas pris assises par terre autour du réchaud. C'est à Matoury que mes racines ont poussé et se sont ancrées dans le sol guyanais. Je me souviendrai toujours de ma rencontre avec Karinne et Sylvestre qui m'ont fait découvrir les traditions guyanaises à travers la musique, les danses et l'histoire. Je me souviendrai toujours de mon premier contact avec les vestiges du passé de la Guyane, quand, à l'été 1996 j'ai découvert Loyola puis la roche gravée amérindienne de la montagne de Kaw. Cette thèse est l'aboutissement de dix ans de recherche mais c'est surtout l'affirmation de mon identité de Guyanaise. Je n'y suis pas née, mais j'y ai planté mes racines et je me reconnais dans la construction de cette Guyane que j'aime tant. La Guyane a toujours attiré les aventuriers, de toutes origines, de tous horizons, et mes parents, à leur manière, en font partie.

Pour toutes ces raisons, merci à mes parents et à mon frère sans qui ce travail n'existerait pas.

Je dédie cette thèse à tous ceux qui aiment cette terre française d'Amazonie, à tous les aventuriers du passé, du présent et du futur qui ont construit la Guyane, qui la construisent et qui continueront à enrichir son patrimoine.

---

<sup>1</sup> Paris, Éditions Robert Laffont, 1er mai 1977, 337 p.

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>AD :</b>	Archives Départementales
<b>ANOM :</b>	Archives nationales de l'Outre-Mer, anciennement nommé CAOM (Centre des Archives d'Outre-Mer)
<b>DFC :</b>	Dépôt des Fortifications des Colonies
<b>SRA :</b>	Service Régional de l'Archéologie
<b>SRI :</b>	Service Régional de l'Inventaire
<b>DAC :</b>	Direction des Affaires Culturelles, anciennement dénommée DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
<b>Inrap :</b>	Institut national de la recherche archéologique préventive
<b>UAG :</b>	Université des Antilles-Guyane
<b>BRGM :</b>	Bureau de Recherches Géologiques et Minières

## TABLE DES MATIERES

### VOLUME I – Evolution et adaptation des industries sucrières et rumières en Guyane entre le XVIIe et le XXe siècle

Remerciements	2
Liste des abréviations	5
1. Introduction	11
2. Les conditions d'une colonie agricole en milieu amazonien	15
2.1. Une difficile relation entre l'Homme et le Milieu	15
2.2. Eléments de climatologie et de pédologie	16
2.2.1. Les sols en Terre Haute	17
2.2.2. Les sols en Terre Basse	19
2.2.3. Faire de l'agriculture dans le contexte forestier amazonien	21
2.2.4. Nature des sols et archéologie	23
3. Etat de la question	24
3.1. Les sources	24
3.1.1. Les sources administratives	24
3.1.2. Les traités	25
3.1.3. Les fonds cartographiques	26
3.1.4. Les périodiques	27
3.2. Les travaux des historiens	28
3.3. La thématique du sucre, une recherche récente	29
3.4. Des conditions de recherche en archives difficiles en Guyane	32
3.5. La recherche universitaire	35
4. L'archéologie historique	37
4.1. De l'archéologie industrielle à l'archéologie coloniale	37
4.2. L'archéologie coloniale	42
4.2.1. Une reconnaissance et un cadre réglementaire tardifs	42
4.2.2. L'archéologie dans l'aire caribéenne	44
4.2.3. Bilan de la recherche archéologique en Guyane	47
5. Méthodologie adoptée pour l'étude des industries sucrières et rumières de Guyane	52
5.1. Une étude thématique régionale	52
5.2. Les fouilles programmées	53
5.3. Le programme de recherche sur le Patrimoine industriel de l'Approuau	55
6. Analyse des sites	57
6.1. Les sucreries de l'estuaire amazonien	57
6.2. Synthèse des données historiques sur l'aventure sucrière de la Guyane	60
6.2.1. Les premiers comptoirs hollandais	60
6.2.2. L'implantation de l'industrie sucrière en Guyane au XVIIe siècle (première période agricole)	67
6.2.3. La révolution agricole de la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle (deuxième période agricole)	70
6.2.4. L'abolition de l'esclavage et ses implications sur la production sucrière	76
6.3. L'organisation spatiale et du travail des habitations sucrières en Guyane selon les données d'archives et de fouille	81
6.3.1. Le secteur agricole	81
6.3.2. L'organisation spatiale des lieux de vie	88
6.3.3. Les différentes manufactures	96
6.4. Les sucreries	101
6.4.1. Les lieux de la <i>roulaison</i>	101
6.4.2. La chaufferie et la vinaigrerie	110
6.5. Les distilleries	128
7. Conclusion	144

7.1. L'apport de l'archéologie coloniale à la connaissance de l'histoire de la Guyane	144
7.2. L'archéologie au service du « besoin d'histoire »	146
7.3. L'archéologie au service de la société de demain	148
8. Liste des figures	152
9. Bibliographie	154
10. Annexes	180
10.1. Proposition de typologie des habitations	180
10.2. Les différentes qualités de sucre	182
10.3. Arrêté du 18 juin 1882	183
10.4. La société Fives-Lille	186
Glossaire	188

## **VOLUME II - CORPUS DES TRAVAUX**

<b>I. La sucrerie de l'habitation Loyola (1668-1768)</b>	
1. Fiche signalétique	8
2. Remerciements	11
3. Historique de la recherche	12
4. Les données historiques	23
4.1. Histoire de l'ensemble sucrier de Loyola	23
4.2. Le site du moulin à vent après le départ des jésuites	25
4.3. La distillerie du Moulin à vent	27
5. Les données de fouilles	28
5.1. La terrasse	28
5.1.1. Les tranchées	28
5.1.2. Le four à manioc	30
5.1.3. Le puits	32
5.2. Les structures du XIX <sup>e</sup> siècle	37
5.2.1. La consolidation de la terrasse	37
5.2.2. Le socle de la machinerie à vapeur	38
5.2.3. Le mur 06	47
5.2.4. Le niveau de circulation	49
5.3. La sucrerie	53
5.3.1. Le moulin à vent	62
5.3.2. La sucrerie	62
5.3.2.1. Le bâtiment 1	69
5.3.2.2. L'espace de séparation	71
5.3.2.3. Le bâtiment 2	89
La pièce 1	93
La pièce 2	100
La pièce 3	117
La pièce 4	126
6. Analyse du mobilier	129
7. Interprétation et prospective	143
8. Projet de mise en valeur	144
9. Bibliographie	145
10. Liste des illustrations	149
11. Liste des planches	151
12. Glossaire	152
CATALOGUE	
<b>II. La sucrerie de l'habitation La Garonne (Besse – 1783 – après 1864)</b>	<b>201</b>
1. Historique du projet de recherche	204
2. Historique des fouilles	206
3. Situation géographique et pédologique	207
4. Historique de l'habitation La Garonne	209
4.1. Le contexte général	209
4.2. Les sources testimoniales	214
5. Les données de fouille	224
5.1. Zone 01 : canal de contournement	224
5.2. Zone 02 : la machinerie à vapeur	234
5.3. Zone 03 : escalier monumental et terrasse aménagée	244
5.4. Zone 04 : la maison de maître	247
5.5. Zone 05 : la cuisine	253
5.6. Zone 06 : le magasin ?	254
5.7. Zone 07 : les cases ( ? ) d'esclaves ou d'ouvriers	258
5.8. Zone 09 : La carrière et la zone réaménagée au XX <sup>e</sup> siècle	262

5.9. Zone 10 : Les zones de culture	265
5.10. Zone 08 : LA SUCRERIE	270
5.10.1. Sondage 08C et D : fosse du foyer et cendrier (fouille 2011)	274
5.10.2. Sondage 08B : le socle du tunnel de chauffe	285
5.10.3. Sondage 08 E	291
5.10.4. Sondage 08F	300
5.10.5. Sondage 08G	327
5.10.6. Sondage 08H	334
6. Analyse du mobilier	340
7. Aménagement du site	342
8. Conclusion et prospective	343
9. Liste des illustrations	352
10. Liste des planches	356
11. Sources et bibliographie	357
CATALOGUE	358
<b>III.   Fiches de prospections</b>	<b>479</b>
1. Les habitations sucrières de la première période agricole (XVIIe – XVIIIe siècle)	480
1.1. La Désirée	481
1.2. La Mothe Aigron	487
1.3. Sinnery	493
1.4. Saint Régis	497
1.5. Beauregard	503
2. Les habitations sucrières de la deuxième période agricole (XIXe siècle)	507
2.1. La Levée	508
2.2. Mondélice	516
2.3. La Marie	526
2.4. Quartier Général	534
2.5. Eléonore	545
2.6. Le Ouanary	549
2.7. Ramponneau	553
2.8. La Constance	558
2.9. La Ressource	569
2.10. La Jamaïque	576
2.11. Le Collège	584
2.12. Saint Perrey	693
3. Les habitations non localisées	606
4. Les distilleries	618
4.1. Baduel	621
4.2. Grant	629
4.3. Raban	633
4.4. Sen Wo Lee	637
4.5. Zéphir	642
4.6. Glennie	645
4.7. Moulin à Vent	648
4.8. Saccharin	652
4.9. Portal	658
4.10. Symphorien	664
4.11. Bélus	669
4.12. Les Sœurs de Saint Joseph de Cluny	673
4.13. Les distilleries par commune	677
5. Les usines centrales	682
5.1. Saint Maurice	683
5.2. Lamirande	694
5.3. Rorota	718

5.4. La dernière distillerie : Les Rhums Saint Maurice	739
4 e de couverture	745

## 1. Introduction

*La Guyane, personne ne vous croira*, ce slogan du Comité Touristique Guyanais pour promouvoir l'éco-tourisme avait pour objectif de casser tous les clichés liés à la Guyane : « enfer vert », prolifération d'araignées gigantesques, serpents monstrueux, humidité insupportable, bague, moustiques assoiffés de sang vectrices de maladies mortelles... Toute une panoplie d'idées reçues qui font de la Guyane une terre qui attire mais qui repousse aussi. C'est le mythe de l'El Dorado qui a attiré les premiers aventuriers hollandais, anglais et français dans cette région de l'Amazonie. A la lecture des archives on découvre un fossé entre les véritables témoins, qui oscillent entre fascination et désespoir de réussir en Guyane, et les administrateurs, n'ayant jamais quitté le sol de leur métropole, qui ne comprennent pas pourquoi les colons, « *des fainéants* », n'arrivent pas à faire prospérer leurs plantations alors que la forêt est si généreuse. La luxuriance de la forêt a longtemps donné l'illusion d'une colonie promise à un bel avenir sucrier.

Dès le début de la colonisation la canne à sucre devient un enjeu économique majeur pour toutes les puissances européennes. La canne à sucre, qui est connue depuis l'Antiquité en Asie, est devenue une culture spéculative en Perse et en Arabie dès le I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Elle se développe alors sur le pourtour de la Méditerranée, notamment en Grèce, en Sicile et en Andalousie (Eadie, Burac, 2001 : 17). Les Croisades impulsent le développement de cette culture en Europe, notamment sur la façade atlantique. Au XV<sup>e</sup> siècle, elle est cultivée au Maroc, au Portugal, en Espagne, et les techniques de production sont principalement contrôlées par des Juifs sépharades. En 1491, les Portugais implantent sa culture sur l'île de Madère associée à l'esclavage africain. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la conquête de l'Amérique et l'introduction de la canne à sucre entraînent la déportation de millions d'Africains, la mise en place du commerce triangulaire et du système colonial (Eadie, 2001 : 13-14). Le sucre devient alors un produit très prisé car associé à trois produits exotiques : le chocolat, le café et le thé. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le rhum et le tafia<sup>2</sup> s'imposent au côté du sucre comme éléments d'enrichissement des colonies d'Amérique. Les premiers plants de canne à sucre sont introduits par Christophe Colomb lors de son second voyage à l'île d'Hispaniola (Haïti). Dès 1503, la production de sucre est amorcée. Les Espagnols et les Portugais en font l'objectif

---

<sup>2</sup> Le rhum est une eau-de-vie de canne à sucre, le tafia est un alcool issu de la fermentation des mélasses (le rhum industriel). Aujourd'hui le mot tafia est utilisé en créole pour désigner le rhum.

essentiel de la colonisation et y associent le système de l'esclavage<sup>3</sup> qui permet d'obtenir de meilleurs rendements que ceux des productions méditerranéennes (Eadie, Burac, 2001 : 26). Selon l'historien Don Antonio de Company de Montpalan, la canne à sucre « a été importée au Brésil de l'île de Madère en 1548 par les Juifs expulsés du Portugal » (Eadie, Mordechaï Arbell, 2001 : 134). Ces derniers s'installent notamment dans le Pernambouc. Entre 1560 et 1630, le Brésil est en pleine expansion et s'impose comme le leader de la production sucrière : en 1629, on dénombre 346 moulins à sucre (Eadie, Burac, 2001 : 28). Cependant, en 1630, les Hollandais s'emparent du Pernambouc, notamment des villes d'Olinda et de Récife. En 1654, les Portugais récupèrent le territoire et en chassent les Juifs sépharades. Le Brésil sort affaibli de sa confrontation avec les Hollandais. L'Angleterre et la France en profitent pour développer la production de sucre dans leurs possessions d'Amérique, d'autant plus que ces deux pays bénéficient du savoir faire des Juifs sépharades chassés du Brésil. Vers 1751, toutes les îles de la Caraïbe et les Guyanes participent au commerce du sucre. Les Juifs sépharades sont très convoités. En 1667, les Anglais pillent la colonie de Cayenne, détruisent les habitations sucrières, s'emparent du matériel et des Juifs. Lorsque les officiers anglais protestent contre le fait d'abandonner des chrétiens français pour n'embarquer que des Juifs, le capitaine leur répond : « *Les Juifs sont l'intérêt de Sa Majesté* » (Eadie, Mordechaï Arbell, 2001 : 137). Ils sont emmenés au Surinam et à la Barbade. Lorsqu'en 1667, les Anglais cèdent le Surinam aux Hollandais, ces derniers s'opposent au départ des Juifs. Les deux pays rivalisent alors de propositions alléchantes pour garder ces colons sucriers. Le gouverneur hollandais Vorsterre déclare que : « *Sans les Juifs, l'économie du Surinam basée sur le sucre serait ruinée* » (Eadie, Mordechaï Arbell, 2001 : 139). Ces Juifs décident de rester au Surinam, dans la *Savana Juive*, charmés par tous les privilèges qui leur sont accordés : autorisation de travailler le dimanche, création d'unités armées juives, liberté judiciaire... En 1694, 570 Juifs font tourner 40 plantations et mettent au travail 9000 esclaves. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la colonie du Surinam compte 2000 Juifs, 115 plantations et une dizaine de milliers d'esclaves (Eadie, Mordechaï Arbell, 2001 : 139). Les Français, quant à eux, s'installent véritablement aux Antilles vers 1627. En 1788, Saint Domingue est la colonie française la plus florissante : sur les 115 700 000 livres que rapporte l'île au royaume de France, le sucre représente plus de 50% des revenus (Eadie, Hurard Bellance, 2001 : 183). La Guadeloupe se lance à son tour dans la production de sucre à partir de 1643, la Martinique autour des années 1650 (Eadie, Hurard Bellance, 2001 : 187). La Guyane, colonisée à partir

---

<sup>3</sup> La culture de la canne à sucre nécessite une main d'œuvre importante. On dit qu'elle est « *mangeuse d'hommes* ».

de 1604, se lance enfin elle aussi dans la culture de la canne à sucre dans les années 1659 avec l'arrivée des Juifs hollandais, dont une bonne partie venait du Pernambouc au Brésil. Ainsi, c'est autour de cette culture que toute la société coloniale s'organise et se construit.

Lorsque l'on se penche plus particulièrement sur l'historiographie de la Guyane, on constate qu'effectivement, entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, cette culture a été au centre d'une grande production de traités, de recommandations, et a été un des sujets majeurs des échanges de correspondances. Pourtant peu de chercheurs se sont réellement penchés sur ce sujet. A ce jour, les travaux des historiens sont principalement tournés sur des thèmes plus généraux, immigration au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, société esclavagiste et post esclavagiste... Dennis Lamaison, doctorant à l'EHESS, termine actuellement la première thèse sur l'histoire de l'économie sucrière<sup>4</sup>. Quant à l'archéologie coloniale, les fouilles se sont principalement attachées à la compréhension de la maison de maître et de ses dépendances. Or, lorsque l'on prospecte en forêt, le long des fleuves ou des rivières, il n'est pas rare de tomber sur des vestiges de sucrerie, d'exploitation du bois de rose ou d'anciens placers aurifères. Nombreux sont les chasseurs ou les amoureux de la nature qui se rendent au Service Régional de l'Archéologie pour signaler des sites industriels. En quatre ans, Christian Lamendin, retraité de Météo France et passionné d'histoire, a réussi à localiser et à géoréférencer plus d'une cinquantaine de sites. L'étude des archives montre, pourtant, la nécessité de la recherche sur le terrain car une grande partie de l'histoire a été niée : le quotidien des colons et surtout celui des esclaves, les stratégies d'installation, les difficultés, les luttes. De même, ces archives ne rendent pas compte des paysages : il semble difficile d'imaginer qu'entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle de si grands pans de forêt étaient entièrement déforestés, cultivés en cannes, en cacao, en café, en coton... Ainsi, comme le souligne Jean-Paul Demoule, l'archéologie « *sert avant tout à se comprendre dans le monde, dans le temps et dans son territoire. L'archéologie apporte les preuves matérielles que le passé dont nous parlent les livres a vraiment existé* » (Demoule, 2012 : 241).

Cette thèse a donc plusieurs objectifs :

- montrer l'importance et le rôle fondamental que doit tenir et jouer l'archéologie coloniale en Guyane pour établir ou rétablir, en la complétant, une vision, à ce jour, partielle et faussée de ce territoire.

---

<sup>4</sup> *Périphéries dans le processus de mondialisation : la Guyane et la Réunion (1780-1914)*. EHESS, sous la direction d'Elikia M'Bokolo.

- Elle vise à montrer les difficultés rencontrées par les colons pour implanter une industrie sucrière, puis rhumière, rentable en Guyane ; comment les colons ont réussi, ou échoué, à s'adapter à un environnement amazonien.

Afin de répondre à ces problématiques, j'expliquerai, dans un premier temps, que le milieu amazonien exerce de très fortes contraintes sur l'installation des Hommes, puis, à travers un état de la question je montrerai que les conditions de la recherche archéologique en Guyane est également une contrainte à la connaissance du territoire et de son passé. Forts de ces éléments, je présenterai les résultats de mes travaux archéologiques qui visent à montrer la perpétuelle ingéniosité des Hommes à s'adapter à ce milieu amazonien.

L'ensemble de mes rapports de fouille et de prospection sont présentés dans le volume 2 de ma thèse (corpus des travaux) : synthèse historique, bilans de fouille pour les sucreries de Loyola et de La Garonne ainsi que les fiches de prospection des sucreries et des distilleries étudiées au cours de mes dix années de recherche.

## 2. Les conditions d'une colonie agricole en Amazonie :

### 2.1. Une difficile relation entre l'Homme et le Milieu

La recherche historique sur la Guyane française débute à la fin des années 60, elle est peu diversifiée et s'intéresse à très peu de domaines. Elle est surtout concentrée sur ceux révélant les relations entre l'Homme et le Milieu (Bégot, 2011, Mam Lam Fouck, T2 : 729). Cette relation s'explique par l'histoire même de la Guyane puisqu'encore aujourd'hui la principale caractéristique de ce département français d'Amazonie est sa faible densité de peuplement : près de 220 000 habitants pour environ 90 000 km<sup>2</sup>. En effet, les études historiques confirment que la forêt amazonienne a, de tout temps, exercé de fortes contraintes sur la conquête du territoire, l'adaptation au milieu naturel et les aménagements.

Les principes d'installation des populations amérindiennes sont fondés sur la culture itinérante sur brûlis. Les archéologues ont montré que les emplacements des villages sont subordonnés à la distance entre le village et l'abattis. Ils émettent l'hypothèse que lorsque la distance dépassait une journée de pirogue, le village était déplacé. Cette hypothèse, qui tient compte de la faible durée d'exploitation des parcelles disponibles, permet d'estimer la durée d'existence d'un village à une centaine d'année au maximum, guerres et épidémies étant d'autre part des facteurs d'abandon prématuré<sup>5</sup>. Selon les travaux des historiens, relayés par Serge Mam Lam Fouck, l'arrivée des colons et la mise en place de l'esclavage n'ont pas permis, malgré un acharnement certain et des tentatives toujours renouvelées, de peupler la Guyane. Au moment de l'abolition de l'esclavage on compte environ 15000 esclaves pour 8000 colons et libres. Le décret de fondation de la commune pénitentiaire de Saint-Laurent du Maroni en 1852 par Napoléon III est basé sur une volonté, réelle ou affichée, de faire de la Guyane une colonie de peuplement. Ainsi, les bagnards côtoient les libérés qui sont des bagnards ayant fini leur peine mais qui sont contraints de rester dans la colonie un temps équivalent à leur peine ou de manière définitive. A partir de 1885, l'Etat déporte des relégués qui sont des multirécidivistes condamnés à vivre et travailler dans la colonie. Ces derniers ne portaient pas le costume des bagnards. La Ruée vers l'Or qui s'amorce à partir de 1856 attire vers la Guyane de nombreux aventuriers en mal de fortune en provenance de la métropole et de l'arc antillais. Mais les conditions de vie sur les placers et les maladies réduisent considérablement l'espérance de vie de ces immigrants et la quasi-absence de femmes disponible empêche toute expansion démographique réelle. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Régina

---

<sup>5</sup> Conti Laetitia, Migeon Gérald, Zonzon Jacqueline, *la malette pédagogique : les civilisations amérindiennes*. Disponible auprès de l'association Terre en sciences.

qui sert de comptoir marchand pour les orpailleurs sur l'Approuague, compte jusqu'à 5000 habitants (aujourd'hui ce village compte près de 700 habitants). Il faut attendre 2006 pour que la Guyane atteigne les 200 000 habitants. En 2015, nous dépassons à peine les 220 000 habitants. Il faut noter que cette augmentation n'est pas due uniquement à la progression démographique naturelle, mais à une immigration massive attirée par l'installation du Centre Spatial Guyanais (dans les années 60) et la mise en place d'un système social attractif et lucratif.

## **2.2. Eléments de climatologie et de pédologie**

Force est de constater que dans le domaine de la météorologie aucune étude ne s'est arrêtée sur l'évolution du climat de la Guyane, sauf pour les trente dernières années. Probablement parce qu'il doit être difficile de l'étudier dans les conditions de conservation des éléments de mesure, probablement aussi parce que de par sa position au niveau de l'équateur, le climat a peu évolué depuis les grandes évolutions du Tertiaire et du Quaternaire.

La Guyane se situe entre le 2° et le 6° de latitude Nord. Elle bénéficie d'un climat équatorial humide caractérisé par la régularité des vents (dominants du Nord-Est à la saison des pluies et dominants du Sud-Est à la saison sèche) et des températures (variant entre, plus ou moins 23° et 28°). Les précipitations sont liées à l'évolution de la Zone Intertropicale de Convergence (ZIC) qui correspond à l'équateur météorologique. C'est dans cette zone que les anticyclones se rencontrent et perturbent l'atmosphère provoquant des orages et de violentes précipitations. La ZIC serait influencée par El Niño et La Niña : le premier rendant le climat plus sec et plus chaud, la seconde aggravant les précipitations et rafraîchissant l'atmosphère. Il pleut en moyenne entre 3000 et 3800 mm sur la côte et la zone de Régina. Le taux d'hygrométrie varie, plus ou moins, entre 80 et 90%. Si ce climat bénéficie à la flore amazonienne, il est très contraignant pour l'Homme et le matériel<sup>6</sup>.

Les études portant sur la nature pédologique de la Guyane sont beaucoup plus nombreuses, probablement du fait de la volonté persistante de faire de l'agriculture sur ce territoire mais également de l'importance des activités aurifères à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. De nombreux géographes et naturalistes viennent en Guyane dès le XVIII<sup>e</sup> siècle pour dresser des cartes et analyser les sols et la forêt (Tugny, Fusée Aublet). Dans les traités établis par les colons (Goupy des Marets, Brûletout de Préfontaine, Guisan, La Ferrec)

---

<sup>6</sup> Source : Météo France Guyane.

un long discours est consacré à la pratique de l'agriculture, à la prise en compte de l'alternance des saisons des pluies et des saisons sèches. Ils relèvent les difficultés à pratiquer l'agriculture en Guyane : sol peu fertile, qui s'appauvrit vite, attaque de fourmis manioc, remontée de soufre dans les sols en terre basse. A partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle les études pédologiques préalables à l'installation des placers se multiplient. De nombreuses cartes et études ont été réalisées par le BRGM<sup>7</sup> depuis les années 1950. Depuis 2003 le SIG<sup>8</sup> est mis en place pour le département de la Guyane.

Les différentes études réalisées jusqu'à ce jour ont montré que la Guyane se situe à l'est d'un vaste plateau qui s'étend sur cinq pays le long de la côte atlantique : le Venezuela, qui pose la limite nord avec l'Orénoque ; le Guyana ; le Suriname ; la Guyane ; le nord du Brésil qui pose la limite est avec l'Amazone. Elle appartient au bouclier guyanais, ou plateau des Guyanes, qui est une formation géologique datant du précambrien (entre 2,5 et 1,9 milliard d'années), et qui représente un des plus anciens massifs visible de notre planète. Sa plaine côtière occupe une superficie d'environ 370 000 ha. Elle se partage en deux grandes unités : la plaine côtière récente, domaine des argiles marines, à mangroves et marécages côtiers appelée localement " terres basses " <sup>9</sup> et la plaine côtière ancienne, paysage de vieilles barres pré littorales sablo-argileuses à savanes et marécages sub-côtiers, appelée localement « terres hautes » <sup>10</sup>.

### **2.2.1. Les sols des terres hautes :**

La grande majorité des sols ferrallitiques de Guyane se sont développés sur les roches du socle précambrien. Ces sols sont caractérisés par une altération complète des minéraux primaires et sont en général très épais. Ils présentent parfois des accumulations de fer et/ou d'aluminium sous forme de cuirasses, carapaces, gravillons, etc. La capacité d'échange y est donc faible ; le pH est souvent acide, parfois très acide. De plus, ces sols sont souvent affectés par le lessivage ou la podzolisation <sup>11</sup>. Les sols des terres hautes présentent schématiquement trois ensembles d'horizons humifères :

---

<sup>7</sup> Bureau de Recherches Géologiques et Minières

<sup>8</sup> Système d'Informations géographiques

<sup>9</sup> Les terres basses sont l'appellation locale guyanaise de la partie inondée et marécageuse de la plaine côtière récente. Ce terme a été utilisé par Guisan dans son traité de 1788.

<sup>10</sup> Atlas de la Guyane, 1978. Les terres hautes sont l'appellation locale guyanaise désignant l'intérieur des terres située en amont de la plaine côtière ancienne et d'altitude > 15 m, sur une superficie de 78 000 km<sup>2</sup>, soit 94 % du territoire.

<sup>11</sup> Destruction des argiles par des acides organiques.

- un ensemble " supérieur " poreux à horizons argilo-sableux à argileux qui peut être riche en nodules ferrugineux, qui s'amincit à mi-pente puis redevient épais en bas de pente,
- un ensemble " inférieur " situé à la base du précédent plus limoneux, plus compact situé au dessus des matériaux d'altération,
- un ensemble " aval ", grisâtre, plus sableux et hydromorphe, à nappe permanente dans les bas-fonds.

Une très forte proportion des sols guyanais est acide<sup>12</sup> et désaturée. L'acidité n'est pas uniquement liée à la présence d'ions  $H^+$  mais également aux ions  $Al^{+++}$  et  $Fe^{+++}$  libérés. L'acidité peut être également due à la présence des acides organiques (fulviques et humiques) issus de certains types d'humus du sol (humus bruts ou *mor* des podzols). On parle alors d'acidocomplexolyse ou de podzolisation. Le sol est caractérisé par la formation d'un humus brut (*mor*) dont les composés organiques acides et complexant migrent en profondeur entraînant avec eux le fer et l'aluminium. En Guyane, ce processus attaque et transforme la couverture ferrallitique initiale à drainage vertical. Le pH dépend de nombreuses propriétés du sol (taux de saturation, taux de matière organique...). Il influence directement la vie microbienne du sol, en particulier les bactéries du cycle de l'azote, et donc l'assimilabilité des nutriments et oligo-éléments. Les rendements des cultures peuvent varier en fonction du pH. Dans les sols, le pH eau varie habituellement entre 3,5 et 9,5. En Guyane, certains sols peu évolués à pyrite (sols sulfatés acides) sont très acides ( $pH < 3$ ), les sols tourbeux, les podzols et les sols ferrallitiques de Guyane ont des pH inférieurs à 5 et sont acides. Les sols neutres ou basiques sont très rares. Par ailleurs, l'altération des roches entraîne la disparition partielle ou complète des minéraux originels et leur remplacement par des minéraux et produits secondaires sous l'effet du climat et de la biochimie. En Guyane, les horizons d'altération sont surtout latéritiques et concernent la base des profils ferrallitiques sur le socle. Ils résultent d'un appauvrissement en silice et en bases échangeables et en une accumulation relative ou absolue de fer et/ou d'alumine. L'argile dominante est la kaolinite dont le rapport  $K_i$  silice/alumine est de 2. Une attaque de cette argile fait chuter ce rapport et l'alumine peut s'accumuler.

De nombreux sols ferrallitiques guyanais présentent une toxicité aluminique préjudiciable aux cultures car le pH descend sous 4. A ces pH bas, le fer  $3+$  peut également être libéré et bloquer le phosphore du sol sous la forme de phosphate de fer non accessible aux plantes. Des toxicités manganiques aux  $pH < 5$  ont été vérifiées sur certains sols ferrallitiques.

---

<sup>12</sup> Le sol est dit acide lorsque la quantité d'ions  $H^+$  libres est supérieure à la quantité de cations alcalins ou alcalino-terreux. Un sol est qualifié d'acide lorsque son pH est  $< 6,5$ .

### 2.2.2. Les sols en terres basses :

Les sols hydromorphes se sont formés sous l'effet d'un excès d'eau en raison d'un engorgement temporaire ou permanent d'une partie ou de la totalité du profil. Cela se traduit par une accumulation de matières organiques (tourbes) et/ou par la présence d'horizon de gley ou de pseudo-gley<sup>13</sup>. Il peut y avoir redistribution, accumulation ou induration de fer. On distingue les sols hydromorphes organiques, moyennement organiques ou minéraux. Les sols hydromorphes organiques se caractérisent par :

- une matière organique de type tourbe,
- une hydromorphie totale et permanente entraînant des conditions d'anaérobiose<sup>14</sup>.

Les sols hydromorphes moyennement organiques sont caractérisés par une hydromorphie totale mais temporaire en surface. Les sols hydromorphes minéraux ou peu humifères comprennent des sols à gley profonds, des sols à gley peu profonds et des sols à pseudo-gley. Certains sols sont peu évolués car ils ne contiennent plus que des traces de matières organiques dans les vingt premiers centimètres. Le matériau est fragmenté. La matière minérale n'a pas subi d'altération sensible. Les sels minéraux peuvent avoir subi des redistributions et des migrations. Dans le cas des sols d'érosion, ces sols sont rangés parmi les sols peu évolués, car ils ont subi un décapage important de la partie supérieure d'un sol mettant à jour la roche-mère ou l'altérite. Ce sont ces matériaux érodés qui alimentent à l'aval les alluvions et les sols d'apport alluviaux et marins. Par ailleurs, en Guyane, le problème de la salinité affecte principalement les sols régulièrement submergés par l'eau de mer. C'est le cas des sols recouverts à marée haute et des sols de mangroves colonisés par les palétuviers. En Guyane, les sols sulfatés acides sont présents essentiellement dans les estuaires et les deltas soumis à l'action des marées et généralement couverts de palétuviers. La pédogenèse de ces sols est dominée par le soufre présent sous forme de pyrite (sulfure de fer). L'oxydation de la pyrite est à l'origine de l'acidification des sols dont le principal produit est la jarosite. Les sols à sulfures des terres basses du littoral guyanais seraient à ranger dans les sols sulfatés acides. Les sols hydromorphes peu humifères possèdent moins de 8 % de matière organique sur une épaisseur de 20 cm. L'hydromorphie s'exprime par des caractères de couleur (taches de réduction et oxydation).

---

<sup>13</sup> Le Gley est un horizon situé sous la dépendance d'une nappe d'eau du sol, permanente ou temporaire, provoquant des réductions des sels ferriques rouille en sels ferreux gris verdâtre. Duchaufour Ph., Les sols à horizon de gley, *Revue forestière française*, 1949 Novembre, n° 8, Indice bibliographique : 11.41.3.

<sup>14</sup> Sans oxygène

- *Le cas des pinotières* (RICCI, n°220, 1985 : 55-63)

Une pinotière est une formation végétale dont la proportion de palmier pinot est au minimum de 50%. Elle se développe sur des sols hydromorphes qui sont inondés pendant la saison des pluies, mais assez ressuyés pour qu'il soit possible en saison sèche d'y marcher sans trop s'enfoncer. Les dépôts de pégasse<sup>15</sup> y sont généralement peu épais.

Les pinotières pures de la zone côtière sont assises sur des dépôts de pégasse d'épaisseur variant entre 30 et 60 cm. En saison sèche, le terrain est constitué d'une multitude de petits bassins encerclés par les touffes de palmiers exondés ; la profondeur d'eau des bassins est de 20 à 60 cm. En saison des pluies, l'ensemble est inondé et le maximum observé est de 90 à 150 cm (dans les dépressions entre touffes). La pégasse a une couleur le plus souvent brun-rouge et son épaisseur augmente régulièrement lorsqu'on s'éloigne de la mer ou des cours d'eau, c'est-à-dire que l'âge augmente et que la végétation devient plus dense. Son épaisseur peut atteindre 3 mètres et plus dans les zones les plus reculées. L'incorporation de la matière organique issue de la pégasse à l'argile marine lors du défrichement apporte de nettes améliorations physiques et chimiques. Cette incorporation est progressive et dépend de l'épaisseur de la couche et de sa vitesse d'accumulation annuelle. L'utilisation agronomique de sols à pégasse dépend donc étroitement de l'épaisseur de la couche (trop épaisse, elle ne pourra s'incorporer et former un sol) et de son augmentation annuelle par la végétation (la vitesse d'accumulation de la matière organique est alors supérieure à son intégration). On considère, suite aux aménagements réalisés au Surinam, qu'une épaisseur supérieure à 50 cm est gênante pour la mise en valeur et qu'une épaisseur à 1 m rend celle-ci trop difficile et coûteuse dans les conditions actuelles.

Tous ces sols nécessitent des amendements pour leur mise en valeur. Il faut reconstituer le complexe absorbant en ajoutant de la matière organique et appliquer des engrais apportant les cations  $\text{Ca}^{++}$ ,  $\text{Mg}^{++}$ ,  $\text{K}^+$  et P. La mise en valeur des sols à sulfures n'est pas impossible mais elle est délicate et coûteuse. D'après les expériences des Hollandais au Surinam, elle consiste en plusieurs opérations :

- oxydation par assèchement des matériaux,
- introduction de l'eau de mer pour remonter le pH et déplacer les ions H adsorbés,

---

<sup>15</sup> Ce terme employé par les pédologues des Guyanes voisines désigne une sorte de tourbe à réseau très lâche, plus ou moins fibreuse ou spongieuse, surmontant directement l'argile sans aucune autre transition que l'évolution un peu plus poussée de la matière organique au contact du sol minéral. Ces sols sont composés de débris végétaux encore organisés et une teneur en eau dépassant les 600%.

- apport de calcium (chaulage),
- lessivage par les eaux de pluies.

La présence de sulfures en abondance offre de graves inconvénients lorsqu'il est nécessaire de drainer les sols. En effet, les sulfures oxydés donnent du soufre qui lui-même s'oxyde en acide sulfurique. Il se produit alors une acidification excessive.

### 2.2.3. Faire de l'agriculture dans le contexte forestier amazonien

(Fleury, Hors Série n°14, septembre 2012)

La connaissance du patrimoine botanique de la Guyane est récente : la mise en place d'un Herbarium et de prospections « systématiques » n'a commencé qu'à partir des années 1970. En Guyane, la forêt de terre ferme couvre plus de 90 % des terres hautes<sup>16</sup>. Un constat s'est imposé dès la fin des années 80 : cette " formation végétale " est un ensemble hétérogène à toutes les échelles de perception<sup>17</sup>. La flore forestière des arbres de Guyane est actuellement évaluée à plus de 1600 espèces<sup>18</sup> soit environ 1/3 de la flore totale. En Guyane, les densités de tige varient, de 400 à 1200 tiges/h ; un hectare de forêt de 500 tiges/ha peut renfermer de 120 à 210 espèces d'arbres. Le « patrimoine végétal » s'enracine très profondément dans l'histoire ancienne (pré-humaine) de cette région, mais beaucoup d'espèces sont d'implantations plus récentes, dans les temps précolombiens en relation avec des mouvements de populations amérindiennes ou des échanges entre elles. Ainsi la localisation du cacao – *Theobroma cacao* L. – coïncide avec des emplacements d'occupation humaine ancienne<sup>19</sup>. Les espèces présentes en Guyane sont à la fois la révélation des caractéristiques environnementales d'un lieu (déterminisme écologique des communautés), de son histoire et sa dynamique (successions écologiques), des aléas de la migration et de l'extinction locale des espèces (dérive écologique) qui marquent plus ou moins sa physionomie<sup>20</sup>. Les activités humaines ont laissé une trace dans tous les milieux naturels, trace plus ou moins marquée selon les milieux et les circonstances. La présence de certaines plantes est ainsi directement liée à la présence humaine ancienne (nivrées, cacao, *kwasi*) ou actuelle (plantes médicinales, vivrières). Certaines plantes ou variétés strictement cultivées disparaissent avec l'abandon des pratiques qui y sont liées : sur les sites des habitations du XVIIe – XVIIIe siècle on peut

<sup>16</sup> Fleury *et al.*, 2012 en citant Granville 1988

<sup>17</sup> Fleury *et al.*, 2012 en citant Sabatier, 1990

<sup>18</sup> Fleury *et al.*, 2012 en citant Molino *et al.*, 2009

<sup>19</sup> Fleury *et al.*, 2012 en citant Sabatier et Prévost, 1987

<sup>20</sup> Fleury *et al.*, 2012 en citant Palmer *et al.*, 2003.

encore observer des plants de *quinine* (*quinquina Cinchona officinalis*) utilisés alors pour lutter contre la dengue et le paludisme. Ces plants n'ont pas été observés sur les sites du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Le rapport fusionnel le plus important unissant la nature et l'Homme en Guyane est sans doute l'agriculture sur brûlis connue localement sous le nom de culture d'*abattis*. Fait très important et souvent méconnu, à de rares exceptions près, les Amérindiens des Guyanes sont devenus très tôt (3500 BP) des agriculteurs dont la culture de base était et reste le manioc amer, bien qu'il existe des évidences de culture ancienne du maïs comme plante de base dans les régions côtières<sup>22</sup>. Cette agriculture fut très vite adoptée par les petits colons, puis les mulâtres libres pour devenir un élément constitutif de la culture créole et de celle des Noirs Marrons au XIX<sup>e</sup> siècle. L'agriculture sur brûlis, représente le dénominateur commun de l'adaptation des êtres humains vivants, hier comme aujourd'hui, du sol guyanais. Ce système, encore trop souvent dévalorisé, s'est révélé, en dépit des injonctions coloniales, être sur le temps long le seul qui ait permis un ravitaillement durable des populations installées dans la région, qu'elles soient amérindiennes, créoles, noirs marron ou même exogènes (petits planteurs hier, immigrés aujourd'hui).

Aujourd'hui, l'agriculture représente environ 5% du Produit Intérieur Brut de la Guyane. Elle est marquée par des conditions naturelles difficiles dues au contexte amazonien (climat et pauvreté du sol). Comme partout dans la grande région amazonienne, le sol est pauvre en nutriments et les cultures sont envahies rapidement par nombre d'espèces considérées comme nuisibles (fourmis manioc, insectes, limaces, mauvaises herbes). Aussi, pour nourrir le sol et protéger ses cultures, l'agriculteur a recours à un duo composé de pesticides et d'engrais. Le secteur agricole guyanais est marqué par la faiblesse de sa production. Dans les filières végétales comme animales, les productions locales ne suffisent pas à satisfaire les besoins locaux. De nombreux produits agro-alimentaires sont ainsi importés depuis le Brésil, les Antilles ou la métropole. La plupart des agriculteurs pratiquent l'agriculture traditionnelle et familiale sur *abattis*. L'espace est mis en culture, après défrichage et brûlage, pour une période assez courte de deux à trois ans. L'ensemble retourne ensuite en jachère. Des tubercules (manioc, igname, dachine), des légumes (concombres, salades) et des fruits (bananes, ananas, papayes) constituent l'essentiel des produits qui y sont cultivés. Ce mode de culture est actuellement en expansion en Guyane notamment le long des deux fleuves frontières en raison de la croissance démographique dans ces espaces. L'*abattis* représenterait 56 % du nombre

---

<sup>21</sup> Observation faite par Christian Lamendin.

<sup>22</sup> Fleury *et al*, 2012 en citant Rostain, 2008

d'exploitations en 2000 et occuperait 13 % de la Surface Agricole Utile (SAU) et permet dans la majorité des cas l'autosubsistance, c'est à dire de nourrir une famille. Les exploitations sont de petite taille, notamment chez les Amérindiens, au point souvent de ne pas entrer dans le champ du recensement. Parmi les abattis, 80 % des exploitations font moins de 2 hectares.

#### **2.2.4. Nature des sols et archéologie :**

Les structures pédologiques décrites plus haut font qu'il n'y a pas d'accumulation stratigraphique dans les espaces occupés par l'Homme : les niveaux d'occupation anciens sont souvent au même niveau que les sols actuels. La couche d'occupation est prise dans l'humus qui repose sur la cuirasse ferrallitique qui se situe à 10 – 20 cm de profondeur, quant elle n'est pas apparente. Par ailleurs, la nature très acide des sols accélère la dégradation des éléments organiques dont il est impossible de trouver des restes : les aménagements en bois, les ossements ont tous disparu, à l'exception de ceux ensevelis dans la vase ou sous l'eau<sup>23</sup>. Très peu d'urnes funéraires amérindiennes ont révélé des restes d'ossements humains (un site sous grotte sur la Sinnamary - les restes tiennent dans une boîte de pellicule photo ; une urne découverte à Awala en cours d'étude<sup>24</sup>). Sur le site d'EVA2 fouillé par l'Inrap, la décomposition des corps a laissé leurs empreintes dans les sables<sup>25</sup>. Deux découvertes récentes ont toutefois permis de trouver des cimetières complets : une fouille de l'Inrap à Saint-Maurice qui a révélé un cimetière de bagnard des années 1880<sup>26</sup> et une expertise sur un cimetière d'esclaves sur le canal Torcy datant des années 1840<sup>27</sup>. Le travail de l'archéologue doit donc prendre en compte ces paramètres pour analyser les vestiges et mieux comprendre les lacunes qui sont nombreuses.

---

<sup>23</sup> Deux cimetières ont été récemment mis au jour : le cimetière de Torcy où les cercueils sont ensevelis dans de la vase et le cimetière des bagnards à Saint Louis (commune de Saint Laurent du Maroni) situé dans un cordon sableux. A Loyola, les 4 tombes mises au jour étaient entièrement vides.

<sup>24</sup> Claude Coutet mène des prospections et des sondages sur la commune d'Awala Yalimapo. Son rapport est en cours.

<sup>25</sup> Martijn van den Bel en était le responsable d'opération. Ce site de contact a révélé également une quantité importante de perle.

<sup>26</sup> Une publication de Mickael Mestre est en cours

<sup>27</sup> Expertise menée par Catherine Rigeade. Le rapport est en cours. Malheureusement ce cimetière n'est plus accessible aujourd'hui car il est de nouveau complètement recouvert par la vase.

### 3. Etat de la question

#### 3.1. Les sources :

##### 3.1.1. Les sources administratives :

Les archives concernant la Guyane sont très dispersées à l'échelle de la France : au Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau, aux Archives Nationales de l'Outre-Mer à Aix-en-provence, à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, dans des dépôts d'Archives Départementales notamment dans les villes portuaires, aux sièges de congrégations religieuses.... Dans tous les lieux qui ont eu un lien direct, ou indirect, avec la Guyane (Bégot, Mam Lam Fouck, 2011, T.2 : 729-790). Pour ce travail de thèse nous avons eu recours essentiellement aux archives conservées aux ANOM, notamment deux fonds, d'une part le Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), sous-série Guyane, d'autre part la sous-série C14, qui contient les correspondances générales à l'arrivée ainsi qu'aux Archives Départementales de Cayenne. Les fonds conservés aux ANOM sont aujourd'hui accessibles grâce au moteur de recherche *Irel*. Le dépouillement du DFC permet d'avoir accès à des informations sur la mise en place des habitations et délivre des inventaires mobiliers et immobiliers. Ce fond est constitué d'une quinzaine de cartons couvrant la période 1715-1899. Outre un exceptionnel fonds cartographique (campagnes cartographiques de Dessingy, Mentelle, entre autres) le DFC apporte également d'autres éléments déterminants sur la colonisation des « quartiers » : défenses à envisager, installation de bourg, creusement de canaux. Cependant, tous ces documents sont issus de l'administration ou des riches colons tenant dans la colonie des postes politiques. Les petits colons et les esclaves sont totalement ignorés. Il en va de même pour les correspondances à l'arrivée (C14) qui sont regroupées en une trentaine de périodes s'étendant de l'Ancien Régime jusqu'au Premier Empire inclus. Le C14 est évidemment une mine d'or pour comprendre l'installation des habitations en terres basses en particulier. Les répertoires de la série « Géographie » et « Généralités » constitutifs des « Fonds Ministériels » ont conduit au dépouillement d'une dizaine d'autres cartons principalement orientés sur l'industrie sucrière des colonies françaises en général. La série Géographie contient en particulier un Etat Statistique des cultures (carton 77) établi en 1852 par l'Administration : état des lieux de l'agriculture guyanaise quatre ans après la mesure libératoire qui offre, habitation par habitation, une photographie relativement précise des cultures (surfaces cultivées, nature), de la situation de la main d'œuvre, des propriétaires-concessionnaires, etc. Les enquêteurs ayant pu récolter des données pour 1848, ce travail

permet de mesurer directement les effets de l'abolition. Ce document doit être mis en parallèle avec un *Etat statistique de la Guyane* publié par l'administration en 1852. Il dresse le portrait économique de la Guyane, quartier par quartier et permet de se rendre compte de la répercussion économique de l'abolition de l'esclavage sur les habitations. Cependant il tait les nouvelles formes d'exploitations agricoles qui se sont développées, les activités tenues par les noirs libres. Aux Archives Départementaux de Cayenne nous avons essentiellement consulté les archives notariales, habitation par habitation, quand elles existaient. Elles permettent d'avoir un inventaire détaillé des biens mobiliers et immobiliers de l'habitation au moment des décès, des saisines ou des actes de vente.

### 3.1.2. Les traités

A côté de ces sources qui permettent une première approche des habitations sucrières, dans leur organisation spatiale et dans leur production, il existe une abondante littérature sur le sucre. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, furent rédigés des traités à l'usage des colons sucriers aux Antilles et dans la Caraïbe. On peut citer *l'Histoire générale des Antilles habitées par les François, enrichie de cartes et de figures*, écrit en 1674 par le frère prêcheur Jean-Baptiste Du Tertre, et l'œuvre du R.P. Labat, *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique*, publiée en 1742, qui était une référence pour les colons. A travers l'exemple d'une habitation sucrière modèle, l'auteur y décrit les différentes méthodes de culture de la canne et de fabrication du sucre. Les descriptions qu'il fait des manufactures et des outils ont été reprises dans *l'Encyclopédie* sous la direction de Diderot<sup>28</sup> et dans le *Dictionnaire du commerce* de Savary des Brûlons publié en 1759.<sup>29</sup> Toutefois ces traités se veulent être des démonstrations, ils théorisent l'organisation spatiale des habitations, la construction des bâtiments, notamment industriels, le travail que doivent accomplir les esclaves. Ils ne peuvent donc être utilisés comme une source fiable d'interprétation des vestiges car ils ne prennent pas en compte la dimension humaine des sites. Pour la Guyane, le manuscrit le plus important est le journal de Goupy des Marets,<sup>30</sup> intendant de l'habitation Rémire, rédigé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Si cet ouvrage présente la sucrerie comme un modèle à suivre, il n'explique pas l'apport essentiel des juifs venus du Pernambouc dans la mise en place des manufactures à sucre en Guyane. Quelles étaient leurs stratégies d'installation ? Quels ont été leurs choix de système de production ?

---

<sup>28</sup>D. Diderot, C. D'Alembert, *Encyclopédie*, Recueil des planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques avec leurs explications, Paris, 1762

<sup>29</sup> J. Savary des Brûlons, *Dictionnaire universel du commerce, d'histoire naturelle et des Arts et Métiers*, (ANT Philibert), Copenhague, 1759.

<sup>30</sup> Journal de Goupy des Marets, Ms. Montbret n°125, Bibl. de Rouen, 400p.

Les Français ont-ils conservé la sucrerie telle quelle ou y ont-ils apporté des modifications ? Quel était le quotidien des esclaves ? Deux autres traités abordent la question du sucre en Guyane : *La Maison rustique à l'usage des habitants de la France Equinoxiale, connue sous le nom de Cayenne*<sup>31</sup>, rédigé en 1763 par Brûletout de Préfontaine, habitant sucrier. Le second, paru en 1788, est l'œuvre d'un ingénieur suisse, Jean Samuel Guisan, promoteur de la poldérisation sur le modèle surinamais : *Traité sur les terres noyées de Guyane, appelées communément terres basses, sur leur dessèchement, leur défrichement, leur culture et l'exploitation de leurs productions ; avec des réflexions sur la régie des esclaves et autres objets*<sup>32</sup>. Dans ces deux traités il est difficile de faire la part entre les projets effectivement réalisés, ceux entrepris et abandonnés ou modifiés, en cours de construction, ceux restés dans les cartons. En 2002, Marie Polderman publiait *Histoire des colonies françaises de la Guianne*<sup>33</sup> qui retranscrit, avec des annotations, les notes et documents établies par Arthur, médecin du roi de 1736 à 1771 en Guyane. Ce témoignage essentiel sur la Guyane de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est l'œuvre d'un notable, il faut donc prendre du recul sur la part de subjectivité de son témoignage. L'abolition de l'esclavage en 1848 marque le glas de ces traités car la transformation de la société a été marquée par une volonté certaine de se détacher du passé<sup>34</sup>.

### 3.1.3. Les fonds cartographiques :

Nous avons aujourd'hui pour la Guyane un fond cartographique important disponible au Service Régional de l'Archéologie et au Service Langues et Patrimoine de la Région Guyane. En effet, de nombreuses campagnes de dépouillement et de photographies ont été menées ces dix dernières années pour constituer un fond important. Nous ne retiendrons pour cette thèse que sept cartes anciennes nous permettant de localiser les habitations sucrières et les distilleries et d'observer une évolution dans leur localisation. La carte d'Anville, *L'Isle de Caienne et des rives voisines*, de 1729<sup>35</sup> nous permet de dresser une première liste des habitations au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il existe des cartes plus anciennes mais présentant essentiellement le relief des côtes. En 1770, Dessingy publie une carte plaçant de manière

---

<sup>31</sup> A. Brûletout de Préfontaine, *Maison rustique à l'usage des habitants de la France Equinoxiale, connue sous le nom de Cayenne*, Paris, 1763, 211p.

<sup>32</sup> Guisan J.S., *Le Vaudois des terres noyées, Ingénieur à la Guiane française 1777-1791*, Editions d'en bas, Lausanne, Ibis Rouge Editions, Cayenne, 2012. 333p. Editions annotées et commentées.

<sup>33</sup> Polderman Marie, *Histoire des colonies françaises de la Guianne*, Ibis rouge Editions, 2002, 800p.

<sup>34</sup> S. Mam Lam Fouck, *La Guyane française, op. cit.*

<sup>35</sup> Anville d', *L'Isle de Caienne et des rives voisines*, mars 1729, BNF.

exhaustive toutes les habitations présentent sur l'île de Cayenne et les rivières environnantes<sup>36</sup>. On peut ainsi observer le paysage de la Guyane peu avant la mise en culture des terres basses. En 1847, à la veille de l'abolition de l'esclavage, Charrière dresse une carte des habitations de l'île de Cayenne, du canal Torcy, de la rivière de Kaw et de l'Approuague<sup>37</sup>. Nous avons donc un aperçu des habitations installées en terre basse. En 1852, l'Administration Coloniale commande un état statistique de la Guyane qui est livré avec une carte pour chaque quartier de la colonie<sup>38</sup>. Nous pouvons ainsi localiser les habitations qui ont survécu à l'abolition de l'esclavage et celles qui ont disparu.

La première distillerie est localisée sur une carte de Cayenne de 1890<sup>39</sup>. Les cartes IGN de 1951 et 1957<sup>40</sup> nous permettent de dresser le bilan des distilleries installées dans l'île de Cayenne au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, peu avant le déclin de cette activité économique. Sur les cartes IGN actuelles ne sont mentionnées que l'usine de Lamirande à Matoury et une ancienne distillerie à Régina.

#### 3.1.4. Les périodiques

Aux Archives Départementales de Cayenne j'ai pu dépouiller de nombreux journaux, notamment le Bulletin Officiel de la Guyane et la Feuille de la Guyane. Ces derniers présentent des inventaires mobiliers et immobiliers très détaillés à l'occasion de ventes ou de saisies, ainsi que l'annonce d'ouverture de distilleries<sup>41</sup>. Cependant, ce sont des inventaires à des moments précis de l'occupation de l'habitation ou du fonctionnement de la distillerie, ils n'en présentent donc qu'une vue décousue. Si les maisons de maître et leurs dépendances sont détaillées dans leur architecture et leur contenu, les manufactures sont justes mentionnées. Quant aux distilleries, nous n'avons souvent qu'une adresse, parfois peu explicite.

---

<sup>36</sup> Dessingy, *Carte topographique de l'Isle de Cayenne avec le cours des rivières et des criques navigables qui l'environnent*, 1770-1771, Vincennes SHAT 7F 37

<sup>37</sup> Charrière, *Rapport Charrière*, 1847, ANOM, DFC carton 70, n°984

<sup>38</sup> Op. cit.

<sup>39</sup> *Atlas des bâtiments militaires, carte de la ville de Cayenne*, plan général au 1/5000<sup>e</sup>, ANOM, DFC carton 228 n°251

<sup>40</sup> Carte IGN, Cayenne N/O NB 22 II 4C au 1/50.000<sup>e</sup>; Carte IGN, Ile de Cayenne au 1/20.000<sup>e</sup>

<sup>41</sup> A.D., Guyane, 2 Mi 2 à 8

### 3.2. Les travaux des historiens

Le premier ouvrage présentant une histoire générale de la Guyane est celui du docteur Henry, *La Guyane, son histoire 1604-1946*,<sup>42</sup> publié en 1950. Jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle c'était la seule synthèse existante fournissant aux chercheurs et au grand public les connaissances générales sur l'histoire de la Guyane. Cependant il ne présente qu'une simple juxtaposition d'extraits d'archives issues de l'administration coloniale pour reconstituer les événements les plus marquants. Il n'y a ni commentaires, ni annotations, et la vie quotidienne des colons et des esclaves est tue. En 1971, C.D. Cardoso, soutient la première thèse d'histoire sur *La Guyane française, aspects économiques et sociaux (1715-1817)*<sup>43</sup>. Cette dernière n'a été publiée qu'en 1999. Il n'aborde pas dans sa thèse tous les aspects du développement de la colonie et se restreint au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1987, Serge Mam Lam Fouck a publié, *Histoire de la société guyanaise, les années cruciales : 1848-1946* qui dresse un portrait de la société guyanaise après l'abolition de l'esclavage, notamment dans ses aspects économiques<sup>44</sup>. La première véritable synthèse de l'histoire de la Guyane date de 1996 : *Histoire générale de la Guyane française. Des débuts de la colonisation à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les grands problèmes guyanais*, de Serge Mam Lam Fouck<sup>45</sup>. Il aborde la construction du territoire et de la société guyanaise et donne les clés de compréhension des stratégies de peuplement, de la dépendance économique, de l'évolution de la société et les stratégies culturelles et politiques de l'assimilation. En 2007 et en 2009 ont été publiés les actes de deux colloques regroupant les travaux des historiens et des archéologues faisant le bilan de la connaissance sur la société coloniale : *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui. Un département français dans la région des Guyanes*<sup>46</sup> et *Histoire & Mémoire : la Guyane au temps de l'esclavage, discours, pratiques et représentations*<sup>47</sup>. Ces deux colloques permettent de faire le point sur la connaissance historique, mais ils montrent la pauvreté de la connaissance archéologique car en 2007, sur la quarantaine d'intervenants, une seule présentation parlait

---

<sup>42</sup> A. Henry, *La Guyane son histoire 1604-1946*, 3e édition, Guyane presse diffusion, Cayenne, 1989, 1<sup>ère</sup> édition 1950.

<sup>43</sup> C.F. Cardoso, *La Guyane française aspects économiques et sociaux (1715-1817), contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique*, thèse de 3e cycle, 1971, Guadeloupe, Ibis rouge éditions, 1999, 260p.

<sup>44</sup> Mam Lam FOuck, *Histoire de la société guyanaise, les années cruciales : 1848-1946*, Editions caribéennes, 1987, 250p.

<sup>45</sup> Mam Lam Fouck Serge, *La Guyane française, aspects économiques et sociaux (1715-1817)*<sup>45</sup> et *Histoire générale de la Guyane française. Des débuts de la colonisation à la fin du XIXe siècle. Les grands problèmes guyanais*, Ibis Rouge éditions, coll. « Espaces guyanais », 1996, 2002, 220p.

<sup>46</sup> Mam Lam Fouck S. (dir.), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui. Un département français dans la région des Guyanes*, Ibis rouge Editions, Cayenne, 2007, 712p.

<sup>47</sup> Bacot J.P., Zonzon J. (dir), *Histoire & Mémoire : la Guyane au temps de l'esclavage, discours, pratiques et représentations*, actes du colloque des 16 au 18 novembre 2010, Cayenne, Ibis rouge Editions , 2011.

d'un site archéologique ; en 2009, quatre présentations abordaient des données archéologiques.

En 2011, Danielle Bégot, historienne, professeure à l'Université Antilles-Guyane et fondatrice du laboratoire d'Archéologie industrielle aux Antilles, a dirigé un *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise* réalisé par un comité d'une vingtaine de chercheurs<sup>48</sup>. Il est issu d'un colloque s'étant tenu du 22 au 23 novembre 2011 sur le thème de « *les sociétés savantes de l'Outre-Mer hier et demain : leur rôle scientifique, culturel et social* » par l'Association des amis du CTHS<sup>49</sup> et de l'Académie des sciences d'Outre-Mer. Cet ouvrage fait le point sur les sources disponibles et les pistes nouvelles à explorer. Danielle Bégot aborde la Guyane à travers son chapitre sur *l'habitation, de l'histoire à l'archéologie industrielle et au patrimoine* (T.1 : 275). Toutefois, seuls deux chapitres sont véritablement consacrés à la Guyane, celui de Serge Mam Lam Fouck, *la Guyane française* (T.2 : 729) et celui de François Regourd, *Guyane et Antilles françaises au XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, histoire des sciences et des savoirs* (T.2 : 871). Ils présentent de manière exhaustive l'ensemble des sources et travaux portant sur la Guyane. Force est de constater le retard pris dans la reconstruction du passé de la Guyane.

Quant aux travaux portant sur l'activité rhumière en Guyane ils sont inexistantes. On peut toutefois citer l'ouvrage commis sous la direction de Didier Béreau, *Les Rhums Saint-Maurice*,<sup>50</sup> auquel j'ai participé pour rédiger le chapitre sur l'histoire de l'activité rhumière en Guyane et la biographie de la famille Prévot.

### 3.3. La thématique du sucre, une recherche récente

Quant à la thématique du sucre, elle a longtemps été délaissée. Le premier ouvrage faisant la synthèse des connaissances sur cette thématique date de 1987, sous la direction de Grillon-Schneider, *Cannes, sucre et rhum*<sup>51</sup>. Cet ouvrage, qui date maintenant, est intéressant car il aborde à la fois la question pour les Antilles et pour la Guyane. La première exposition fut organisée à La Rochelle en 1991 et s'intitulait *Le sucre, luxe d'autrefois*. Elle présentait les collections personnelles de Gérard et Jean-Pierre Delaplanque, constituées du mobilier

---

<sup>48</sup>D. Bégot (dir.), *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise, Guadeloupe, Martinique, Saint-Domingue, Guyane, XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Collection Orientations et Méthodes, n°21, CTHS, Académie des sciences d'Outre-Mer, 2 tomes, 2011.

<sup>49</sup> CTHS : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques

<sup>50</sup> Béreau D. (dir), *les Rhums Saint Maurice*, lelivredart, 2013.

<sup>51</sup> Grillon-Schneider, *Cannes, sucre et rhum*, Ponant, 1987, 3 volumes.

nécessaire à la transformation du sucre brut en sucre raffiné, du vaisselier en usage au XVIII<sup>e</sup> siècle pour servir ce produit à table mais aussi des plans, gravures et tableaux représentant des habitations-sucreries des petites Antilles (Caillet, 2011 : 24). Le premier colloque fut organisé en 2000 et s'intitulait : *Le sucre, de l'antiquité à son destin antillais*. L'année suivante, Émile Éadie publia *La route du sucre du VIII<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle* regroupant les actes du colloque et faisant ainsi un bilan des connaissances historiques sur le sujet. Une dernière exposition a été réalisée en 2007 à Orléans, pour montrer l'importance de cette ville comme grand centre de raffinage aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Tout dernièrement, la revue *Archéopages* a mis à l'honneur les industries agro-alimentaires avec la parution de « *Sucré, salé* » en janvier 2011 ; trois des quatre articles dédiés au sucre sont consacrés aux centres de raffinage de cette denrée, le dernier sur une sucrerie guadeloupéenne. L'orientation vers de tels sujets est peut-être à mettre en parallèle avec le déclin des raffineries de sucre contemporaines. L'effondrement de ces industries remonte aux années 1960-1980 et il est tout à fait possible que ces inventaires aient été entrepris en réaction à la disparition de ce patrimoine puisque les installations sucrières qui avaient fait faillite étaient détruites pour permettre la construction de complexes immobiliers. Les premiers inventaires débutèrent ainsi au début des années 1980 avec la création de groupes de recherche dans un cadre universitaire, selon une démarche proche des inventaires réalisés par les équipes françaises lors de l'émergence de l'archéologie industrielle française. À la Guadeloupe, Xavier Rousseau mena une étude sur les établissements européens entre 1493 et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; il recensa ainsi soixante-dix habitations-sucreries au nord de la région Grande-Terre. Au début des années 1990, elles furent systématiquement relevées à la Martinique sous l'impulsion de François Rodriguez-Loubet (Caillet, 2011 : 28). En 2001, le service général de l'Inventaire du ministère de la culture, commanda à tous les services régionaux des départements d'outre-mer une étude thématique régionale sur le patrimoine sucrier. Mais la publication qui était prévue au départ fut annulée car seule l'étude portant sur la Guyane fut terminée (Cazelles, 2001). Ces groupes de recherche se heurtèrent au double enjeu de ces inventaires puisqu'il fallait d'une part inventorier les sites avant qu'ils ne disparaissent et, dans le même temps, tenter de faire de ce déclin quelque chose de réversible en engageant des procédures pour la restauration de certains éléments de ces anciennes raffineries de sucre (Caillet, 2011 : 29). Ainsi une locomotive datant de 1865 entra au musée Edgar Clerc du Moule en Martinique en 1994 et quelques machines à vapeur de raffineries de sucre furent exposées sur les ronds-points de circulation en Guadeloupe. D'autres projets virent le jour afin de restituer la vie et l'identité de l'esclave, mais Danielle Bégot précise que ces restitutions n'ont généralement

rien de scientifique puisqu'elles ne s'appuient pas sur des résultats archéologiques. Elles n'étaient pas menées dans un souci d'authenticité mais résultaient d'enjeux économiques et ne s'attachaient qu'à mettre en lumière de manière plutôt simpliste certains aspects de l'esclavagisme comme le rôle de l'esclave au sein des plantations. La limite scientifique des restitutions et des inventaires réalisés fut rapidement mise en évidence puisque ces repérages ne rendaient compte que des bâtiments en dur encore en élévation ; les infrastructures en bois – par exemple les cases des esclaves, les étables ou encore les ouvrages terrassés – restaient ignorées et tout ce qui avait trait au quotidien des esclaves demeurait inconnu. Le manque d'informations était encore plus préjudiciable au regard des lacunes archivistiques concernant la vie quotidienne de ces populations, l'essentiel des documents conservés étant constitué de la documentation comptable des habitations-sucreries et des actes notariaux qui permettent d'évaluer la fluctuation des populations (Caillet, 2011 : 29). A partir des années 2000 l'archéologie préventive permis une étude plus approfondie des habitations-sucreries. Les études menées dans le cadre des fouilles se sont attachées à comprendre les territoires au sein desquels s'établirent ces sucreries, de restituer les dynamiques relatives à de telles implantations et de s'interroger sur leur modèle d'organisation. En Guadeloupe, une prospection thématique a été réalisée sur la commune d'Anse-Bertrand afin de cerner les logiques d'implantations de ces industries et d'aborder la formation du paysage culturel des Antilles françaises. Cependant il faut attendre l'automne 2010 pour qu'une équipe de l'Inrap, sous la responsabilité de Fabrice Casagrande, mettent au jour une habitation-sucrerie de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup>. Le recoupement des informations historiques avec les sources archéologiques permet d'émettre l'hypothèse qu'elle a peut-être été fondée par Jacob de Sweers. Elle constituerait ainsi l'un des plus anciens complexes guadeloupéens de ce type connus à ce jour. À la Martinique, la situation est un peu différente car les opérations y sont moins nombreuses. En Guyane, bien que les sites de l'habitation Vidal et Macaye soient des sucreries, les premières études portant sur la thématique du sucre datent de 2001 lorsque le SRI de Guyane me commanda l'inventaire du Patrimoine sucrier et rhumier de la Guyane. Ces informations sont disponibles dans la base de données Architecture – Mérimée – mise en œuvre par la direction de l'Architecture et du Patrimoine. L'interrogation de cette base permet de se faire une idée plus précise de l'intérêt suscité par les sucreries et les raffineries de sucre. Mérimée recense cent vingt-huit notices répondant au terme « sucrerie » : elles correspondent au nombre d'installations sucrières répertoriées en métropole et dans les départements

---

<sup>52</sup> Diagnostic et fouille préalables à l'aménagement de l'université « la cité de la connaissance » dans le sud de l'île de Basse-Terre.

d'Outre-mer, qu'elles appartiennent aux époques moderne ou contemporaine. Aucune distinction n'est faite entre les industries qui utilisent le sucre de canne ou bien de betterave. Quatre-vingt-deux sont en France alors que quarante-six ont été répertoriées dans les départements d'Outre-mer. En ce qui concerne les raffineries françaises, seules trois notices se rapportent à des raffineries de l'époque moderne – XVIII<sup>e</sup> siècle – et renvoient à des installations rochelaises. Quant aux autres installations, quatre ont été répertoriées à la Réunion et datent du XIX<sup>e</sup> siècle ; les raffineries inventoriées en Guyane – six – et à la Guadeloupe – cinq – sont des industries contemporaines, datant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ; concernant la Martinique, douze des vingt-neuf installations inventoriées auraient été érigées aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (Caillet, 2011 : 29). Les fouilles de la sucrerie de Loyola de 2004 à 2009 et celles de l'habitation La Garonne, de 2010 à 2012, sont, à ce jour, les seules fouilles portant sur les installations industrielles. Ces travaux ont permis de prendre de la distanciation vis-à-vis des archives car elles ont montré que les manufactures n'avaient pas forcément le nombre « idéal » de marmites, que chaque usine n'est pas organisée tout à fait de la même manière, dans l'agencement des pièces par exemple, signes d'une adaptation à leur environnement.

### **3.4. Des conditions de recherche difficiles en Guyane**

Si pour les Antilles les premiers inventaires des archives coloniales datent de la fin des années 60, pour la Guyane, le premier inventaire de la sous-série C14 de l'ANOM date de 1974<sup>53</sup>. Quant aux recensions bibliographiques, s'il existe quelques mentions portant sur les Antilles, la Guyane est inexistante. Serge Mam Lam Fouck souligne l'importance de la grande pauvreté de la documentation portant sur la Guyane (Bégot, Mam Lam Fouck, 2011, T.2 : 729-790). Elle est le fait de deux raisons majeures. La première est la tardive création des Archives Départementales en 1983. De ce fait, un grand nombre de documents sur l'état civil des esclaves, ou les dossiers de procédure engagée contre les habitants soupçonnés de traite clandestine, a été volé ou a été rongé par l'humidité. La deuxième raison, est le déséquilibre important entre l'abondante documentation produite par la pratique des affaires publiques et la faiblesse des écrits provenant de la sphère privée. Par ailleurs, l'abolition de l'esclavage a mis un frein à la production de bon nombre de ces documents. Pour la deuxième moitié du

---

<sup>53</sup> Taillemite Etienne, Archives nationales – *Inventaire de la série Colonies C8A Martinique*, Paris, Impr. Nationale, 1967, 1971, 1984 ; Bougard-Cordier Claudine, Pouliquen Sarotte Monique, Pittaud de Forges G., taillemite Etienne, Vincenti-Bassereau Claude, *Inventaire des Archives coloniales, sous-série C14*, Paris, La Documentation française, 1974.

XIX<sup>e</sup> siècle, il faut se contenter des publications de périodiques, *Bulletin officiel de la Guyane*, *Journal Officiel de la Guyane française* ou encore la *Feuille de la Guyane*, pour ne citer que les plus riches, mais qui délivrent essentiellement des informations sur les courants d'idées, la vie politique, les représentations sociales, la vie économique et culturelle ou l'évolution démographique. Par ailleurs, comme le font remarquer Danielle Bégot et Serge Mam Lam Fouck, la conservation des archives a été beaucoup plus problématique en Guyane qu'aux Antilles (Bégot, Mam Lam Fouck, 2011, T.2 : 729-790). En Effet, déjà en 1888 l'incendie de Cayenne avait ravagé les archives, la bibliothèque et le petit musée de la Colonie. Comme nous l'avons déjà dit, la création des Archives Départementales ne remontent qu'à 1983, soit 34 ans après celle de la Martinique. Mais le bâtiment n'étant toujours pas aux normes, de nombreuses archives disparaissent chaque jour sous l'effet de l'humidité et des insectes. En 1996, les émeutes provoquées par des problèmes liés entre autres à l'absence de rectorat et d'université en Guyane,<sup>54</sup> provoquent l'incendie du bâtiment abritant les impôts et leurs archives. Faute de moyen, une grande partie des plans terriers et des cadastres n'ont pas pu être sauvés : les archives récupérées ont été mises à sécher sous les toits avec des ventilateurs. Cependant, depuis une dizaine d'années les Archives Départementales ont créé des répertoires consultables sur Internet et ont numérisé un certain nombre de documents consultables par microfilms<sup>55</sup>... Même s'il est à souligner que les deux machines permettant de lire ces microfilms sont tombées en panne peu de temps après leur acquisition. Toutefois, le site Manioc, créé par l'UAG<sup>56</sup> est une mine d'or pour les chercheurs, proposant un grand nombre de documents, textes, iconographies, sources Audio-visuelles. La numérisation de la sous-série C<sup>14</sup> des ANOM<sup>57</sup> a également permis de faciliter le travail des chercheurs locaux qui n'ont plus la contrainte de se déplacer vers la métropole. Le *Guide de la Recherche* (Bégot, 2011) permet enfin d'avoir une vue d'ensemble de toutes les sources et de tous les travaux disponibles sur la Guyane. Cependant, cet ouvrage souligne le grand retard de ce département car sur les deux volumes que compte ce guide, seuls deux chapitres sont consacrés à la Guyane (déjà cités). Un seul ouvrage fait un véritable bilan des connaissances de l'histoire de la Guyane (Mam Lam Fouck, 2002). Il faut attendre 2007 et 2009 pour que deux colloques soient enfin organisés pour présenter l'ensemble des travaux historiques portant sur la Guyane (Mam Lam Fouck, 2007 ; Zonzon, 2009).

---

<sup>54</sup> Depuis 1991 la Guyane était dotée d'un IES mais il était insuffisant au regard des formations proposées.

<sup>55</sup> <http://www.cg973.fr/-Archives-departementales-> 2012.

<sup>56</sup> Université Antilles Guyane

<sup>57</sup> Archives Nationales d'Outre-Mer, situées à Aix-en-Provence.

*Le Guide de la recherche* montre la grande richesse des sources testimoniales sur la Guyane. Depuis les années 1980, de nombreux dépouillements ont été réalisés, notamment par Yannick Le Roux pour sa thèse sur *l'habitation guyanaise sous l'Ancien Régime* (Le Roux, 1994) ; par Régis Verwimp et Egle Barone-Visigali pour l'étude des habitations Saint Régis et Maripa (Barone-Visigalli, 2008) ; par Damien Hanriot pour le programme de recherche lancé en 2010 sur le patrimoine industriel de l'Approuague ; ou encore par le Service Régional de l'Archéologie. Force est de constater que faute de communication efficace ou de réelle volonté de diffuser ces recherches, il faut sans cesse refaire ce qui a déjà été fait. J'ai mis en place, au sein de l'association AIMARA<sup>58</sup> le projet de mettre en ligne des répertoires permettant de connaître le contenu des archives dépouillées. Ce travail est en cours, il est mené par Christian Lamendin pour les Archives Départementales et Lodewijk Hulsman, historien et maître de conférences à l'université Boa Vista au Brésil, pour les archives hollandaises portant sur la Guyane.

En ce qui concerne le futur de la Recherche en Guyane, la Région et le Département ont élaboré depuis une quinzaine d'années, trois projets ambitieux :

- Un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine à Saint-Laurent du Maroni afin de protéger et de mettre en valeur les vestiges du bagne. Un périmètre de protection est en cours d'intégration dans le Plan Local d'Urbanisme afin de protéger la particularité architecturale de cette ancienne ville pénitentiaire.

- Un centre des Mémoires de Guyane, rassemblant les Archives Départementales et le dépôt archéologique. Le projet adopté concerne un bâtiment modernisé répondant aux normes de sécurité et de conservation des archives et du dépôt archéologique.

- Un Institut des Cultures Guyanaises et des Mémoires. Il sera situé à Cayenne, dans les anciens bâtiments de l'hôpital colonial Jean Martial qui sont classés Monuments Historiques et qui font aujourd'hui l'objet d'un vaste programme de restauration et de mise aux normes. Ce centre devrait réunir les collections et les personnels du musée départemental Franconie et du musée régional des Cultures Guyanaises. Il accueillera un centre de recherche et des salles de conférence.

Ainsi, malgré une lente structuration des dispositifs permettant de sauvegarder les écrits et le patrimoine guyanais, on voit depuis peu de temps une réelle prise de conscience de la part des « autorités locales » et une volonté farouche de créer des conditions favorables à la

---

<sup>58</sup> Association pour l'Inventaire du Mobilier Architectural Régional et de l'Artisanat. Association loi 1901 dont je suis la présidente qui gère depuis 2009 trois à quatre programmes de fouille programmée.

sauvegarde de ce qui existe encore sur ou sous le sol guyanais et qui en fait sa spécificité et son histoire.

### 3.5. La recherche universitaire en Guyane

En 1982, l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) est créée mais elle ne possède pas d'installation en Guyane, les étudiants doivent se rendre aux Antilles. Il faut attendre 1991 pour que la Guyane soit dotée d'un Institut d'Etudes Supérieures (IES). Les événements de 1996<sup>59</sup> vont permettre la création du Campus Saint Denis à l'intérieur d'un hôpital désaffecté. A partir de 2000, commence la construction d'un nouveau campus, inauguré en 2007. En 2015, l'université de Guyane devient une université de plein droit. Le CNRS s'installe en Guyane en 2002, mais il ne dispose d'aucun chercheur sur l'histoire et/ou l'archéologie coloniale : il se consacre principalement à l'observation et à l'étude de l'Homme et du Milieu dans leurs situations actuelles, ainsi qu'à l'étude des populations amérindiennes passées. En 2012, 90% des thèses portant sur la Guyane sont rattachées à des universités de métropole ou de l'étranger (américaines, canadiennes, brésiliennes, hollandaises) et sur 28 thèses d'histoire en cours<sup>60</sup>, seulement deux portent sur l'archéologie coloniale, celle de Catherine Losier, *Approvisionnement Cayenne au cours de l'Ancien Régime : Etude archéologique et historique de l'économie et du réseau commercial d'une colonie marginale, la Guyane (XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle)*<sup>61</sup> qui a été soutenue en juin 2012 et la mienne. Les thèses d'archéologie portant sur l'occupation amérindienne sont au nombre de quatre. Ce constat vient probablement du fait que l'UAG peine à attirer les étudiants et à développer la filière archéologique.

De 2003 à 2008, les étudiants antillo-guyanais pouvaient suivre une licence professionnelle intitulée « Développement et protection du patrimoine culturel » sur le campus Schœlcher en Martinique et à Saint-Claude en Guadeloupe, sous la direction de Danielle Bégot et de Benoît Bérard<sup>62</sup>. Les étudiants travaillaient sur des thèmes variés comme la mise en valeur d'un site naturel ou culturel, la commémoration d'un anniversaire, l'inventaire d'un fonds d'archives privées, la préparation d'une exposition. Dans le cadre de

---

<sup>59</sup> Cf chapitre II, 2.2.

<sup>60</sup> Inventaire réalisé par Stéphane Granger qui fait le point sur tous les travaux universitaires réalisés ou en cours en lien avec la Guyane. [webtice.ac-guyane.fr/.../la\\_recherche\\_universitaire\\_en\\_Guyane.odt](http://webtice.ac-guyane.fr/.../la_recherche_universitaire_en_Guyane.odt)

<sup>61</sup> Thèse Université de Laval, sous la direction de Réginald Auger, Yannick Le Roux et Gérald Migeon.

<sup>62</sup> Noura Sahnoune élabore actuellement une thèse de doctorat sur l'historiographie de l'archéologie de l'esclavage aux Antilles. Elle appartient au Laboratoire Civilisations et Identités Culturelles Comparées, Université de Cergy Pontoise, EA 2539

ce cursus, ils ont pu participer à des fouilles, notamment sur le site de la plage de l'Anse Sainte-Marguerite. Cependant, la formation a fermé en 2008 faute d'étudiants suffisamment nombreux. Selon Noura Shanoune,<sup>63</sup> la plupart de ces étudiants n'ont aujourd'hui quasiment aucun lien avec les métiers du patrimoine. Benoît Bérard<sup>64</sup> est à ce jour le premier et le seul enseignant d'archéologie de l'Université en Guadeloupe et en Martinique. Il est associé au laboratoire « Archéologie des Amériques » (UMR 8096) de l'université Paris1. La licence d'Histoire en Martinique propose cependant un cours intitulé « Archéologie et patrimoine de la Caraïbe » se composant pour moitié d'un cours sur l'occupation précolombienne des Antilles et pour l'autre moitié d'un cours sur l'histoire des Antilles dont une part est consacrée à l'archéologie de l'esclavage. Depuis 2010, en Guadeloupe et en Martinique, le master 1 Recherche, mention Histoire, propose un cours intitulé « L'archéologie des habitations/plantations du XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> ». Il comprend également un enseignement sur « les métiers liés au patrimoine » dans le domaine de la « culture, de la documentation, de la recherche, de la médiation ». Cependant, il n'existe pas de département d'Archéologie et pas de cursus spécifique d'archéologie. Les étudiants qui souhaitent recevoir une formation d'archéologue continuent leurs études en métropole. En 2010, le Master Recherche, mention Histoire, Spécialité « Histoire et patrimoine des mondes caribéens et guyanais » est mis en place. En Guyane, dans le cadre du Master 1 et 2 « Sociétés et Interculturalités », je délivre un cours sur le patrimoine archéologique<sup>65</sup>. Les étudiants y sont peu nombreux et d'un niveau très faible. La plupart sont là faute de place ailleurs.

Le retard de la recherche universitaire française dans ce domaine pèse donc dans le développement de notre champ disciplinaire. A l'université de Montréal, dans le cours de 2<sup>ème</sup> année d'anthropologie, des cours portant sur l'histoire de l'Amérique française, îles et continent, ou encore sur l'historiographie portant sur la société bushinenguée<sup>66</sup> sont obligatoires.

---

<sup>63</sup>Communication faite au SHA 2013 à Leicester.

<sup>64</sup> Benoît Berard est archéologue spécialiste de l'occupation amérindienne, chercheur au CNRS et enseignant à l'Université Antilles Guyane.

<sup>65</sup> Ce cours était délivré jusqu'en 2012 par G. Migeon. Depuis 2014, le cours sur le patrimoine archéologique est regroupé dans un module intitulé patrimoine qui est délivré à 4 voix par Michel Verrot, Sophie Baillon, Thomas Mouzard et moi-même.

<sup>66</sup> Les Bushinengués (les nègres de la forêt) sont les descendants des noirs marrons ayant fui les plantations du Surinam.

## 4 L'archéologie historique

### 4.1 De l'archéologie industrielle à l'archéologie coloniale

Pour comprendre les difficultés de la mise en place de l'archéologie coloniale en France il est important de revenir d'abord sur la genèse de l'archéologie historique qui concerne les périodes moderne et contemporaine.

En 1825, puis en 1832, Victor Hugo publiait deux pamphlets dénonçant la destruction des Monuments en France (Hugo, 1832, 5 : 607-622). La première loi protégeant les Monuments Historiques ne fut cependant votée qu'en 1913. En se penchant sur l'historiographie de l'archéologie, on se rend compte rapidement qu'en France ce sont les choix politiques de la nation qui ont imposés aux archéologues la restriction de leur fourchette chronologique en privilégiant les périodes anciennes. En effet, il était politiquement plus payant de s'intéresser à l'ancien : les Gaulois représentant les célèbres « *ancêtres de la nation française* » tandis que les Romains incarnaient le modèle républicain et impérial de la France. L'intérêt pour l'ancien avait donc plus de chances d'aboutir, d'autant plus qu'il restait spectaculaire dans le sens où il était enfoui depuis de nombreux siècles alors que, de leur côté, les productions des époques récentes n'avaient pas cette valeur de prestige ou d'inédit puisqu'il s'agissait d'éléments encore inscrits dans la conscience collective (Caillet, 2011 : 6). Le 8 mars 1862, Napoléon III décidait ainsi la création au Château de Saint-Germain-en-Laye d'un musée d'antiquités celtiques et gallo-romaines pour y exposer l'Histoire Nationale. Un décret de 1866, précisait que « *le musée de Saint-Germain a pour but de centraliser tous les documents relatifs à l'histoire des races qui ont occupé le territoire de la Gaule depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne de Charlemagne ; de classer ces documents d'après un ordre méthodique ; d'en rendre l'étude facile et à la portée du public ; de le publier et d'en propager l'enseignement* »<sup>67</sup>. Il est, encore à ce jour, le seul musée d'Archéologie Nationale en France. Lors de l'exposition des objets trouvés lors de la fouille du Grand Louvre dans les années 1980, aucun objet des époques modernes et contemporaines n'a été choisi en raison du fait que la vocation d'un musée s'arrêtait après Charlemagne.

A l'opposé, en Angleterre, l'intérêt pour le XIX<sup>e</sup> siècle est apparu après la Seconde Guerre Mondiale. Conscients de la disparition de leur passé récent, de nombreux chercheurs anglais ont tenté de lutter contre cette nouvelle vague d'urbanisation et de réaménagements, arguant que le XIX<sup>e</sup> siècle constituait une période éminemment glorieuse pour la nation anglaise (Caillet, 2011 : 7). Différents débats ont donc été organisés pour fixer les limites

---

<sup>67</sup> <http://www.musee-archeologienationale.fr>, 2012.

chronologiques de ce phénomène. Deux écoles de pensées s'affrontaient : d'un côté, ceux qui considéraient que l'archéologie industrielle devait s'occuper de l'ensemble des vestiges industriels, quelle que soit leur époque, et de l'autre, ceux pour qui ce champ disciplinaire devait prendre en charge les installations nées au moment de la Révolution industrielle, c'est-à-dire mécanisées. C'est finalement la deuxième école de pensée qui s'est imposé en Angleterre, et la Révolution industrielle a été interprétée comme une rupture dans le temps puisque ce phénomène a contribué à transformer de façon radicale l'industrie existante (Caillet, 2011 : 8). Au début des années 1980, les chercheurs s'accordaient sur les limites chronologiques de la Révolution industrielle: 1760 - 1830.

Maurice Daumas<sup>68</sup>, fondateur de l'archéologie industrielle française dans les années 1980, faisait toutefois remarquer que dans les monographies rédigées par les érudits locaux au XIX<sup>e</sup> siècle, certains passages se référaient déjà à des sites de l'époque industrielle. Par ailleurs, bien avant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, des monuments de l'époque industrielle, comme les manufactures royales, avaient déjà bénéficié de l'appellation « monument historique ». Dans les années 1960, historiens, économistes et sociologues français ne jugeaient pas pertinent d'étudier la Révolution industrielle comme un phénomène à part, à l'instar de leurs homologues anglais : la Révolution Industrielle était abordée dans la continuité des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, siècles dont les innovations politiques, économiques, intellectuelles amenèrent à cette révolution. Il a fallu attendre les années 1970 pour que ce champ disciplinaire s'impose véritablement. En effet, la volonté de l'opinion publique de défendre les vestiges récents est apparue avec la destruction des Halles de Paris en 1971. Un an plus tard, le premier inventaire de monuments de l'époque moderne est réalisé par Maurice Daumas, afin de sensibiliser l'opinion publique au patrimoine récent et de limiter de telles destructions : il portait sur les complexes industriels construits entre 1830 et 1914 en région parisienne. C'est peut-être grâce à cet inventaire que le projet visant à détruire la gare d'Orsay pour la remplacer par un grand hôtel moderne ne put aboutir car « *[elle] bénéficia du renouveau d'intérêt pour le XIX<sup>e</sup> siècle* » (Caillet, 2011 : 9). Cependant, les premières études entreprises en archéologie industrielle n'offraient qu'une vision partielle de la culture matérielle caractéristique de l'époque industrielle puisqu'elles ne prenaient en compte que les éléments les plus prestigieux de cette époque : les anciennes manufactures royales, les forges, les fonderies qui mettaient en avant la puissance de l'État (Caillet, 2011 : 11). L'archéologie industrielle répondait à des objectifs précis, à savoir identifier ce qui n'avait pas encore été

---

<sup>68</sup> Daumas Maurice, *L'archéologie industrielle en France*, Robert Laffont, coll. « Les hommes et l'histoire », 1980, 464 p

détruit, déterminer l'historicité des vestiges et mettre en œuvre leur sauvegarde (Daumas, 1980 : 428). En définissant les objectifs de cette manière, Maurice Daumas inscrivait l'archéologie industrielle, non pas dans une politique archéologique, mais plutôt dans une mouvance patrimoniale. En 1978, le Comité d'information et de liaison pour l'étude du patrimoine et de l'archéologie – le Cilac – est créé. Son objectif principal était la politique de sauvegarde des bâtiments de l'époque industrielle dans une démarche patrimoniale. La toute première revue consacrée spécifiquement au « patrimoine » industriel – et non pas aux sites industriels comme cela aurait normalement dû être le cas – est créée. Certains scientifiques, comme les fondateurs de l'archéologie moderne et contemporaine, récusait l'appellation « *archéologie industrielle* » puisque ce champ disciplinaire œuvrait plus pour la conservation des vestiges que pour leur étude. Ils arguaient que l'archéologie de sauvetage avait pour objectif essentiel d'effectuer un travail scientifique à l'endroit où était prévu un aménagement afin de préserver le passé de ce site, et non pas de mettre en valeur ce patrimoine. Pourtant, c'est cette visée patrimoniale qui s'est imposé. En 1983, une cellule dédiée au patrimoine est créée au sein de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Les inventaires devaient « *être conçus pour une utilisation rapide et un objectif pratique* » (Cartier, 1987 : 15). La collecte de l'information devait être minimale, ce qui contestait *de facto* la visée scientifique de ce champ disciplinaire. En effet, les données recueillies devaient répondre à trois questions fondamentales : « quoi ? », « où ? » et « comment ? ». Les autres interrogations, secondaires et superflues, ne devaient pas apparaître dans les inventaires car « *l'insertion de renseignements subsidiaires " risquait," en alourdissant la démarche, de donner des résultats inutilisables sans renfort important d'informations complémentaires* » (Cartier, 1987 : 15). Il s'agissait donc d'inventorier les informations disponibles sur les sites industriels choisis sans restituer leur environnement et la manière dont ils s'y implantaient. Ainsi, dans les années 1980, la finalité des travaux entrepris sous l'égide de l'archéologie industrielle n'était, non pas d'enrichir les connaissances concernant les productions humaines de l'époque industrielle, mais de conserver, restaurer ou réhabiliter d'anciens lieux de l'industrie française, symbolisant la « *grandeur* » de la France industrielle des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Par ailleurs, l'apparition en France de ce champ disciplinaire soulevait des oppositions : l'archéologie industrielle se heurtait à la fameuse barrière étymologique qui voulait que cette discipline ne se préoccupe que de productions anciennes alors que l'ancien n'est pas un critère « d'archéologie » (Burnouf, Journot, 2004 : 6). Cette réticence venait « des historiens-par-les-textes » et d'une partie de la communauté archéologique qui remettait en cause l'utilité des vestiges des Temps modernes pour étudier les productions humaines en

raison de la masse phénoménale d'archives disponibles pour les périodes récentes et du caractère non enfoui des vestiges. En effet, au moment de l'émergence de l'archéologie médiévale, seules les données archéologiques documentant les événements antérieurs à l'an 800 étaient considérées comme « utiles ». La plupart des chercheurs ont eu du mal à admettre que la documentation archivistique – essentiellement composée d'archives domaniales et fiscales qui ne renseignent que les élites – n'était pas suffisante pour écrire l'histoire matérielle des masses rurales et urbaines (Caillet, 2011 : 13). Philippe Bruneau a été alors le premier à proposer une définition claire de l'archéologie, résumée ainsi par Jean-Paul Demoule : « *Ce n'est plus seulement la fouille des vestiges enfouis de civilisations anciennes et disparues, c'est l'étude des objets matériels, de la culture matérielle de toute société humaine, qu'elle soit ancienne, récente ou même contemporaine. De même que les historiens étudient des sociétés à travers les écrits qu'elles nous ont laissés, ou que les sociologues interrogent des populations vivantes sur leur comportement, les archéologues parlent des sociétés à travers leurs objets* » (Demoule, 2012 : 168). Cette discipline, en charge de l'homme producteur et consommateur, étudié à travers ses fabrications, la manière dont celles-ci sont conditionnées et les effets produits, n'a donc aucun intérêt à s'arrêter en 1492 sous prétexte que les sources écrites deviennent, à partir de cette date, suffisantes (Caillet, 2011 : 13). En 1982 l'expression « *archéologie moderne et contemporaine* » apparaît pour la première fois dans l'éditorial de la revue *Ramage*. Philippe Bruneau et Pierre-Yves Balut ont fondé ce nouveau champ disciplinaire pour réagir au manque de cohérence de l'archéologie industrielle qui ne savait pas ni où ni comment se positionner par rapport à l'archéologie des Temps modernes : si Maurice Daumas dispensait des cours en archéologie industrielle à l'université Paris IV-Sorbonne, entre 1978 et 1980, peu d'universitaires ont été formés à l'archéologie industrielle, et la plus grande partie des recherches entreprises ont été celles d'historiens, de géographes, d'architectes, d'ethnologues<sup>69</sup>. Cette nouvelle appellation répondait à la nécessité de libérer l'archéologie de son assujettissement à la tradition historienne tendant à utiliser les opérations archéologiques portant sur les Temps modernes et contemporains à la seule fin d'une éventuelle validation des hypothèses historiques. (Caillet, 2011 : 16).

Il a donc fallu attendre l'apparition et le développement de l'archéologie de sauvetage pour que les vestiges « *récents* », quelle que soit leur nature, soient peu à peu pris en compte lors des recherches, jusqu'à être étudiés délibérément pour les informations qu'ils sont

---

<sup>69</sup> Maurice Daumas publia *l'Archéologie industrielle en France* qui devint le manuel de référence des étudiants.

susceptibles d'apporter à la connaissance de la culture matérielle des époques récentes (Caillet, 2011 : 15). En effet, cette préoccupation était d'autant plus nécessaire que la politique d'aménagement du territoire dans le cadre de la DATAR<sup>70</sup>, impulsée dans les années 60, entraînait la multiplication de grands travaux (autoroutes, TGV, grands ensembles). En 1973, l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN) est créée afin de répondre aux exigences de la loi de 1941 dans le cadre de ces aménagements et de développer les fouilles préventives (Journot, Bellan, 2011). Aujourd'hui, les problématiques liées à l'archéologie moderne s'orientent différemment puisqu'elles se tournent vers la culture matérielle. Les productions ne peuvent être appréhendées à partir des seules sources écrites puisqu'elles ne livrent qu'une description succincte des objets utilisés dans la vie courante. Ces problématiques sont d'autant plus intéressantes qu'il n'est pas rare que l'usage attribué à un objet par un texte diffère de celui qu'il eut véritablement. De même, certains objets sont détournés de leur fonction : la fouille de l'indigoterie de Loyola en Guyane a révélé, par exemple, que le tuyau servant à transférer le liquide fermenté de la trempoire vers la batterie est un fût de fusil (Cazelles, 2007). Seules les opérations archéologiques peuvent mettre en évidence ce décalage entre fonctions et usages.

Peu à peu, un cadre législatif s'est donc mis en place. Le décret n° 86-192 du 5 février 1986 constituait un premier jalon important dans la mise en place du cadre réglementaire de l'archéologie de sauvetage puisqu'il induisait la possibilité d'intervenir de façon réglementaire en milieu urbain (Caillet, 2011 : 17). En 1992, la Convention de Malte imposait à tous les pays membres de l'Union Européenne de protéger leur patrimoine archéologique et d'assurer des fouilles préventives (Demoule, 2012 : 218). En 2001, la transformation de l'archéologie de sauvetage en archéologie préventive a par conséquent permis à notre champ disciplinaire, l'archéologie des Temps modernes et contemporains, de prendre un nouvel essor : désormais la loi imposait le relevé de l'ensemble des vestiges mis au jour et ce, quelle que soit la période à laquelle ils appartenaient (Caillet, 2011 : 18). Enfin, depuis 2004, le Code du Patrimoine précise que : « *Constituent des éléments du patrimoine archéologique, tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel* »<sup>71</sup>. Aujourd'hui l'archéologie moderne et contemporaine « se porte bien ». Le 6 février 2013, l'Institut des Arts, les universités de Paris I Sorbonne et de Paris IV Nanterre, associés à l'Inrap, ont proposé une

---

<sup>70</sup> Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

<sup>71</sup> Article L 510-1 du Code du Patrimoine.

journée d'étude portant sur *L'archéologie du monde moderne et contemporain, et ses enjeux*. Jean-Yves Balut y a souligné l'importance de ne pas confondre, pour ces périodes, les données historiques et archéologiques. L'archéologie doit être une science de technicité dans laquelle l'objet est créateur de lien social. Par exemple, la fouille du jeu de l'oie du château de Chantilly a montré que l'important n'était pas de retrouver le jeu de l'oie mais de comprendre comment on y jouait, comment cela fonctionnait<sup>72</sup>. Pour Jean-Paul Demoule, « *les archéologues ne sont donc pas là pour fouiller le sol. Ils ont la belle et forte responsabilité d'expliquer à tous les résultats de leurs recherches et de chercher un sens et des clefs aux trajectoires des sociétés passées, à la façon dont elles ont su vivre et s'organiser. Ils ont aussi la charge de dénoncer les manipulations de l'histoire* » (Demoule, 2012 : 298).

## **4.2 L'archéologie coloniale**

### **4.2.1 Une reconnaissance et un cadre réglementaire tardifs**

C'est donc dans ce contexte qu'est née l'archéologie coloniale. Les recherches archéologiques ont débuté tardivement dans les départements d'Outre-Mer car il a fallu attendre la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire. Ce n'est qu'en 1965 que la loi du 27 septembre 1941 – qui réglemente les fouilles archéologiques – a été étendue à ces départements : nul ne pouvait plus effectuer de fouilles ou de sondages archéologiques, sur un terrain lui appartenant ou non, sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation. En 1972, les circonscriptions archéologiques de ces départements sont créées, renforçant le nouveau cadre législatif de l'archéologie. Mais il a fallu néanmoins attendre 1992 pour que les services régionaux de l'archéologie y voient vraiment le jour et qu'un poste de conservateur régional soit créé, avec pour mission d'étudier, de protéger, de conserver et de promouvoir le patrimoine archéologique de ces régions. Néanmoins, seule l'archéologie amérindienne a été mise en place, les sites coloniaux restant, jusqu'à ces dix dernières années, le parent pauvre de la recherche. La Société d'Histoire de la Martinique n'a été créée qu'en 1955, celle d'Histoire de la Guadeloupe qu'en 1963, soit cent ans après les sociétés savantes de la métropole. A la Réunion, le Centre de Recherche sur les *sociétés* de l'océan Indien a été fondé en 2001. Il n'existe toujours aucune structure similaire en Guyane. Le premier enseignement concernant l'histoire des Antilles – Guadeloupe et Martinique au XVIII<sup>e</sup> siècle – créé par Jacques Adélaïde-Merlande au Centre d'enseignement supérieur littéraire de Pointe-à-Pitre ne date que de 1966 (Abenon, Begot, Sainton, 2002 : 16). Les premiers décapages de grandes

---

<sup>72</sup> Bernard Jean-Louis, Le jeu de l'oie du château de Chantilly, fouille Inrap.

surfaces ont été réalisés à partir des années 1980 par des chercheurs américains en collaboration avec des chercheurs locaux dans les îles anglaises de la Caraïbe. Entre 1984 et 1989 Aad Versteeg réalise à Saint-Eustache, une ancienne possession hollandaise, des décapages révélant le plan de grandes maisons communautaires, permettant de compléter les travaux menés par les universitaires américains sur la société d'habitation, les conditions de vie des esclaves et au-delà l'identité afro-américaine<sup>73</sup>. En Guadeloupe, jusqu'en 1992, les recherches de terrain se sont cantonnées à de simples prospections de surface. La même année, l'AFAN s'installe en Guyane pour suivre les travaux de construction et de mise en eau du barrage de Petit Saut.

Pendant ce temps, en France métropolitaine, le passé négrier semble volontairement oublié : si en 1985, de nombreuses manifestations commémorent la révocation de l'édit de Nantes, pas une ne porte sur le Code Noir, pourtant promulgué en 1685. De la même manière, le Ministère de la Culture n'a pas inscrit dans ses célébrations officielles le bicentenaire de la première abolition de l'esclavage – 1794 – alors qu'en 1994 sont commémorés celui de la création du Louvre ainsi que celui de l'École Polytechnique (Caillet, 2011 : 21). Le premier colloque concernant l'archéologie coloniale – mais qui inclue également la période précolombienne – n'a lieu qu'en 1998, l'année du cent-cinquantième anniversaire de la commémoration de l'abolition de l'esclavage. Mais la publication des actes de ce colloque révèle le retard significatif pris quant aux études portant sur la période coloniale puisque treize communications concernent la période préhistorique tandis que cinq seulement abordent des phénomènes propres à l'archéologie coloniale : les fortifications, les cimetières et la forge d'une habitation-sucrerie. Il faut ensuite attendre 2011 pour que des colloques internationaux soient organisés en France. Même s'ils présentent quelques travaux archéologiques, ces colloques sont surtout axés sur la patrimonialisation et la muséographie. Le premier s'est déroulé à La Rochelle du 27 au 29 avril : « *Les patrimoines de la traite négrière et de l'esclavage* ». Il a permis de faire le bilan des différentes opérations et recherches patrimoniales menées sur ce sujet à travers trois thèmes : « *mémoire des mots* », « *mémoire des routes* » et « *mémoire des lieux* ». Du 11 au 13 mai, le musée du quai Branly a présenté « *Exposer l'esclavage : méthodologies et pratiques* », en mettant l'accent sur les aspects muséographiques de la traite négrière et de l'esclavage. Les responsables de musées et des artistes se sont rassemblés pour débattre de la meilleure manière d'exposer l'esclavage en confrontant les expériences concrètes de muséographie dans les institutions et les lieux de

---

<sup>73</sup> Losier, article en préparation sur l'archéologie des villes de la caraïbes, juillet 2015.

mémoire. Enfin, une rencontre internationale s'est déroulée du 12 au 14 mai à Bordeaux portant sur « *Esclavages, traites, travail contraint en Afrique : logiques politiques et dynamiques sociales* » ; celle-ci avait été coordonnée par le Centre International de Recherches sur les Traités et les Esclavages (Caillet, 2011 : 24). Ce n'est qu'en 2012, du 9 au 11 mai, que l'Inrap, le musée du Quai Branly et le Comité pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage ont organisé le premier colloque international de l'archéologie de l'esclavage. Ce colloque a montré le retard considérable de la France dans ce champ disciplinaire car, sur la vingtaine de communications présentées, seules six interventions concernaient les départements d'Outre-mer. Par ailleurs, les présentations ont montré qu'il n'existait pas d'archéologie de l'esclavage à proprement parler dans les territoires de l'Outre-Mer français : cette archéologie trop récente, ne dispose pas encore de suffisamment de données pour répondre à une problématique aussi précise que celle de l'esclavage. Il n'existe pas en France d'université enseignant l'archéologie coloniale, ou même proposant cette option dans le cadre de l'enseignement de l'archéologie moderne. Il n'existe pas d'universitaire spécialiste de l'archéologie coloniale. Pour pouvoir m'inscrire en thèse il m'a fallu rechercher un directeur ayant des affinités avec la Guyane et l'archéologie coloniale, cela n'a pas été chose facile. M. Belhoste avait suivi mes premiers travaux sur le sucre et le rhum en 2001 lorsqu'il était au service national de l'inventaire, il était à l'origine du projet de recherche thématique régionale sur ces industries à la Réunion, à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Guyane. De plus, spécialiste de l'histoire matérielle et industrielle, il était à même de suivre mes travaux relevant de l'archéologie industrielle.

#### **4.2.2 L'archéologie dans l'aire caribéenne**

Dans les années 1970, les Américains développent l'archéologie historique pour répondre à leurs questionnements sur la naissance de leur jeune nation (le 1<sup>er</sup> établissement anglais, Jamestown, remonte à 1607). Ils ont besoin de retrouver archéologiquement ce que les archives taisaient : les premiers établissements de colons, les installations agricoles, la vie des esclaves... Dans les années 1980 se créent dans les universités américaines une section « African American Studies » pour répondre aux besoins de définir l'identité afro-américaine. Des études anthropologiques associées à des travaux archéologiques sont mis en place pour comprendre la société coloniale et les caractéristiques sociales qui l'ont façonnées à travers les inégalités de classe et de race (Losier, juillet 2015, à paraître). Cette volonté de comprendre la diaspora africaine s'étend à l'ensemble des îles anglaises de la Caraïbes. Mais pour comprendre la recherche archéologique dans l'aire caribéenne, il est important d'avoir à

l'esprit les variétés de situations politiques et historiques des pays. De nombreux pays sont indépendants depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la plupart des pays d'Amérique centrale et du sud. Si d'autres le sont devenus au cours du XX<sup>e</sup> siècle (tels Cuba ou la Jamaïque), certaines îles sont néanmoins restées dans le giron américain, hollandais, anglais ou français. Pour Paul Farnsworth, ces situations influencent la portée de l'archéologie historique car le développement d'une identité nationale, et parfois politique et économique, s'opère par l'identification et la connaissance des événements passés qui lient un groupe au territoire qu'il occupe, tout en lui permettant d'assurer la légitimité de sa présence dans une région (Losier, 2012 : 38). La recherche archéologique dans l'aire caribéenne dépend donc pour beaucoup des décisions gouvernementales et des positions politiques par rapport à des questions d'ordre social, notamment en ce qui concerne des sujets liés à l'esclavage (Losier, 2012 : 36). Les pays nouvellement indépendants ont généralement la volonté d'enraciner leur identité nationale dans le passé colonial pour légitimer leur appartenance à leur territoire. Selon Scofield et Johnson, « *decisions [regarding archaeological projects] are now the result of dialogue and participation involving not only national levels, but also –significantly - local communities* » (Losier, 2012 : 37). Dans les pays indépendants, de nombreux chantiers sont aujourd'hui suivis de mesures d'appropriation du passé par les populations locales. La mise en valeur du patrimoine se révèle souvent essentielle à un développement économique principalement basé sur le tourisme. Dans les pays hispanophones et au Brésil, les principaux axes de recherche tournent autour des établissements urbains, des missions religieuses, des forts, notamment pour documenter les premières installations européennes et la période de contact avec les populations indigènes. Pour les territoires appartenant encore aux métropoles européennes, les projets de recherche liés au passé colonial sont plus problématiques car ils soulèvent encore des vagues émotionnelles et réactivent de vieux démons. Les chercheurs anglophones et français se sont surtout orientés sur les sites de production agricole. Les Américains, les Anglais et les Hollandais ont développé des axes de recherche sur les habitations sucrières et les conditions de vie des esclaves, population niée par les sources testimoniales. Beaucoup de ces chercheurs ont une formation d'anthropologue et proviennent d'universités américaines dont la principale thématique tourne autour des tensions raciales et sociales (Losier, 2012 : 42).

En 1967, la Société pour l'Archéologie Historique (*Society for Historical Archaeology* – SHA) a été créée aux Etats-Unis pour promouvoir la recherche, attirer de nouveaux étudiants, diffuser les résultats vers le monde scientifique. Elle regroupe essentiellement des

archéologues du monde anglo-saxon. Le congrès du SHA regroupe chaque année entre 700 et 1600 participants. Il n'y a pas d'équivalent en France. En 2013, une session du SHA a été consacrée pour la première fois à l'archéologie dans les départements français d'Outre-Mer<sup>74</sup>. Les archéologues présentant leurs travaux étaient les mêmes que ceux du colloque du Quai Branly du mois de mai 2011. A ce jour, on compte moins d'une dizaine d'archéologues travaillant sur ces périodes et ces régions, Inrap et archéologie programmée confondues. Depuis 1961 l'AIAC<sup>75</sup> regroupe tous les deux ans des chercheurs faisant le bilan de l'avancée archéologique dans l'arc caribéen. Le bilan des données pour les anciennes colonies françaises y est le plus souvent dressé par des chercheurs américains, canadiens ou hollandais. Depuis les années 2000, la Guyane y est représentée essentiellement du fait de nos collègues québécois.

L'archéologie coloniale a donc du mal à trouver sa place en France : elle s'est parfois appelée archéologie moderne, post-médiévale, historique et, depuis peu, coloniale. Longtemps, elle s'est surtout intéressée aux vestiges en élévation pouvant être restaurés et mis en valeur pour le public. Les structures secondaires, les stratigraphies, le mobilier étaient peu étudiés. La plupart des programmes de recherche s'inscrivait dans le sens des faits historiques, elle devait corroborer les sources testimoniales. Les sites étudiés étaient avant tout liés à l'élite ou à des personnages parfaitement documentés. Ainsi, une grande majorité des fouilles est liée aux maisons de maître. En Guyane, les fouilles des habitations Loyola, St Régis et Maripa sont issues des études des installations jésuites. Seules les maisons de maître de Macaye et Poulain ont été relevées et étudiées par Yannick Le Roux. Seules deux habitations ont été fouillées par l'Inrap en Guyane, l'habitation Picard<sup>76</sup> et l'habitation Belle Terre<sup>77</sup>. Cependant quelques programmes sortent de cette logique, les fouilles des poteries Fidelin<sup>78</sup> (Guadeloupe) et Bergraves (Guyane), les fouilles des indigoteries de Guadeloupe<sup>79</sup> ou celles de Loyola en Guyane. Une seule fouille urbaine a été réalisée à St Pierre de la Martinique. Les recherches que j'ai menées dans le cadre de cette thèse ont permis la fouille et la prospection

---

<sup>74</sup> SHA 2013 Leicester, session coordonnées par Kenneth Kelly et discuté avec Douglas Armstrong

<sup>75</sup> Association Internationale d'Archéologie de la Caraïbe : L'AIAC est une association qui regroupe les archéologues professionnels et amateurs des Caraïbes et des départements français d'outre-mer. Son aire géographique d'activité comprend non seulement les Petites et les Grandes Antilles mais aussi les franges continentales bordant les Caraïbes dont les cultures préhistoriques et historiques sont souvent en corrélation avec celles de l'arc Antillais. Suite au premier congrès tenu en Martinique en 1961, l'association fut officialisée en 1962 par le Père Robert Pinchon et le Dr Jacques Petitjean Roget. Elle était autrefois dénommée « Association Internationale pour l'Etude des Cultures Pré-Colombiennes des petites Antilles ».

<sup>76</sup> Mestre Mickael, *l'habitation Picard*, rapport de fouille, Inrap, 2003.

<sup>77</sup> Briand Jérôme, *l'habitation Belle Terre*, rapport de diagnostic, Inrap, 2010

<sup>78</sup> Sous la responsabilité d'Isabelle Gabrielle.

<sup>79</sup> Sous la responsabilité de Tristan Yvon.

de sucreries et de distilleries en Guyane. Ainsi, très peu de programmes sont liés à la thématique de l'esclavage à proprement dit. Seuls les quartiers des esclaves des habitations La Mahaudière (Guadeloupe) et Crève Cœur (Martinique) ont été étudiés par deux chercheurs américains, Kenneth G. Kelly et Heather Gibson. Toutefois, la mise en place de l'archéologie préventive a permis de dégager deux quartiers d'esclaves à Ste Rose et Deshaies (Guadeloupe) en 2008<sup>80</sup>, ainsi que les cimetières d'esclaves de Fonds Saint Jacques (Martinique) et de l'anse Sainte Marguerite (Guadeloupe) étudiés en particulier par Patrice Courtaud (CNRS de Pau) et Thomas Romon (Inrap) à partir de 1996. La dizaine d'archéologues qui travaillent au sein de l'Inrap Guyane gère également la Guadeloupe, la Martinique, Saint Martin, Marie-Galante, la Désirade, Saint-Barthélemy et depuis 2012 la Réunion, Mayotte et les Terres Australes et Antarctiques Françaises. Il faut souligner que le Service Régional de l'Archéologie de la Réunion n'a été créé qu'en 2010 à la suite du passage d'un cyclone qui a déterré les ossements d'un cimetière d'esclaves. Quant à l'archéologie programmée, elle est essentiellement active en Guyane à travers deux associations loi 1901, l'APPAAG,<sup>81</sup> qui gère essentiellement le site de Loyola et AIMARA,<sup>82</sup> qui gère, depuis 2009, trois à quatre projets de fouilles programmées de sites amérindiens et coloniaux.

#### 4.2.3 Bilan de la recherche archéologique en Guyane

Danielle Bégot et Serge Mam Lam Fouck soulignent le fait que pour la Guyane, située à la périphérie de l'Europe et de l'arc caraïbe, la recherche archéologique est une activité très récente (Bégot, 2011). Les premiers sondages, réalisés au milieu des années 80, ont été peu nombreux et localisés principalement sur l'île de Cayenne. L'archéologie commence vraiment à se développer, en 1992, avec la création des DRAC<sup>83</sup> dans les DOM et l'installation de l'AFAN en Guyane. La même année, la construction du barrage hydroélectrique de Petit Saut a été précédée de diagnostics et de fouilles qui ont révélé essentiellement des sites précolombiens. En 2002, la mise en place de l'Inrap marque le début d'une activité archéologique durable. Les diagnostics et les fouilles de sites précolombiens se sont multipliés permettant à la connaissance de faire un grand bond en avant : le site de Katoury (IX<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>80</sup> Fouilles menées par l'Inrap, sous la responsabilité de Jérôme Briand et de Fabrice Cassagrande.

<sup>81</sup> Association pour la protection du patrimoine archéologique et architectural de la Guyane : elle gère le site de Loyola.

<sup>82</sup> Association pour l'inventaire du mobilier architectural régional et archéologique : elle gère plusieurs programmes de recherche en archéologie précolombienne et coloniale : le site de la Garonne (N. Cazelles), l'étude des céramiques métissées (C. Coutet, C. Losier), le site de la pointe Blondin (M. Mestre), l'inventaire de la commune d'Awala Yalimapo (C. Coutet), le dépouillement des archives hollandaises (M. Van Den Bel, L. Hulsman)....

<sup>83</sup> Direction Régionale des Affaires Culturelles. DAC depuis 2011

1500 structures archéologiques mises au jour avec traces d'habitat et de dépôts funéraires), d'Eva2 (site de contact avec dépôts funéraires), des Sables blancs (-4000 AJC, atelier de taille de silex), du pont de l'Oyapock (trois états successifs de complexe funéraire) pour citer les plus importants. Ils ont permis de déterminer des typologies de céramiques, de mieux cerner des complexes de civilisation et de mettre en place, pour la première fois, une véritable chronologie allant du 4<sup>ème</sup> millénaire avant Jésus-Christ à la période de contact (XVII<sup>e</sup> siècle). La fouille du site du pont de l'Oyapock a pu être mise en connexion avec les fouilles menées de l'autre côté du rivage par nos deux collègues brésiliens. Des partenariats ont été mis en place. Deux thèses, menées par des agents Inrap de Cayenne, sont en cours sur ces civilisations (celle de Martijn van den Bel a été soutenue à Lieden en 2015). Plusieurs publications sont en préparation.

Concernant l'archéologie coloniale en Guyane, une liste exhaustive des travaux de terrain réalisés peut facilement être établie ; elle concerne moins d'une dizaine de sites fouillés.

- L'habitation Mondélice de Jean Vidal (1800-1865) a fait l'objet en 1985 de quelques sondages par Gérard Prost et Yannick Le Roux dans le cadre d'un projet pédagogique mené avec des collégiens. Le moulin à mules octogonal et les deux machines à vapeur ont été restaurés, les autres vestiges justes repérés. Il n'a été effectué aucun relevé en plan de l'ensemble du site car la problématique générale de la recherche était de vérifier sur le terrain les sources testimoniales. Le dépouillement de ces dernières a été important et a permis de retracer l'histoire de cette habitation et de ses propriétaires. Aujourd'hui, le site est régulièrement nettoyé puisqu'il est le point d'attraction d'un sentier pédestre et qu'il est utilisé par des associations comme lieu de commémoration de l'abolition de l'esclavage.

- Les sites de Macaye, de Poulain et de la poterie Bergrave ont été sondés par Y. Le Roux dans le cadre de ses travaux universitaires (Le Roux, 1995). L'analyse des sites a été principalement axée sur l'étude du mobilier et la coupe d'un four sur la poterie Bergrave. Les vestiges n'ont, cependant, pas été étudiés dans leur ensemble.

- L'habitation Loyola fondée par les pères Jésuites (1668-1768) est la mieux étudiée puisqu'elle a fait l'objet de 15 campagnes de fouilles entre 1995 et 2011, sous la direction de Yannick Le Roux (archéologue à l'APPAAG<sup>84</sup>), de Claude Lorren (université de Caen) et de

---

<sup>84</sup> Association pour la protection archéologique et architecturale de la Guyane.

Réginald Auger (université Laval, Québec). La sucrerie a fait l'objet de huit campagnes de fouille, sous la direction de Réginald Auger (2001-2003) puis de moi-même (2004-2009). Les résultats de ces fouilles sont présentés dans le volume II de cette thèse. En 2007, j'ai dirigé la fouille de l'indigoterie, dont je présente les résultats dans le chapitre 5, analyse des sites.

Lorsque Yannick Le Roux a monté le dossier de fouille programmée sur l'habitation Loyola, il avait à cœur de s'attacher l'aide d'universitaire. Il s'est donc tourné vers un archéologue médiéviste, Claude Lorren (université de Caen) et un archéologue des périodes historiques, Réginald Auger (université Laval au Québec). Claude Lorren a dirigé les fouilles de la chapelle et du cimetière de 1996 à 1998. L'université Laval a proposé pendant 10 ans des équipes d'étudiants dans le cadre de leur licence, maîtrise ou doctorat d'archéologie. Les travaux réalisés sur la forge et le mobilier d'importation ont été très importants et ont permis une meilleure connaissance de l'histoire du site. Le site appartient aujourd'hui au Conservatoire du Littoral et fait l'objet d'une mise en valeur pour le public. Le cimetière et le magasin sont en cours de fouille. Il faut souligner le travail important de Yannick Le Roux et de ses équipes qui ont été les pionniers de l'archéologie coloniale en Guyane et qui ont permis d'avoir un certain écho auprès de la population locale.

- Des prospections et des sondages ont été menés sur les sites jésuites de St Régis et de Maripa (1700-1768) entre 1996 et 1999, sous la direction d'Eglé Barone-Visigali. Un plan d'ensemble a été réalisé pour le site de Saint-Régis (Barone-Visigali, 2010).

- En 2002, l'Inrap a réalisé la fouille de l'habitation Picard (fin du XVII<sup>e</sup> siècle – premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle) qui a révélé un grand bâtiment fondé sur trous de poteau (Mestre, 2002). Une zone de cuisson est également apparue mais sa fonction n'a pu être déterminée. Cette habitation est très peu documentée : elle est mentionnée par Goupy des Marais en 1681 et figure sur la carte du R.P. Lombard de 1717<sup>85</sup>. Elle est absente de la carte de Dessingy de 1771. L'analyse se base donc uniquement sur l'étude du mobilier et des vestiges. Le mobilier permet d'attribuer une fonction d'habitat aux vestiges ainsi qu'un niveau social élevé du colon y résidant. Les vestiges témoignent de la technique architecturale de la « fourche en terre », technique empruntée aux Amérindiens dans les premiers temps de la colonisation. Aucun lien n'a pu être établi avec la poterie datant de la même période située à 100 m du site car cette fouille minutieuse était soumise à une sévère contrainte de temps (un

---

<sup>85</sup> Carte de Cayenne représentée exactement dans toutes ses rivières, criques et habitations avec ses dehors.

mois). A ce jour, il s'agit de la seule habitation de cette période fouillée dans le cadre de l'archéologie préventive.

- D'autres sites ont été diagnostiqués mais il semble que ce ne soient que des vestiges d'habitats isolés liés à des abattis. Toutefois, en 2012, l'Inrap a réalisé un diagnostic sur le site de Belle Terre, probablement lieu d'implantation de l'habitation Laissez Dire (Fin XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>) qui travaillait le girofle (Briand, 2012). Ce site est en cours d'étude.

- L'étude de l'habitation La Garonne de Henri Besse (1783- fin XIX<sup>e</sup>) s'inscrit dans un programme de recherche sur le patrimoine industriel de l'Approuague. Les résultats des travaux sont présentés dans le volume II de cette thèse. Lancé en 2010, ce programme de recherche et d'étude sur la connaissance et la conservation du patrimoine archéologique et muséographique des habitations de l'est-guyanais a été placé sous la coordination de Damien Hanriot, conservateur de l'EMAK (éco-musée de la commune de l'Approuague-Kaw), de Philippe Goergen du C2RMH et de moi-même. Ce programme a permis de mettre au jour neuf habitations sucrières dotées en machines à vapeur de type Watt. Ce programme a pour objet de comprendre les techniques agronomiques mises en place pour les polders, mais également l'organisation spatiale des habitations en comparaison de celles installées dans les terres hautes.

A ces sites fouillés, il faut ajouter les habitations connues grâce au travail de dépouillement des archives départementales, de celles de l'ANOM, des archives militaires situées à Vincennes et des archives des missionnaires situées au Vatican. Certaines de ces habitations ont été prospectées et géoréférencées grâce au travail de bénévoles, et notamment de Christian Lamendin. Cependant, moins de 50 % des sites attribuables à ces habitations ont été repérés à ce jour. Lors de l'étude menée entre 2001 et 2002 pour le Service Régional de l'Inventaire, des habitations ont été repérées et relevées au théodolite laser : l'habitation La Levée, l'habitation La Caroline, les usines du Rorota et de Lamirande (résultats présentés dans le volume II de cette thèse).

A ce jour, seules deux thèses d'archéologie coloniale sur la Guyane ont été soutenues. La thèse de Yannick Le Roux, *L'habitation guyanaise sous l'Ancien Régime, étude de la culture matérielle*,<sup>86</sup> sous la direction de Jean-Marie Pesez, dresse un véritable portrait de la Guyane du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle et sert de référence pour tous les chercheurs. Il a étudié

---

<sup>86</sup> Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 1994, sous la direction de Jean-Marie Pesez

de manière exhaustive l'ensemble des archives portant sur la période de l'Ancien Régime. Après avoir défini dans son premier volume le cadre social et historique de l'habitation, il présente tous les aspects matériels de la vie des colons à cette époque dans le volume deux et trois. Il détaille ainsi chaque manufacture en donnant à chaque fois des éléments d'histoire, de mises en culture et une description de la manufacture. Il a recensé tous les documents ayant trait aux sucreries au cours de l'Ancien Régime. Toutefois, au moment de la soutenance seule la sucrerie de l'habitation Mondélice avait été étudiée sur le terrain. Par ailleurs, ses travaux ne portant que sur la période de l'Ancien Régime, ils ne permettent pas d'appréhender l'évolution de l'industrie sucrière dans le temps.

La thèse de Catherine Losier, sous la direction de Réginald Auger, *Approvisionner Cayenne au cours de l'Ancien Régime : étude archéologique et historique de l'économie et du réseau commercial d'une colonie marginale, la Guyane (XVIIe-XVIIIe)*, montre le rôle de l'archéologie pour comprendre des réseaux commerciaux et la place de la Guyane dans les échanges sous l'Ancien Régime. Elle montre que bien que cette colonie soit restée en marge des échanges internationaux, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle elle commence à en intégrer le circuit. Elle s'appuie pour cela sur l'analyse des céramiques d'importation trouvées sur six sites d'habitation coloniale.

Deux ouvrages présentent des monographies d'habitation : *Les jésuites et la forêt tropicale de Guyane* (Barone-Visigalli, 2008) et *Les Jésuites et l'esclavage, Loyola, l'habitation des jésuites de Rémire en Guyane française* (Le Roux, Auger, Cazelles, 2009). Le premier ouvrage présente le bilan des fouilles de deux habitations jésuites de la rivière La Comté, Saint-Régis et Maripa. Le deuxième ouvrage fait le bilan de plus de dix ans de fouille de l'habitation jésuite de Loyola.

## 5 Méthodologie adoptée pour l'étude des industries sucrières et rhumières de Guyane

### 5.1 Une étude thématique régionale

En 2001, le Ministère de la culture lançait à travers les Services Régionaux de l'Inventaire de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion une étude thématique régionale portant sur le patrimoine sucrier et rhumier des DOM. Le SRI Guyane, dont le conservateur était Marie-Pascale Malle, commanda à l'association AIMARA cette étude, qui m'en confia la mission. L'objectif était de croiser les expériences de l'inventaire avec celles de l'archéologie. Georges Lemaire, ingénieur d'étude au Service Régional de l'Archéologie fut chargé de me seconder dans cette mission. La démarche adoptée fut alors la suivante : dans un premier temps, j'ai dépouillé tous les documents, tous les travaux des historiens et des archéologues portant sur le sujet, puis toutes les sources testimoniales disponibles aux Archives Départementales. Marie-Pascale Malle commanda deux missions de dépouillement des archives concernant la Guyane au CAOM (ANOM). Dans un second temps, avec Georges Lemaire, nous avons tenté de croiser les cartes anciennes et les cartes IGN récentes afin de monter des missions de prospection. Nous avons ainsi pu repérer une quinzaine d'habitations et de distilleries. Dans un troisième temps, nous avons sélectionné les sites qui nous paraissaient les plus intéressants à relever au théodolite laser. Nous avons choisi trois habitations sucrières : La Levée, La Caroline et Eléonore ; trois distilleries : l'îlet Portal, le Rorota et Lamirande. Le relevé de chacun de ces sites a pris en moyenne trois semaines. Enfin, j'ai élaboré un rapport faisant la synthèse des données historiques et des données de terrain tout en respectant les normes et les exigences du service de l'inventaire. Une grande partie des données a été versée sur les bases Mérimée et Palissy du Ministère de la Culture. Un photographe du Service de l'Inventaire de la région PACA, Marc Heller, a été missionné pour faire le relevé photographique d'une grande partie des sites repérés. Toutefois, cette étude ayant été commandée par le Service de l'Inventaire, n'ont été retenus que les sites conservant des élévations ou du mobilier parfaitement lisible dans le paysage. Les descriptions des vestiges répondent également aux exigences de l'inventaire<sup>87</sup>. J'ai donc dû, lorsque j'ai décidé de valider mes travaux par une thèse, reprendre la plupart des sites pour répondre aux exigences de l'archéologie. Malheureusement, en dix ans, une partie des sites avait disparu ou était dans un tel état de dégradation qu'il était difficile d'obtenir des informations supplémentaires sans procéder une fouille.

---

<sup>87</sup> Cette étude thématique n'ayant pas abouti dans les autres DOM, la publication initialement prévue a été annulée.

## 5.2 Les fouilles programmées

En 2004, j'ai été sollicitée par le Conservateur Régional de l'Archéologie pour reprendre la responsabilité des fouilles programmées du site du Moulin à vent (la sucrerie de Loyola). Mon profil était intéressant car j'avais été formée au chantier école Coupéré de l'université Toulouse Le Mirail,<sup>88</sup> que je fouillais à Loyola depuis 1995 et que j'avais travaillé pour l'Inrap en 2002 en tant que technicienne de fouille et responsable d'opération. Je connaissais donc parfaitement le terrain et le contexte historique, j'étais formée aux techniques de l'archéologie du bâti et j'avais une expérience en fouille préventive. Par ailleurs, contrairement au site principal de Loyola où les sources testimoniales sont nombreuses, la sucrerie est très peu documentée : une localisation sur un plan ancien et une mention « d'une sucrerie sur la colline du moulin à vent ». En 1997, la découverte d'une série de trous de poteau agencés en cercle, à proximité de la purgerie de Loyola, avait été identifiée comme étant la sucrerie. Cependant, les cartes anciennes indiquaient la présence d'un moulin à vent sur la colline faisant face à la maison de maître. De 2001 à 2003, Réginald Auger et Yannick Le Roux ont entrepris des sondages sur le flanc de la colline où trône encore un moulin à vent en moellons de cuirasse ferrallitique de plus de 8 m de haut. Ils ont ainsi mis au jour des séchoirs à café. Le moulin à vent étant en parfait état de conservation, on a longtemps supposé qu'il datait du XIX<sup>e</sup> siècle et que le moulin des Jésuites devait être en bois. Cette hypothèse a été abandonnée depuis la mise au jour de la sucrerie en 2004<sup>89</sup> au pied de la colline. La découverte en 2005 de la plaque de dédicace du moulin, qui jusqu'alors était cachée par la végétation, a permis de lui attribuer la date des années 1730 et de l'associer à la sucrerie des Jésuites. Cette fouille permettait donc, pour la première fois, d'étudier une sucrerie du XVIII<sup>e</sup> siècle et d'apporter des informations tues par les archives.

J'ai donc, dans un premier temps, réalisé des tranchées de diagnostic. Puis, j'ai établi mes secteurs de fouille, par entités architecturales (bâtiment 1, pièce 1 ; bâtiment 2, pièce 3). Un grand soin a été apporté aux relevés stratigraphiques des coupes, des murs, ainsi qu'aux relevés en plan. Pour ces derniers, nous avons utilisé deux techniques : le relevé à la grille et au pantographe. L'ensemble des dessins a été, à chaque fois, recalé dans le relevé général

---

<sup>88</sup> Ce chantier se situe à Saint-Bertrand-de-Comminges. J'y ai été formée de 1995 à 2000, sous la direction du professeur Robert Sablayrolles.

<sup>89</sup> La structure circulaire trouvée sur le site de Loyola reste encore aujourd'hui problématique.

réalisé au théodolite laser par un archéologue topographe, Georges Lemaire. L'ensemble des données a été informatisé sous le logiciel ArcheoDATA<sup>90</sup>.

Ce logiciel permet de mettre en relation interactive un grand nombre d'informations : les données de terrain, les inventaires de mobilier, les photographies, les graphiques, les références bibliographiques... Il permet de distinguer les Unités Stratigraphiques (US) des Unités Stratigraphiques Construites (USC), qu'il regroupe dans quatre types d'entités : archéologiques/architecturales, spatiales, groupements interprétatifs et temporelles. Les US regroupées peuvent ainsi être analysées et être mises en relation selon le schéma « objet – espace – temps ». Les US appartenant à une même séquence stratigraphique sont rattachées à une EA (Entité Architecturale) pour les structures bâties<sup>91</sup>. Les EA sont ensuite regroupées dans des EAS (Entité Archéologique Structurée) permettant un deuxième niveau d'interprétation : la fonction<sup>92</sup>. Les EAS sont ensuite regroupées dans des ES (Entité spatiale) qui permettent de déterminer les espaces dans lesquels sont inscrites les EAS : une pièce, une cour, la chaufferie, la vinaigrerie.... Les ES appartiennent à leur tour à des ESS (Entité Spatiale Structurée) qui déterminent des espaces plus larges : la sucrerie, la maison de maître.... Enfin, l'ensemble de ces entités appartient à un GI (Groupement d'Interprétation) permettant d'étendre les interprétations à l'échelle régionale d'une période, d'une caractéristique commune à un ensemble de sites... Selon les besoins des études, on peut faire évoluer ce GI. Pour le site du Moulin à vent et de La Garonne, le GI est l'habitation ou l'habitation sucrière. ArcheoDATA permet également le regroupement des US et des Entités dans des entités temporelles (PP.SE) divisées en quatre niveaux de chronologie relative : par Evénement (E), par Séquence (S), par Phase (PHS) et par Période (PER). Ma base de données a été mise à la disposition du SRA Guyane. Les sites prospectés lors de mon étude thématique régionale ont également été informatisés.

Compte tenu de la difficulté de former des équipes compétentes en Guyane – absence d'étudiants en archéologie – les subventions allouées étaient essentiellement consacrées aux billets d'avion d'archéologues professionnels (venant sur leurs congés) et d'étudiants (principalement des Québécois), au logement, à la nourriture, au déplacement et à l'achat de

---

<sup>90</sup> Le logiciel ArcheoDATA a été mis au point par Daniel Arroyo-Bishop (GDR 880 du CNRS / Paris I) et a été développé sous la coordination de Marie-Thérèse Marty et Marie-Laure Maraval (UTAH UMR 5608 du CNRS et Université Toulouse Le Mirail) ; j'ai pu participer aux phases de développement de ce logiciel dans le cadre du chantier école de Coupéré. En 2003, la version développée d'ArcheoDATA a été transférée à l'Ecole française d'Athènes. En 2004, j'ai signé une convention avec l'UTAH pour l'exploitation du logiciel.

<sup>91</sup> Exemple : l'EA MUR va regrouper les US correspondantes au creusement de la tranchée de fondation, la fondation, le comblement de la tranchée de fondation, la sortie de fondation, l'élévation, les enduits, les arrachements...

<sup>92</sup> Exemple : les EA MUR peuvent appartenir à une EAS tunnel de chauffe ou cheminée.

matériel de fouille. De nombreuses analyses n'ont donc pas pu être réalisées : analyse des mortiers, des sédiments, entre autres. Cependant, Yves Monette, du Centre Québécois de la Recherche, a accepté de nous faire gratuitement des analyses de pâtes, et Lydie Johanny, restauratrice au service archéologique territorial de Douai, de procéder à l'analyse d'une monnaie. Les relevés au théodolite laser ont été réalisés par Georges Lemaire qui, même après sa mutation au DRASSM, a été missionné ou est venu sur ses congés pour continuer à travailler sur les sucreries. Il faut souligner ici que de nombreux bénévoles étaient des collégiens en classe de 3<sup>ème</sup> et que deux d'entre eux aujourd'hui sont étudiants d'une part en archéologie à l'université de Lille et d'autre part en anthropologie à l'université de Montréal.

En 2007, un toit de protection a été posé sur les fours de la sucrerie afin de les protéger des intempéries et permettre à la population locale de venir les admirer lors des Journées Européennes du Patrimoine ou lors de visite organisée. Entre 2004 et 2009 de nombreux scolaires sont venus visiter le site dans le cadre de projets pédagogiques autour de l'habitation Loyola.

### **5.3 Le programme de recherche sur le Patrimoine industriel de l'Approuague**

En 2010, Damien Hanriot, Conservateur de l'Eco-Musée de l'Approuague-Kaw (EMAK) m'a proposé avec Philippe Goergen, Conservateur au C2RMF<sup>93</sup>, de reprendre le travail que j'avais effectué en 2001 et de se focaliser sur l'Approuague à travers trois problématiques : la question de l'agriculture en terres basses ; l'industrialisation par la vapeur ; la conservation-restauration-mise en valeur. Damien Hanriot et Philippe Goergen ont poursuivi, ou repris, le dépouillement des archives départementales et de l'ANOM, et ont lancé un projet de dépouillement des archives anglaises, notamment pour l'envoi des machines à vapeur. Ils ont également mené, entre 2010 et 2012, un certain nombre de prospections et de relevés au décimètre de vestiges repérés. Ils ont tenté à plusieurs reprises de relever des polders mais l'environnement forestier a rendu ce travail inefficace. De mon côté, je me suis focalisée sur la sucrerie de l'habitation La Garonne. Lors de la campagne 2010 nous avons procédé à un nettoyage minutieux de tous les vestiges et à un relevé d'ensemble au théodolite laser afin d'avoir un plan d'ensemble. En 2011 et 2012, nous avons procédé au dégagement et à l'analyse de la sucrerie. Comme pour le site du Moulin à vent, les données ont été informatisées et un grand soin a été apporté aux relevés stratigraphiques des coupes et des structures architecturales. A ce jour, aucune source testimoniale ne permet d'avoir une description, à un moment donné, de l'usine. La mise en valeur du site a été réalisée par mon

---

<sup>93</sup> Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France.

équipe, sous la coordination de Damien Hanriot, pour permettre d'organiser la visite du site chaque mois pour les touristes.

Comme pour les chantiers de la sucrerie de Loyola, les subventions allouées étaient consacrées à la venue d'archéologues professionnels. En 2012, une étudiante québécoise, une étudiante de l'université de Lille et une étudiante du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris se sont jointes à l'équipe. Deux agents Inrap Guyane sont également venus nous donner un coup de « pioche ». Dès la mise en place du programme, l'équipe a été renforcée par les trois agents de l'EMAK et trois employés municipaux chargés de la mise en valeur du site pour l'accueil des touristes. En 2011, trois agents du Musée départemental Franconie de Cayenne ont passé une journée entière à s'initier aux joies de l'archéologie. Ce partenariat n'a pas pu être renouvelé en 2012 en raison de l'insécurité importante sur le fleuve au moment des fouilles (la traque par le GIGN d'une bande armée brésilienne ayant abattu deux militaires et ayant blessé grièvement deux pêcheurs de Régina – notre camp de base). Le site est situé à une heure trente en pirogue de Régina, village situé à deux heures en voiture de Cayenne. Le seul moyen de communication est un téléphone satellite. Pour des raisons de sécurité, car la Courouaï est une rivière empruntée par les *garimpos* (orpailleurs brésiliens clandestins) pour ravitailler les sites d'orpaillage illégaux du Haut Approuague, il était impossible de monter un bivouac sur le site. Nous avons fait le choix de prendre la pirogue chaque jour pour 3h de transport.

Le chapitre suivant présente donc l'analyse de l'ensemble des sites étudiés pour comprendre les industries sucrières et rumières : les stratégies de production et leur évolution dans le temps, les stratégies architecturales et leur évolution dans le temps.

Le volume II de ma thèse présente mes deux rapports de synthèse des fouilles des sucreries de Loyola et de La Garonne, les fiches de prospections des habitations du XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, puis du XIX<sup>e</sup> siècle, enfin les fiches de prospections des distilleries.

## 6 Analyse des sites

L'analyse des données d'archives et de fouilles et le croisement des sources permettent d'appréhender des aspects importants du fonctionnement des sucreries et des distilleries : leur organisation spatiale, leur adaptation architecturale à l'environnement amazonien, leur évolution dans le temps. Cette analyse est fondée sur le corpus des travaux présenté dans le volume II.

### 6.1 Les sucreries de l'estuaire amazonien

Aborder le sujet du sucre et du rhum en Guyane nécessite de se pencher sur la recherche archéologique dans les pays voisins. Au Brésil les scientifiques se sont principalement attachés à la période de contact entre Européens et Amérindiens et au marronnage. Lors du colloque au Quai Branly en mai 2012, les trois présentations brésiliennes portaient sur le marronnage. Par ailleurs, les régions du Para et de l'Amapa attirent peu les archéologues. A ce jour, il n'y a que deux archéologues en charge du préventif pour toute la région de l'Amazonie. L'Inrap Guyane a mis en place des partenariats pour réaliser des échanges, notamment avec la construction du pont sur l'Oyapock reliant la Guyane au Brésil. Cependant, à ce jour, l'essentiel de leurs travaux porte sur des sites amérindiens. Toutefois, en 2004, Fernando Luiz Tavares Marques a soutenu une thèse sur le modèle agro-industriel de la canne à sucre à l'époque coloniale dans l'Estuaire amazonien<sup>94</sup>. Son étude porte sur l'analyse archéologique et historique des sucreries de l'estuaire notamment sur quatre sucreries : Murutucu, Mocajuba, Jaguarari et Uriboça. Il les a étudiées dans leur contexte environnemental, a analysé leur structure architecturale et leur culture matérielle, pour les confronter à une riche base documentaire afin de les caractériser dans leur organisation spatiale, leur système de production et leurs relations socio-culturelles (interactions entre les populations européennes, amérindiennes et africaines). La méthodologie adoptée a été le dépouillement et l'analyse de toutes les sources testimoniales, puis une série de prospections et de sondages sur le terrain pour croiser les données avec les sources. L'analyse du mobilier a été particulièrement méticuleuse pour mettre en lumière les relations interethniques.

Les conclusions de la thèse de Marques sont particulièrement intéressantes pour nous car on retrouve à travers ses conclusions les mêmes contraintes environnementales et de main-

---

<sup>94</sup> MARQUES Fernando Luiz Tavares, *Modelo da Agroindústria Canavieira Colonial, no Estuário Amazônico: Estudo Arqueológico de Engenhos dos Séculos XVIII e XIX*, Thèse de Doctorat, Pontifícia Universidade Católica do Rio Grande do Sul, Instituto de Filosofia e Ciências Humanas, Porto Alegre, 2004

d'œuvre sur le développement de l'industrie sucrière dans cette région de l'Amazonie. Le paysage de l'estuaire amazonien correspond à nos régions de terres basses. Il reçoit l'influence des marées avec un marnage pouvant atteindre jusqu'à quatre mètres. Les inondations sont fréquentes et la fertilisation des terres difficile à cause de la salinité de l'eau et de la présence de sols ferrallitiques. On y rencontre principalement deux types de paysage :

- des terres constituées d'un assemblage de petites collines couvertes de cuirasse latéritique ou de podzols. Elles correspondraient à nos terres hautes.
- Des terres basses soumises à l'influence des marais, marécageuses, saturées en eau et subissant un apport en eau salée. Ce sont les plus nombreuses.

L'estuaire amazonien est une région qui était densément peuplée avant la colonisation. Les fouilles archéologiques ont révélé de nombreux vestiges de la culture amérindienne : il y a un peu plus de cinq ans, les archéologues de l'Amapa ont découvert des aménagements pierreux alignés sur les solstices. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les Hollandais pratiquent le commerce avec les Amérindiens, et de nombreux récits de voyage signalent que ces derniers cultivent la canne à sucre<sup>95</sup>. La colonisation du Brésil est liée à la volonté de produire, à grande échelle, du tabac et de la canne à sucre. Les lourds investissements nécessaires pour le fonctionnement d'une sucrerie (achat de terres, d'équipements, de main-d'œuvre), ainsi que la pénibilité et la longueur des journées de travail ont rapidement entraîné un recours à l'esclavage. Le XVI<sup>e</sup> siècle est appelé au Brésil le « *Ciclo Açucareiro* » (le siècle du sucre) : de Rio au Pernambouc en passant par Bahia, les sucreries alimentent le marché local et international<sup>96</sup>. La colonisation du Maranhão et de l'estuaire a eu lieu à la transition des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, pour étendre les cultures de tabac, de canne à sucre et pour exploiter les ressources naturelles de la forêt, notamment les bois appelés « drogues du Sertao » : en 1615 les Portugais expulsent de la région 250 à 300 Hollandais qui y cultivaient de la canne à sucre (Marques, 2004 : 48). De nombreuses sucreries se développent autour de la ville de Belém qui est créée en 1616. A partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, de petites missions religieuses, notamment jésuites, ont développé des plantations de tabac, de cacao, de riz, de café, de cannes à sucre, dans lesquelles travaillent des esclaves amérindiens.

En 1660, le jésuite João Felipe Bettendorff témoigne de la prospérité de la région (Marques, 2004 : 50). Toutefois, au XVII<sup>e</sup> siècle, les récits de voyage racontent les difficultés

<sup>95</sup> Notamment dans les récits de Laet 1625 ; 1640. Signalé par Lodejik Hulsman.

<sup>96</sup> A la transition du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est la Caraïbe qui devient le centre de la production sucrière, notamment dans les îles de la Jamaïque et de Saint Domingue (Haïti). Vers 1750, les Jésuites introduisent la culture de la canne à sucre en Amérique du Nord, en Louisiane, au Texas, en Floride, en Géorgie et en Caroline du Sud. En 1796, l'introduction de la machine à vapeur à Cuba propulse l'île au sommet de la production. Le développement du chemin de fer en 1837, impose Cuba comme le principal producteur de sucre au monde.

des colons établis autour de la ville car ils sont constamment attaqués par les Amérindiens. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les propriétaires des sucreries sont avant tout des membres du gouvernement, de la grande noblesse ou des missionnaires. Les petits colons ont quant à eux développés de petites structures de production, des « *engenhocas* » ou « *molinotes* » qui produisent de l'eau-de-vie de canne. Ces structures sont moins lourdes en investissement et en main-d'œuvre : 5 à 10 esclaves sont suffisants. En 1749, le gouvernement tente de les interdire sous la pression des grands propriétaires sous prétexte de conflits entre les colons et les esclaves. Peu à peu, les grands propriétaires orientent aussi leur production dans l'eau-de-vie.

Des études menées par des naturalistes de l'époque montrent que la région est impropre à la culture de la canne : elle présente un rendement de 5 à 7 ans contre 30 à 40 ans dans les régions du SudEst (Marques, 2004 : 53). Marques fait remarquer que dans la région de l'estuaire les cannes cultivées sont des *cana criola* ou des *cana caiena* ou *Othaity*. Les premières ont été introduites dès la colonisation via l'île de Madère. Les secondes proviennent de Cayenne, introduites dans la région à partir de la 2<sup>ème</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles ont un meilleur rendement et sont encore utilisées aujourd'hui. Un inventaire de 1751 enregistre 24 sucreries et 42 *engenhocas*. Par ailleurs, la région souffre de nombreuses épidémies. Entre 1743 et 1749, un tiers de la population disparaît. En 1761, les propriétaires produisent essentiellement de l'eau-de-vie et justifient leur choix par le manque de main-d'œuvre décimée par les épidémies ou en marronage. La même année, le roi Joseph I<sup>er</sup> déclare que le sucre produit dans cette région est de moins bonne qualité que celui du Pernambouc ou de Bahia et recommande le retrait de leur part dans les exportations (Marques, 2004 : 58). En 1790, on compte 102 sucreries et *engenhocas* ; en 1792, 23 sucreries et 95 *engenhocas*.

En 1820, les naturalistes allemands Spix et Martius démontrent que la teneur en saccharose des cannes produites dans ces régions est insuffisante pour produire du sucre mais convient à la production de l'eau-de-vie (Marques, 2004 : 60). Cependant, la guerre d'indépendance de 1835 détruit une grande partie des propriétés, notamment celles qui appartenaient aux Portugais. L'introduction de la machine à vapeur dans les années 1840 relance l'économie sucrière mais elle reste cantonnée à la consommation locale (Marques, 2004 : 62). Le développement de Belém cristallise autour d'elle la production et en 1881, sur les 209 sucreries et *engenhocas* recensées, 152 sont localisées autour de la ville.

Les sondages effectués sur les quatre sites référents n'ont pas permis d'identifier les différentes périodes historiques dans la production de sucre. Par contre, ils ont permis d'établir que les sucreries étaient organisées dans un espace ouvert dans lequel chaque bâtiment était distinct. Les deux principes de l'organisation spatiale étaient, premièrement, la

volonté d'un contrôle visuel (la maison de maître est toujours en hauteur et les usines en contrebas), deuxièmement, un accès direct aux fleuves pour planter les cannes dans le rivage (il n'y a pas de poldérisation des terres) et pour monter un moulin à marée. L'analyse du mobilier a montré des interactions culturelles entre les savoir-faire européen, amérindien et africain.

Les sucriers brésiliens ont donc réorienté très tôt leur production de sucre en production d'eau-de-vie, alors qu'il faut attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour que les premières distilleries apparaissent en Guyane.

## **6.2 Synthèse des données historiques sur l'aventure sucrière de la Guyane**

### **6.2.1 Les premiers comptoirs hollandais**

*Ces données sont issues des travaux de dépouillement de Lodewijk Hulsman et Martijn van den Bel et sont en partie publiés (Van Den Bel, Hulsman, 2013, n°164 : 1 et n°166-167 : 103).*

Les premières périodes de reconnaissance de la Côte Sauvage des Guyanes (*Wilde Kust*), entre les fleuves Orénoque et Amazone, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, sont dominées par les navigateurs anglais, notamment Walter Raleigh qui publie *The Discoverie of the Large, Rich, and Bewtiful Empyre of Guiana* en 1595. Il raconte les missions vers les Guyanes du capitaine Laurence Keymis (1596), puis de Thomas Masham et Leonard Berry (1596) pour trouver un chemin vers l'El Dorado. Ce livre connaît un énorme succès sur le continent européen et, rapidement, les côtes des Guyanes sont investies d'aventuriers et de commerçants de tous pays tels Adriaan Cabeliau et John Ley<sup>97</sup>.

En 1598, Adriaan Cabeliau, à la tête d'une flotte de quatre bateaux en provenance d'Amsterdam, arrive sur l'île de Cayenne qui est un lieu de rendez-vous connu pour la pratique du commerce avec les Amérindiens avant de continuer le voyage vers les salines du Venezuela. De même, John Ley est un entrepreneur privé qui, comme beaucoup d'autres aventuriers, fait du cabotage sur les embouchures des fleuves guyanais pour pratiquer le troc avec les Indiens : tabac, bois rouge, hamacs, contre des haches, couteaux, serpes en fer, perles

---

<sup>97</sup> Sous réserve d'autres découvertes dans les archives, les récits de voyages néerlandais de cette époque sont principalement constitués par :

- le récit d'Adriaan Cabeliau (1598),
- le journal de Lourens Lourensz (1618-1624),
- la lettre de Jan van Ryen (1627),
- le journal de Galien van Stapels (1629) et
- le journal de David de Vries (1634).

en verre, etc. Le voyage est guidé par un commandant et surveillé par un représentant de l'entreprise, appelé « *commie* ». Souvent ces compagnies ont quelqu'un sur place, appelé « *legger* » qui a pour tâche de récupérer et de stocker un maximum de marchandises avant l'arrivée des bateaux du patron. Sur place, cinq ou six colons habitent une maison « *forte* » entourée d'une palissade. Les colons sont évidemment totalement dépendants des Indiens avec qui ils travaillent en étroite collaboration pour récolter un maximum de produits. Les Indiens des Guyanes, notamment ceux du littoral tels que les Jajo, Arawak et Shebaio, ont des relations économiques et sociales établies avec les colons hollandais. Les comptoirs sont souvent installés dans, ou en périphérie, d'un village amérindien. L'échange de produits locaux contre des objets métalliques européens induit une dépendance forte au sein de certains groupes d'Indiens. A l'arrivée des premiers colons dans les Guyanes, la population amérindienne est déjà constituée de différents groupes et présente une société multiethnique issue de groupes locaux et immigrés. En effet, l'économie sucrière espagnole dans les Caraïbes (Venezuela, Colombie et Grandes Antilles), basée sur le système de *l'encomienda*<sup>98</sup>, a rapidement usé la main d'œuvre indienne, de sorte que beaucoup d'Indiens se sont enfuis vers l'intérieur, sur les hauts des fleuves ou dans d'autres régions des Guyanes au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette bonne entente, entre les colons et les Amérindiens, contraste avec l'image des indiens sauvages attaquant constamment les colons français lorsque ces derniers s'installent dans la colonie.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs compagnies de commerce voient le jour. L'historien Lodewijk Hulsman a récemment retrouvé dans les archives de la ville d'Amsterdam un octroi de commerce donné en 1605 à plusieurs membres de la *Compagnie de Guiane et de Wiapoco*. Il semble que cette Compagnie faisait régulièrement du commerce sur cette partie de la Guyane. Rapidement ces entreprises hollandaises montent des dépôts, des comptoirs ou des « *trading posts* » sur les berges de plusieurs rivières des Guyanes. L'île de Cayenne et la rivière de l'Oyapock présentent l'intérêt d'avoir des collines bien visibles du large avec de vastes embouchures<sup>99</sup>. A la fin du premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, certains comptoirs se sont transformés en village et des forts sont construits sur la côte des Guyanes. Ces forts sont en bois, entourés d'un fossé et d'une palissade et certains sont mêmes refaits en pierre dans le deuxième quart du XVII<sup>e</sup> siècle. En général ce type de colonie européenne embryonnaire est souvent temporaire et a laissé peu de traces visibles dans le paysage ainsi

---

<sup>98</sup> C'est le regroupement sur un territoire de centaines d'indigènes que l'on obligeait à travailler sans rétribution dans des mines ou des champs.

<sup>99</sup> La présence hollandaise est remarquée par Jean Mocquet (1617:80) et Charles Leigh en 1604.

que d'ailleurs, le plus souvent, dans les archives. Les forts hollandais et zélandais le long de Tobago, de l'Esséquihe et de l'Amazonie ont été détruits par les Espagnols et les Portugais.

En 1621, l'Alliance de cinq Chambres de Commerce (*Amsterdam, Zeeland, Maze, Stad en Lande* et *Noorderkwartier*) et du Gouvernement (*Staten-Generaal*) crée la *Generale Geocroyeerde West Indische Compagnie* (WIC) : leur but est d'établir un « Grand Plan » (*Het Groot Desseyn*) pour imposer l'hégémonie hollandaise sur le commerce atlantique<sup>100</sup>. Le gouvernement nationalise et réglemente les colonies de la Côte Sauvage. La compagnie est divisée en cinq chambres, dont les plus importantes sont celles d'Amsterdam et du Zeeland qui se partagent la gestion de la Côte Sauvage des Guyanes. La chambre d'Amsterdam distribue des patronats aux particuliers (individus ou compagnie), c'est-à-dire des concessions pour exploiter une colonie située dans la région patentée par la WIC. Les patronats sont co-signés par les directeurs du WIC et le conseil des Dix Neuf Seigneurs (XIX). Certains patronats sont donnés directement par le *Staten Generaal* (SG)<sup>101</sup>. Beaucoup d'opérations de colonisation sont enregistrées par des notaires d'Amsterdam afin d'établir des contrats entre la WIC et les patrons des compagnies. L'île de Cayenne se situe dans la région patentée de la WIC. La compagnie impose à chaque capitaine de retour de son voyage de déposer son journal à la *Het West Indische Huis* à Amsterdam afin de permettre aux cartographes du WIC, comme Hessel Gerritsz (1580 – 1632) et Johannes de Laet (1581 – 1649), de compiler des cartes et des livres basés sur ces documents de voyages, appelés « *roteiros* »<sup>102</sup>.

En 1627, la chambre du Zeeland tente d'établir dans la colonie de Cayenne un centre administratif pour les autres colonies du WIC de la Côte Sauvage des Guyanes. En 1634, après les tentatives zélandaises, la WIC envoie David Pieterszoon de Vries avec 30 colons sur l'île de Cayenne pour fonder une colonie. Il retrouve quelques Zélandais et les restes d'un fort français : « *Le 14 du même, débarqué trente hommes afin d'implanter une colonie, [pour cultiver] le colorant Orliant, appelé par les Sauvages Anotij, et du coton et du tabac, qui se développent tous très bien ici. Amenés les gens à une petite colline, située à côté du bateau, où se trouvaient les ruines d'un ancien petit fort, avec deux bastions en pierre toujours intacts, faits du mieux qu'il pouvait être fait, et qui pourrait empêcher les bateaux étrangers d'approcher si il y avait placé une solide artillerie. Trouvés ce fort dans un total abandon, et*

---

<sup>100</sup> Cet acte marque le début officiel de la piraterie dans les Caraïbes et le long des côtes brésiliennes :

- En 1628, Piet Heyn prend la flotte de la Nouvelle Espagne à Cuba.
- En 1630, Récife est prise aux mains des Portugais.

<sup>101</sup> Les Etats Unis étaient le pouvoir suprême dans la République Néerlandaise.

<sup>102</sup> On cite ici la publication chez Elzevier de *De Nieuwe Wereldt* (1625), *Beschrijvinghe van de West Indien* (1630) et *Histoire of Iaerlijk Verhael* (1644) comme sources éminentes pour les activités néerlandaises dans les Amériques atlantiques.

*il y poussait à l'état sauvage de la bonne canne à sucre que nous avons mangée. La plupart était de l'épaisseur d'un bras, de sorte que la nature nous montrait de ce fait là que l'on devait planter la précieuse canne à sucre. Ce fort ruiné semble avoir été construit à l'époque par les Français, et qui est situé sur une belle colline, d'une taille moyenne, [à côté de] laquelle se trouve une vallée magnifique pour cultiver le colorant, du coton, des haricots, et du tabac. A deux milles de cet endroit, nous avons rencontré sept ou huit Zélandais ainsi que des Anglais, installé par Jan de Moor, de la Zélande, qui cultivaient du tabac, qui avaient été ici depuis huit mois »<sup>103</sup>.*

En 1654, la perte de la colonie hollandaise du Pernambouc au Brésil provoque un afflux de colons vers les Petites Antilles et la Guyane ; ceux-ci ont besoin de relancer rapidement leurs activités agricoles, notamment la production de sucre, afin de payer leurs dettes. Plusieurs Juifs et Hollandais se réfugient à la Guadeloupe où le gouverneur Charles Houël accueille ces planteurs à bras ouverts. Cayenne est également un lieu d'exil. Les Français ont abandonné la colonie en 1654 suite aux hostilités des Amérindiens, notamment des Galibi<sup>104</sup>. L'étude des archives montrent que l'arrivée des Hollandais n'a pas provoqué de harcèlements de la part des Amérindiens. Du Tertre soupçonne alors les Hollandais venus de Brésil d'avoir conspiré avec les Galibi contre les Français<sup>105</sup> : *« C'est se moquer des gens de dire, comme a fait mon Confrere le Pere du Tertre, que quelques Hollandois & quelques juifs chassés du Brésil par les Portugais, ayant abordé à cette Isle, & y trouvant des Jardins, c'est-à-dire des habitations toutes faites & un bon fort bien muni de Canons, ils n'avoient pas fait difficulté de s'y établir. Les Sauvages ne l'auroient pas souffert, s'ils n'avoient été d'accord, & ils seroient bien venus à bout d'une poignée de gens, eux qui venoient d'en chasser une Colonie entière nombreuse & bien armée. Les Holandois s'y établirent donc de gré à gré avec les indiens, & s'emparèrent ainsi de ce qui nous appartenoit »*.

En 1659, trois expéditions hollandaises de colonisation sont organisées :

- Le 14 Juin 1655, Balthazar Gerbier signe un contrat<sup>106</sup> avec des marchands zélandais, Johannes den Dorper et Johan Evertsen, pour exploiter une mine d'or mais également cultiver le coton, la canne à sucre et le tabac car la terre là-bas est *« miraculeusement »* très fertile. Le commerce avec les Amérindiens est probablement aussi prévu car les habitants de cette rivière *« sont de bons gens qui veulent bien donner un coup de mains à ces Chrétiens »*. Ils

---

<sup>103</sup> Traduction Eric Gassies et Martijn van den Bel

<sup>104</sup> Ils se sont principalement réfugiés au Surinam. Biet 1664; Artur 2002

<sup>105</sup> Labat 1730 iii:99

<sup>106</sup> Ce contrat intitulé *« Waerachtige verklaringe nopende de Goude en Silvere Mynen, waervan den ridder Balthasar Gerbier, Douwily gecontracteert heeft met eenige geassocieerden in Zeeland »*, a pour but de localiser cette mine (Gerbier 1656)

fondent ensemble la *Geoctrooieerde Nieuwe Guiaansche Compagnie* d'Amsterdam (NGC). Le 15 novembre 1658, le « *Staten-Generaal* » donne un octroi à Balthasar Gerbier (1659) pour fonder une colonie sur la Côte sauvage à 4° de latitude, appelée « *Apperwack* », sur la rivière Approuague. Quirin Spranger signe un contrat avec Gerbier pour participer à l'exploitation des dites mines. Gerbier s'associe également à Otto Key qui lance un prospectus, intitulé « *Het waere onderscheit tusschen koude en warme landen* », publié en 1659, dans lequel il compare les avantages géographiques et climatiques des colonies au Surinam avec les désavantages de celles de Nieuw-Nederland (New York).

Le succès est immédiat, Gerbier prend lui-même en charge le voyage : il recrute des miniers du Brunswijk (Basse-Saxe), des colons et un médecin-chimiste, appelé Johannes Rhenanus. Ce dernier, Keye et un certain van Buren composent le conseil de la compagnie fondée par Gerbier. Le 5 avril 1659, ce dernier signe un contrat avec les Directeurs de la Compagnie de Guyane à Amsterdam pour la livraison d'esclaves et en août ils sont prêts à partir pour la Guyane. Gerbier et les colons s'installent sur l'Approuague mais les conditions de vie sont si difficiles que très rapidement la colonie est abandonnée<sup>107</sup>.

La suite de cette entreprise est moins connue et la WIC a probablement abandonné le projet de Gerbier qui meurt finalement à Londres en 1667. Cependant, il semble que la colonie ait continué, soit avec des colons recrutés par Gerbier soit par les colons restés sur place, ou les deux. Lefebvre de la Barre note la présence d'une petite colonie hollandaise sur l'Approuague lors de l'arrivée des Français devant Cayenne le 26 février 1664 : « *Nous n'avons encore jetté aucune Colonie dans Aprouague : à l'arrivée des premiers renforts d'Hommes, nous ne manquerons de le faire; & je ne doute point que les Holandois, qui se voyent abandonnez de la Compagnie d'Oüestindes, ne quittent entierement cette Riviere, lors que les François iront. Il faut monter sept lieuës au dessus de la colonie Holandoise, pour choisir de bonnes Terres, & qui soient saines* ». En 1666, les Anglais mettent à sac la jeune colonie française de Cayenne mais aussi la colonie hollandaise sur l'Approuague : « *The month of March 1666 before the loss of those Colonies in persuaded of my Commission from my Lord Willoughby I Comissionated one Capt. Peeter Wroth with a considerable party of men and vessels to attack the Dutch Colony of Approwaco which was undertook with success, their Armour, Slaves, and Goods Ingenious to make sugar and were brought to Surynam and*

---

<sup>107</sup> Ils abandonnent le projet et se rapprochent tous du commandeur Langendijck à Cayenne : Gerbier et sa famille s'installent dans la maison de Langendijck dans le Fort Louis. Lorsque Le bateau *Eendracht* envoyé des Pays-Bas avec les victuailles arrive dans la colonie, le capitaine la trouve abandonnée et remonte à Cayenne. L'affaire tourne mal entre Gerbier et les colons, sa femme est assassinée et sa fille gravement blessée. Hulsman L., Van den Bel Martijn, *Rapport de prospection et de dépouillement des archives hollandaises*, AIMARA, 2012.

*the Colony destroyed*”.<sup>108</sup> Les colons de l’Approuague semblent se remettre de la destruction de leur colonie par les Anglais et réussissent à se maintenir sur place. Ils restent encore dix ans jusqu’à l’arrivée du Chevalier de Lézy en 1676 qui détruit une fois de plus leur colonie ainsi que le fort hollandais « Nassau » sur la rive gauche de l’Oyapock<sup>109</sup>.

- La deuxième expédition concerne la désignation Jan Claes Langendijck comme futur patron de Cayenne par la WIC. En avril 1656, il reçoit le commandement (*Patroonschap*) de Cayenne et prend la mer sur son bateau la *Witte Fortuin* (Grol 1942:90-91). Le capitaine, Pieter Sijbrants Visscher, fréquentait déjà les Amérindiens de Cayenne et avait négocié avec eux, contre des outils en fer, la construction d’une maison pour Langendijck et la déforestation d’un terrain pour le cultiver. En 1658, Langendijck revient à Amsterdam afin de trouver plus de colons et signe un contrat avec Jean Vignon, marchand à Amsterdam, pour 40 personnes, hommes et femmes. Le 2 avril 1659, Langendijck cède son patronage de Cayenne ainsi que le fort Nassau (appelé Cépérou par les Français) à la WIC. Il s’embarque ensuite avec quelques colons pour la colonie pour s’y installer comme commandeur et planteur.<sup>110</sup> Il est remplacé par Quirijn Spranger en 1663, quelques mois avant l’invasion de l’armée française sous le commandement de Tracy et de Lefebvre de la Barre (1666).<sup>111</sup>

- La troisième expédition se déroule au même moment que les deux précédentes. David Nassy est le représentant d’un commerce de plusieurs familles juives. Ses principaux investisseurs sont Abraham Cohen et Antonio Luis. Cohen est déjà très actif dans des entreprises au Brésil Néerlandais (le Pernambouc), à *Nieuw Nederland* (New York) et dans des îles de la Caraïbe. La famille Drago apparaît plus tard. Elle est surtout active au Surinam et a investi dans l’entreprise du Fort Orange en 1676. Le 12 septembre 1659, Nassy a eu la permission des Seigneurs XIX de fonder une colonie sur Cayenne ayant pour but principal de produire du sucre (comme au Brésil). L’année précédente il avait déjà obtenu la permission

---

<sup>108</sup> Le mois de mars 1666, avant la perte des colonies durant ma mission pour le Seigneur Willoughby, j’ai dirigé le Capitaine Peeter Wroth, ayant une équipe considérable d’hommes et bateaux, pour attaquer la colonie hollandaise d’Approwaco, ce qui a été effectué avec succès : leurs armes, esclaves, et installations pour faire du sucre ont été emporté au Surinam, et la colonie a été détruite [traduction Martijn Van den Bel].

<sup>109</sup> Anonyme 1678:148; de Boer & Schuiling 1899; L’Honoré Naber 1928

<sup>110</sup> La raison pour laquelle Langendijck cède le patronage de Cayenne à la WIC demeure problématique mais il semble que la perte du Brésil ait engendré une grande demande économique pour ce type de postes ce qu’il a probablement voulu éviter, victime de fortes pressions sociales. Mais il est possible que Langendijck ait négocié son patronage pour rentrer (tranquillement ?) à Cayenne.

<sup>111</sup> Le personnage de Gerrit, Guérin, ou Quirijn Spranger demeure peu développé mais il est surtout connu pour la prise de Cayenne en 1656 par les Zélandais (Wolbers 1861:31, 37; Netscher 1888:356).

pour une colonie sur l'Essequibe ou *Nova Zelandia*. Comme Gerbier, Nassy signe également un contrat avec la Compagnie de Guyane à Amsterdam pour les livraisons d'esclaves.

Langendijck gêne l'installation des colons de Nassy qui fait finalement prospérer la colonie juive, appelée « Armire » au pied du Mont Mahury dans l'actuelle Anse de Rémire : « *De quelque façon que les Holandois se fussent mis en possession de Cayenne, ils demandèrent une commission aux Etats d'Hollande, qui l'accordèrent à Geurin Spranger & à ses associés. C'étoit un homme d'esprit, dont la sagesse & la bonne conduite mirent bientôt cette Isle en réputation. Il en chasse de force ou par accommodement les Indiens qui y avoient des habitations : il les obligea de se retirer dans la terre ferme : il augmenta les fortifications ; fit de grandes défrichemens : éleva des sucreries ; & y fit cultiver avec succès le cotton, le rocou, l'indigo, & les autres marchandises, dont il faisoit un commerce avantageux avec ceux de sa nation, & au res qui y venoient traiter* »<sup>112</sup>.

Cayenne est reprise par Lefebvre de la Barre en 1664 pour la Compagnie des Indes Occidentales<sup>113</sup>. Un traité de paix est signé avec Spranger qui est autorisé à maintenir l'activité sucrière des Juifs de Rémire. Ces derniers sont déjà bien implantés du point de vue économique. Lefebvre de la Barre note que David Nassy est accompagné à Remire de 60 colons juifs et de 80 esclaves (De la Barre 1664:40-42; Artur 2002:204). Cependant, la plupart des Juifs préfèrent quitter la colonie et laissent finalement plusieurs sucreries importantes aux mains des Français : l'habitation Le Juif Vermeil à Matoury, l'habitation Jambon ou Charbon à Baduel et celle à l'Anse de Rémire avec son moulin ainsi que plusieurs maisons extérieures de campagne comme par exemple sur le Mahury (Le Roux, 1994 : 402 ; Le Roux, 2009 : 24, 47). Ils partent s'installer aux alentours de Torarica et à Jodensavanne, situés au sud de la colonie anglaise de Henry Willoughby au Surinam. Toutefois, Lefèvre de la Barre doit quitter la colonie de Cayenne, laquelle est ravie la même année par les Anglais sous le commandement de John Hermons puis reconquise par les Hollandais en mai 1676 sous le commandement de Jacob Binckes. Mais l'occupation hollandaise est de courte durée

---

<sup>112</sup> Labat 1730, iii:100 ; *Geschiedenis van Suriname*, Amsterdam, Re-édition d'Emmering 1970

<sup>113</sup> Les Français ont mené plusieurs tentatives de colonisation avant leur installation définitive. Deux expéditions sont organisées en 1638 et en 1643, mais les attaques amérindiennes déciment les colons. En 1652, deux autres expéditions françaises sur l'île de Cayenne échouent. En avril 1652 la Compagnie de Rouen, commandée par Navarre tente de rétablir les premières installations pour le compte de Jacob Bontemps et s'installent dans l'Anse de Rémire. Une deuxième expédition, en septembre 1652, organisée par la Compagnie de Paris amène plus de 700 colons sur l'île de Cayenne. Suite à des problèmes internes et aux attaques des Amérindiens, les colons partent de Cayenne et s'éparpillent sur le littoral de la Guyane. On peut penser que l'île de Cayenne, dotée de plusieurs petits comptoirs où vivent quelques colons en coexistence pacifique avec les Indiens, se sentent menacés dans leur équilibre social et économique par les tentatives de colonisations des grandes compagnies. L'implantation des Français sur l'île de Cayenne en 1664 a été suivie par l'expulsion des Hollandais de l'Approuague et de l'Oyapock.

puisqu'en décembre 1676 la France, sous le commandement de l'Amiral d'Estrées, récupère sa colonie qui, pendant toute la durée de l'Ancien Régime, ne sera jamais reprise par une puissance étrangère (Le Roux, 2009 : 55). Les habitations sont alors mises en place par les colons français. Ce terme provient du verbe « *s'habituer* » qui en vieux français signifie : s'établir. Selon le dictionnaire de l'Académie française de 1694, une habitation est un *établissement fait de nouveau dans un pays éloigné et qui n'était pas habité auparavant* (Le Roux, 1994 : 39). Une habitation est donc une exploitation agricole, comprenant les bâtiments de résidence, les dépendances, les bâtiments industriels, les plantations et les annexes.

### 6.2.2 L'implantation de l'industrie sucrière en Guyane au XVII<sup>e</sup> siècle

*Ces données sont issues principalement du dépouillement des archives réalisé par Yannick Le Roux dans le cadre de sa thèse réalisée en 1994.*

C'est en 1652 que la Compagnie de la France Equinoxiale inscrit dans ses objectifs l'exploitation de la canne à sucre pour la colonie de la Guyane. Lorsque les Français reprennent la colonie et chassent les Hollandais, la Compagnie des Indes Occidentales reprend à son compte les installations abandonnées, et encourage les colons français à monter des sucreries. De la Barre, De Lézy et Hypolithe Noël, trois des responsables de la compagnie reprennent des sucreries pour servir d'exemples. Ainsi De la Barre, à la tête d'une *association*,<sup>114</sup> rachète la sucrerie de Nassy et celle de Spanger à Matoury (Le Roux, 1994 : 402). En 1668, les Jésuites fondent l'habitation Loyola à Rémire, au milieu des champs de cannes et parmi les nombreuses sucreries qui voient le jour.

Cependant, l'industrie sucrière connaît des difficultés de développement. En 1677, on ne compte qu'une vingtaine de sucreries en Guyane, comme les habitations Loyola, Mahury<sup>115</sup>, Montsinnéry<sup>116</sup> ou La Mothe.<sup>117</sup> La plupart de ces habitations sucrières sont de petite taille et possèdent des *ateliers*<sup>118</sup> de moins de 100 esclaves. Ainsi, lorsque le sucre prend son expansion sur le marché international, les sucreries guyanaises sont encore trop petites et trop jeunes pour résister à la concurrence antillaise. Seules survivent les habitations qui bénéficient du savoir-faire de spécialistes, de moyens financiers importants et des meilleures terres :

---

<sup>114</sup> L'habitation appartenait à plusieurs habitants associés, qui divisaient les bénéfices à parts égales.

<sup>115</sup> L'habitation Le Mahury est située sur la commune de Rémire-Montjoly.

<sup>116</sup> L'habitation Montsinnéry, ou Sinnéry, est située sur la commune de Montsinnéry.

<sup>117</sup> L'habitation La Mothe-Aigron est située sur la commune de Matoury.

<sup>118</sup> L'atelier est l'ensemble des esclaves travaillant sur une habitation.

celles qui savent et qui peuvent s'organiser en association ou en *société*.<sup>119</sup> En 1683, le sucre produit en Guyane n'arrive pas à s'écouler sur le marché national, la production étant insuffisante pour être exportée. En 1686, le gouverneur Sainte-Marthe tente d'organiser une monoculture sucrière pour augmenter la production. Il propose aux petits habitants de se consacrer uniquement à la culture vivrière pour pouvoir nourrir les habitations sucrières ne cultivant que de la canne à sucre. Les petits colons refusent. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la colonie subit de graves pertes humaines : en 1689, un habitant de la colonie, Ducasse, réussit à convaincre des colons d'aller piller les riches habitations du Surinam. Ils sont tués ou déportés vers les Antilles. En 1690, l'administration coloniale lance un programme de construction de fortifications qui dure quatre ans et qui entraîne dans la mort plus de trois cents esclaves. Les effectifs chutent et, en 1699, sur les dix-huit sucreries recensées en 1689, plus de la moitié ont un atelier trop faible pour faire tourner une manufacture (Le Roux, 1994 : 405). Les difficultés économiques et matérielles de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle se prolongent pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle.

En 1715, le gouverneur D'Orvilliers constate l'abandon de plusieurs sucreries faute de « *nègres et de bestiaux* ». <sup>120</sup> En 1736, le manque de moyens entraîne une chute de la qualité du sucre : « *il y a quinze sucreries, mais l'on s'en rebute ; les dépenses qu'elles entraînent et par le peu de valeur des sucres de Cayenne quoy que terrés* ». <sup>121</sup> En 1764, Aublet constate qu'il « *n'y a pas une sucrerie à Caienne qui ait un quart des bâtiments qu'une sucrerie roulante exige* ». <sup>122</sup> Dans les années 1740, des habitants de la Guyane réfléchissent sur des moyens d'améliorer la production et de sortir la colonie du marasme économique. Barrère <sup>123</sup> conseille de prendre une concession dans un *fond* <sup>124</sup> où la terre est plus riche et plus stable ; il conseille de posséder un atelier de vingt-cinq esclaves et d'avoir une savane offrant des pâturages et de l'eau ; il préconise d'employer un économiste pour la gestion et un commandeur pour la surveillance des travaux. Cependant, le constat est sombre pour l'industrie sucrière en Guyane : « [...] *Il ne reste que quatre des anciennes [sucreries] qui sont toutes encore en très mauvais état et ne font presque point de revenu. [A la] sucrerie des R.P. Jésuites qui est la plus considérable [...], ils se sont déterminés à brûler presque tous leurs sirops (pour faire du rhum) ; le peu de sucre marchand qu'ils font est pour la consommation du pays. La sucrerie*

<sup>119</sup> Artur, L1, 1680, Société : Les bénéfices de l'habitation sont réparties au pro rata de la part investie lors de l'achat de l'habitation.

<sup>120</sup> D'Orvilliers, C14 R12 F°55, 1715.

<sup>121</sup> Cresnay, C14 R16 F°153, 1736.

<sup>122</sup> Aublet, *Observation sur la canne à sucre et sur le sucre*, p. 64.

<sup>123</sup> P. Barrère, *Nouvelle relation de la France équinoxiale, cy-devant appelée Guyanne et par les Espagnols El Dorado*, p.97, 1741.

<sup>124</sup> Fond : un fond est une terre marécageuse.

*de Racamon tombe, il serait à souhaiter que les affaires de succession de la Mothe-Aigron puisse être terminées et que les habitations soient conduites par un propriétaire [...] ».*<sup>125</sup> Par ailleurs, la colonie se retrouve à cette époque privée d'artisans spécialisés. En 1754, le dernier charron quitte la Guyane, le seul charpentier de la colonie se meurt et il n'y a déjà plus de maçon. Les artisans métropolitains ne sont pas attirés par les promesses d'avenir de la Guyane. Les habitants sont donc obligés de mettre en apprentissage certains de leurs esclaves, pour en faire des économes, des commandeurs, des maîtres sucriers, mais également des charpentiers, des tonneliers, des charrons, etc.... Dans les offres de vente de la Feuille de Guyane, on peut lire : « ..., Stanis, âgé d'environ 40 ans, bon sucrier, rocouier, équarisseur, scieur de long et bon commandeur ».<sup>126</sup> Les sucreries sont également plus fragiles juridiquement que les autres industries. En effet, le poids des investissements est tel que les colons sucriers montent des sociétés afin de faire face à toutes les exigences d'une telle entreprise. Or, les mésententes entre associés sont courantes. Les démembrements des sociétés sucrières sont fréquents et surviennent le plus souvent quelques années seulement après leur fondation. Le statut de société n'est donc pas une garantie de pérennité. Par ailleurs, le système juridique régissant les héritages porte préjudice à la stabilité des habitations. En effet, les héritages sont régis par la Coutume de Paris qui prévoit un partage à parts égales entre les enfants. En 1736, à la mort de Tisseau, les biens de l'habitation Touréné sont divisés entre ses onze enfants.<sup>127</sup> En 1775 ce problème juridique trouve une solution lorsque l'administration transforme les sucreries en « *fief noble* ». « *M. de la Croix a vérifié sur un état qui lui a été remis par M. de Macaye, procureur général, que la destruction des sucreries était presque entièrement l'effet des partages qui, en séparant les forces, les ont anéanties. Il prétend que la culture du sucre ne sera jamais solidement établie, surtout à Cayenne, tant que les sucreries se partageront également entre différents héritiers. Il pense qu'il serait essentiel de rendre une ordonnance portant que les sucreries seront considérées dans les partages comme des biens à nobles, qui en conséquence, la maison de maître, tous les bâtiments, cours, basses cours, jardins, cases à nègres, meubles, harnois et voitures appartiendront par forme préciput à l'aîné qui partagera par égale portion, dans le surplus, à ses cohéritiers* ».<sup>128</sup> La production de sucre continue de chuter. En 1766, la Guyane produit 435 quintaux de sucre ; en 1771, 124 quintaux ; en 1773, elle importe du sucre pour subvenir à ses besoins. Il y a des encouragements fiscaux, telle que l'exemption de la capitation pendant deux ans pour

<sup>125</sup> Lemoyne, C14 R21 F° 168, 1750.

<sup>126</sup> FG 74, 2 juin 1827, A.D., Guyane.

<sup>127</sup> Anon., C14 R16 F°382, 1738.

<sup>128</sup> Fiedmond, C14 R45 F°210, 1775.

toute nouvelle sucrerie. En 1775, la colonie compte dix nouvelles sucreries. Mais la moitié des sucreries qui se montent ne réussissent pas à se pérenniser (Le Roux, 1994 : 409). La plupart de ces sucreries se spécialisent dans la production d'eau-de-vie de canne, le tafia, comme sur les habitations de Saint-Régis et Beaugard (Le Roux, 1994, note 41 : 410). En effet, la fabrication de cet alcool rapporte plus que la production de sucre qui n'arrive pas à s'écouler sur le marché international. L'industrie sucrière est donc mal en point à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les colons ont beaucoup de mal à maintenir sur les terres hautes une agriculture spéculative. Certains habitants envisagent alors la possibilité de cultiver les terres basses de la colonie.

### 6.2.3 La révolution agricole de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

*Ces données sont principalement issues, du travail de dépouillement des archives réalisé par Yannick Le Roux, Serge Mam Lam Fouck, Damien Hanriot, Christian Lamendin et moi-même.*

La Guyane hollandaise, qui a le même climat et les mêmes terres que la Guyane française, possède au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle de très riches habitations sucrières car le choix a été fait dès le départ de poldériser les terres marécageuses du Surinam : « *Il faut, messieurs, ou que les terres hautes de Cayenne soient bien différentes de celles du Surinam ou que vous soyez bien pauvres ; nous avons dans le commencement de notre établissement travaillé comme vous les terres hautes, nous n'y avons jamais rien fait ; à peine en retirions nous notre nécessaire, aussi nous les avons bientôt abandonnées pour cultiver les terres noyées et depuis ce temps la richesse de notre colonie augmente chaque année* ». <sup>129</sup> Cependant, l'idée de s'installer dans des zones marécageuses, régulièrement inondées, où règnent les moustiques et où prospèrent les herbes coupantes, déplaît aux colons. Ils préfèrent rester sur les terres hautes moins humides et plus saines, pour cultiver les vivres, pêcher, chasser et cueillir. En outre, les ressources financières des habitants de la colonie ne sont pas suffisantes pour modifier radicalement un mode de culture qu'ils pratiquent depuis plus d'un siècle. Divers événements sont à l'origine de la « *révolution agricole* » qui consiste à la mise en culture des polders à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle :

---

<sup>129</sup> Fiedmont et Maillart-Dumesle, C14 R41 F71, 1774. Propos recueillis en 1746 au cours d'un dîner entre le gouverneur D'Orvilliers et un riche habitant du Surinam.

- en 1764, des Acadiens, experts dans la culture de zones marécageuses, font partie de l'expédition de Kourou. Ils sont surnommés les « défricheurs d'eau » par les colons français qu'ils forment.

- Des scientifiques venus de métropole se mettent à parcourir la Guyane et à rédiger des traités et des cartes qui permettent aux habitants de mieux connaître leur colonie : l'arpenteur Tugny, le naturaliste Aublet, et les trois géographes Mentelle, Brodel et Dessingy.

- L'épuisement des sols des terres hautes devient de plus en plus problématique pour les habitants qui veulent pratiquer des cultures spéculatives.

Les premières expériences restent limitées et donnent peu de résultats. En 1763, Hubert de la Hayrie se lance dans la poldérisation d'un fond de Rémire. Mais, mal équipé, mal informé des techniques, c'est un échec.<sup>130</sup> Sur la carte de Dessingy,<sup>131</sup> établie entre 1770 et 1771, on ne compte, pour la soixantaine d'habitations représentées, que cinq ouvrages de poldérisation : les Fonds de Rémire de Macaye, l'habitation de Patris, l'habitation de Kerkove, l'habitation Beauregard des frères Prépaud et l'habitation de Demontis. L'Etat prend alors des mesures incitatoires à la poldérisation des terres. En 1775, l'Etat verse deux cents livres par carré de terres desséchées, et exempte les sucriers de la capitation des esclaves, engagés aux travaux de ce type d'ouvrage, pendant quatre ou cinq ans. Par ailleurs, le gouverneur Malouët obtient de Versailles des prêts sans intérêts et des titres d'anoblissement pour les dix premiers habitants s'installant sur des terres basses. En 1777, Malouët revient du Surinam avec un ingénieur en hydraulique et en agriculture, Jean Samuel Guisan, ayant acquis dans la colonie hollandaise une solide réputation. Malouët lui demande de construire un polder modèle au sud de Cayenne, en bordure du canal Sartines, pour servir d'exemple aux habitants. Guisan procède ensuite à l'analyse pédologique des terrains situés entre l'Oyac et l'Oyapock, publiant un rapport sur les capacités agricoles de chaque zone définie. Il est enfin chargé de créer un nouveau quartier, qu'il doit totalement poldériser : l'Approuague. Pour cela, il implante une habitation devant servir d'exemple et de point de départ à un nouveau bourg<sup>132</sup> : le Collège. Peu à peu les terres basses se peuplent et, parmi les propriétaires installés sur les terres basses, on compte des personnalités importantes de la société : Tugny (naturaliste), Noyer (chirurgien du Roi), Bessner (gouverneur), Préville (ordonnateur). Le Roi est le propriétaire de l'habitation Le Collège. Si, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un riche habitant est avant tout sucrier, au XIX<sup>e</sup> siècle il est un habitant en terre basse.

---

<sup>130</sup> En 1773, le naturaliste Patris reprit la poldérisation du fond. Ce fut une réussite.

<sup>131</sup> SRA, cellule de la carte archéologique de la Guyane.

<sup>132</sup> Le boug de Villebois est resté à l'état de projet.

Cependant, la gratuité de la main-d'œuvre et l'abondance des terres disponibles s'avèrent insuffisantes à pousser les habitants à la modernisation et à l'innovation. L'investissement qu'il faut consentir pour s'installer sur les terres basses est trop important et implique un endettement sur plusieurs années. En 1783, il n'y a que huit concessions sur l'Approuague et son affluent la Courouaï ; en 1784, onze<sup>133</sup> ; en 1788, dix-sept ; en 1789, il n'y a que soixante habitants sur les terres basses, un peu moins du quart de l'ensemble des propriétés guyanaises. Les trois quart des colons ont donc préféré continuer à cultiver les terres hautes. En outre, si Guisan crée la sucrerie du Collège en 1783,<sup>134</sup> celle-ci ne commence à produire qu'en 1788 et son sucre a très mauvaise réputation.<sup>135</sup> Cette sucrerie, qui doit être un modèle, n'incite donc guère les colons à venir s'installer sur les terres basses. Par ailleurs, le développement des cultures sur polder arrive au moment même où la société d'Ancien Régime vole en éclat. La Révolution française de 1789 a des répercussions économiques et sociales dans les colonies. Lorsqu'en 1794 l'abolition de l'esclavage est proclamée, les habitants sont privés pour un temps de la main-d'œuvre servile,<sup>136</sup> ce qui augmente ainsi les coûts de production et entraîne la ruine d'un certain nombre d'habitations. La première décennie du XIX<sup>e</sup> siècle est donc une période extrêmement difficile pour les sucriers guyanais : de 1800 à 1801 et de 1803 à 1808, la colonie cesse ses exportations de sucre, la production étant insuffisante et de trop mauvaise qualité. Cependant, l'administration persiste à vouloir implanter une industrie sucrière durable et solide en Guyane.

En 1804, Napoléon réintroduit l'esclavage afin que les colons puissent de nouveau utiliser une main-d'œuvre gratuite (Henry, 1950 : 139). Par ailleurs, l'occupation portugaise de 1809 apporte aux colons guyanais un savoir-faire, des techniques et des moyens financiers qui ont pour conséquence un développement économique important. En 1822, le gouverneur Laussat, en place peu de temps après la rétrocession de la colonie à la France en 1817, introduit les machines à vapeur. En décidant d'aider les colons sucriers les plus importants à investir dans l'achat de machines à vapeur, le gouverneur Laussat désire moderniser les cultures, mais également pallier le manque chronique de main-d'œuvre : « *La machine à vapeur, d'abord employée dans l'industrie sucrière, la modifia au point que, d'année en année, les surfaces plantées en canne s'agrandirent et doublèrent* » (Henry, 1950 : 145).

---

<sup>133</sup> Dont M. Bessner qui cultivait 28 carrés de terres et M. Noyer qui était nouvellement établi. Ce dernier cultivait du café, du cacao et de l'indigo en 1786.

<sup>134</sup> Cette sucrerie fut nommée ainsi car elle devait servir à financer la construction du collège de Cayenne.

<sup>135</sup> Maranville, DFC Guyane, C66, 1792. Le sucre produit au Collège était refondu pour servir à la fabrication du tafia.

<sup>136</sup> Napoléon rétablit l'esclavage en 1804.

Avec l'aide du Trésor Public, les plus riches des habitants peuvent acheter à crédit et installer des machines à vapeur sur leur domaine. Le premier est Jean Vidal en 1823, sur son habitation Mondélice à Rémire-Montjoly (Volume 2, III, 2.2 : p.516-525).

L'introduction de la machine à vapeur entraîne une augmentation des surfaces de culture : de 1820 à 1835 on passe de 652 hectares de cannaies<sup>137</sup> à 1861 hectares (Volume 2, II, 5.2 : 235-236). Cette culture mobilise alors un peu moins de la moitié des esclaves de la colonie. Macouria, l'île de Cayenne, Roura, l'Approuague et l'Oyapock sont alors les quartiers spécialisés dans la canne à sucre. De 1832 à 1836, les exportations de sucre représentent un peu plus du quart des exportations totales de la colonie. En 1835, sur les trois cent dix-huit habitations que compte alors la Guyane, cinquante-six sont aménagées en sucrerie.

Ce renouveau de l'industrie sucrière s'inscrit dans une conjoncture économique internationale extrêmement mauvaise. En effet, de 1789 à 1808, la France subit un embargo européen sur les sucres coloniaux. Napoléon Bonaparte encourage, dès le début de son règne, la recherche de ressources locales de production en France métropolitaine : on découvre les vertus sucrières de la betterave. En 1811, 32.000 hectares de terre sont livrés à la culture de la betterave. En 1875, la France est la première productrice au monde de sucre de betterave, suivie de l'Allemagne. En 1890, la consommation de sucre de betterave surpasse celle du sucre colonial, elle représente les 3/5 de la consommation mondiale (Grillon-Schneider, 1987 : 296-298). Une lutte acharnée s'engage dès lors entre les industriels coloniaux et les industriels métropolitains. La Feuille de Guyane se fait le rapporteur de cette lutte en publiant régulièrement des extraits de journaux de France : « [...], *il faudrait avoir l'esprit rebelle à toute conviction, pour ne pas reconnaître l'abîme que le principe colonial, d'un côté, et de l'autre la culture du sucre de betteraves, cette autre industrie privilégiée, ont ouvert sous les pas de la France* » ; « *Dans les colonies, les habitants réclamaient une harmonisation du marché, le sucre indigène n'étant pas taxé au même taux que le sucre colonial. Il était donc vendu à un prix 2 fois moins élevé. Dans les journaux de l'époque, on faisait l'apologie du sucre colonial* » ; « *Sous l'Empire, nous avons la gloire et peu de sucre. [...] Aujourd'hui la rivalité s'apprête à parler haut. La betterave et la canne à sucre vont comparaître à la barre des deux chambres. [...] La canne à sucre n'a pas besoin d'être défendue, elle se défend par son nom, elle est de noble origine : elle est fille du Soleil ; elle a depuis quatre siècles, unit les deux Hémisphères par les liens les plus doux.* » ; « *La canne à sucre n'a jamais songé à se*

---

<sup>137</sup> Nom employé communément pour désigner les champs de cannes à sucre.

*faire betterave : elle conserve sa dignité souveraine, [...]. C'est elle [...] qui jette l'or à pleines feuilles sous le hangar de nos douanes, qui donne la vie, la richesse, les parfums aux quais de nos sociétés maritimes : c'est l'âme de nos colonies et la bienfaitrice de la Métropole : sa tige ne se flétrira point. Son obscure rivale fait donner quelques coups de bêche à quelques centaines d'hectares vœufs de raisin et de froment, c'est un bénéfice négatif pour la France ; il n'y a qu'un ridicule amour propre d'auteur qui pourrait nous faire préférer l'artifice à la vérité, le mensonge végétal à la franchise naturelle. D'un côté les intérêts de quelques fabricans, de l'autre, les intérêts combinés de la France, des colonies, du trésor public, de la classe ouvrière, de la marine marchande [...]. Attendons ».*<sup>138</sup>

Aucune des deux industries n'en est sortie vainqueur, les taxes sont uniformisées et des quotas sont fixés. Ces deux sucres doivent alors se côtoyer. Une fable de 1837, publiée dans la Feuille de Guyane, résume assez bien ce qu'il advint de ce combat :

**La betterave et la canne à sucre** (Fable)<sup>139</sup> :

*Un jour, la canne en main, se promenait aux champs  
 Une orgueilleuse betterave ;  
 Elle avait une mine grave,  
 Marchait comme une reine et lorgnait les passants ;  
 Lorsque, pour réclamer une part de son lucre,  
 Dans le même sentier survint la canne à sucre,  
 Roide comme un bambou, secouant dans les airs  
 Les feuilles de sa chevelure,  
 Riante de sa folle allure,  
 Mais, dans son cœur si doux, cachant des soins amers.  
 Que viens-tu faire ici, vile plante exotique ?  
 Dit la betterave en courroux,  
 Va déposer ton sucre roux  
 Sur quelque écueil désert de la mer atlantique.  
 Ici, nous nous passons de toi ;  
 Je suis reine, mon sucre est roi.  
 Va, je devine ton manège,  
 Mais de tes ruses je me ris ;  
 Je fais des pains blancs comme neige ;  
 Je règne au café de Paris.  
 Désormais tu ne saurais plaire ;  
 Tu vieillis ; on veut du nouveau ;  
 Va-t-en donc, ou, dans ma colère,  
 Je te brise comme un roseau.  
 Je ne viens point ici pour te livrer bataille,  
 Dis la canne, riant du plus haut de sa taille,*

<sup>138</sup> FG 33 et 36, 1836, A.D., Guyane, 2Mi 3.

<sup>139</sup> FG 18, 1837, A.D., Guyane, 2Mi 3.

*Malgré toi mon sucre est chéri ;  
 Aux vrais gourmets je fais envie ;  
 Je n'ai fréquenté de ma vie  
 Le pourpier ni le céleri.  
 Je suis le sucre, quoi qu'on dise,  
 Le tien est arrivé trop tard ;  
 Aux fabriques de Normandie  
 Tu n'es jamais que mon bâtard.  
 Ainsi, reconnais ma puissance,  
 Dans ta voix mets plus de douceur,  
 Brûle ton extrait de naissance,  
 Il ment s'il t'appelle ma sœur.  
 La betterave alors, rougissant de colère,  
 Vint heurter au logis de son doux fabricant ;  
 Il déjeunait. La plante au discours éloquent,  
 Pour demander vengeance, expliqua son affaire.  
 La canne vint après, et, droite comme un I,  
 Plaida les droits sacrés de son sucre banni ;  
 Le tribunal était mauvais contre elle ;  
 Le juge fabriquait la betterave, et quand  
 Une canne passait au nez du fabricant,  
 Toujours il lui cherchait querelle.  
 A cette heure pourtant il était seul chez lui,  
 Et, ne redoutant pas la censure d'autrui,  
 Il rendit grâce à la fortune,  
 Prit les plaignantes au collet,  
 Fit une salade de l'une,  
 Et de l'autre sucra son lait.*

LAPONT N.

En Guyane, pour faire face à la concurrence du sucre de betterave, on tente d'améliorer les procédés de fabrication. Les habitants sucriers recherchent une nouvelle main-d'œuvre dans les ateliers de cotonneries et de rocoueries qui ont succombé aux crises de leur marché. Ainsi, la quasi-totalité de la main-d'œuvre servile de Macouria est prêtée aux sucreries du quartier de l'Approuague. Malgré cela, de 1836 à 1848, près de la moitié des habitations sucrières disparaissent du paysage guyanais. A quelques exceptions près, les vingt-quatre sucreries restantes se concentrent sur le quartier d'Approuague et de Kaw. La loi du 2 juillet 1843, taxant au même titre les sucres indigènes (betterave) et les sucres coloniaux, permettent à la production de continuer à se maintenir. De 1840 à 1847, la Guyane produit 1 854 736 kg de sucre. Jusqu'en 1837, la balance commerciale reste excédentaire, mais la crise de surproduction, combinée aux crises des marchés du rocou et du coton, font basculer la balance commerciale vers le déficit. Lorsqu'en 1848 survient l'abolition de l'esclavage, les habitations sucrières qui n'ont pas d'assises économiques solides disparaissent.

#### **6.2.4 L'abolition de l'esclavage et ses implications sur la production sucrière**

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la plupart des colons venus s'installer en Amérique sont issus de la flibusterie (Le Roux, 1994 : 326). Ils ont donc dû apprendre l'agriculture sur le tas et sur le tard. De cette origine sociale découlent des comportements spécifiques qui pour certains ont de lourdes conséquences. En effet, la plupart d'entre eux refuse de cultiver eux-mêmes la terre. Dans un premier temps, ils font appel à de la main-d'œuvre engagée, qui est composée de colons pauvres qui acceptent de travailler pour les habitants. Mais, rapidement, les colons préfèrent l'emploi d'une main-d'œuvre servile. Ils s'engagent dans le commerce triangulaire et déportent ainsi des millions d'Africains arrachés à leur terre et à leur famille. Les Portugais introduisent simultanément en Amérique l'esclavage et le sucre, via Madère et les Iles du Cap Vert. En Guyane, jusqu'aux années 1750, plus de la moitié de la population servile est employée dans des sucreries alors mêmes que ces dernières ne représentent que 18 % de l'ensemble des habitations de la colonie (Le Roux, 1994 : 400). A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le développement de la culture sur polder implique une intensification de la traite négrière : la construction d'un polder et sa mise en culture nécessitent un travail constant, long et pénible ; elle demande beaucoup de bras pour pouvoir rendre la sucrerie rentable. Lorsque Guisan construit le Collège, il passe des accords avec la Compagnie du Sénégal pour l'apport de nouveaux esclaves. Il est important de souligner, qu'en Guyane, l'accroissement naturel de la population est quasiment nul, la mortalité étant en général supérieure à la natalité (Mam Lam Fouck, 1987 : 29-31). Le manque de main-d'œuvre oblige alors régulièrement les habitants sucriers à arrêter la coupe des cannes pour pouvoir faire tourner le moulin, entraînant ainsi du retard dans la production. En 1809, on ne compte que 234 habitations en Guyane ayant plus de 10 esclaves, contre 7 858 à Saint-Domingue à la veille de la Révolution française (Mam Lam Fouck, 1987 : 29-31). Si les colonies antillaises possèdent environ 462 000 esclaves, la Guyane en compte 13 275 nègres en 1809. A cette même date, les habitations guyanaises ne représentent que 2,9 % de celles de Saint-Domingue et 3 % de la population servile des Antilles. De 1832 à 1836, la production sucrière s'élève à 2 120 119 kg et 38 % des exportations sont composées de dérivés de la canne (sucre brut, mélasse, tafias). La production de la Guyane ne représente que 2,36 % de la production totale des colonies sucrières françaises (Mam Lam Fouck, 1987 : 29-31). Les échanges avec la métropole représentent moins de 4 % des échanges de la France avec ses colonies. L'industrie sucrière en Guyane est donc marginale dans l'économie coloniale de la France.

		(en tonnes)
Guyane	1834	<b>2.094</b>
Guadeloupe	1834	41.900
Guyane anglaise	1833-1837	30.000
Guyane hollandaise	1839-1848	16.000

L'introduction des machines à vapeur en 1822 apparaît comme une des solutions trouvées pour pallier le manque de bras : une ou deux personnes seulement sont désormais nécessaires pour le fonctionnement du moulin. L'énergie vapeur a cependant un effet pervers : à ses capacités importantes de broyage répond un accroissement considérable des superficies de culture et donc un nouveau besoin de bras. Il existe également un commerce clandestin d'esclaves. En 1831, le gouverneur Jubelin signale au ministre des colonies des rumeurs quant au débarquement clandestin d'esclaves (Mam Lam Fouck, 1986 : 304). Jean Vidal, propriétaire de l'habitation Mondélice est écarté de son domaine par son fils Félix Vidal de Lingendes, procureur, lorsqu'il est surpris en train de négocier l'acquisition d'une main-d'œuvre servile clandestine. En 1836, on confie à la mère supérieure Anne-Marie Javouhey cinq cents nègres « confisqués » à un bateau négrier. « *Lorsque survint l'abolition de l'esclavage, la Guyane n'avait à sa disposition qu'une poignée d'hommes (18.927 personnes) pour entreprendre sa reconversion économique* » (Mam Lam Fouck, 1987 : 29-31).

Supprimer l'esclavage pour les colons c'est porter atteinte non seulement à leur richesse, mais aussi à leur titre et à leur position dans la société. La fonction d'habitant sucrier a une valeur sociale importante, elle est le symbole de la réussite sociale et économique. Le colon sucrier porte le titre de « Grand habitant », il est assimilé à un aristocrate et en a certains attributs, comme le fait de posséder un jardin à la française, un colombier, une chapelle...et le droit de pratiquer l'industrie sucrière. Il y a donc une vive opposition de la classe dirigeante qui possède d'importants ateliers d'esclaves (Mam Lam Fouck, 1986 : 304). Il est inconcevable pour ces colons d'envisager un autre système que la servitude. Cependant, la philosophie des Lumières et la montée de la contestation ouvrière en métropole contre l'utilisation d'une main-d'œuvre gratuite ont raison des intérêts économiques des sucriers. A la veille de l'abolition de l'esclavage, un habitant du canal Torcy, Rommy, tente d'instaurer le système du salariat. Il libère tous ses esclaves en leur promettant un salaire à débattre entre lui et eux, mais qui serait versé après la fabrication des sucres, n'ayant pas suffisamment

d'avances financières pour les payer de suite. Si la plupart des esclaves acceptent, les copropriétaires de l'habitation refusent de signer un tel engagement. Les esclaves, craignant de ne pas être payés, cessent immédiatement le travail. Ailleurs, on propose d'autres formes de rémunération, comme le colonage partiaire<sup>140</sup>, le partage des produits ou d'autres formes d'association. Cependant, les esclaves refusent pratiquement tous d'aliéner leur liberté avant même d'en avoir joui. Le 10 juin 1848, le commissaire général de la Guyane, annonce l'abolition de l'esclavage pour le 10 août.<sup>141</sup> La quantité de terres, qui est alors disponible dans la colonie, permet aux esclaves libérés de cultiver leurs propres terres. Si aux Antilles les esclaves doivent rester sur les habitations pour travailler, la terre étant entièrement aux mains des colons, en Guyane, il y a un départ massif des exploitations agricoles. A partir de 1848, les habitants proposent trois types de contrat : le salariat, l'association avec partage des produits, l'association avec partage du temps de travail. Le salariat est la forme d'exploitation choisie par les grands propriétaires terriens, ceux qui en ont les moyens financiers.

Habitations	Nb d'esclaves	Nb d'ouvriers
	1848	1852
Plaisance	60	3
L'Adélaïde	48	44
La Damaris	28	18
Les Sables	208	68
La Magdeleine	25	30
La Joséphine	73	15
Michely	52	24
Dupeyrou	59	0
La Constance	40	45
Léger Sainte-Lise	18	20
L'Espérance	44	1
<b>Total :</b>	<b>595</b>	<b>268</b>

Le mouvement de dispersion touche tous les quartiers, mais il varie d'une habitation à l'autre. Il est surtout lourd de conséquence pour les grandes habitations entretenant des ateliers d'esclaves importants. En 1847, les habitations sucrières faisaient travailler 3.651

<sup>140</sup> Les habitations sont divisées en co-propriété

<sup>141</sup> FG, 10 juin 1848, A.D., Guyane, 2 Mi 4

esclaves, en 1855, elles n'emploient que 1 028 ouvriers agricoles. En huit années, près des  $\frac{3}{4}$  des anciens esclaves quittent ainsi les habitations. Les quartiers d'Approuague et de l'Île de Cayenne, qui sont les régions sucrières de la colonie, sont les plus touchées. Après s'être constitué un petit capital en restant travailler sur l'habitation, les affranchis partent s'installer sur un abattis qu'ils ont commencé à défricher ou bien chez des amis ou parents, affranchis depuis longtemps et devenus propriétaires.<sup>142</sup> Un grand nombre migre aussi sur Cayenne pour trouver des activités plus valorisantes que celle de la terre. Le paysage guyanais se modifie donc rapidement : aux grands domaines agricoles se substitue une multitude d'abattis ; une économie d'auto-subsistance remplace les grandes cultures spéculatives. Les nouveaux affranchis ont trop souffert dans les champs de cannes à sucre pour continuer à pratiquer cette culture spéculative. Ils préfèrent s'adonner à la culture vivrière sur abattis qui leur permet de subvenir à leurs besoins et de profiter de leur liberté. Les nouveaux agriculteurs s'installent sur les terres hautes dont la terre n'a pratiquement pas besoin d'être préparée (Mam Lam Fouck, 1987 : 57-62). Les cultures de l'abattis qui s'étendent alors sur les pentes des collines sont le manioc, le maïs et les légumes (dachines, patates, tayoves, citrouilles...). Dans le fond des vallées, on trouve les carrés<sup>143</sup> de cannes à sucre et les bananes. On fabrique du sirop de canne mais uniquement pour la consommation familiale. Les habitants, acculés à la faillite, favorisent alors ce mouvement en morcelant leur propriété afin de vendre des parcelles à leurs anciens esclaves. Le gouvernement local tente de freiner cette hémorragie en créant un impôt progressif sur les parcelles proportionnel à la superficie : on passe de 100 frs pour moins de 5 hectares à 400 frs pour plus de 30 hectares. Cette tentative est vaine, puisque, de 1853 à 1856, les 641 propriétés qui changent de mains font moins de 20 hectares. En 1860, la petite propriété privée est reconnue et légitimée, l'impôt abrogé.

Comme dans toutes les colonies, il faut penser à trouver une nouvelle main-d'œuvre pour continuer le travail : on fait donc appel à l'immigration. Les décrets du 13 février et du 27 mars 1852, les arrêtés locaux du 10 décembre 1855 et du 28 décembre 1860, organisent l'immigration des travailleurs dans les colonies françaises.<sup>144</sup> Le candidat à l'immigration, ayant la pleine connaissance des termes du contrat et y ayant consenti, est conduit dans les colonies aux frais du Trésor Public ou de la caisse locale de l'immigration. Une fois le contrôle sanitaire effectué, il est immatriculé sur un registre par le commissaire de l'immigration, puis confié à un engagiste préalablement inscrit sur une liste de collocation.

---

<sup>142</sup> De nombreux affranchis d'avant 1848, étaient partis s'installer comme éleveur bovin à Sinnamary et Iracoubo.

<sup>143</sup> Unité de mesure des champs agricoles.

<sup>144</sup> BOG, 1882, n°92, p.88 ; BOG, 1886, n°8 bis, p.456.

L'engagiste et l'engagé signent alors un contrat renouvelable qui les engage mutuellement. A l'issue du contrat, dont la durée peut varier entre cinq et sept ans, l'immigrant peut opter soit pour le rapatriement aux frais de la colonie, soit pour un réengagement qui lui donne droit à une prime. Le contrat prévoit des journées de travail de neuf heures et demie, et vingt six jours par mois. En contrepartie, il est logé, nourri, vêtu, soigné et reçoit un salaire. On lui assigne un livret permettant de contrôler sa situation régulière et ses déplacements. Un *syndicat protecteur des immigrants* est chargé de vérifier le respect des règlements et des contrats d'engagement (Mam Lam Fouck, 1987 : 72).

Si aux Antilles et à la Réunion cette nouvelle population arrive à s'enraciner dans le substrat local, en Guyane c'est de nouveau un échec. Tout d'abord, la Guyane doit se mettre en concurrence avec les autres colonies d'Amérique et ne récolte donc que peu de candidats. Alors qu'en 1849, 18.000 Madériens partent pour le Brésil, seuls 248 d'entre eux bifurquent vers la Guyane (Mam Lam Fouck, 1987 : 70-71). D'autre part, les conditions sanitaires et de travail sont tellement déplorables que c'est l'hécatombe : les habitants n'offrent ni le gîte ni le couvert et ils mettent au travail de la terre des hommes qui n'en ont pas l'habitude. En 1861, sur les trente engagés de l'habitation Quartier Général située sur le canal Torcy, en mois d'un an, dix meurent et les autres sont mal en point (Mam Lam Fouck, 1987 : 80). La mise en place d'une réglementation en 1852 ne parvient pas à assainir la situation des immigrés en Guyane. De 1854 à 1861, les habitants puisent leur main-d'œuvre en Afrique : s'ils obtiennent d'eux le travail exigé, moralement ils contreviennent au principe de 1848. En 1862, Napoléon III interdit le recrutement sur les côtes africaines mais signe un contrat avec la reine d'Angleterre pour puiser des travailleurs en Inde, dans les comptoirs de Pondichéry et de Karikal. Mais les conditions de travail restent inchangées.

Napoléon III décide en 1850 d'implanter le bagne en Guyane : « *Il me semble possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse et plus humaine en l'utilisant aux progrès de la colonisation française* ». Voici en quelques mots, les motivations et les objectifs des bagnes coloniaux de Louis Napoléon Bonaparte (Mam Lam Fouck, 1999 : 69). L'article 6 du décret du 30 mai 1854 fixe les règles du peuplement des colonies par une population pénitentiaire : « *tout individu condamné à moins de 8 années de travaux forcés sera tenu, à l'expiration de sa peine, de résider dans la colonie pendant un temps égal à la durée de sa condamnation. Si la peine est de 8 années, ou plus, il sera tenu d'y résider pendant toute sa vie* » (Fournier, 1992 : 18). Malgré cette main-d'œuvre très bon marché, l'économie sucrière de la Guyane ne réussit pas à se maintenir sur le marché national face à la concurrence antillaise. Par ailleurs, la découverte de l'or en 1856 sur les

berges de l'Arataï (affluent de l'Approuague), et peu de temps après sur le Maroni, provoque une ruée de la main-d'œuvre des habitations vers les placers.<sup>145</sup>

### **6.3 L'organisation spatiale et l'organisation du travail des habitations sucrières en Guyane selon les données d'archives et archéologiques**

L'ensemble des analyses s'appuie sur les données présentées dans le **volume 2 de cette thèse : corpus des travaux**. Ce sous chapitre présente les conclusions des différents rapports de fouilles et de prospections menées depuis 2001.

#### **6.3.1 Le secteur agricole**

Les traités étudiés pour les périodes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles donnent des indications sur l'organisation des espaces de travail et de vie : les terres cultivées étaient plutôt sèches, éloignées des zones humides. L'étude des cartes montrent que les premiers colons se sont implantés sur les terres hautes.

Le manuscrit de Goupy des Marets, rédigé au cours du dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, décrit la manière idéale de préparer un terrain pour la culture de la canne à sucre (Le Roux, 1994 : 414). Selon lui, il faut utiliser le mode de la culture itinérante sur brûlis, appelé localement *abattis* : il faut préparer le terrain vers la fin de la saison des pluies (fin juillet) en défrichant et en abattant les arbres, puis il faut brûler le terrain pendant toute la saison sèche. La pièce de culture est ensuite divisée en planches ayant la forme de longs rectangles étroits. On utilise une houe pour aligner les sillons et les billons. Les planches sont séparées par de grandes allées où peuvent circuler des *cabrouets*. Ces allées servent également de coupe-feux, les incendies n'étant pas rares pendant la saison sèche. Lorsque les rendements baissent, on met le terrain en jachère et on déplace les carrés de culture sur un nouveau terrain. En 1763, Brûletout de Préfontaine rédige à son tour un traité sur la manière de monter une sucrerie, à destination des habitants sucriers. Il s'appuie sur son expérience d'économiste sur l'habitation Rémire. Il préconise de planter les cannes à sucre pendant les petites saisons des pluies, entre le mois de novembre et la mi-décembre, en mars ou en juin. Il faut éviter les grandes saisons des pluies de janvier-février et avril-mai, mais également la période de sécheresse qui commence en juillet et se termine en octobre. Il conseille d'aligner les cultures pour favoriser le sarclage et mieux surveiller le travail des esclaves. Il informe que si jusqu'en 1788 on cultivait la canne de Madère dans la colonie (peu épaisse, avec de nombreux nœuds

---

<sup>145</sup> Le placer est une concession aurifère.

rapprochés), le botaniste Martin a introduit la canne *d'Otahity* plus haute et plus épaisse possédant des nœuds plus espacés et donnant un suc plus abondant. Il faut replanter les rejets de cannes à sucre<sup>146</sup> en les couchant sur le sol et en les recouvrant d'une fine pellicule de terre (Le Roux, 1994 : 415). Pendant les six premiers mois, il suffit d'entretenir les pièces de culture en sarclant les mauvaises herbes et en enlevant les feuilles basses des cannes, pour éviter que les jeunes pousses n'étouffent. Souvent, on associe la culture de la canne avec des cultures vivrières, comme les légumineuses. Les cannes atteignent leur maturité au bout de 14 à 18 mois environ. L'apparition de fleurs sur les cannes indique que le seuil idéal de maturité a été dépassé. Brûletout de Préfontaine conseille de récolter les cannes au début de la saison des pluies, afin que cela bénéficie aux rejets. Pour la coupe, les esclaves doivent être alignés et utiliser des coutelas, appelés sabres d'abattis ou coupe-coupe : ils coupent d'abord la tête, puis le pied. Les cannes sont ensuite liées en fagot avec les feuilles (la *paille*) et entassées sur un *cabrouet* (charrette) qui les amène au moulin pour être tournées car les cannes ne peuvent pas se conserver très longtemps, la fermentation étant immédiate.<sup>147</sup> On doit donc récolter la juste quantité de cannes nécessaire à une journée de broyage : c'est le rôle de l'économe : « *un bon économe ne doit pas oublier de faire tous les jours un journal, et d'écrire ce qui se fait dans l'habitation, et surtout de marquer, quand on tourne, le nombre de formes à sucre que l'on aura fait par jour* » (Le Roux, 1994 : 417). L'économe est logé près du moulin pour pouvoir, « *de son lit ou hamak* », surveiller le tournage, les esclaves et les *cabrouets* (Barrère, 1741 : 88). Un atelier d'une vingtaine d'esclaves est nécessaire pour la récolte : seize pour la coupe ; deux ou trois pour mettre les cannes en tas, les amarrer, les charger sur le *cabrouet* et les livrer au moulin.

A ce jour aucune donnée archéologique ne vient corroborer ou infirmer ces sources testimoniales. Il est impossible de retrouver le tracé ancien des cultures, la forêt ayant repris tous ses droits. Par ailleurs, l'acidité des sols rend pratiquement impossible la mise au jour d'éléments organiques, il n'a donc pas été possible de mener d'études d'archéobotanique. Cependant, la localisation des habitations datant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles effectuée par recoupement des cartes anciennes et récentes, ainsi que par les prospections, montrent que les colons ont bien installé leurs exploitations sur des terres hautes, au sommet ou à flanc des collines de l'île de Cayenne, du littoral, ou le long de la rivière La Comté.

---

<sup>146</sup> Le rejets est la partie haute de la plante, appelé aussi tête.

<sup>147</sup> On utilise le terme de « tourner » pour désigner le passage des cannes dans le moulin à broyer.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la pauvreté des sols et les attaques de fourmis manioc poussent les colons à déplacer les cultures spéculatives vers les terres basses dont les sols sont plus riches (figure 1). Les terres les plus fertiles de la colonie, situées sur les berges des fleuves Mahury et Approuague, voient l'émergence d'un groupe social homogène qui forme le noyau de l'aristocratie guyanaise de l'époque (Le Roux, 1994 : 275).<sup>148</sup> En 1780, Barrère<sup>149</sup> propose que tout projet de poldérisation soit examiné par un inspecteur général des dessèchements : ce dernier doit donner son approbation pour que le dossier puisse passer devant une commission. Cette commission est composée d'habitants « *instruits et intègres* » qui vérifient que l'habitant porteur du projet peut assurer la subsistance à ses esclaves. Par ailleurs, l'habitant a l'obligation d'employer des ingénieurs pour la conduite des travaux des polders. Les écluses doivent être l'œuvre des charpentiers et des ouvriers du roi. Afin de soutenir le projet, l'administration coloniale prête pendant trois ans à l'habitant autant de nègres qu'il en compte déjà dans son atelier.



Figure 1 : Un paysage de pinotière en terre basse (Courouaï). Cliché N. Cazelles, 2009.

En 1788 Guisan, dans son traité sur les terres basses, décrit la manière de construire un polder modèle (Le Roux, 1994 : 310) : il faut diviser le polder en pièces de 100 toises carrées (200 m<sup>2</sup>), puis diviser la pièce en planches de 30 pieds de large (9 m) (figure 2). Ces dernières sont limitées par des caniveaux appelés *dalles*. Chaque pièce est séparée par des canaux de circulation et de drainage. En 1774, Tugny dresse le plan des premiers polders réalisés sur l'habitation Macaye dans les fonds de Rémire<sup>150</sup> : la pièce de culture est divisée en planches,

<sup>148</sup> Ce fut sur ces terres que s'implantèrent Macaye, Courant, Poulain, D'Orvilliers et au XIX<sup>e</sup> Vidal.

<sup>149</sup> Bessner, C14 R52 F°43, 1780.

<sup>150</sup> *Plans des travaux sur les terres basses de l'habitation des fonds de Rémire* par Tugny, 1764-1774, copie sur calque XIX<sup>e</sup>), DFC Guyane, n°232A, Aix-en-provence.

séparées par des chemins et des fossés. Guisan préconise également dans son traité de commencer la mise en culture la deuxième année après le début des aménagements des polders. Les planches destinées à recevoir les cannes doivent être dessouchées, nivelées, et les mottes de terre brisées. Les têtes des cannes récupérées au moment de la coupe sont regroupées et transportées par canot jusqu'à la pièce préparée pour les recevoir. Des nègres sont chargés de les replanter, dans des sillons réguliers dans lesquels sont alignés des piquets espacés selon des mesures précises, de la première planche à la dernière. Sur les terres basses, un rang de cannes ne doit présenter « *qu'une seule touffe, ou que des touffes entremêlées sans interruption ; cette touffe ne doit pas être interrompue que par les petites tranches [dalles]* ». Un atelier de quinze esclaves environ par planche est nécessaire : sept esclaves pour fouiller les sillons, deux pour poser les plants, deux pour porter les plants du canot aux planteurs, deux pour vérifier l'alignement. Comme sur les terres hautes, les rejetons sont couchés dans les sillons et recouverts d'une mince couche de terre. Pendant les six premiers mois, il est nécessaire de sarcler la terre à la houe afin de favoriser l'oxygénation de la terre, d'épailer les cannes et de couper les pousses secondaires. La maturation prend treize mois pour les plants et onze pour les rejetons. La coupe nécessite quatre à cinq esclaves par planche, trois autres pour amarrer les cannes. Les cannes sont disposées au bord des canaux et sont récupérées à la fin de la journée de travail pour être transportées au moulin. Les terres de bonne qualité peuvent être replantées avec des rejetons cinq à quinze fois de suite. Les plantations de cannes représentent pour une sucrerie en terre basse entre les deux tiers et les trois quart de ses terres cultivées. Le reste est occupé par les vivres, les pâturages et diverses installations (canaux, fossés, bâtiments).



Figure 2 : Maquette du polder macaye. Cliché Y. Le Roux, 2004.

La culture sur polder nécessite donc un capital financier et humain considérable que seuls les gros propriétaires peuvent assumer. Il en résulte un regroupement des habitations sucrières sur quelques quartiers. Des centres agricoles sucriers voient donc le jour, le long du fleuve Approuague, de la rivière de Kaw et du canal Torcy (Mahury). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'administration recommande aux grandes habitations de cesser la culture vivrière qui doit être entièrement prise en charge par les petites habitations. On veut ainsi encourager et développer les productions pour l'exportation, en évitant de faire de la Guyane une colonie de peuplement. Dans la réalité, l'éloignement des habitations les unes des autres, mais surtout de Cayenne, ainsi que les difficultés économiques des habitants, poussent ces derniers à pratiquer l'auto-subsistance. Ainsi, les grandes habitations pratiquent des cultures secondaires qu'elles peuvent exporter (indigo, giroflier, café, cacao) et des cultures vivrières : l'habitation Le Ouanary cultive du rocou et de l'indigo, l'habitation Petit Cayenne du coton, l'habitation Saint Perrey du cacao. Toutes possèdent des carrés de vivres pour leur autosubsistance. En outre, les colons installés en terre basse connaissent des difficultés liées à la nature du sol : au bout de quelques années, l'habitation Le Collège voit ses terres s'appauvrir à cause de la remontée des sels de soufre qui acidifient les sols. Dès 1789 ce phénomène est connu des habitants, et notamment de La Ferrec, qui constate dans une lettre que les terres de Guyane sont de moins bonne qualité que celles du Surinam.<sup>151</sup> Des études pédologiques récentes tendent à confirmer ce que les Modernes avaient constaté.

Le relevé par photos aériennes des berges du Mahury et du Bas Approuague permet d'observer le tracé des polders. Ces derniers sont également visibles sur le site internet de *Google Earth* ou sur celui de *Géoportail*. Un des objectifs du programme de recherche du patrimoine industriel de l'Approuague, mené par Damien Hanriot, Philippe Goergen et moi-même entre 2009 et 2012, était de procéder à des relevés de terrains de certains polders. Ce travail s'est révélé impossible : la densité du couvert forestier rend l'accès aux canaux des polders difficiles, les GPS inefficaces. Il arrive parfois qu'on ne puisse retrouver un site déjà géolocalisé, ou bien qu'on ne le retrouve qu'au prix de recherches importantes, une erreur d'évaluation de plus de cinq mètres dans une forêt très dense ayant un impact considérable. En 2012, Georges Lemaire a tenté d'utiliser un GPS statique, Epoch 10 de SPECTRA PRECISIONS version 1.50 : il fallait entre 30 minutes et une heure pour relever un point, quand la machine ne « moulinait » pas dans le vide. Il a fallu deux jours pour relever 200 m de berges du canal d'amener aux polders. Exécuter les relevés au moyen d'une télédétection

---

<sup>151</sup> La Ferrec, C14 R56.

par laser serait certainement le plus efficace mais le coût - plus de 30 000 €, n'a pas permis son utilisation.

Nous avons toutefois pu observer, au niveau des zones industrielles des sites, quelques écluses et canaux (Volume 2, II, 5.1 : 224-233 ; III, 2 : 508-605). Les colons utilisaient des criquots<sup>152</sup> préexistants pour accéder à leurs polders, ils les sur-creusaient parfois pour faciliter la navigation à marée basse (l'influence des marées pouvant se ressentir en Guyane sur plusieurs dizaines de kilomètres à l'intérieur des terres).



Figure 3 : Berge du criquot taillée de la main de l'homme. La Garonne, cliché N. Cazelles, 2009.

Des petits canaux secondaires ont été creusés perpendiculairement au canal principal pour délimiter les parcelles et les carrés de culture : sur le site de La Jamaïque des canaux secondaires ont été observés tous les 25 m, sur le site de La Garonne quatre canaux secondaires ont été relevés. Des traces de sciage des berges en cuirasse ferrallitique ont été observées sur les sites de Sinnéry et de La Garonne. Des écluses ont été repérées sur les sites de La Constance, La Jamaïque et La Ressource.



Figure 4 : L'écluse de l'habitation La Constance. Cliché D. Hanriot, 2009.

<sup>152</sup> Un criquot est un petit bras de rivière ou une toute petite rivière, mesurant généralement moins de 3 m de large.

Sur le site de la Constance le premier canal secondaire encadre la zone de la machinerie à vapeur sur trois côtés et mène à un quai de déchargement. Sur le site de La Jamaïque une écluse en moellons de cuirasse ferrallitique de 3 m de large a été repérée. Sur le site de La Ressource un goulot d'étranglement est visible : il mesure un mètre de large pour 20 m de long et une hauteur de 2 m. Les parois sont en briques et en moellons de cuirasse ferrallitique (Volume 2, III, 2.7-2.12 : 553-605).

C'est par un criquot, perpendiculaire à la Courouaï, qui traverse une pinotière sur une centaine de mètres, qu'on accède à l'habitation La Garonne. Un canal de 6 m de large, perpendiculaire au criquot, mène à l'habitation (Volume 2, II, 5.1 : 224-233). Deux ponts permettent de passer de la pinotière à l'habitation qui est située sur un promontoire entouré d'un canal creusé pour évacuer les excédents d'eau de cette région très arrosée (il pleut toute l'année sur l'Approuague, même en saison sèche). Ce canal servait à communiquer d'une part avec les polders situés à l'arrière de l'habitation et d'autre part avec le criquot amenant à la Courouaï. Les piles des ponts sont en moellons de cuirasse ferrallitique et s'appuient contre le remblai du canal. Des murs en moellons de cuirasse ferrallitique encadrent les rampes d'accès aux ponts (6 m de long), lesquelles sont constituées d'un remplissage de terre et gravillons. Le pont n° 1 relie la zone de la machinerie à vapeur au dégrad. On observe, sur la rive nord du criquot, un résidu de sol aménagé en briques. Des éléments en métal, probablement de la machinerie à vapeur, sont visibles dans la rive. Le pont n° 2 pose problème car, s'il permet d'accéder à un escalier monumental menant à la maison de maître d'un côté, il donne sur la pinotière de l'autre côté (figure 5). S'il semble que des drains soient aménagés dans cette pinotière, la nature du sol, hydromorphe, avec un réseau racinaire dense et aérien, ne permet pas de déterminer le paysage à l'époque de l'exploitation de l'habitation.



Figure 5 : Vue du pont n°2 de l'habitation La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2009.

On peut observer sur les sites archéologiques des arbres fruitiers, très abondants sur les sites du XIX<sup>e</sup> : citronnier, mandarinier, manguiier, caïmite<sup>153</sup>. Sur les sites du XVII<sup>e</sup>, Christian Lamendin a constaté la présence d'arbres à quinine que l'on ne retrouve pas sur les sites XIX<sup>e</sup>. Sur les sites du XIX<sup>e</sup> siècle de la Levée et de La Garonne une forêt de cacaoyers s'est installée sur les vestiges industriels.

Au dégrad, un carbet<sup>154</sup> était construit pour abriter les moyens de transport : *cabrouets*, canots, etc... Si on a pu observer des dégrads, aucune trace de carbet n'a été retrouvée (trous de poteau). Sur le site de La Garonne, des briques éparses sont visibles sur le remblai de construction reliant le dégrad au premier pont.

### 6.3.2 L'organisation spatiale des lieux de vie (Volume 2, II, 5.3-5.9 : 244-246 ; III : 479-605)

Les relevés en plan de certains sites observés et l'étude des cartes anciennes semblent montrer un certain respect, dans leur organisation spatiale, des conseils délivrés par les traités : la maison de maître est toujours en position dominante dans le paysage, par rapport aux quartiers des esclaves et aux manufactures, placée sous le vent de manière à ne pas souffrir des nuisances olfactives et éviter les risques d'incendie. S'il est certain que tous les colons n'ont pas lu et appliqué à la lettre les recommandations des traités, ces derniers ont été rédigés à partir de l'observation des habitations et en ont tiré un modèle d'organisation spatiale. Le choix des sites était stratégique car en dépendait la réussite de l'habitation. Des carrières d'extraction de moellons de cuirasse ferrallitique ont été observées sur pratiquement tous les sites allant du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. La cuirasse était sciée et était extraite sous forme de blocs taillés (Volume 2, II, 5.8 : 262-264). Certaines habitations étaient dotées d'une briqueterie (signalée dans les inventaires), mais à ce jour aucune n'a été retrouvée sur le terrain.

---

<sup>153</sup> Famille : Sapotaceae ; Originaire des Grandes Antilles, le caïmitier a conquis les Petites Antilles puis l'Amérique tropicale. Son nom provient de celui donné par les Indiens Taïmos. Ce bel arbre, au port érigé de 6 à 30 m de haut, contient un latex blanc qui lui confère des propriétés médicinales. Il a la particularité d'avoir des feuilles vert brillant dessus et brun doré duveteuses dessous. Il se cultive à la fois pour sa valeur ornementale et pour son fruit qui se cueille car il ne tombe pas. Le fruit globuleux a la peau épaisse verte ou pourpre selon les variétés. Une fois coupé en deux, on découvre une pulpe gélatineuse soit blanchâtre soit pourpre. En son centre, 4 à 10 graines brunes aplaties apparaissent dans une loge étoilée. La chair sucrée, douce sans acidité, s'apprécie à complète maturité sinon elle laisse un latex astringent autour des lèvres. Le fruit se prépare aussi en confiture. CIRAD

<sup>154</sup> Carbet : construction d'origine amérindienne composée simplement d'un toit posé sur des poteaux. Il peut être de plan circulaire ou rectangulaire.

### 6.3.2.1 *La maison de maître*

Selon les prescriptions de Goupy des Marets et de Guisan, la maison de maître doit être située à proximité des voies de communication, de préférence en position dominante dans le paysage, ce qui permet de surveiller les cultures, les ateliers et les cases à nègres (Goupy des Marets : 177). Deux aquarelles de l'habitation Mondélice, datant de 1820, montrent la maison de maître bâtie au sommet d'une colline, entre le chemin d'accès et le dégrad (Volume 2, III, 2.2 : 516-525). Selon Brûletout de Préfontaine il faut exposer la maison de maître et ses dépendances au vent afin de ne pas être importuné par les odeurs nauséabondes de l'industrie sucrière et pour parer à tous risques d'incendie. La sucrerie doit être située sous le vent de la maison de maître. Les aquarelles de Mondélice montrent que la maison de maître a été installée en bordure d'une terrasse surplombant les polders et les installations industrielles (figure 6). Le site de Loyola présente une maison de maître établie à flanc de colline, dominant l'ensemble de l'habitation (Volume 2, I, 4.1 : 23-24). Un chemin pavé a été repéré qui permettait d'accéder du quartier des esclaves à la maison de maître. Sur le site de La Garonne la maison de maître se situe au point le plus haut du promontoire, Au vent par rapport à la sucrerie. Un chemin a été repéré qui mène de la maison de maître à la sucrerie (Volume 2, II, 5.3-5.7 : 244-261).

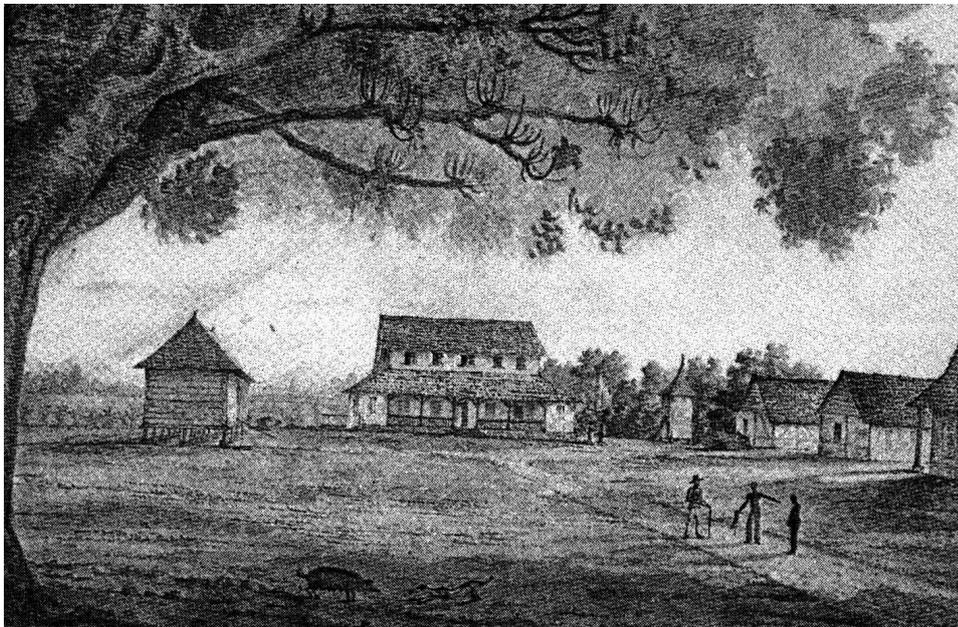


Figure 6 : Aquarelle représentant la maison de maître de l'habitation Mondélice (1800-1868). Collection Privée, Circa, 1820, Service Langue et Patrimoine, ENCRE.

Pour la construction de la maison de maître, on prépare le terrain en aménageant des terrasses ou des terre-pleins pour consolider le sol. On élève des murs de pierres en construction sèche pour contenir la terre damée des terrasses. Des chaussées, des escaliers et des rampes sont pavées ou dallées pour la circulation des hommes et des *cabrouets*. Les maisons de maître sont construites autour d'une charpente en bois. Le remplissage des murs peut être de plusieurs natures : un *gauletage* et un bousillage, un remplissage de cailloux et de mortier, ou une maçonnerie de briques (plus rare). La couverture est en « paille » - c'est-à-dire en feuilles de palmier, ou en bardeaux, très souvent des bardeaux de wapa. Un coyau permet de protéger des pluies les murs de la maison (Le Roux, 1994, note 105 : 581). Selon le traité de Guisan, la maison de maître doit posséder un étage. Ainsi, dans les inventaires on peut lire que la maison de maître de l'habitation De Béhague était « *un grand bâtiment ayant soixante dix pieds de long et dix huit pieds de large avec galerie tout autour de sept pieds, ladite maison bien charpentée, briquetée partout et garnie de portes fenêtres et contrevents, portes et fenêtres à canevas, ferrures à ressorts, bien plancheyée en grignon. Carelée la salle en marbre, la chambre et galerie en bons carreaux le tout en très bon état. Couverture en bardeaux à moitié usée* ». <sup>155</sup> L'habitation Mondélice était bâtie en maçonnerie et en bois de wapa et le toit à long pan était recouvert de bardeaux de wapa. <sup>156</sup> Sur l'habitation Montagne Tigre, les bardeaux étaient en wacapou. Sur les petites habitations, l'architecture est souvent plus rudimentaire. Ainsi, sur l'habitation Cinq Sols, la demeure était bâtie fourches en terre, en charpente et couverte de paille. Sur celle de M. Thibaut, elle était à moitié en charpente et sur celle du Petit Palerme, elle était couverte de paille. Selon les inventaires, l'étage sert à abriter les chambres. Le rez-de-chaussée est bâti autour d'une galerie périphérique (Le Roux, 1994 : 613). Sur les aquarelles représentant l'habitation Mondélice, on observe une galerie fermée par un garde-corps à lames ventilantes et encadrée par deux petits cabinets. Un étage est figuré. Sur la façade arrière de la maison la galerie est inexistante, mais un renforcement permettait d'accéder à la pièce principale de la maison et à deux pièces latérales (figure 6). La maison de maître de l'habitation Paramana avait trois galeries et un grenier. <sup>157</sup> Au rez-de-chaussée, la pièce centrale sert de salle de réception et de repas, les deux pièces latérales de chambres et de cabinet de travail. Dans les inventaires de 1838, 1842 et 1847 <sup>158</sup> de l'habitation La Levée à Matoury, est mentionnée une maison de maître servant également de

<sup>155</sup> Rondeau, ANSOM, Aix-en-Provence, Registres notariaux de Cayenne, 1791.

<sup>156</sup> Inventaire de l'habitation Mondélice, 1819 et 1862, F.G. n°10, 1819, n°25, 1862, A.D., Guyane.

<sup>157</sup> FG9, 1839. A.D., Guyane, 1 Mi 3.

<sup>158</sup> FG38, 1838 ; FG25, 1842 ; FG17, 1847, A.D., Guyane.

maison du régisseur, d'hôpital, de cuisine, de salle de bains, d'écurie et de magasin, faisant 25,987 m de long sur 18,981 m de large (Volume 2, III, 2.1 : 508-515).

Sur les sites de Loyola, Macaye, Mondélice, La Caroline et La Garonne le plan au sol de la maison de maître a été relevé : il présente à chaque fois une véranda sur trois côtés et une division de la maison en deux, trois ou quatre pièces (Les plans sont consultables au SRA) (figure 7). On constate que le carrelage varie selon les pièces (en briques, en dallage de terre cuite, un mixte des deux) - il devait être lié à la fonction des espaces. Le matériel retrouvé comporte souvent des fragments de belle vaisselle. Aucun élément en bois n'a été retrouvé. Sur le site de La Garonne un escalier monumental en blocs de cuirasse ferrallitique permettait d'accéder à la maison du maître, située au sommet du promontoire, à partir du pont n° 2. Il mesure 2,80 m de large et est constitué de 23 marches de 17 cm de hauteur pour une profondeur de 64 cm. Les deux rambardes sont également en blocs taillés de cuirasse ferrallitique, montés à sec, et ont une hauteur d'une soixantaine de centimètres environ, pour une vingtaine de centimètres de large. La maison de maître domine une terrasse de 36,10 m de long, dont l'angle sud-ouest a été renforcé par un parement en moellons de cuirasse ferrallitique de 2,50 m de hauteur environ. L'angle nord-est ne mesure que 50 cm de hauteur. Un perron permettait d'entrer dans la maison de maître qui présente un plan au sol traditionnel, puisqu'on le retrouve sur tous les sites allant du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : une maison rectangulaire encadrée par une véranda sur trois côtés. Trois couloirs rythment la maison dans le sens est-ouest (de l'escalier vers la cour intérieure). Le couloir latéral sud donne accès à deux pièces dont la première présente un dallage de carreaux de terre cuite. Le couloir latéral nord donne accès à une seule pièce dont le dallage est en cuirasse ferrallitique (un plancher de bois le recouvrait peut-être) (Volume 2, II, 5.3-5.4 : 244-252). L'inventaire des biens de l'habitation effectué après la mort d'Henri Besse en 1823 permet d'avoir une description précise de la maison. Elle était en bois et à étage : trois pièces en rez-de-chaussée dont deux carrelées, trois chambres à l'étage. Cet inventaire indique également que cette maison a été construite sur une plus ancienne. Une fouille permettrait peut-être de mettre en lumière ces deux états d'occupation et des remaniements éventuels au cours de son siècle d'occupation.

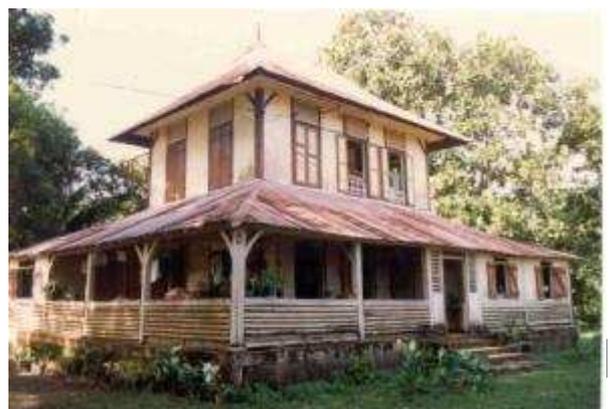


Figure 7 : Maison Prévot située sur la route des plages. Bien que datant de 1935 et elle bâtit sur un modèle du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 6.3.2.2 *Les autres corps de logements*

Les habitations fonctionnent comme des villages car l'éloignement de Cayenne oblige à avoir sur place un minimum de services pour plus d'une centaine de personnes. Dans les inventaires déjà cités sont mentionnés des logements pour des médecins (Le Collège, Petit Cayenne), un aumônier (Le Collège), ou encore un ingénieur (Le Collège). Les « cases à nègres » sont simplement mentionnées « en paille ». L'inventaire de l'habitation Le Collège de 1787 mentionne 34 cases pour loger 200 esclaves, chaque case devant accueillir en moyenne cinq à six individus : « Trente quatre cases à nègres couvertes en feuilles, de 24 pieds de long sur douze de large, dont vingt six construites en bon bois et revêtues de palissades en ouapa. Les huit autres nouvellement construites en fourches de many et de carapa revêtues en gaulletage (...) » (Le Roux, 1994 : 627) (Volume 2, III, 2.11 : 584-592). Les inventaires de Saint Perrey (Volume 2, III, 2.12 : 593-605), Le Collège et Petit Cayenne mentionnent des cases bâties fourches en terre, gaulletées et bousillées, et couvertes de paille. Selon Guisan il fallait un atelier de 86 esclaves en moyenne pour faire fonctionner une sucrerie : 26 travaillant à la sucrerie proprement dite et 60 à la coupe. A cela s'ajoutait toute la domesticité.

A ce jour aucun quartier d'esclaves n'a été archéologiquement trouvé. Cependant, sur le site de La Garonne, on a observé, dans l'axe de la maison de maître, à l'extrémité ouest de la cour centrale, un ensemble de trous de poteau creusés dans un socle de cuirasse ferrallitique apparent (Volume 2, II, 5.7 : 258-261). Le mobilier ramassé dans cet espace est associé à de la vaisselle (Volume 2, II, Catalogue : 358-478). Une pierre à polir a été observée. Le relevé en plan de cet espace semble correspondre aux relevés en plan de cases créoles et de carbetts amérindiens réalisés par l'AFAN en 2000 lors d'une campagne de prospection de la commune de Ouanary. Le mobilier ramassé en surface dans la zone des trous de poteau du site de La Garonne est très abondant et correspond à de la vaisselle. Il est toutefois impossible, sans un décapage de surface, de savoir si ces cases ont évolué lors du passage du statut d'esclave à celui d'ouvrier.



Figure 8 : Mobilier épars sur le sol de la cour.  
Habitation La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2009.

Tous ces sites parlent des esclaves puisqu'ils en étaient les principaux acteurs : ils bâtissaient l'habitation, produisaient les denrées alimentaires et ceux destinés à l'exportation, ils y vivaient et y servaient leur maître. Toutefois, peu d'objets destinés directement à l'esclave ont été mis au jour : un collier de servitude trouvé à Loyola sur le passage dallé derrière la maison de maître et de nombreuses pipes africaines trouvées dans la plupart des sondages archéologiques réalisés sur les sites de Bergraves, Loyola et Picard (Mestre, 2002). Ce sont des pipes à fumer en terre cuite locale, de facture grossière, de section ronde ou carrée, présentant des dessins géométriques (Volume 2, I, Catalogue : 151-200). Une étude est en cours menée par Yannick Le Roux. Selon ses premières hypothèses, ces pipes à fumer seraient un marqueur chronologique car elles auraient cessé d'être fabriquées au XIX<sup>e</sup> siècle, les circuits commerciaux fournissant en abondance les pipes à fumer de facture européenne (pipes blanches). Aucune pipe africaine n'a été retrouvée à ce jour sur les sites du XIX<sup>e</sup> siècle.

### 6.3.2.3 *Les dépendances et servitudes*

Sur les sites de Loyola (Volume 2, I : 23-25), La Levée (Volume 2, III, 2.1 : 508-515) et La Garonne (Volume 2, II, 5.4 : 247-252), la maison de maître donne sur une cour autour de laquelle ont été placées les dépendances : cuisine, magasin<sup>159</sup>, *gragerie*,<sup>160</sup> auxquels s'ajoutent à Loyola un hôpital, une chapelle et une forge. Sur l'une des aquarelles représentant la façade principale de la maison de maître de l'habitation Mondélice en 1820, on remarque un alignement de bâtiments et un pigeonnier. Les inventaires de 1819 et de 1862 ne nous permettent pas d'identifier les fonctions de ces servitudes. Cependant, les inventaires de Saint Perrey (Volume 2, III, 2.12 : 593-605), Le Collège (Volume 2, III, 2.11 : 584-592), Petit Cayenne, Le Ouanary (Volume 2, III, 2.6 : 549-552), Sainte Catherine, Basse terre<sup>161</sup> et la Levée (Volume 2, III, 2.1 : 508-515) sont plus détaillés quant à la fonction et à l'architecture des dépendances entourant la maison de maître. On peut ainsi établir une liste de dépendances communes à l'ensemble des grandes habitations : une cuisine, un hôpital, une forge, une

---

<sup>159</sup> Bâtiment de stockage

<sup>160</sup> La *gragerie* est le lieu où on *grage* le manioc, c'est-à-dire où on le râpe pour extraire ensuite le jus toxique avant de le cuire sur de grandes *platines* (plaques en terre cuite puis en métal) pour en faire des galettes, de la farine ou du *couac* (semoule). Le manioc est encore aujourd'hui la base de l'alimentation de nombreuses populations de Guyane.

<sup>161</sup> FG7, 1819 ; FG16, 1830 ; FG18, 1844 ; FG34, 1855, A.D., Guyane. Cette habitation est située sur la commune de Matoury, sur les bords de la rivière Tour de l'Île.

menuiserie, une tonnellerie, une case à cassave,<sup>162</sup> une gragerie. Sur l'habitation Saint Perrey étaient installés « [...] ; à gauche [de la maison de maître], *une cuisine close en maçonnerie et barreaux, couverte en bardeaux ; du même côté, un bâtiment servant d'hôpital, ayant un étage au-dessus avec galerie sur le devant au rez-de-chaussée, et couvert en bardeaux ; un petit bâtiment où il y a une forge, bâti en charpente, dont la maçonnerie n'est pas encore achevée, et couvert en bardeaux ; à droite de la maison principale, un autre bâtiment à étage, servant à la menuiserie, bâti sur fourches en terre, en charpente ; du même côté, une case servant de tonnellerie, fourches en terre, en charpente et couverte en bardeaux ; toujours à droite de ladite maison, une case à cassaves, gragerie avec fourneaux et platines, bâtie sur fourches en terre, en charpente et couverte en bardeaux, contre laquelle il y a un appentis ; un bâtiment présumé être purgerie, couvert en bardeaux, ayant deux lucarnes, et dont la porte s'est trouvée fermée ; un autre bâtiment servant de sucrerie, communiquant avec la guildivie ; à droite de ladite sucrerie, une case à bagasse montée sur fourches en terre, en charpente, couverte en partie en paille et l'autre en bardeaux ; vis-à-vis et du côté de la machine à vapeur, une autre case à bagasse, couverte en paille ; un jardin cerné d'une partie à gauche par la case à maître, de l'autre par la purgerie, et le surplus en palissades ; un pigeonnier bâti sur quatre poteaux en charpente, couvert en bardeaux ; à gauche de ladite maison, en entrant dans l'habitation, une allée de quelques arbres fruitiers, six cases à nègres de chaque côté, bâties sur poteaux, gaulletées et couvertes en paille ; dans l'allée du dégrad en montant à ladite maison : à gauche, neuf cases à nègres ; à droite, huit autres ; le toit gaulleté et couvert en paille ; au dégrad, deux carbets, fourches en terre, couverts en paille. Le tout avec canaux de navigation nécessaires à une sucrerie ». Pour les habitations de petite taille et de taille moyenne il semblerait qu'on se soit contenté d'un simple carbet : des poteaux et un toit. L'inventaire de l'habitation Cinq Sols mentionne un carbet pour servitude. La cuisine était toujours installée à l'extérieur de la maison pour éviter les risques d'incendie. Cette tradition a perduré jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Certaines familles créoles construisent encore aujourd'hui une cuisine à l'extérieur de la maison en complément de celle installée à l'intérieur. Sur les sites de Loyola et de La Caroline le potager a clairement été identifié. Sur les sites de Sinnéry et de La Levée des fours à manioc ont été repérés. Sur le site de Loyola, et probablement sur celui de La Constance, une chapelle a été observée. A Loyola, la cuisine et l'hôpital sont accolés : il semblerait qu'on attribuait à la chaleur des vertus curatives. Sur le site de La Garonne une rampe en moellons de cuirasse ferrallitique permettait de sortir de la*

---

<sup>162</sup> Lieu de fabrication des galettes de farine de manioc, appelées cassave.

maison de maître pour accéder à une cour intérieure sur laquelle ont été installés, sur son côté nord un bâtiment dont la fonction reste indéterminée (probablement un magasin), sur son côté sud la cuisine, en face, probablement, les cases d'esclaves puis d'ouvriers. Nous proposons l'hypothèse d'un magasin pour le bâtiment ayant un plan en L situé au nord, car le même plan en L, dont la fonction est précisée par une source testimoniale comme étant un magasin, peut être observé sur le site de La Levée. La cuisine a pu être identifiée par la présence d'un four à manioc. L'architecture de ce four permet son identification car il n'a pas évolué dans le temps : c'est une structure carrée renfermant une structure circulaire en briques (figure 9). Une plaque en métal était posée par-dessus (elle a ici disparu). Un bâtiment jouxte le four et semble effondré de l'intérieur. Il serait intéressant de le dégager pour savoir si on peut identifier un potager.

On note un grand soin dans l'organisation des espaces de circulation : des escaliers ont été observés sur les sites de La Garonne (figure 9), La Caroline, Eléonore (Volume 2, III, 2.5 : 545-548), La Constance (Volume 2, III, 2.8 : 558-568), La Gabrielle, La Désirée (Volume 2, III, 1.1 : 481-486), Chevreuil. Sur le site de La Garonne l'escalier menant du canal à la terrasse présente un dénivelé de plus de 20 mètres et une rampe en moellons de cuirasse ferrallitique. Sur le site de La Caroline un escalier à double volée en moellons de cuirasse ferrallitique permet d'accéder au canal d'accès à l'habitation. A Loyola, le passage entre la maison de maître et les jardins a été dallé.



Figure 9 : Four à manioc, cuisine de La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2009.



Figure 10 : L'escalier monumental de l'habitation La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2009.

### 6.3.3 Les différentes manufactures

Chaque habitation possédait une ou plusieurs manufactures selon ses moyens financiers de départ : sucrerie, roucouerie<sup>163</sup>, indigoterie, caféterie, cacaoterie, giroflerie, épicerie, briqueterie, poterie, ... Chaque habitant aspirait à monter une sucrerie, mais les difficultés économiques et les lourdes contraintes agricoles imposées par la culture de la canne poussent les colons à rapidement adopter d'autres types de production. A ce jour, les fouilles archéologiques ont porté sur trois sucreries (Mondélice, Loyola, La Garonne)<sup>164</sup>, une indigoterie (Loyola)<sup>165</sup>, deux poteries (Loyola et Bergraves)<sup>166</sup>, probablement une giroflerie (Belle Terre)<sup>167</sup>. (Volume 2, I, 5.3 : 53-125 ; II, 5.10 : 270-339 ; III, 1-2 : 480-617)

#### 6.3.3.1 L'indigoterie de Loyola

L'indigoterie de Loyola a d'abord fait l'objet d'un diagnostic archéologique mené par Pierre Texier de l'Inrap, puis d'une fouille programmée menée par moi-même en 2007. Bien que le sujet de ma thèse porte sur les sucreries et les rhumeries, il me paraît important de présenter les résultats de cette fouille car la manufacture présente des adaptations architecturales particulières qu'on retrouve dans les sucreries. Les analyses des fouilles portant sur les poteries et la giroflerie sont en cours d'élaboration par les responsables d'opération.

L'indigoterie de Loyola a révélé une architecture particulière. Alors que les traités préconisent l'utilisation de trois bassins pour la fabrication de la pâte de l'indigo,<sup>168</sup> et que les fouilles archéologiques menées par Tristan Yvon aux Antilles françaises ont montré l'existence de ces trois bassins, l'indigoterie de Loyola n'est composée que de deux bassins. Selon le Père Labat, les indigoteries étaient installées à proximité d'un ruisseau ou d'une rivière (Labat, 1979 : 139) (figure 12). Les vestiges sont situés le long du criquot de Rémire. On sait également que l'essentiel de la manufacture était constitué de bassins ou de cuves qui

---

<sup>163</sup> Le roucou, appartenant à la famille des Bixaceae, est un arbuste dont on peut extraire du fruit une pâte servant de colorant rouge. Jusqu'à la première moitié du XIXe siècle il est exporté vers les teintureries métropolitaines. Localement il est utilisé comme anti-moustique et colorant alimentaire.

<sup>164</sup> Mondélice : fouille programmée dirigée par Gérard Prost et Yannick Le Roux en 1985 ; la sucrerie de Loyola et de La Garonne fouillées par moi-même de 2004 à 2009 pour la première et de 2009 à 2012 pour la seconde.

<sup>165</sup> Fouillée par moi-même en 2007.

<sup>166</sup> La poterie de Loyola a fait l'objet d'une seule campagne de fouille en 2000 par Nathalie Croteau ; la poterie Bergraves a été sondée en 1992 par Yannick Le roux, puis par Catherine Losier et Claude Coutet en 2012.

<sup>167</sup> Diagnostic archéologique mené par Jérôme Briand de l'INRAP en 2010.

<sup>168</sup> Une trempoire pour faire macérer les plantes, une batterie pour oxygéner l'eau de pourriture et obtenir par réaction chimique la formation d'une pâte, un diabolotin pour récupérer la pâte par décantation.

pouvaient être couvert par un abri pour protéger l'activité industrielle du soleil et de la pluie : nous avons mis au jour deux trous de poteau, l'un en face du parement extérieur du mur 3, l'autre en face du parement extérieur du mur 4. Deux trous de poteau ne font pas un abri, mais permettent dans émettre l'hypothèse.

Par ailleurs, le Père Labat indique qu'il faut de grandes quantités d'eau douce claire pour la fabrication de la matière colorante. L'étude des inventaires des habitations guyanaises au XVIII<sup>e</sup> siècle indique que les cuves étaient presque toujours précédées d'un grand bassin qui permettait de décanter l'eau. Les cuves étaient ensuite alimentées en eau par de petites gouttières (*dalots*). En Guadeloupe, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, certaines indigoteries possédaient un réservoir (Yvon, 2007). Pierre Texier a mis au jour un espace pavé de dalles en grison surmontées d'un départ de muret en briques. Cet espace est surélevé par rapport au reste du bâtiment. Ce pourrait être le réservoir, maçonné en pierres pour le parement extérieur, en briques pour le parement intérieur.

Après la récolte, l'herbe à indigo était mise dans des draps ou plus fréquemment liée en bottes puis jetée dans une grande cuve, appelée la *trempoire* ou la *pourriture*, pour la fermentation : « on met jusqu'à 120 bottes d'indigo dans la cuve qu'on nomme pourriture (de 9 pieds sur 4) maçonnée et revêtue de bon ciment » (Barrère : 103) (figure 11). On recouvre ensuite la *trempoire* de grosses pièces de bois, les *barres*, retenues par des clefs. Cette opération a pour but de comprimer les bottes d'indigo et d'accélérer leur fermentation, laquelle pouvait durer une vingtaine d'heure. En Guadeloupe les indigotiers utilisaient des presseoirs en bois dont les traverses étaient fichées dans le sol ou dans la maçonnerie (Yvon, 2007). La fouille de l'indigoterie de Loyola a permis de mettre au jour un premier bassin de 2,42 m de long sur 2,60 m de large. Les murs 1 et 2 sont à double parement avec remplissage de blocage, les murs 4 et 5 à simple parement avec une fondation débordante comblée de blocage. Ils sont constitués de blocs de grison et de cuirasse ferrallitique ébauchés. Le parement extérieur du mur 1 présente entre deux et trois assises d'élévation. Il semblerait que la structure soit posée sur le niveau géologique. Les parements intérieurs présentent deux assises d'élévation, soit 0,35 m de hauteur, il semblerait qu'il ne manque qu'une seule assise, soit une hauteur évaluée à 0,60 m. Ils sont enduits de mortier de tuileau sur une épaisseur comprise entre 3 cm et 5 cm, assurant l'étanchéité du bassin. Au centre du mur 2, à 2,73 m de l'angle nord-est du mur, a été construit, dans la largeur du mur, une structure en brique de 0,76 m de long. Au centre de la structure, a été placé un tuyau en fer (un fût de fusil recyclé) permettant d'évacuer les eaux fermentées. Une flèche a été incisée dans la pierre de calage du tuyau pour indiquer le sens de sortie des eaux. Le fond du bassin est constitué d'un dallage de

carreau de 21 cm x 21 cm x 0.4 cm. Le mobilier est principalement composé de céramique commune de type pot de raffineur. Deux fragments de poterie amérindienne, dont un fragment de platine à manioc, ont été mis au jour. Les sondages réalisés par l’Inrap ont montré la présence de deux zones d’occupation amérindienne, probablement antérieure à la présence jésuite (Texier, 2007). Un sol constitué d’une alternance de lits de blocs de grison, de cuirasse ferrallitique et de terre battue sur une épaisseur de 0,30 m a été mis au jour contre la *trempoire* : ce pourrait être une aire de travail permettant de placer les barres de bois entre chaque opération. En effet, l’espace est suffisamment grand pour permettre aux esclaves de circuler et de manipuler des barres de bois.

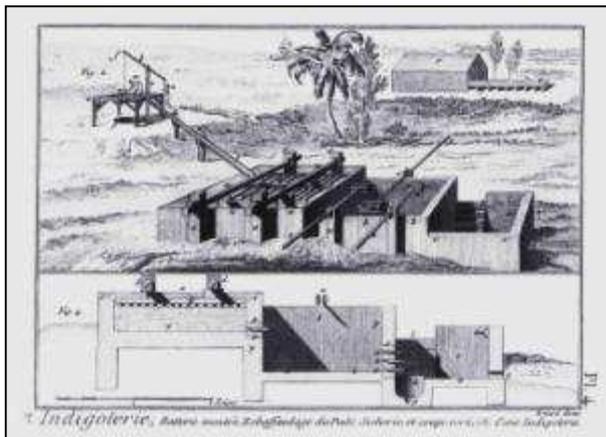


Figure 12 : Schéma d'une indigoterie selon le père Labat. *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique*, 1694.



Figure 11 : Aire de travail (?) contre la trempoire.

Après la fermentation, on retire l’herbe fermentée, appelée alors *fatras*, et on passe l’eau fermentée dans la batterie. On procède alors au battage de la fermentation avec des pelles et des bâtons (Labat, 1979 : 148). Il s’agit de la phase la plus délicate car c’est dans cette cuve que l’indigo prend sa consistance (on dit qu’il *cale*). Si le précipité ne se produit pas, on qualifie l’indigo de flottant. L’outil généralement utilisé pour le battage est une longue perche terminée à son extrémité par un *bucquet*, sorte de caisse en bois percée de trous, ou sans fond. Le manche est soutenu à mi-longueur par une fourche en bois qui sert de point d’appui. Le temps moyen pour le battage était de trois quart d’heure : « *Lorsqu’il est sûr de son opération, il [l’indigotier] fait retirer les nègres batteurs et laisse la liqueur tranquille, la précipitation se fait ; l’eau [...] s’éclaircit peu à peu et laisse voir au fond une matière boueuse. Pour lors on ouvre les robinets dont j’ai parlé et on fait écouler l’eau jusqu’à la hauteur du marc.* » (Labat, 1979 : 150). Le deuxième bassin mis au jour mesure 2,04 m de long sur 2,38 m de large pour une profondeur de 0,94 m (figure 13). Il semblerait qu’il ne manque qu’une ou deux assises d’élévation, soit une profondeur totale probable de 1,20 m. Les murs 2 (ouest) et 3 (est) ont une largeur respective de 0,82 m et 0,72 m, le mur 5 (nord)

une largeur de 0,35 m. Le mur 4 a totalement disparu, arraché soit par les travaux agricoles liés à l'exploitation de la canne entre 1935 et 1989, soit par un engin lors du terrassement du terrain pour la construction du lotissement actuel. Il ne reste que des traces du mortier de tuileau au fond du bassin. Les murs 2 et 3 sont à double parement avec remplissage de blocage, le mur 5 est à simple parement avec une fondation débordante comblée de blocage. Les parements intérieurs présentent quatre assises d'élévation, soit 0,94 m de hauteur. Ils sont enduits de mortier de tuileau sur une épaisseur comprise entre 5 cm et 10 cm, assurant l'étanchéité du bassin. Au centre du mur 3, à 2,73 m de l'angle nord-est du mur, a été construit, dans la largeur du mur, une structure en brique de 0,76 m de long. Au centre de la structure, et au fond du bassin, ont été placés deux tuyaux en fer superposés et espacés de 10 cm, permettant d'évacuer les eaux fermentées. Le bassin possédait donc deux bondes d'évacuation. Le fond du bassin est constitué d'un dallage de briques de 20 cm x 10 cm x 4 cm positionnées dans le sens de la largeur. On constate que les briques sont teintées en bleu le long du mur 2, et que le mortier de tuileau est plus sombre sur 20 cm à partir du fond du bassin.

Le Père Labat nous indique que la troisième cuve, le *diablotin*, est celle dans laquelle « *le produit des deux autres se rassoit et dans laquelle l'indigo s'achève.* » (Préfontaine : 76). En ouvrant les robinets, on fait tomber le marc d'indigo dans le diablotin. On l'assèche en le mettant à égoutter dans des cônes de toile. La fouille de l'indigoterie de Loyola n'a pas révélée de troisième bassin mais un fossé d'évacuation des eaux usées contre le mur de la *batterie*. Par ailleurs, on ne retrouve pas la mention de cette cuve dans de nombreux inventaires d'habitations guyanaises, mais celle « [que l'on recueillait] *le fond de la batterie dans des sacs de grosses toiles (1 pied ½) qu'on suspend à un râtelier. Puis on fait sécher la pâte au soleil (on en fait ensuite des pains).* ». Les deux bondes mise au jour dans la structure accolée au mur 3 servaient donc à évacuer les eaux usées dans la fosse d'évacuation pour assécher les eaux boueuses dans la batterie elle-même. La teinte bleutée des briques le long du mur 2 indiquerait donc la stagnation des boues dans la *batterie*.

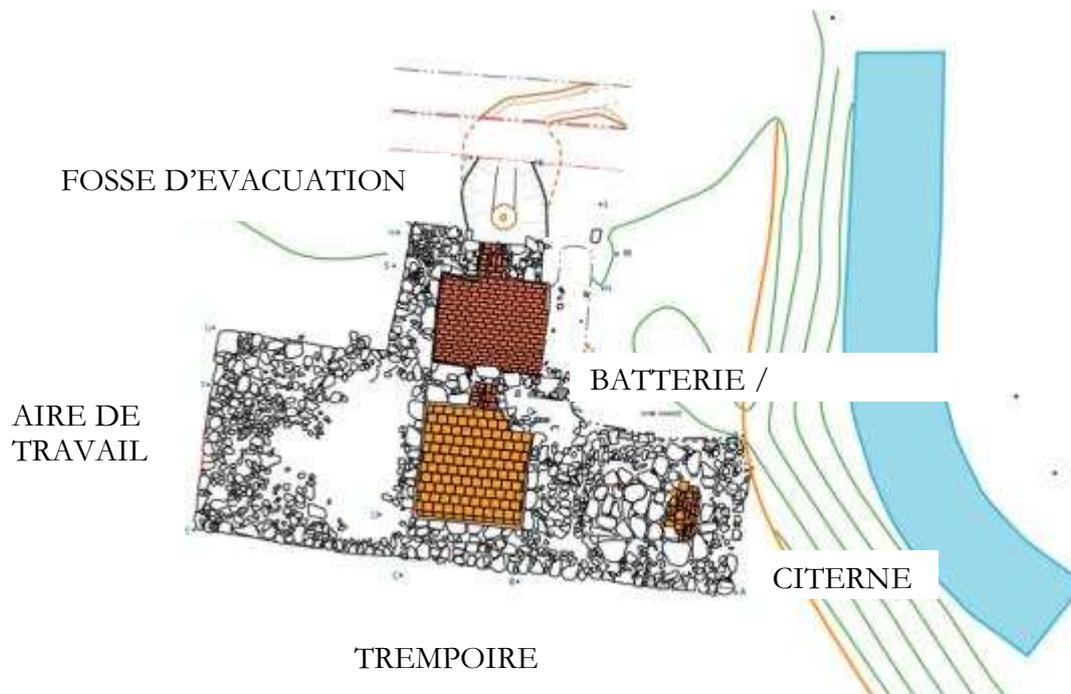


Figure 13 : Plan d'ensemble de l'indigoterie. G. Lemaire, N. Cazelles, 2007.

Le séchage de l'indigo s'effectuait ensuite dans une sorte de hangar ouvert à tous les vents : on vide alors les chausses (cônes de toile où sèche l'indigo) dans des caissons carrés, ou oblongs, d'environ deux pouces et demi à trois pouces de profondeur. On le fait sécher à l'ombre, sous un carbet nommé sècherie, exposé à l'air, mais jamais au soleil car cela détruirait la couleur. La pluie, ou une trop grande humidité, lui sont défavorables (Barrère : 104). Sur une table, l'indigo séché et durci (la pierre d'indigo) était fragmenté en petits cubes de 4 à 6 cm de côté en général.



Figure 14 : Cubes d'indigo. *Sublime indigo*, Musée de Marseille, 1987, p.73.

On sait par les sources que cette indigoterie a été construite dans les années 1740 peu après l'arrivée d'un frère jésuite indigotier provenant de Saint-Domingue. La non-construction du *diablotin* n'est donc pas due à un problème de savoir-faire, ni à un problème d'espace car la manufacture se situe sur un terrain relativement plat. Les jésuites connaissaient-ils des problèmes financiers ? On apprend qu'en 1748 les jésuites ne fabriquent plus d'indigo sur aucune de leurs habitations, l'acidité des sols donnant un produit final de mauvaise qualité.

## 6.4 Les sucreries (Volume 2, I, 5.3 : 53-125 ; II, 5.10 : 270-339 ; III, 1-2 : 480-617)

L'architecture et l'organisation spatiale d'une sucrerie sont liées aux différentes étapes de la transformation du sucre : le broyage (ou roulaison), la cuisson, puis l'affinage. Une *guildiverie*, ou *vinaigrerie*, y était associée pour la fabrication du tafia.

### 6.4.1 Les lieux de la roulaison

La roulaison consiste à écraser les cannes dans un moulin à broyer composé de *rolles* pour en extraire un jus, le vesou. Au XVIII<sup>e</sup> siècle les *rolles* sont trois cylindres, ou rouleaux, posés verticalement sur un châssis : un grand *rolle* est encadré par deux plus petits. Ils sont en bois plein, rainurés ou lissés (figure 15). Sur les grandes habitations, les *rolles* peuvent être renforcés par une fine couche de métal (Le Roux, 1994 : 422). Les cylindres sont encadrés, en haut par une sablière, en bas par quatre embases garnies chacune par une crapaudine en bronze, ou plus fréquemment en fonte. Quatre coins en bois permettent de faire jouer l'espace entre les *rolles*, et donc de régler la pression exercée sur les cannes lors du pressage. Le bras actionnant les *rolles* peut atteindre 15 pieds de long. On place un grand canot sous le châssis afin de récolter le vesou appelé aussi « *vin de cannes* ». Ce dernier est ensuite conduit dans un petit canal vers la sucrerie. Sur les sites datant du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle nous avons pu observer quelques fragments de *rolles*, parfois réemployés comme bouche de foyer. C'est le cas sur le site de La Mothe Aignon. A partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les cylindres métalliques, sont pleins, positionnés horizontalement et agencés en triangle (figure 15). Les cannes sont pressées par trois, deux fois de suite. Le jus est recueilli dans la « *table du moulin* », qui est un plateau, d'abord en bois dur puis en métal, légèrement creusé en gouttière. Les déchets de la canne, ou bagasse, sont stockés pour servir ensuite de combustible aux fours de la sucrerie. L'utilisation de ces rollés a perduré jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle dans l'industrie rhumière où ils sont mis en série pour accroître les rendements (figure 15).

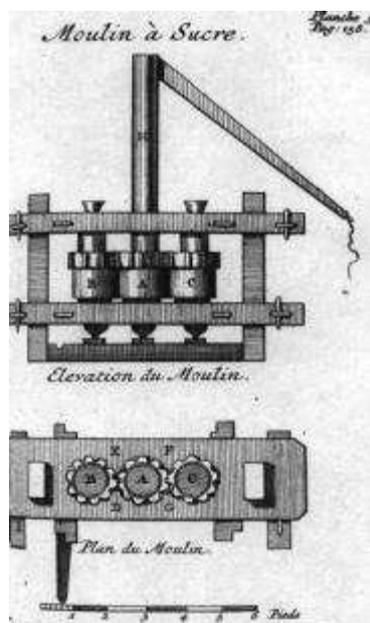


Figure 15 : Moulin à broyer du XVIII<sup>e</sup> siècle (Encyclopédie de Diderot), moulin de La Garonne (XIX<sup>e</sup> siècle) puis de l'usine de Lamirande (1927-1964).

Les sources testimoniales parlent souvent de deux moulins sur les grandes habitations, un moulin à bêtes et un moulin moderne, preuve de la puissance du maître. Ce dernier pouvait être à vent, à eau ou à marée. Jusqu'à l'introduction de la vapeur sur les grandes habitations, la case à moulin est le plus souvent un grand *ajoupa*<sup>169</sup> (comme à la sucrerie de Rémire) ou un *carbet*. Ces constructions sont de tradition amérindienne. La construction du moulin fait l'objet du plus grand soin car non seulement elle conditionne les résultats de la production, mais elle est aussi le symbole de la richesse économique de l'habitation. Le moulin est donc placé en vue. L'habitant n'hésite pas à investir de grosses sommes pour sa construction et son entretien. Sur l'habitation De Béhague, en 1793, le moulin possède trois poteaux corniers et une sablière, tout en bois charpenté et le toit en bardeaux. Goupy des Marets décrit trois sortes différentes d'énergie motrice pour les moulins : à eau, à vent et à mules. L'énergie humaine peut également être employée, deux hommes étant alors nécessaire pour mouvoir l'axe de rotation des *rolles* ; on parle alors de moulin à bras. Jeannet-Oudin, en 1794, en mentionne douze sur les terres basses de l'Approuague. Ce type de moulin est surtout voué à l'usage domestique.<sup>170</sup> Ils sont aujourd'hui encore utilisés par les vendeurs ambulants de jus de cannes.

Le moulin à eau est assez rare. Le premier moulin hydraulique mentionné dans les archives est celui de la sucrerie des Juifs à Rémire en 1656. En 1681, Férolles en construit un à Montsinnéry (Le Roux, 1994 : 421). Ce type de moulin demande un savoir technique important. Il faut construire une chute d'eau artificielle pour pouvoir produire une énergie motrice. Sur l'habitation Sinnéry, un canal a été creusé en amont de la rivière de Montsinnéry. Les pans de mur délimitant le moulin à eau mesurent plus de 2 m de haut, le canal reliant les deux niveaux de la rivière a une profondeur de plus d'1,50 m. On peut encore lire dans les pans de murs les emplacements pour le calage de la roue en bois (Volume 2, III, 1.3 : 493-496). En saison sèche, le moulin est souvent inutilisable. Les habitations qui possèdent ce genre de moulin l'associent donc très souvent à une autre énergie motrice, animale le plus fréquemment. Le moulin à eau de Saint-Régis est très dégradé mais des sondages dans le fond de la rivière ont révélé une épaisseur importante de blocs de pierre (Barone-Visigalli, 2010 : 158) (Volume 2, III, 1.4 : 497-502). En 1775 Gaëtan Prépaud fait construire un barrage poids sur son habitation Beaugard (Cazelles, 2014) (Figure 16).

---

<sup>169</sup> Toit constitué d'une pente unique en forme d'appentis ouvert de tous les côtés (Le Roux, 1994, p.561).

<sup>170</sup> Jeannet-Oudin, C14 R72 F°19, 1774.



Figure 16 : Le barrage poids de l'habitation Beauregard. Cliché N. Cazelles, 2014.

Certaines habitations se dotent de moulins à marée. En 1774, dans son *Traité des terres basses*, Bessner explique comment installer un moulin à marée qui soit le plus efficace possible : il faut creuser un grand canal qui doit être traversé par un ensemble de petits canaux servant au transport de la canne et à amener l'eau au moulin. Le grand canal a deux issues, l'une laissant entrer les eaux de la rivière et que l'on ferme au moment de la pleine mer, l'autre étant occupée par le moulin. Quand les eaux de la rivière baissent, on lève la vanne et l'eau fait tourner la roue.<sup>171</sup> En 1782, lors de l'implantation de l'habitation Le Collège par Guisan, un moulin à marée est prévu pour pouvoir tourner quelle que soit l'amplitude de la marée (Le Roux, 1994 : 301). En 1794, il existe deux moulins à marée sur l'Approuague.<sup>172</sup> Aucun n'a été retrouvé archéologiquement.

Le moulin à vent est rare en Guyane. La mention d'un moulin à vent par Goupy des Marets en 1690 dans la colonie est trop imprécise pour savoir où et comment il a été construit (Goupy des Marets, 1690 : 218). Aujourd'hui, il ne reste que deux moulins à vent encore en place. Celui de l'habitation Loyola situé à Rémire, de 4 m de diamètre, datant des années 1730 et s'inscrivant dans la tradition antillaise ; un deuxième à Macouria, qui est très difficile d'accès et n'a pas été encore étudié. Les observations de terrain montrent qu'il est beaucoup plus grand que celui de Rémire puisqu'il mesure 8 m de diamètre. Sa maçonnerie présente une alternance de lits de blocs de cuirasse ferrallitique et de briques qui semble en faveur d'une construction effectuée au XIX<sup>e</sup> siècle. Sa hauteur n'a pas pu être mesurée mais elle est évaluée à une dizaine de mètres (contre 8 m pour celui de Rémire).

<sup>171</sup> Bessner, *Traité des terres basses*, DFC Guyane, C62, n°223, 1774.

<sup>172</sup> Jeannet-Oudin, C14 R72 F°19, 1774.



Figure 17 : Le moulin à vent de Macouria. On remarque l'alternance de pans de pierres entre 3 rangs de briques. Cliché N. Cazelles, 2009.

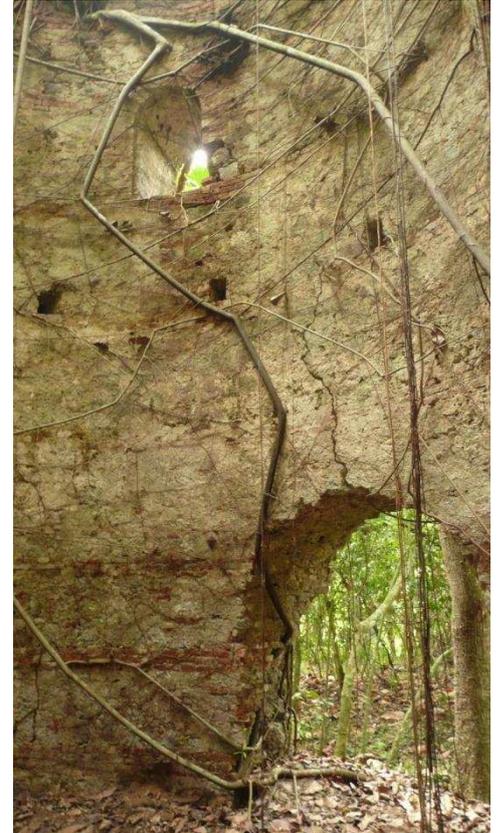


Figure 18 : Parement intérieur du moulin à vent de Macouria. Cliché N. Cazelles, 2009.

Le moulin à vent de l'habitation Loyola est un moulin-tour en maçonnerie, relevant d'un modèle très ancien (Volume 2, I, 5.3.1 : 55-61). Le gros-œuvre est réalisé en gros blocs taillés de cuirasse ferrallitique. Des briques forment les voussures des deux portes et des trois niches. Des pierres taillées en calcaire madréporique ont été employées pour les jambages des portes. L'examen des matériaux de construction montre l'usage d'un liant et d'un enduit en mortier de chaux à base de madrépores. Le calcaire et le corail n'étant pas naturellement présents en Guyane, ces blocs proviennent probablement des lestages de bateaux laissés volontairement au port pour l'usage des habitants : pratique attestée par de nombreux textes. Pour des raisons financières, aucune analyse de ces calcaires permettant de connaître leur provenance n'a été faite à ce jour. L'intérieur du bâtiment est accessible par une grande porte en plein cintre. Les piédroits sont très érodés ce qui dénote une utilisation assez intensive. Deux niches sont aménagées dans l'épaisseur des embrasures, leur rôle n'a pas été élucidé. On peut supposer que la grande niche, située au fond de la pièce du premier niveau, devait abriter le système d'éclairage (bougie, flambeau ou lampe à huile). L'ouverture très étroite et très longue qui perce la façade du côté des ailes du moulin avait pour fonction de faciliter le démontage de la machine, particulièrement l'arbre du moulin, pièce monoxyde de plus de six mètres de longueur. Les traces de poutres et de solives marquent les emplacements des planchers des deux niveaux supérieurs, accessibles par un escalier dont le dessin en ligne brisée est encore

visible sur le mur. Le parement intérieur était entièrement enduit de mortier. Le sommet du mur du moulin porte les traces du système de rotation de la toiture. Cette dernière était orientable pour capter au mieux les vents évoluant dans le secteur est, nord-est. A l'opposé, une grande queue en bois permettait ce mouvement. On a reconstitué, sur la base de moulins antillais, l'aspect que devait avoir ce moulin au moment de son fonctionnement. Le jus de canne (vesou) était acheminé vers la sucrerie par gravité au moyen de canalisations en bois (dalles) jusqu'à la sucrerie, 75 mètres plus bas.



Figure 19 : Le moulin à vent des jésuites. Cliché N. Cazelles, 2009.

L'état de conservation du moulin – il ne manque que la toiture et l'hélice en bois – nous a longtemps fait penser que ce moulin datait du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais en 2006, lors des journées du patrimoine, un visiteur nous a signalé une pierre différente au-dessus de la porte principale. L'observation de cet élément n'avait pas été possible auparavant, car une végétation très épaisse avait envahi le moulin. Nous avons procédé, au cours de l'été, à un « défrichage » du moulin. Cette pierre carrée s'est révélée être une plaque de dédicace. Elle est en très mauvais état mais nous avons pu y lire : « ANNEE 173[ ?] IHS ». Nous avons donc une date d'inauguration et un destinataire : IHS (Jesus Hominum Salvator), la devise des Jésuites. Par ailleurs, ce moulin porte un message politique fort car au-dessus de la plaque de dédicace, dans la partie sommitale du moulin, a été construite une lucarne en forme de cœur, témoin de la polémique sur le culte du Sacré Cœur de Jésus révélé à Marguerite Marie Alacoque, polémique au centre de laquelle se placent les Jésuites.

Le moulin à mules est le plus fréquent sur les habitations. Cependant, son installation n'est pas aisée. La colonie connaît des problèmes de ravitaillement en têtes de bétail. Les arrivages sont rares et l'élevage peu répandu. Les équipages sont donc souvent hétéroclites :

des chevaux et des mules, des bourriquets et des bœufs. On importe surtout des bœufs du Cap Vert ou de la Métropole. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les chevaux proviennent de Nouvelle Angleterre, plus précisément de Boston. Ils sont payés en sucres et en sirops.<sup>173</sup> Toutefois, on préfère employer des mulets pour le moulin, car ils sont plus résistants et plus endurants dans ces tâches que les chevaux. Comme on ne peut pas en faire l'élevage (les mulets étant stériles par nature), il faut les faire venir de Buenos Aires ou du Venezuela (Guisan : 104). Les habitants doivent posséder plusieurs bêtes car il faut changer régulièrement les bêtes attelées au moulin. Préfontaine a accroché une horloge à réveil sur le châssis du moulin pour prévenir le responsable des animaux qu'il faut changer l'attelage (Guisan : 93). Aucun moulin à bêtes n'a été archéologiquement repéré sur le site de la sucrerie de Loyola, ni même repéré sur les sites de Sinnery et de Saint-Régis dont les sucreries étaient associées à un moulin à eau. Sur les sites de Chevreuil, la Mothe Aigron et la Désirée, aucun moulin n'a été repéré. Des morceaux de mur ont été repérés dans un espace situé entre la sucrerie de Loyola et son moulin à vent lors de la dernière campagne de fouille en 2009, susceptible d'être les vestiges d'un moulin à bêtes, mais une nouvelle campagne de fouille serait nécessaire pour confirmer ou infirmer cette hypothèse. A Sinnery, La Mothe Aigron, Chevreuil et la Désirée, les habitations n'ont été repérées qu'à travers une seule journée de prospection et aucun nettoyage de surface n'a été effectué. A ce jour, le seul moulin à bêtes clairement identifié, datant du XIX<sup>e</sup> siècle, est celui de l'habitation Mondélice de Jean Vidal. Ce moulin a été entièrement restauré et présente une particularité architecturale remarquable : c'est une structure maçonnée en briques de plus de deux mètres de haut et de large, de forme octogonale. L'accès au chemin de ronde des animaux se faisait par une rampe de plus de 10 m de long.

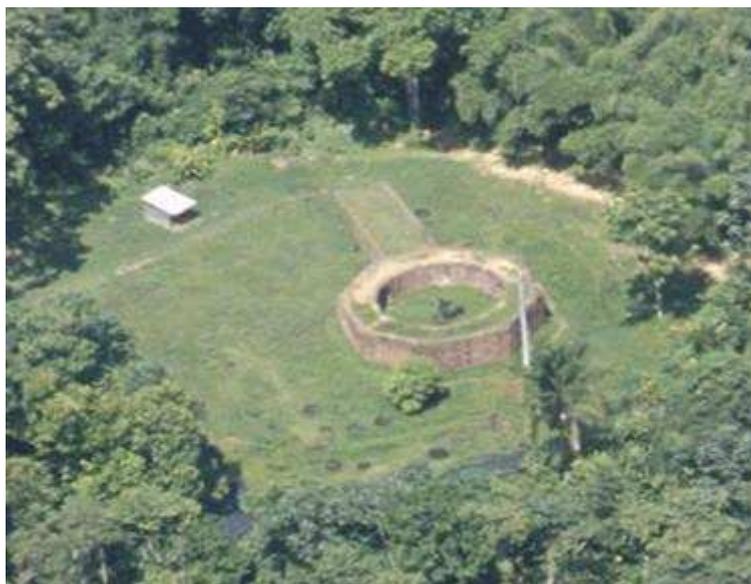


Figure 20 : Moulin à bêtes octogonal de l'habitation Mondélice (Vidal) - Service Régional de l'Inventaire

<sup>173</sup> Granval et Lefebvre d'Albon, C14 R7 F°175, 1713.

Le moulin à vapeur apparaît en Guyane dans le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle (Hanriot, Goergen, 2009-2011) (Volume 2, II, 5.2 : 234-243). Les premières machineries commandées disparaissent dans un naufrage en décembre 1821. Après de nombreux blocages administratifs, deux machineries à vapeur arrivent finalement en Guyane en septembre 1822. Elles sont installées sur les habitations de Jean Vidal, l'habitation Mondélice à Rémire, et sur l'habitation royale Tilsit sur le canal Torcy. Cette commande a été fournie par Ed. Quesnel de Rouen qui dès 1820 était déjà en contact avec des constructeurs anglais de Londres, de Birmingham (probablement *Boulton & Watt*), de Dartford (*J. Hall & Sons*) et de Liverpool (probablement *Fawcett & Preston*). Ces machineries comprennent principalement une machine à vapeur (de 8, 10 ou 12 chevaux), un moulin à broyer les cannes, des chaudières à vapeur, des chaudières à sucre, des rafraîchissoirs, des ateliers de forge portable et des outils, des cerclages pour les cheminées, des écumeurs, des cuillères à sucre, des barreaux de grillage en fonte, des bouches de fourneaux et leur plaque, des alambics (150 ou 300 galons) accompagnés de leur chapiteau et serpentins. Les inventaires mentionnent également des milliers de briques. On estime la masse de ces ensembles, qui arrivaient en pièces détachées, à plus de 26 tonnes. Il fallait compter un investissement de près de 90 000 frs, car en plus de l'achat des machines et des coûts de transport, il fallait également prendre en charge le transport et le salaire d'un ou deux ouvriers anglais chargés du remontage sur place. Sans compter les imprévus : deux moitiés de roue ont été cassées en quatre endroits lors du transport des premières machines (elles ne seront remplacées qu'en décembre 1823). Le ministère de la Marine et des colonies se portaient garant du remboursement des machineries en cas de défaillance de l'administration coloniale, et donc des colons. Ces derniers s'engageaient à rembourser dans les six mois les avances faites par l'administration coloniale. Les archives montrent que peu de machines ont été remboursées et que l'administration a dû recourir à des saisies de sucre et des rachats d'habitation. En 1822, les deux mécaniciens anglais en charge des machineries à vapeur sont Thomas Smith et Samuel Godefroy missionnés par la société *Hall & Sons* de Dartford. Le contrat de Smith, d'une durée d'un an, l'engageait au montage, à la mise en activité des machines et à la direction des travaux de maçonnerie des fondations et de la cheminée. Il recevait un salaire de 3 livres sterling par semaine s'il était logé et nourri ; quatre livres dix shillings s'il pourvoyait seul à sa nourriture et à son logement. Samuel Godefroy était son second, il était chargé, en plus, d'assurer l'entretien des machineries, la surveillance des travaux, et aider à la construction des ouvrages en fer et en bois sur l'habitation. L'administration pouvait exiger de lui un prolongement de contrat d'une année supplémentaire. Il semblerait que Thomas Smith soit resté en Guyane, ou

y soit revenu, car en 1826 il supervise le montage d'une machine provenant des ateliers *Manby, Wilson & Cie* de Charenton (Seine) pour Jean Lesage de l'habitation Petit Cayenne à Montsinnery. Les inventaires des habitations montrent que, dans les années 1830, les colons ont été nombreux à installer des machines à vapeur dans leur sucrerie. On trouve la mention de ces machines sur l'habitation Saint-Perrey en 1832,<sup>174</sup> sur l'habitation La Levée en 1838,<sup>175</sup> sur l'habitation Petit Cayenne en 1842,<sup>176</sup> sur l'habitation Le Collège en 1844,<sup>177</sup> sur l'habitation Sautro en 1847,<sup>178</sup> sur l'habitation Le Ouanary en 1861,<sup>179</sup> sur l'habitation Le Pactole en 1869.<sup>180</sup> En 1829, M. Senez, sur son habitation Quartier Général situé sur le Canal Torcy, proposait aux habitants sucriers de se charger « *...de l'entretien à l'année et des réparations de leurs machines ; qu'il coulera toute espèce de pièces en cuivre dont ils pourraient avoir besoin. Il prendra des engagements par écrit et se chargera d'établir, aussi sous garantie, toutes espèces de machines à vapeur, ainsi que les alambics à la Desrone* ». <sup>181</sup> Les machines à vapeur sont installées dans une case à moulin maçonnée de moellons en cuirasse ferrallitique et supportant une élévation en briques. La machine actionne des *rolles* horizontaux, plus productifs que les *rolles* verticaux du moulin à mules. Ces *rolles* sont entièrement en métal, de même que les engrenages et les supports des machines.



Figure 21 : Machinerie à vapeur de l'habitation Saint Perrey. Cliché D. Hanriot, 2010.

<sup>174</sup> FG32, 1832, A.D., Guyane, 2Mi 2. Cette habitation se situe sur la commune de Régina-Kaw.

<sup>175</sup> FG27, 1838, A.D., Guyane, 2Mi 2. Cette habitation se situe sur la commune de Matoury.

<sup>176</sup> FG9, 1842, A.D., Guyane, 2Mi 2. Cette habitation se situe sur la commune de Montsinnéry.

<sup>177</sup> FG32, 1838, A.D., Guyane, 2Mi 2. Cette habitation se situe sur la commune de Régina-Kaw.

<sup>178</sup> FG32, 1847, A.D., Guyane, 2Mi 2. Cette habitation se situe sur la commune de Matoury.

<sup>179</sup> FG45, 1861, A.D., Guyane, 2Mi 2. Cette habitation se situe sur la commune de Saint-Georges-de-l'Oyapock.

<sup>180</sup> FG24, 1869, A.D., Guyane, 2Mi 2. Cette habitation se situe sur la commune de Matoury.

<sup>181</sup> FG 42, 17 octobre 1829, A.D., Guyane, 2Mi 3.

Les cases à bagasse servent au stockage des déchets de la canne à sucre qui sont destinés à alimenter les fourneaux de la sucrerie et, au XIX<sup>e</sup> siècle, la chaudière des machines à vapeur. L'industrie sucrière est une des rares productions à utiliser ses propres déchets pour produire son énergie. Le bâtiment est construit le plus souvent en bois avec fourches en terre et recouvert de paille ou de bardeaux (Saint Perrey, Petit Cayenne). Il est parfois plus élaboré, comme à Mondélice où il est construit sur des piliers et maçonné. Au Collège, c'est un hangar de 113 sur 38 pieds, posé sur une sole. Il est entouré d'une galerie de 8 pieds de large sur la façade située au vent et de 5 pieds de large pour la façade sous le vent (Le Roux, 1994 : 424). Il est probable que la fosse permettant d'accéder au foyer du tunnel de chauffe de la sucrerie La Garonne ait aussi servi à stocker la bagasse (figure 22). Un sondage a révélé la présence d'une épaisse couche d'étanchéification de la fosse sous un niveau de circulation en terre battue (figure 23).



Figure 22 : La fosse du tunnel de chauffe et l'espace probable de stockage de la bagasse. La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2010.



Figure 23 : La fouille a révélé l'importance de l'étanchéification des sols. La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2010.

## 6.4.2 La chaufferie et la vinaigrerie

### 6.4.2.1 Les étapes de la fabrication du sucre selon les sources testimoniales

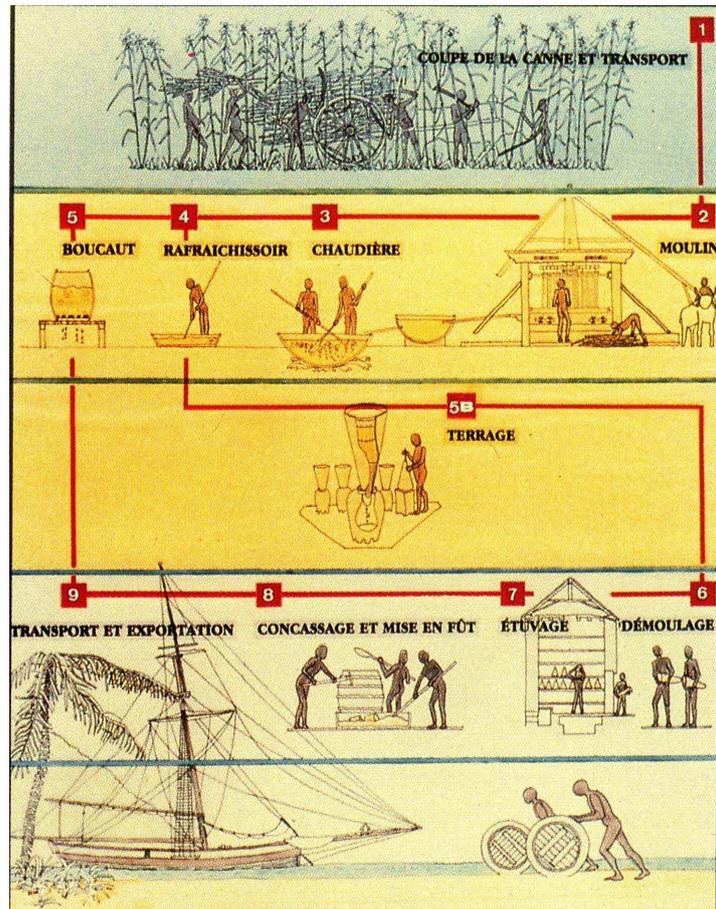


Figure 24 : Les étapes de fabrication du sucre. Grillon-Schneider, 1987.

La cuisson se passe dans un bâtiment appelé *chaufferie* ou *sucrerie* (figure 25). Le vesou arrive du moulin par un petit canal qui aboutit à une grande cuve ou un bassin, maçonnés, appelé le *réservoir*. Ce dernier est relié à la première marmite à sucre de *l'équipage*. Ce dernier terme désigne l'ensemble des marmites à sucre connectées entre elles et servant au processus de cuisson du sucre. L'équipage a évolué de manière importante entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les marmites à sucre sont prises dans une maçonnerie en moellons de cuirasse ferrallitique et alimentées chacune par un foyer.

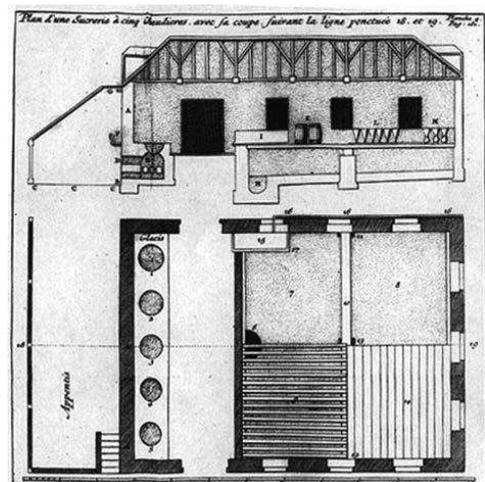


Figure 25 : Schéma d'une sucrerie. Diderot, 1762.

L'esclave devait contrôler l'intensité de la chaleur sous chaque marmite, chaque étape du processus de cuisson du sucre correspondant à une température précise. Il transvasait le contenu d'une marmite à l'autre au fur et à mesure de la cuisson.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, les marmites sont encastrées dans un tunnel de chauffe alimenté par un seul foyer, bâti sur un plan incliné. Les marmites sont installées dans l'ordre de leur fonction, de la plus grande à la plus petite.

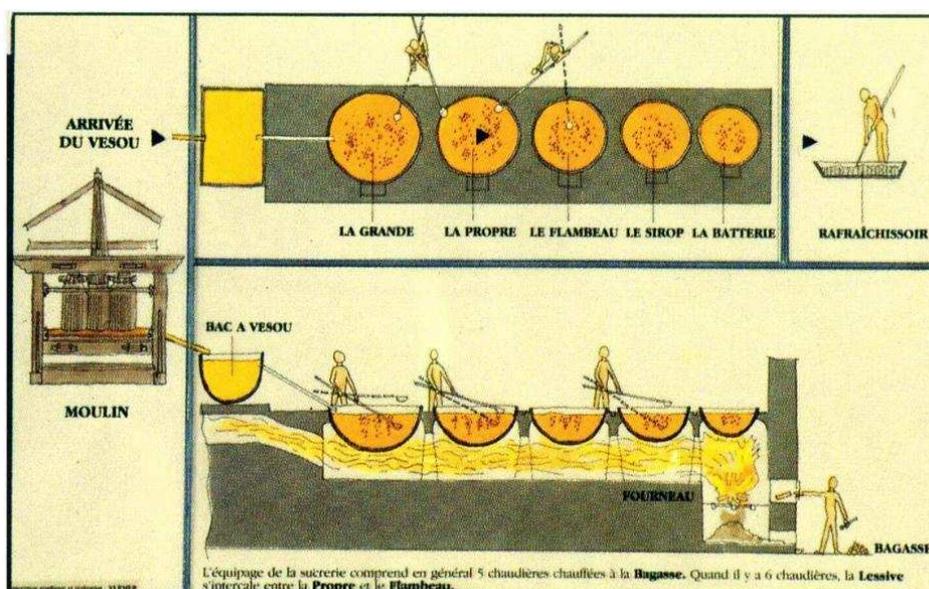


Figure 26 : Le tunnel de chauffe à l'anglaise. Grillon-Schneider, 1987.

La première marmite reçoit le jus frais de canne. Elle doit pouvoir contenir une grande quantité de vesou. On l'appelle *la grande* car elle est la plus grande de l'équipage (il faut compter 1,50 m de diamètre en moyenne). Dans cette marmite, le vesou cuit pendant une demi-heure à une température avoisinant 60°C. On retire les impuretés, ou écumes, remontant à la surface. Une fois épuré, le vesou est versé dans la deuxième marmite, *la propre*. Dans *la propre*, on procède à l'ajout d'une première « lessive » composée de chaux et de cendre alcaline (du bois canon en Guyane) (Barrère : 10). Cette lessive a la propriété d'agglomérer les impuretés du jus et de les faire remonter à la surface. En Guyane, on ajoute également du suc de gombo ou de calalou pour clarifier le sirop qui devient alors transparent. La proportion de lessive versée dans cette marmite doit être parfaitement mesurée, sinon au final le sucre ne se cristallise pas.<sup>182</sup> Dans la marmite suivante, *la lessive*, le sirop reçoit une deuxième lessive composée de blancs d'œufs, de cendre et de sang de bœuf. Cette mixture permet d'éliminer les dernières impuretés. Le sirop épuré de la lessive est ensuite versé dans *le flambeau*, dans

<sup>182</sup> Lorsque l'équipage n'était composé que de 4 chaudières, la propre prenait les fonctions de la lessive et du flambeau.

lequel il prend une couleur miel. A ce moment de la cuisson, le jus de départ a diminué, en volume, de moitié. Dans la cinquième marmite, appelé *le sirop*, le sirop devient épais et visqueux. Enfin, le sirop est versé dans *la batterie*, la plus petite des chaudières. La température atteint alors son maximum, le foyer central étant placé dessous. Le sucrier doit alors surveiller attentivement la cuisson pour que le sucre ne brûle pas. On bat sans cesse la surface du sirop pour casser les bouillons et répartir la chaleur dans la marmite. Le sucre de la *batterie* est versé à refroidir dans un bassin en cuivre à fond plat, le rafraîchissoir. On obtient de la moscouade ou sucre brut en grande partie cristallisé, ou *gréné*. La partie non *grénée* est la mélasse, constituée des parties huileuses du sucre. On estime qu'en fin de cuisson, on a obtenu 2/3 de sucre et 1/3 de mélasse. Il faut environ une heure trente à deux heures pour que la transformation du vesou en sucre soit complète (Le Roux, 1994 : 428). Pour obtenir un sucre de bonne qualité, il faut mettre les bonnes proportions de lessive, un excès ou un défaut de lessive donnant un jus aqueux. Il faut surveiller le feu pour que la cuisson ne soit ni trop forte ni insuffisante. Les ustensiles et les marmites doivent être parfaitement nettoyés des résidus de sucre des précédentes cuissons. Si le sucre cristallise mal dans le rafraîchissoir, la batterie est dite « manquée » (Le Roux, 1994 : 430-431). Pour faciliter l'écoulement du sirop entre les marmites, le tunnel est construit sur un plan incliné. La taille des équipages des sucreries varient selon la taille des habitations : si sur l'habitation Cinq Sols on se contente d'une chaudière à sirop dans un carbet,<sup>183</sup> sur l'habitation Beauregard et celle du Collège il y a deux équipages de quatre marmites séparés par une cheminée commune. Selon les inventaires étudiés, il semblerait que les grandes habitations possédaient des équipages de cinq à six chaudières (La Garonne, La Levée, Le Collège, Mondélice), parfois elles se dotaient d'un double équipage (Quartier Général).

Une fois le vesou transformé en sucre, il fallait procéder à une troisième étape, l'affinage, qui consistait à séparer le sucre de la mélasse. Cette étape se déroule dans la *purgerie*. Au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, on coule le contenu du rafraîchissoir dans des formes à sucre emboîtées dans des pots à mélasse (ou *recettes*, ou *pots de raffineur*), à l'aide d'un bec à corbin en cuivre. Au moment du coulage, l'orifice de la forme est bouché à l'aide d'un tampon d'étoupe ou de paille. Aublet parle aussi de chevilles de bois tendre en moutouchi (Aublet : 62). On laisse reposer le sucre dans la forme environ douze heures avant d'enlever le bouchon (Barrère : 93). En le retirant, la mélasse s'écoule de la forme laissant dans la poterie le sucre cristallisé. On procède ensuite au démoulage, ou *louchage*, du pain de sucre. Pour

---

<sup>183</sup> FG24, 1830. A.D., Guyane, 1 Mi 3.

faciliter l'opération, on peut tremper les formes dans de l'eau ou dans du vesou fermenté qui rend les parois de la forme grasses. Sur l'habitation La Félicité à Macouria, un bassin à eau a été installé dans la cour pour le trempage des formes (Le Roux, 1994 : 433). On peut aussi verser le contenu du rafraîchissoir dans de gros tonneaux de bois (ou *boucauts*) reposant sur des poutres, appelées *limandes*, qui sont posés au-dessus de petits caniveaux maçonnés ou constitués de troncs creusés. La mélasse s'échappant des boucauts s'écoule vers une citerne. On rajoute du sucre des rafraîchissoirs au fur et à mesure que le contenu du tonneau diminue.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle, on ne fabrique plus de formes à sucre car le produit est laissé sous sa forme brute de mélasse. En 1775, l'habitation Beauregard possédait « une sucrerie [...], avec citerne pour les sirops et pour recevoir l'égout des barriques de sucres ... » (Le Roux, 1994 : 434). Le sucre brut qui est ainsi produit est ensuite expédié vers la métropole, l'affinage du sucre étant restreint aux besoins locaux en vertu du principe immuable voulant que ne soit produit dans les colonies que ce qui ne peut pas l'être en métropole. On cultive, cuit et conditionne le sucre brut dans la colonie, puis celui-ci est exporté vers les raffineries de la Rochelle, de Bordeaux, de Nantes, de Rouen, d'Orléans ou encore de Tours. Seules ces industries ont le droit de fabriquer les sucres blancs, les sucres candis et toutes sortes de dérivés du sucre brut. Un marché parallèle, illégal, se développe cependant, au moyen duquel les fabricants peuvent écouler leurs sucres. De même, la production de *tafia* a longtemps été interdite à l'exportation car elle faisait concurrence aux productions métropolitaines d'eau-de-vie ; il faut attendre 1768 pour que le *tafia* soit autorisé à pénétrer le marché national (Le Roux, 1994 : 432).

Au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, lors du transport il y a une perte importante de sucre brut. Mal séché, le sucre peut en effet fondre et s'écouler des boucauts. Pour remédier à ces pertes importantes, on autorisa les colonies à fabriquer du sucre terré, qui était mieux séché : on couvrait la base du cône de la forme à sucre d'une couche épaisse de terre blanche provenant de Bordeaux ou de Rouen. Cette terre est une marne qui attire à elle les matières grasses du sucre. On laissait reposer la préparation pendant huit jours, ensuite on renouvelait la terre, puis on laissait de nouveau reposer pendant trois semaines (Goupy des Marets : 231). Les habitations qui n'avaient pas les moyens de faire venir la marne de Rouen se contentaient de faire sécher le sucre. Le pain de sucre (issu des formes à sucre) était ensuite écrasé dans de grandes auges en bois, les *piles*, avec un pilon de bois dur. Le sucre réduit en poudre ou en morceaux était étalé en plein soleil, sur de grands draps de toile solidement tendus sur des châssis surélevés, les *boucans*. Les pains de sucre pouvaient également être directement séchés en les passant à l'étuve. Il s'agit d'un local chauffé par un foyer. Les parois

intérieures supportent des claies superposées, généralement des lattes de palmier pinot, sur lesquelles sont déposés les pains (Goupy des Marets : 115). La présence d'une étuve est importante lors de la longue saison des pluies. Une fois sec, le sucre était mis dans des caisses (ce qui a donné son nom à la *cassonnade*), dans des futailles, dans des barriques ou dans des boucauts. Selon un décret royal, il était interdit de mélanger le sucre avec des sirops ou des mélasses ; d'avoir moins de trois trous dans le fond de la barrique (pour l'écoulement des mélasses) ; une barrique ne devait pas dépasser 1000 livres ; le boucaut devait être marqué de l'étampe à feu de l'habitant.<sup>184</sup> En 2001 nous avons trouvé sur le site de La Garonne, dans la zone de la maison de maître, un fer de marquage Besse, nom du propriétaire. Selon Y. Le Roux, certaines grandes sucreries employaient un tonnelier pour la fabrication des boucauts. Le tonnelier travaillait avec du bois importé de métropole, le bois de merrain. Le cerclage était lui en bois local, *mani*, *couratari*, *oucle* ou *bois pian*.

La *guildiverie* est attenante à la sucrerie ou à la purgerie. C'est le lieu de fabrication du *tafia*. Goupy de Marets nous explique le principe de fabrication du *tafia* (Goupy des Marets : 124). On fait fermenter de la mélasse avec du vesou et de l'eau pendant plusieurs jours, dans des canots ou des auges. On distille le jus fermenté dans un serpentín et on obtient du *tafia*. Presque toutes les sucreries possèdent une *guildiverie*, le *tafia* étant la boisson des esclaves et des soldats, ainsi qu'une marchandise de troc avec les Amérindiens. Il sert également de marchandise de troc avec les Amérindiens. Dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, Boston et la Nouvelle York achetaient aux producteurs guyanais des mélasses, qu'elles distillaient pour faire du *tafia*. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est plus rentable de produire des mélasses et du *tafia* que de fabriquer du sucre. Certains habitants choisissent même de ne produire que du *tafia*.<sup>185</sup> Ce dernier est stocké dans des dames-jeannes ou dans des touques en grès ou en terre, de 5 galons (20 litres) (Le Roux, 1994 : 445).



Figure 27 : Formes à sucre trouvées sur l'habitation Bayou. Cliché A. Gilbert, 2000.

<sup>184</sup> Artur, Naf 2577 B.N., pièces sur les colonies, 1744, Extraits des règlements.

<sup>185</sup> Malouët et Fiedmond, C14 R44 F°199,1777.

#### 6.4.2.2 Les sucreries au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, les données de fouilles

La sucrerie de Loyola a été installée sur la colline faisant face à la maison de maître, elle était associée à un moulin à vent (Volume 2, I, 5.3 : 53-125).

En 2001 et 2002, Réginald Auger a mis au jour, sur le flanc de la colline portant le moulin à vent, des structures en blocs de cuirasse ferrallitique qu'il a interprétées comme étant des séchoirs à café. En 2003, il a effectué des sondages au pied du moulin qui n'ont révélé aucun aménagement (Auger, 2003). En 2004, les sondages ont été déplacés au pied de la colline et ont mis au jour la sucrerie (Cazelles, 2004-2006 ; 2008-2009). Cinq campagnes de fouille ont été nécessaires pour sortir de terre deux bâtiments, connectés formant un plan en L de 6 m de large, 60 m de long pour le fût et de 40 m de long pour sa traverse, encastrés dans une terrasse naturelle. L'analyse des données a permis de mettre en évidence un système de production, une architecture adaptée à l'environnement et des remaniements dans le temps.

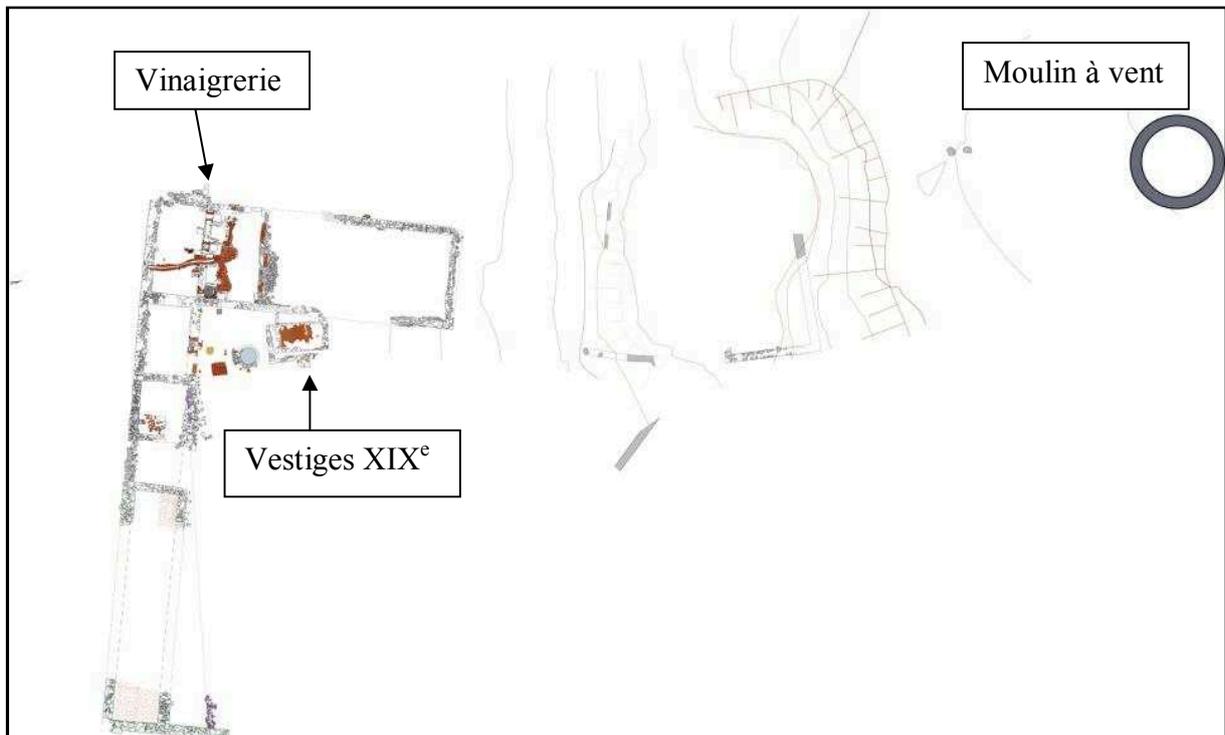


Figure 28 : Relevé en plan de la sucrerie de Loyola. G. Lemaire, N. Cazelles, 2004-2006 ; 2008-2009.

En 2004, j'ai réalisé trois tranchées à la mini-pelle mécanique dans la terrasse : le sol naturel se situe directement sous l'humus qui a une épaisseur inférieure à 20 cm. En 2002 et 2003, Allison Bain, professeur à l'université Laval au Québec, a réalisé la fouille du puits : il mesure plus de 6 m de profondeur pour un diamètre d'1,50 m. Il est entièrement construit en blocs de grison (granite) provenant probablement de la plage ou du site principal de Loyola dont la colline présente de nombreux affleurements rocheux de grison. Des éléments en bois

de *wapa* ont été mis au jour au fond du puits, ils ont été interprétés comme étant des éléments du toit recouvrant le puits (Volume 2, I, 5.1 : 28-36).

La fouille du premier bâtiment a été compliquée à cause de la présence d'un énorme bouquet de bambous (plus de 3 m de diamètre) au cœur de la construction. Nous avons donc effectué des sondages dans les deux angles, mais ils n'ont révélé aucun aménagement intérieur. Deux dames-jeannes en verre bleu-vert (d'un type daté des alentours de 1720) ont été mises au jour sur le niveau de sol en terre battue, contre le mur. Ce bâtiment pourrait avoir servi d'espace de stockage des formes à sucre avant leur transport dans la *purgerie* située à côté de la maison de maître. Une rampe dallée de pierres a été repérée au nord du bâtiment, permettant probablement le chargement des formes à sucre sur les *cabrouets* pour les transporter sur le site principal. Un espace en terre battue de 2 m de large permettait de séparer les deux bâtiments (Volume 2, I, 5.3.2.1 : 62-68).

La fouille du bâtiment 2 s'est révélée beaucoup plus riche, car celui-ci comportait des aménagements intérieurs (Volume 2, I, 5.3.2.3 : 71-125). Dans la pièce n° 2 (jouxant le passage entre les deux bâtiments), un résidu de sol en briques a été mis au jour. Il repose sur une épaisse couche de terre battue reposant elle-même sur une couche d'argile rubéfiée posée sur le sol géologique. Un escalier en blocs taillés de cuirasse ferralitique et comportant des rambardes en briques permettait d'accéder à la terrasse située à plus d'1,50 m au-dessus du niveau de sol de la pièce. Il se situe dans l'axe direct du puits. La pièce n°2 a livré une porte de communication avec la pièce n° 3 formant le retour du L. Cette pièce a révélé trois fours individuels, construits en moellons de cuirasse ferralitique et en briques joints par un mortier. Ils sont distants les uns des autres d'environ 1 m - 1,50 m. Cette disposition pose le problème de leur identification : il n'est pas possible de déterminer si ces fours ont servi à produire du sucre ou du rhum car ils ne sont pas enchâssés dans une maçonnerie commune comme dans les autres sucreries de la même période (Figure 29 et 30). Sur les sites des habitations Sinnery, Chevreuil, La Désirée et la Mothe Aigron les trois fours sont pris dans une seule maçonnerie de moellons de grison et de cuirasse ferralitique : ils forment *l'équipage* (Volume 2, III, 1 : 480-506). Un muret d'une vingtaine de centimètres sépare chaque four et marmite. Au fur et à mesure de la cuisson, le jus était transféré d'une marmite à l'autre ; l'intensité du feu était contrôlée dans chaque foyer pour correspondre à une étape bien précise du processus de fabrication du sirop. La distance entre les fours de la sucrerie de Loyola ne permet un transfert efficace d'une marmite à une autre. Le processus complet de cuisson était-il assuré par chaque marmite ?

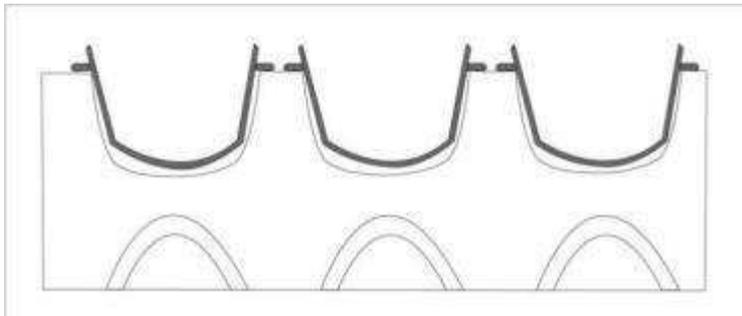


Figure 29 : Structure de chauffe de l'habitation Chevreuil

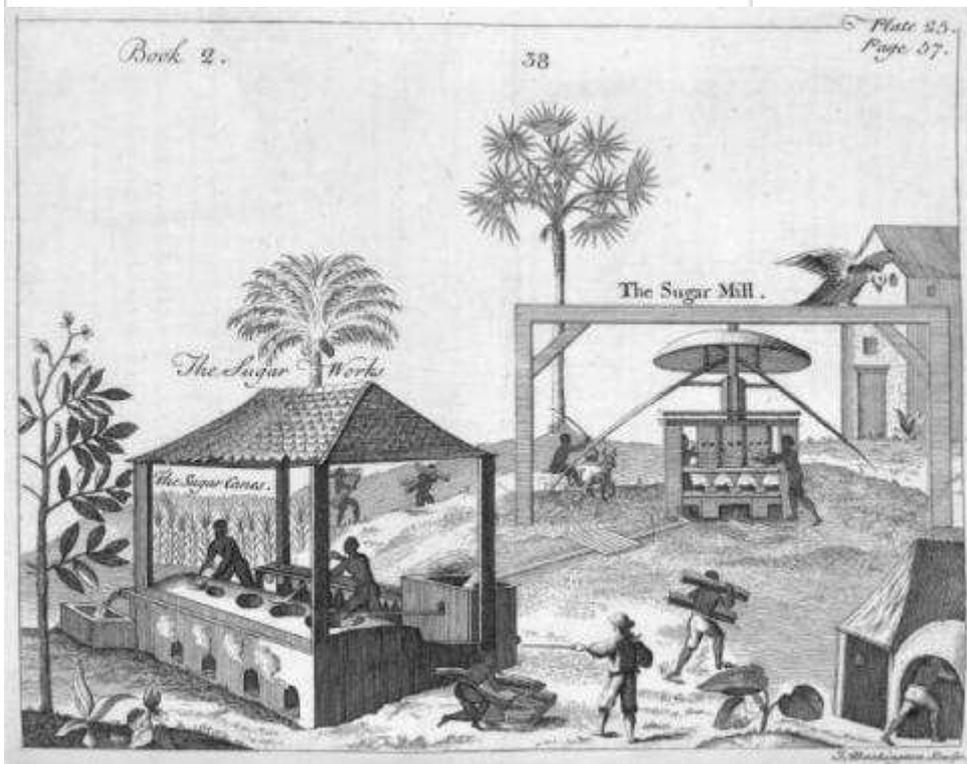


Figure 30 : Une sucrerie au XVIIe siècle, Du Tertre Jean-Baptiste, *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, 1667-1671

Par ailleurs, les sources testimoniales indiquent qu'en 1755 les jésuites démontent la sucrerie pour la transférer sur le site de Saint-Régis sur la Comté. On peut supposer que les terres s'appauvrissaient et que les jésuites comptaient sur les terres plus marécageuses de la Comté pour relancer la production. De 1997 à 1999, le site de Saint-Régis a fait l'objet d'un programme de recherche sous la direction d'Eglé Barone-Visigalli. Les sources ont révélé que les jésuites y ont alterné la production de sucre et de rocou<sup>186</sup> : entre 1710-1720 et 1750, il semble que les jésuites ne consacrent leur production qu'au rocou ; la production de sucre reprend autour des années 1750, probablement avec le transfert de la production de Loyola vers Saint-Régis (Barone-Visigalli, 2010 : 42). L'espace industriel a clairement été identifié : un moulin à eau permettant de broyer la canne à sucre se situe dans le prolongement de la sucrerie et de la vinaigrerie qui sont deux bâtiments rectangulaires respectivement de 21,3 m x 9,6 m et de 14,2 m x 9,6 m, séparés par un passage d'1,2 m de large. La vinaigrerie présente une galerie de 2,5 m de large sur sa façade sud. A l'intérieur de la sucrerie cinq emplacements semi-circulaires en briques (pour y loger les marmites), encastrés dans une maçonnerie en pierre, ont été mis au jour. Le cinquième emplacement semble avoir été utilisé comme dépotoir, probablement vers la fin de l'occupation du site. A Saint-Régis, les fours étaient donc enchâssés dans une même maçonnerie et au nombre de cinq. L'analyse des sources testimoniales montre que le site a été utilisé jusqu'en 1801 et que la production de sucre s'est arrêtée avec le départ forcé des Jésuites. On ne peut donc écarter l'hypothèse de remaniements, de réutilisation pour d'autres fonctions des fours mis au jour à Saint-Régis.<sup>187</sup>

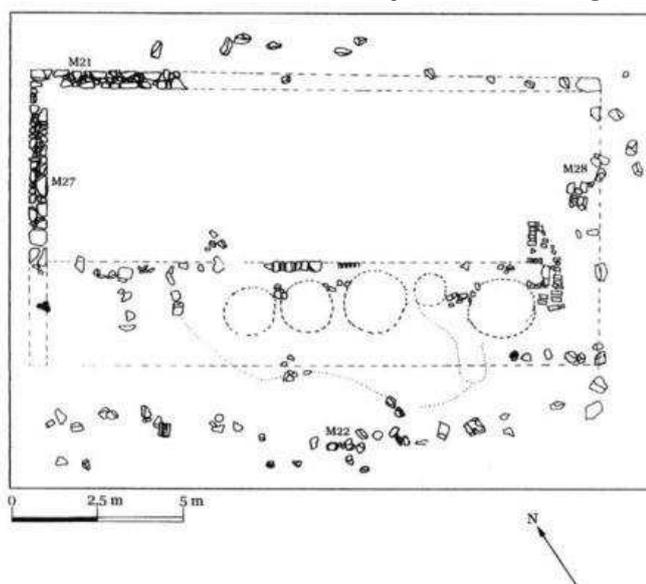


Figure 31 : Relevé en plan de la sucrerie de Saint Régis - Barone-Visigalli, 2010 : 158.

<sup>186</sup> Les jésuites s'installent sur la Comté dès 1668 en fondant l'habitation Maripa leur permettant d'être plus proches des Amérindiens. Ils agrandissent leur exploitation en fondant l'habitation Saint-Régis en 1688 sur la concession dite « Les Deux Caps ».

<sup>187</sup> L'habitation est abandonnée en 1764, récupérée en 1766 par les frères Prépaud, puis de nouveau abandonnée en 1778, remise en culture en 1789 pour le marquis de Lafayette, de nouveau abandonnée en 1793, puis rachetée une dernière fois en 1794 avant d'être définitivement abandonnée en 1801. Barone-Visigalli : 38-105.

La distance entre les fours à Loyola et la configuration de l'équipage de Saint-Régis nous permet donc de douter que les trois fours aient servi à la fabrication du sucre.

Autre hypothèse, les fours de Loyola auraient été consacrés uniquement à la distillation du tafia. Des gravures anciennes de vinaigreries aux Antilles montrent des fours individuels, distant les uns des autres, supportant des alambics. On sait par les sources testimoniales que les jésuites ont conservé la fabrication du tafia après le démantèlement de la sucrerie en 1755. Cela supposerait donc que nous n'avons pas encore localisé la sucrerie. La fouille de l'espace prolongeant la pièce n° 3, située dans l'axe du moulin à vent, a montré un espace complètement détruit. Les niveaux de sol ont été arrachés, aucune trace d'aménagements ou d'espace de cuisson n'ont été dégagés. Enfin, on peut aussi émettre l'hypothèse que les fours de la sucrerie ont été remaniés pour la production de tafia après 1755 ; cependant nous n'avons relevé aucune trace archéologique de tels remaniements (Volume 2, I, 7 : 129-142).

Une fois le sirop obtenu, il était coulé dans des tonneaux ou des formes à sucre avant d'être transporté dans la purgerie située à côté de la chapelle qui borde les jardins aménagés de la maison de maître de Loyola. Un sondage effectué dans l'angle nord du bâtiment a révélé un aménagement carré avec four qui a été identifié comme étant une étuve (Broine, 1997). Les jésuites avaient donc à cœur de produire un sucre de qualité et de le tenir sous haute surveillance. A Saint Régis, la purgerie est à proximité de la sucrerie, c'est un bâtiment rectangulaire de 26,9 m x 13,20 m sur un soubassement en pierre d'1,2 m de hauteur. Dans un des angles, une structure rectangulaire, de 7,1 m x 6,7 m renferme deux cercles de pierre. Un fragment de four en fonte a été dégagé. Comme à Loyola, cet espace a été identifié comme étant une étuve<sup>188</sup>.



Figure 32 : Etuve de la purgerie de Loyola ? –Eric Broine, BSR 1997.

Fig. 7 - Purgerie de Loyola, aspect de l'entrée de l'étuve ? après sondage. On remarque, sur la droite, un gros chaudron en fonte. On notera l'importance de l'éboullis

<sup>188</sup> Eglé Barone-Visigali, *Rapport de fouille des sites de Saint-Régis et Maripa*, SRA Guyane, 1997 à 1999.

La fouille de la sucrerie de Loyola a également permis de comprendre l'architecture générale du bâtiment. En effet, à l'avant de chaque four, sur leur côté sud, ont été mis au jour trois piliers en pierre composés de blocs de cuirasse ferrallitique agencés en siège, contre lesquels s'appuyaient des piliers en briques (dont la hauteur finale n'a pu être déterminée). Entre chaque pilier, des claveaux en cuirasse ferrallitique ont été dégagés. Ce type de matériau est en général utilisé pour la construction d'arcatures (Volume 2, I, 5.3.2.3 : 71-88 ; 7 : 129-142). Un tableau de Franz Post représentant une sucrerie brésilienne au XVII<sup>e</sup> siècle montre un bâtiment dont la façade ouverte est sous arcature<sup>189</sup>. Certains témoins de l'époque qualifient la sucrerie de Loyola « *d'ostentatoire* ». On peut donc émettre l'hypothèse d'un bâtiment ouvert sous arcade.



Figure 33 : Franz Post, *une sucrerie au Brésil, XVIIe siècle*, Musée du Louvre

Par ailleurs, l'analyse du bâti a montré que l'ensemble du bâtiment a été encastré dans la colline. En effet, le parement de la façade ouest s'appuie intégralement contre le remblai naturel de la colline dans lequel a été creusé et construit le puits en pierre de grison. Dans le retour du L, qui est dans l'axe du moulin à vent, un emmarchement a été dégagé qui marque le passage de la pièce n°3 (vinaigrerie ?) à l'espace clôturant le bâtiment. Le dénivelé entre cet emmarchement et le mur ouest de clôture est important (plus d'1 m) : on peut supposer que d'autres rattrapages de niveau existaient dans cet espace qui a été complètement détruit. La fouille n'a révélé aucun aménagement. La colline a été en partie taillée : on peut supposer que les moellons de cuirasse ferrallitique proviennent de là ; la colline où a été installée la maison de maître étant composée d'affleurements de grison, ils ont certainement été utilisés comme matériau de construction pour l'ensemble des bâtiments. Sur les sites de Sinnery, Chevreuil et

<sup>189</sup> Franz Post, *Vue d'Engenho Real au Brésil*, dite aussi *Vue d'une sucrerie au Brésil*, 2<sup>ème</sup> quart - 3<sup>ème</sup> quart du XVII<sup>e</sup>, Musée du Louvre, département des peintures.

la Désirée les carrières d'exploitation de la cuirasse ferrallitique sont clairement identifiées. On peut même observer des blocs en cours d'extraction.



Figure 34 : Carrière d'extraction de blocs de cuirasse ferrallitique de l'habitation La Garonne

Enfin, la fouille a révélé des remaniements dans le temps. Le dégagement du mur de séparation des pièces n°2 et n°3 (mur nord du retour du L) a permis de mettre au jour une porte de communication entre les deux pièces. Cette porte a été condamnée. Aucun élément archéologique ne nous permet de dater ce remaniement mais il est contemporain de l'époque des jésuites car entièrement recouvert par le remblai de destruction du XVIII<sup>e</sup> siècle. La canalisation qui court à l'arrière des fours conduit à un seuil dans le mur de clôture est, qui a été lui aussi bouché. On peut alors supposer que lorsque les jésuites démantèlent la sucrerie, ils condamnent certaines pièces et ouvertures dont ils n'ont plus l'utilité.

Le remblai de destruction s'est révélé, lui aussi, riche d'informations. En effet, la fouille a dégagé des amas de briques, de dalles de terre cuite, versés volontairement dans le remblai. Aux moellons de construction, se mêlaient d'énormes blocs de cuirasse ferrallitique ne provenant pas de la terrasse. On peut supposer que lorsque les jésuites sont chassés de la colonie en 1768 par décret royal, ils décident de détruire volontairement le bâtiment pour que le gouvernement ne puisse pas le réutiliser. Lorsqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle les frères Detelle reprennent la parcelle pour fonder l'habitation du Moulin à vent, les vestiges ne sont plus visibles (Volume 2, I, 5.2 : 37). Dans l'inventaire établi au moment de la vente, il est fait mention du moulin à vent mais pas des bâtiments de la sucrerie. Ils aplanissent le terrain par un remblai de blocs et de briques et construisent leur bâtiment légèrement à cheval sur les murs du XVIII<sup>e</sup>. Seul le puits, non scellé, est réutilisé par les nouveaux propriétaires. La structure du bâtiment semble indiquer la présence d'une machine à vapeur : une épaisse couche de cendre grasse recouvrait et contaminait les remblais de comblement de la terrasse. Toutefois, les sources testimoniales ne font aucune mention de machine à vapeur, elles parlent de production de coton sur l'habitation des frères Detelle.

Le mobilier archéologique a permis de déterminer deux des phases d'occupation (Volume 2, I, Catalogue : 152-200). Les couches supérieures témoignent de l'installation des frères Detelle au XIX<sup>e</sup> siècle (pipes coloniales dont une décorée d'un visage hiératique ; céramiques fines Vieillard & Johnston ; outils agricoles en fer). Le remblai de destruction et les niveaux de circulation témoignent de l'occupation jésuite : le remblai de destruction et les sols ont permis de mettre au jour des fragments de bouteille et de dames-jeannes en verre bleu-vert (ces dernières servaient au stockage du tafia), ainsi qu'une monnaie remarquable (un six denier dit « *Dardennes* » ayant été frappé entre 1710 et 1712 dans trois ateliers uniquement). Plus de 5000 tessons de formes à sucre et de pots de raffineur ont été mis au jour, ce qui nous laisse penser que le sirop était coulé dans les céramiques avant son transport vers la purgerie. Il faut souligner également la présence en nombre important de pipes à fumer d'esclaves, seul témoignage matériel de leur présence sur le site. A plusieurs reprises nous avons été interpellés par une céramique à vernis plombifère présentant des similitudes avec les pâtes locales. Si les sondages effectués à la poterie Bergrave par Yannick Le Roux avaient révélé la fabrication de pots de raffineur, de formes à sucre, de terrine et de pipes à fumer pour les esclaves, aucun fragment de poterie vernissée n'avait été mis au jour. Nous avons donc demandé à Yves Monette de pratiquer des analyses à partir de plusieurs échantillons provenant du site principal de Loyola, de la sucrerie, mais également de la poterie Bergrave, de la poterie des jésuites et de prospections faites dans la commune. Les résultats ont montré que toutes les pâtes provenaient de la même source d'argile et présentaient les mêmes dégraissants. Les esclaves potiers avaient donc acquis le savoir-faire du vernis plombifère. Faute de moyens financiers, nous n'avons pas pu pousser plus loin les analyses. Catherine Losier et Claude Coutet travaillent actuellement sur un programme de recherche portant sur les influences amérindiennes, européennes et africaines dans les céramiques locales au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. Leur étude permettra certainement de mieux comprendre les interactions culturelles en Guyane au cours de cette période.

Figure 35 : Le fond du four de la poterie de Loyola.  
Cliché C. Losier, 2014.



### 6.4.2.3 Les sucreries au XIX<sup>e</sup> siècle, les données de fouilles (Volume 2, II-III : 201-617)

Sur le site de La Garonne un chemin, situé face à la façade nord de la maison, permettait d'accéder à la sucrerie située à une centaine de mètres. Cette dernière est constituée de deux ensembles. En contrebas du promontoire, dans l'axe de la sucrerie, le long du canal, a été installée la machinerie à vapeur.

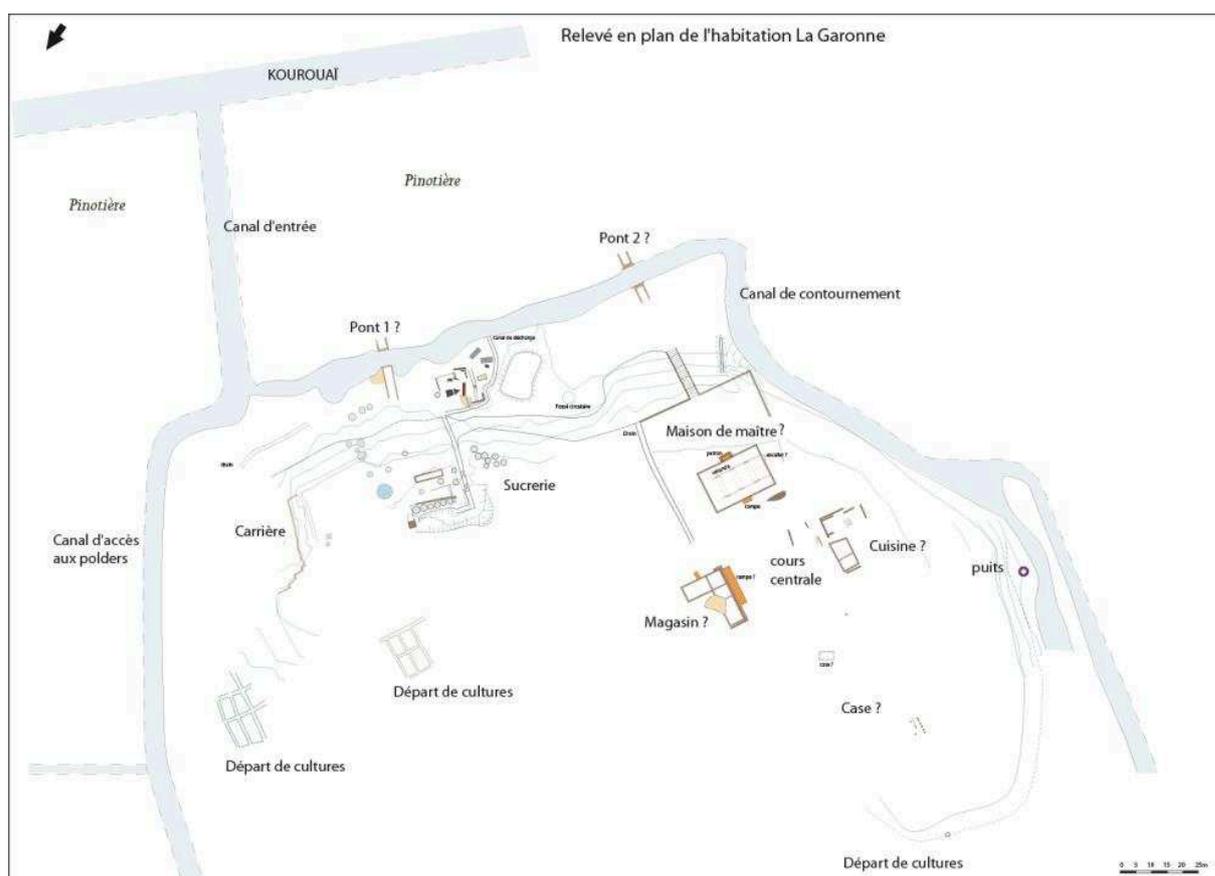


Figure 36 : Relevé en plan de l'habitation La Garonne. G. Lemaire, N. Cazelles, 2010-2012

Introduite probablement sur le site en 1830, c'est une machine de type Watt, provenant des ateliers *Fawcett & Preston* de Liverpool. On observe des murets en briques pour soutenir les différentes machines, mais seule une fouille permettrait de comprendre l'organisation de cet espace. La roue de la machine à vapeur a été démontée et on observe sur le sol les pièces détachées parfaitement alignées. Le maire de Régina nous a raconté que, dans les années 80, des Brésiliens pillaient les sites pour récupérer les pièces mais que suite à une mauvaise évaluation du poids des pièces, leur pirogue a coulé dans la Courouaï au niveau de l'îlet Pinot ; la pièce visible dans la rive du criquot pourrait provenir de ce pillage. Le deuxième ensemble est constitué par la sucrerie elle-même. De plan en L, elle mesure 4,70 m de large,

17,90 m pour le fût et 13,40 m pour la traverse. La poldérisation des sols et l'introduction de la machine à vapeur sont concomitantes de l'adoption du tunnel de chauffe à l'anglaise mis au point à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce système permet de multiplier par deux les rendements de production : les marmites enchâssées dans une maçonnerie fermée en briques sont toutes reliées à un seul foyer à une extrémité et à une cheminée à l'autre ; la chaleur se répand sous et autour des marmites ; elle est, conformément au processus de fabrication, plus intense au niveau de la *batterie*, située au niveau du foyer, et plus modérée au niveau de la *grande*. La maçonnerie est également installée sur un plan incliné, dont on a vu qu'il facilite le transfert de contenu d'une marmite dans l'autre (figure 26).

En 2011 et 2012, les campagnes de fouille se sont attachées à comprendre le fonctionnement et les stratégies d'installation de la sucrerie. Le tunnel de chauffe présente un plan en L, la cheminée n'est pas dans l'axe du foyer (figure 38). L'ensemble de la structure est encastré dans le socle de la cuirasse ferrallitique qui a été creusé et taillé pour recevoir la construction en briques (figure 37). Le foyer débouche sur une fosse de 4,20 m x 2,90 m dont le fond a été étanchéifié par une couche d'une vingtaine de centimètres d'argile brute et de briques. A 1,30 m de profondeur à partir du foyer, on a observé une résurgence de la nappe phréatique. Pour éviter cette dernière, le cendrier n'a donc pas été installé dans l'axe du foyer mais contre le mur ouest du tunnel de chauffe. Il est probable que la maçonnerie de briques ait été installée contre le socle de la cuirasse ferrallitique taillé afin de l'extraire de l'humidité ambiante et de tirer avantage de la conductivité du métal naturellement présent dans la cuirasse. Une épaisse couche de mortier, d'argile et de briques, permettait de maintenir la *grande* dans le tunnel de chauffe. L'ensemble de la maçonnerie était fermé, la fouille a révélé des cendriers voûtés face à chaque marmite (n° 1, 4, 5, 6) et un tunnel de chauffe voûté. L'emplacement d'une martelière a été repéré à moins d'un mètre de l'entrée de la cheminée. Cette dernière, de 2 m de côté, n'a pas été installée dans l'axe du foyer car un deuxième tunnel de chauffe était en prévision dont la fouille a révélé le départ, mais qui a été interrompu à la jonction avec l'équipage et n'a finalement jamais été achevé (figure 40). Le tunnel a été bouché à ce niveau avec un parement lisse vers l'extérieur. Les murs porteurs en briques présentent un crénelage nécessaire pour encastrer une nouvelle construction. Il semblerait également que la cheminée ait été réduite pour correspondre au tirage d'un seul tunnel. En effet, le socle sur lequel repose la cheminée est plus large que la cheminée elle-même et on observe des remaniements dans le pilier sud. Le sol de circulation autour de la chaufferie a clairement été identifié devant la façade nord et dans l'espace identifié comme un appentis. Deux écumoières et une cuillère à sucre en cuivre ont été mises au jour sur le sol (figure 39).

Un bouvrelet de cuirasse ferralitique marque la limite ouest du sol et semble se prolonger vers le nord avec un repli vers l'est à une dizaine de mètres, marquant peut-être la délimitation de l'espace prévu pour le second équipage. Aucune archive ne nous permet à ce jour de donner une explication à l'interruption de la construction de ce second tunnel. Il semblerait toutefois que la famille Besse connaissait des difficultés économiques car en 1842 ses sucres sont saisis à bord de la goélette en partance pour Cayenne.



Figure 38 : Vue du tunnel de chauffe à partir du foyer. La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2010.



Figure 37 : La maçonnerie en brique encastrée dans la cuirasse ferralitique. La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2012.



Figure 40 : Vue du double tunnel de chauffe. La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2012.



Figure 39 : Cuillère et écumoire en cuivre. La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2012.

Comparée à celle des autres sucreries de la même période, la sucrerie de La Garonne présente une architecture particulière. Les sucreries du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont été observées (Saint-Perrey (Volume 2, III, 2.12 : 593-605), la Jamaïque (Volume 2, III, 2.10 : 576-583), Couy (Volume 2, II, 2.9 : 569-575), La Marie (Volume 2, III, 2.3 : 526-533), Quartier Général (Volume 2, III, 2.4 : 534-544) présentent des maçonneries en briques intégralement érigées hors sol, reposant sur un soubassement en pierre (figure 42, 43, 44). Ces maçonneries sont renforcées par des barres métalliques qui permettaient de maintenir la cohérence de la

construction soumise à de très fortes chaleurs (figure 41). Sur le site de La Marie, la cheminée n'est pas dans l'axe du foyer. L'observation de terrain n'a pas permis d'identifier un second tunnel de chauffe. Sur l'habitation La Levée (Volume 2, III, 2.1 : 508-515), la maçonnerie est érigée hors sol mais le mur de refonte s'appuie contre le remblai naturel du sol qui présente à ce niveau un dénivelé.



Figure 41 : Sucrierie La Marie. N. Cazelles, 2011.



Figure 42 : Détail du tunnel de chauffe. N. Cazelles, 2011.



Figure 43 : Sucrierie La Charlotte (Montsinnéry), il ne manque que les marmites. Cliché N. Cazelles, 2014.



Figure 44 : Sucrierie Quartier Général. Cliché N. Cazelles, 2011.

Le site de La Garonne a été occupé en continu après l'abolition de l'esclavage. Le site, contrairement à la sucrierie de Loyola qui a été volontairement détruite, a été abandonné et soumis à la dégradation naturelle. La stratigraphie ne nous permet donc pas de définir ces

deux périodes d'occupation, esclavagiste et post-esclavagiste. Le matériel mis au jour s'étale sur une fourchette chronologique allant du début du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle (principalement des céramiques Vieillard & Johnston). Deux fragments de pearl wear, ramassés en surface, donnent une date basse de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. A noter toutefois la présence de trois fragments de *watarakan*, des cruches à eau fabriquées par les Amérindiens uniquement pour la consommation des colons au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>190</sup> (Volume 2, II, Catalogue : 358-478). Aucune pipe d'esclave n'a été trouvée. Il faut souligner le fait qu'aucune forme à sucre ni pot de raffineur n'a été mis au jour dans les remblais de destruction ou sur les sols. Il semblerait qu'au XIX<sup>e</sup> siècle les sucriers guyanais aient cessé de fabriquer du sucre terré pour produire uniquement du sucre brut exporté dans des tonneaux. Les deux écumeurs, la cuillère à sucre et un support de louchet<sup>191</sup> en cuivre sont les premiers outils clairement identifiés comme appartenant à l'industrie sucrière trouvés en Guyane. Les marmites à sucre, quant à elles, sont toutes à rebord débordant, alors que sur les sites du XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle les marmites à sucre sont à oreilles ou tourillons. Une note du Ministère de la Marine et des colonies datant du 7 février 1821 nous permet de dater ces éléments. Cette note préconise la fabrication des chaudières à sucre avec rebord débordant de cinq pouces sur toute la circonférence afin d'augmenter l'efficacité du tunnel de chauffe. Avant cette date, les chaudières étaient fabriquées avec des oreilles situées à 5 ou 6 pouces du rebord, ce qui obligeait à les envelopper entièrement jusqu'au rebord dans la maçonnerie<sup>192</sup>. Une des marmites située à proximité du foyer est estampillée « Voruz », important industriel nantais de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

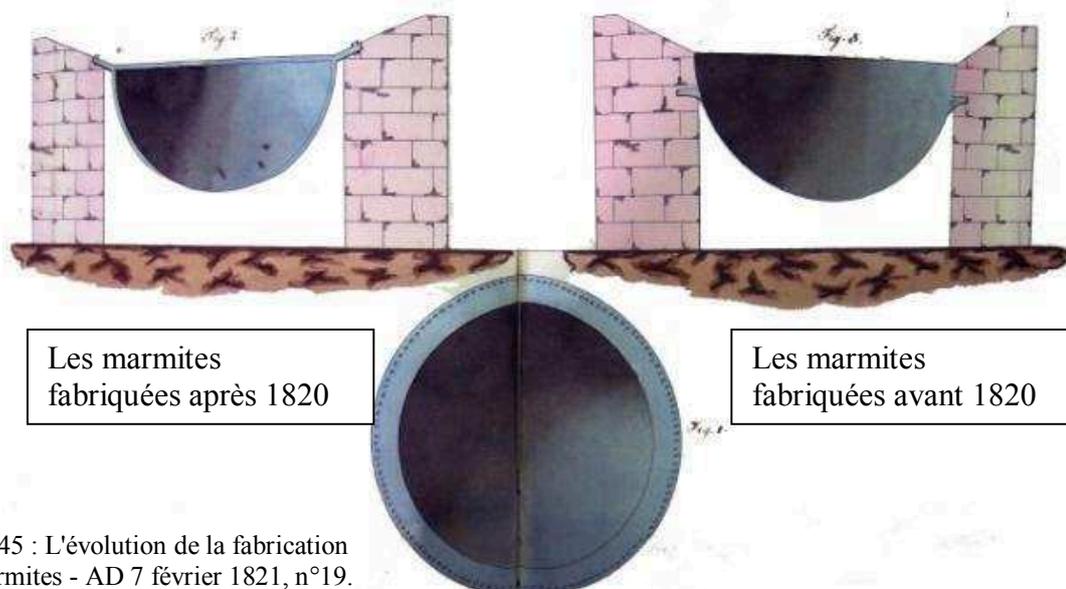


Figure 45 : L'évolution de la fabrication  
des marmites - AD 7 février 1821, n°19.

<sup>190</sup> Claude Coutet et Catherine Losier étudient actuellement les céramiques métissées, issues des influences européennes, amérindiennes et africaines. Des articles sont en cours de publication.

<sup>191</sup> Mis au jour dans le secteur du foyer en 2011.

<sup>192</sup> AD Guyane – 1M5 - 1821



Figure 46 : Marmite portant l'estampille Voruz sur le site de La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2012.

Les sucreries de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sont donc caractéristiques de l'introduction de la Révolution industrielle en Guyane : elles adoptent le tunnel de chauffe à l'anglaise et la machine à vapeur pour accompagner la poldérisation des terres basses. Seules les fouilles archéologiques ont permis de comprendre les stratégies d'installation et les adaptations à l'environnement qui sont absentes dans les sources testimoniales. Les recherches archéologiques effectuées dans l'estuaire amazonien montrent des similitudes mais aussi des différences avec les habitations sucrières guyanaises. Les colons brésiliens ne poldérisaient pas les terres et utilisaient des moulins à marée pour broyer la canne. Dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ils préfèrent la fabrication d'eau-de-vie de cannes plutôt que celle du sucre. Par ailleurs, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, des naturalistes expliquent que les terres sont impropres à donner une canne riche en saccharose et que les sols s'appauvrissent trop vite.

#### 6.5 Les distilleries (Volume 2, III, 4 : 618-744)

Jusqu'au dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrie rhumière en Guyane était quasi inexistante. Certes, on produisait du tafia sur les habitations sucrières, mais très peu était exporté : il était réservé à la consommation locale, des colons et des esclaves. Il était fabriqué dans la *guildive*, ou *vinaigrerie*, qui était souvent attenante à la sucrerie. Le tafia était obtenu par la distillation des mélasses : on mettait à fermenter des résidus de mélasses, mélangés avec des écumes de vesou et de l'eau. On faisait passer par l'alambic le mélange fermenté. Le principe de distillation de la mélasse a été mis au point par le Révérend Père Labat en Martinique à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1856, sur les berges d'un affluent du Haut Approuague, l'Arataï, une pépite grosse comme le poing est découverte par un Amérindien, Paolino, et un habitant Félix Couy. C'est le début de la ruée vers l'or. Des aventuriers venus de métropole, mais surtout des Petites et Grandes Antilles viennent chercher fortune en Guyane. La vie menée par les orpailleurs sur les placers nécessite alors la fabrication d'une eau-de-vie permettant d'oublier pour un temps les conditions difficiles de travail : isolement en forêt, promiscuité, violence, maladies sont le lot quotidien des forçats de l'or, mais également des exploitants des bois précieux comme le bois de rose (parfumerie) et le balata (gomme). Par ailleurs, l'installation du bagne dans la colonie (1852) est suivie, en 1868, par la mise en place de la première usine centrale à Saint-Maurice dans la commune pénitentiaire de Saint-Laurent-du-Maroni. Une usine centrale présente plusieurs caractéristiques : ses cannes lui sont fournies par des coopératives de petits planteurs, elle associe la production du rhum à la production de sucre. L'usine Saint-Maurice devait fournir les différents pénitenciers mais également la population locale. Une demande extérieure apparaît avec le déclenchement de la Première Guerre Mondiale : on a besoin d'une eau-de-vie forte pour encourager aux combats les armées européennes et pour soulager les ouvriers dans leurs tâches répétitives. On se met donc à exporter de plus en plus, et en de grandes quantités, cette eau-de-vie de cannes. Peu à peu, des usines à rhum fleurissent en Guyane. En 1882, le décret concernant la législation sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, en vigueur aux Antilles depuis déjà de nombreuses années, est appliqué en Guyane.<sup>193</sup> Les distilleries entrent dans la catégorie de classe trois, c'est-à-dire pouvant entraîner un risque grave d'incendie ; les raffineries et fabriques à sucre entrent dans la catégorie de classe un, c'est-à-dire, causant des nuisances odoriférantes (fumée et odeur nauséabonde). Les déclarations de décisions d'ouverture d'enquête de *commodo* et *incommodo* se multiplient dans le *Bulletin Officiel de la Guyane*, ce qui nous permet d'appréhender l'évolution de cette activité économique. C'est donc dans les années 1890 que l'industrie rhumière commence réellement à se mettre en place. Des mesures d'encouragements sont prises par l'Etat : en 1891, une prime de 50 frs par hectare de cannaie est distribuée aux planteurs. En 1893, trois distilleries sont construites : Montravel sur la commune de Cayenne, et Saccharin et Glennie sur la commune de Rémire-Montjoly. Ce sont essentiellement de petites unités de production, importées des Antilles ou de la Guyane anglaise. Trois usines centrales ont toutefois été mise en place : l'usine Saint-Maurice en 1868

---

<sup>193</sup> BOG, 1882, n°856, p.632, A.D., Guyane.

par l'Administration Pénitentiaire, l'usine Lamirande en 1927 par MM. Gober, Lautier et Chanel, l'usine du Rorota en 1935 par Georges Prévot.

L'architecture des petites unités de production est simple : un hangar abritant un moulin à vapeur,<sup>194</sup> un alambic, des cuves et des foudres. Généralement, la capacité annuelle de fabrication est de 1000 hectolitres d'alcool pur. Elles sont dirigées par des planteurs.



Figure 48 : Paysage de champs de cannes à Cayenne. Années 30. Carte Postale, Musée des cultures guyanaises.

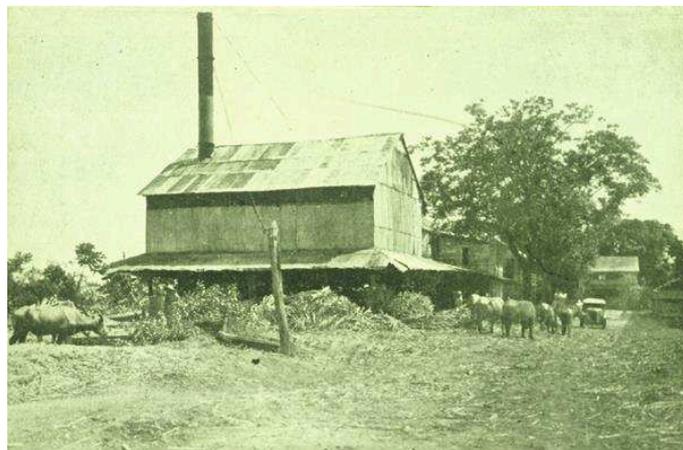


Figure 47 : La distillerie Grant. Années 30. Carte postale, Musée des cultures guyanaises.

Le dépouillement des archives nous permet d'estimer à une trentaine de petites unités de production en Guyane au début des années 30. A ce jour, seuls les vestiges de douze d'entre elles ont été repérés : à Cayenne, Baduel (Volume 2, III, 4.1 : 621-628), Grant (Volume 2, III, 4.2 : 629-632), Raban (Volume 2, III 4.3 : 633-636), Sen Wo Lee (Volume 2, III, 4.4 : 637-641) et Zéphir (Volume 2, III, 4.5 : 642-644) ; à Montjoly, Glennie (Volume 2, III, 4.6 : 645-647), Le Syndicat des petits planteurs de cannes (moulin à vent) (Volume 2, III, 4.7 : 648-651) et Saccharin (Volume 2, III, 4.8 : 652-657) ; à Saint-Laurent-du-Maroni, l'îlet Portal (Volume 2, III, 4.9 : 658-663) et Symphorien (Volume 2, III, 4.10 : 664-668) ; à Régina, Bélus (Volume 2, III, 4.11 : 669-672). Il ne reste que deux des trois usines centrales, l'usine Saint-Maurice (Volume 2, III, 5.1 : 683-693) ayant été complètement rasée. Elle n'est connue aujourd'hui que grâce aux données d'archives. L'usine de Lamirande a été inscrite sur la liste des Monuments Historiques en décembre 2012 (Volume 2, III, 5.2 : 694-717), l'usine du Rorota est menacée de destruction par les aménageurs (Volume 2, III, 5.3 : 718-738). Certaines usines ont complètement disparu mais sont parfaitement localisées grâce aux sources testimoniales : Grant, les Sœurs de Saint-Joseph de Mana (Volume 2, III, 4.12 : 673-676). D'autres peuvent être localisées à partir de cartes anciennes ou à l'échelle d'une rue ou

<sup>194</sup> Le moulin à vapeur est l'ensemble constitué par la machine à vapeur et le moulin de broyage.

d'une route à partir d'une indication dans les enquêtes de *commodo* et *incommodo* (Volume 2, III, 4.13 : 677-681): Henry Didier, avenue d'Estrées ; Rosélie, 70 bld Jubelin ; Léon Claire PK 2 route de Montabo. La plupart des unités de production se concentraient sur l'île de Cayenne et dans les villes où l'activité économique était importante : Régina qui concentrait toute l'activité aurifère et l'exploitation des bois précieux et Saint-Laurent-du-Maroni le centre de l'Administration Pénitentiaire.

Des petites unités de production, il ne reste plus que les socles sur lesquels étaient installées les machines, les charpentes métalliques ont disparu, sauf sur l'îlet Portal où l'on peut encore observer les poteaux métalliques. Les socles sont en briques recouverts d'une chape de béton. Certaines briques trouvées sur les sites de Raban et de Lamirande portent des estampilles permettant d'entrevoir les activités des briqueteries : sur le site de Raban des briques estampillées PD – *Paul Dufourg* ; sur le site de Lamirande des briques estampillées NZ – *N'Zila* -, LM – *Léonce Mélkior*. On peut également observer des tuiles mécaniques provenant de la briqueterie *Martin Frères* de Marseille. L'activité rhumière génère donc des activités économiques annexes. La plupart des machines encore visible sur les sites proviennent d'usines françaises et anglaises. Sur les sites de Bélus, du Syndicat des Petits Planteurs de cannes et Sen Wo Lee, les machines sont américaines (figure 49 à 51). Les témoignages des descendants des rhumiers et les archives montrent également qu'il existe tout un réseau de récupération des machines anciennes, sur les anciennes habitations sucrières mais aussi dans les usines ayant dû fermer face à la concurrence. Les machines de l'usine Glennie ont été démontées et stockées dans un hangar de l'usine du Rorota, la machine à vapeur de l'habitation sucrière La Jamaïque a été transportée à l'usine Saint-Maurice de l'Administration Pénitentiaire de Saint-Laurent-du-Maroni. L'usine Saccharin présente, quant à elle, une particularité dans le choix de sa source d'énergie car elle a opté pour l'énergie hydraulique (figure 52). La retenue d'eau était délimitée par un barrage fait d'un mur de moellons de pierre pris dans du mortier. L'aqueduc est composé d'une série de tuyaux en tôle de fer riveté, accouplés, et posés sur des piliers de briques enduites de mortier. La canalisation a un diamètre de 20 cm et déverse l'eau dans la roue à une hauteur de 4 à 5,5 m. Le moulin à eau est composé d'une grande roue à augets en métal de 8 m de diamètre, installée dans une grande fosse maçonnée. L'arbre de transmission prend appui sur les murs de la fosse. La roue est composée de deux flasques reliées entre elles par une armature métallique composée de 20 rayons (formés de 10 segments) et de 10 groupes de tendeurs étoilés à six branches. L'ensemble est boulonné et riveté. Une série de trois rolles étaient entraînés par le mécanisme démultiplicateur habituel, une série d'engrenages entraînée par une série de courroies.



Figure 50 : La cheminée de l'usine Baduel. Cliché M. Heller, 2001.



Figure 49 : La loco-vapeur de l'usine Baduel. Cliché N. Cazelles, 2009.



Figure 51 : Vue de l'usine Sen Wo Lee. Cliché N. Cazelles, 2013.



Figure 52 : La roue à eau de l'usine Saccharin. Cliché M. Heller, 2001.

Les usines centrales sont, quant à elles, des usines clés en main. La société Fives-Lille a fournis toute l'usine de Lamirande : charpente métallique et machines. Toutefois, on sort de la conception de hangar que l'on retrouve partout ailleurs. L'édifice est un ensemble cohérent de construction mixte (briques et métal) posée sur un soubassement de béton, et édifiée à partir d'une structure de poteaux et de poutres métalliques, avec un remplissage des parois par des panneaux de briques. Ces panneaux présentent trois agencements différents : en maçonnerie pleine pour la base de tous les murs ; une maçonnerie ajourée formant un claustra en quinconce permettant la circulation de l'air dans l'usine ; une maçonnerie ajourée formant des motifs en croix pour la façade nord permettant de laisser passer l'air et la lumière (figure 53-54).

Cette usine parfaitement conservée nous permet d'avoir une vue d'ensemble de l'organisation spatiale et du travail à l'intérieur des bâtiments : c'est un ensemble de 126 m de

long sur 31 m de large qui se développe le long de la route nationale 2. Il est divisé en trois grands ensembles alignés. Le terrain est globalement plat, et le sol béton des bâtiments est à environ 25 cm au-dessus du niveau de la route.

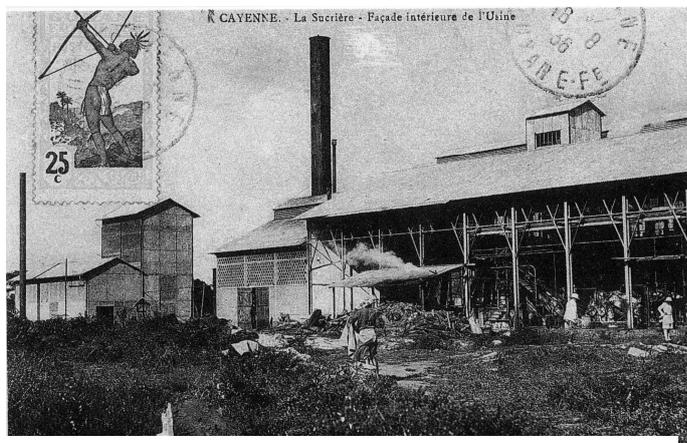


Figure 53 : L'usine Lamirande en 1936. Carte postale, Musée des cultures guyanaises.



Figure 54 : La distillerie de Lamirande. Cliché M.Heller, 2001.

Le bâtiment Sud, servant de sucrerie - le premier construit d'après les éléments historiques - se décompose en deux nefs accolées de 45 m de longueur. La trame des portiques et poteaux intermédiaires est de 3,75 m. La nef Est, développe une impressionnante façade de 11,21 m de haut en bordure de la nationale 2. La partie Ouest se décompose en un hangar ouvert et un atelier aux parois de briques, dont la toiture était surmontée d'un édicule de faîtage. Un semi-plancher occupait les deux tiers de la surface du bâtiment Est. Il supportait les canalisations et les machines de *Wetzell*<sup>195</sup> (centrifugeuses à sucre) situées en hauteur. On y accédait par un escalier métallique à double volée desservant une coursive. Une chaudière et un pont roulant sont situés sous le volume ouvert de la nef Ouest. La machinerie à vapeur (machine à vapeur et moulin de broyage) est placée sous le hangar ouvert. Un tapis roulant permettait d'acheminer directement la bagasse (déchet de la canne à sucre) du moulin de broyage aux chaudières encastrées dans des cubes maçonnées. Des malaxeurs ont été installés dans la partie nord du bâtiment.

<sup>195</sup> Joseph Martial Wetzell est un ingénieur français qui a mis au point un procédé de cristallisation du sucre par cuisson à basse température et par évaporation. Il a ainsi amélioré la qualité et la rentabilité de la production sucrière à l'île de la Réunion dans les années 1830 (Geraud, p.129-132).



Figure 55 : Vue des malaxeurs de Lamirande.  
Cliché M. Heller, 2001.

En bordure de la façade nord, l'imposante cheminée de 26,27 m de haut domine le site. Construite initialement en briques, elle a été consolidée ultérieurement par un chemisage de 10 cm de béton armé d'un treillis soudé. (Des morceaux de ce doublage, tombés des parties supérieures, sont présents au pied de la cheminée). Son état de délabrement est aujourd'hui inquiétant. Le bâtiment central se décompose lui aussi en deux nefs de 5 m de hauteur à l'égout. De la nef Ouest, il ne reste presque rien, et le mur Est de la nef Est, donnant sur la route, accuse un fruit important vers l'intérieur. Une citerne métallique, termine cet ensemble, côté nord. La distillerie, inaugurée en 1929, située au Nord, se décompose également en deux nefs parallèles et une tour. Les nefs basses ont une hauteur de 6,70 m à l'égout, et la tour de 14,43 m. Une chaudière occupe la pièce sud-ouest. Les restes de sa cheminée métallique se trouvent devant la façade Ouest. Des tins de béton, soutenaient des cuves maintenant disparues, le long de la façade Ouest et dans la nef Est. Des structures de semi-planchers métalliques occupent le volume de la tour Sud-Est, et sont accessibles par un escalier métallique. Un bassin maçonné occupe l'angle Sud-Est de ce volume.

L'usine du Rorota a été fournie par les ateliers *Tirlemont* de Belgique pour une grande partie de ses machines. Elle présente une architecture plus modeste : la charpente métallique du bâtiment est renforcée par des piliers de briques.

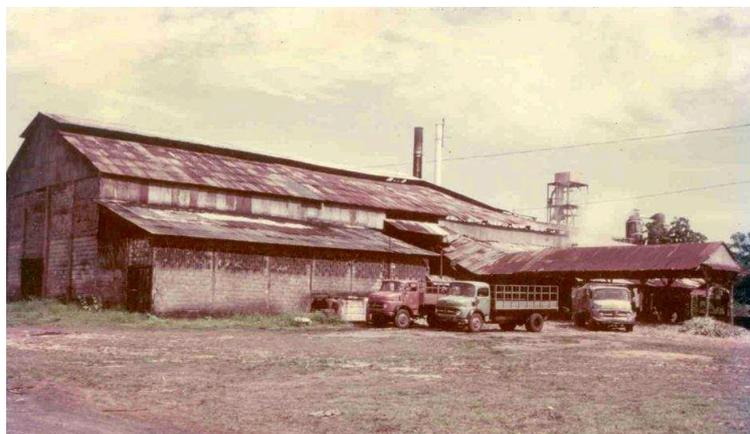


Figure 56 : L'usine du Rorota en 1984. Collection privée J.M. Prévot.

Le remplissage des murs est en maçonnerie de briques sauf les murs gouttereaux qui présentent un essentage de tôles ondulées. Le toit à longs pans est couronné d'un lanterneau sur toute sa longueur. Deux escaliers métalliques droits donnent accès, le premier à une passerelle au-dessus des moulins de broyage, le second au premier étage de la sucrerie. Contre la façade sud-ouest sont appuyés deux appentis. Le premier servait probablement de lieu de stockage des foudres (figure 60) ; la partie haute des murs est un claustra de briques. Le deuxième, était un appentis ouvert, permettant le déchargement des cannes et le nettoyage des bouteilles avant leur conditionnement. Le bâtiment se divise en deux espaces : la sucrerie, à l'est, et la rhumerie à l'ouest. A l'origine, la sucrerie était un bâtiment construit sur deux étages où étaient installées les machines de cuisson, d'évaporation et de cristallisation. Il ne reste que le rez-de-chaussée avec les machines à vapeur (figure 57), et le premier étage qui menace de s'effondrer. On peut toutefois encore y voir les cuiseurs sous vide de *Wetzell* (figure 59).



Figure 58 : La machine à vapeur de l'usine du Rorota. M. Heller, 2001.

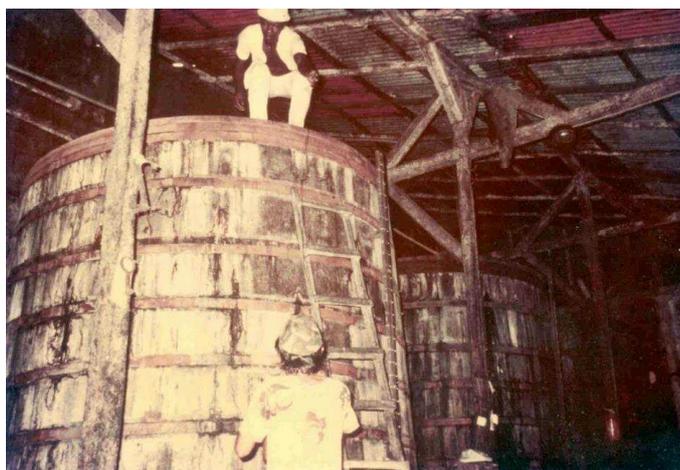


Figure 57 : Les foudres de stockage de l'usine du Rorota en 1984. Collection privée J.M. Prévot.



Figure 59 : Les machines de Wetzell de l'usine du Rorota. M. Heller, 2001.



Figure 60 : L'alambic de l'usine du Rorota. M. Heller, 2001.

Le bon état des machines nous permet de comprendre le processus de production du rhum. Les cannes étaient coupées et récoltées à la main, puis transportées à l'usine par camion. Là, les cannes étaient déchargées dans un hangar ouvert et versées sur un tapis élévateur, conduisant à une séquence de quatre moulins à trois rolles, reliés entre eux par des tapis élévateurs (figure 61, 62, 64). Le premier moulin servait au défibrage des cannes (il est identifiable par la présence de cannelures en chevron sur les rouleaux), les trois autres au pressage et à l'extraction du vesou. Ces derniers étaient équipés d'arroseurs permettant d'imbiber les cannes d'eau (froide, chaude ou de vapeur) entre chaque pressage (trois en tout), pour augmenter le rendement d'extraction du sucre.

Les quatre moulins étaient connectés à une machine à vapeur de marque *Zeyen* (Belgique) par un système de pignons et de roues montés sur une dalle bétonnée ; le mouvement de la machine était régulé par un volant, puis démultiplié et transmis aux moulins. Les chaudières alimentant la machine à vapeur fonctionnait à la bagasse (figure 63). Une passerelle et un pont roulant surmontaient cet ensemble. Sous les rolles des moulins étaient placés des bacs en tôles de fer pour récupérer le vesou et le conduire dans une fosse maçonnée. Une pompe des ateliers *Burton* (Nogent-sur-Oise), actionnée par un moteur à explosion, refoulait le vesou vers les cuves de fermentation.

Une partie de l'énergie de la machine à vapeur était transmise par des courroies et un arbre de distribution vers des machines annexes et vers les deux tapis élévateurs mis en série qui servaient au transport de la bagasse sur un plancher formant le premier étage de la sucrerie. La bagasse redescendait (après séchage ?) par des trémies, débouchant sur deux mécanismes (au minimum) à vis sans fin, puis vers la chaudière pour servir de combustible.

A une des extrémités du bâtiment étaient implantées les cuves de fermentation, six d'entre elles sont rivetées, quatre cuves sont en tôles soudées (donc beaucoup plus modernes) (figure 65). Le vesou y était mis à fermenter pendant 36 heures avant d'être envoyé dans la colonne à distiller. L'alambic est composé de neuf plateaux dans lesquelles le moût des cannes fermenté descendait en s'épuisant en alcool (figure 60). L'alcool était entraîné vers le haut par de la vapeur d'eau produite par la chaudière servant à chauffer la colonne. Un régulateur de vapeur évitait de diluer l'alcool par un débit trop important de vapeur ou de produire une distillation incomplète. L'alcool devait se condenser dans un réfrigérant tubulaire ou à serpentin. La chaleur récupérée au cours du refroidissement servait à chauffer les moûts qui entraient au sommet de la colonne. La chaleur des vinasses (liquide épuisé en alcool qui sortait au bas de la colonne) était récupérée pour chauffer le moût à distiller dans un

récupérateur de chaleur des vinasses. Le rhum était ensuite stocké dans des tanks vitrifiés de la marque *Fruhinshole* (Nancy), où il était réfrigéré en attendant d'être mis en bouteille.

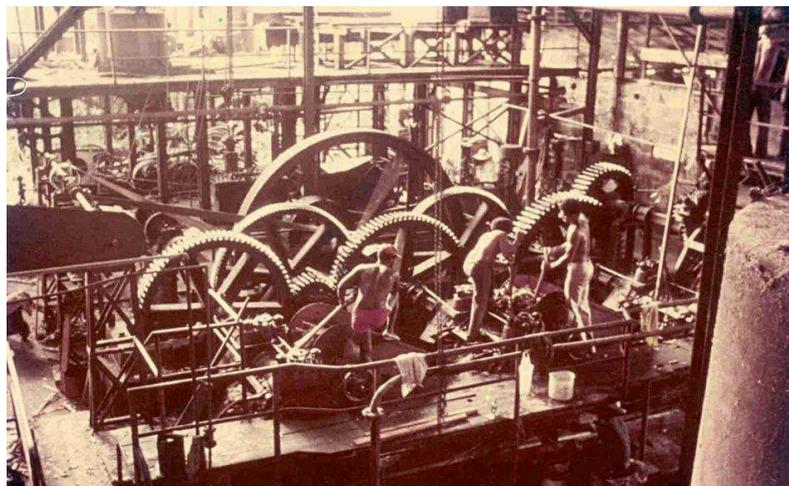


Figure 61 : Le moulin de broyage de l'usine du Rorota. Collection privée, J.M. Prévot, 1984.

Figure 62 : Le tapis roulant de l'usine du Rorota. Collection privée, J.M. Prévot, 1984.

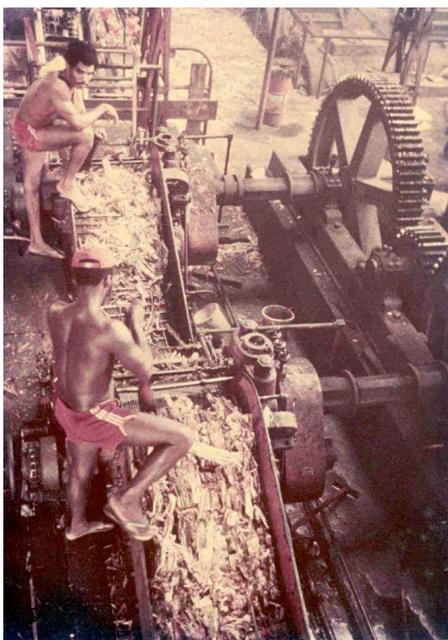


Figure 64 : Détail du broyage des cannes à l'usine du Rorota. Collection privée, J.M. Prévot, 1984.

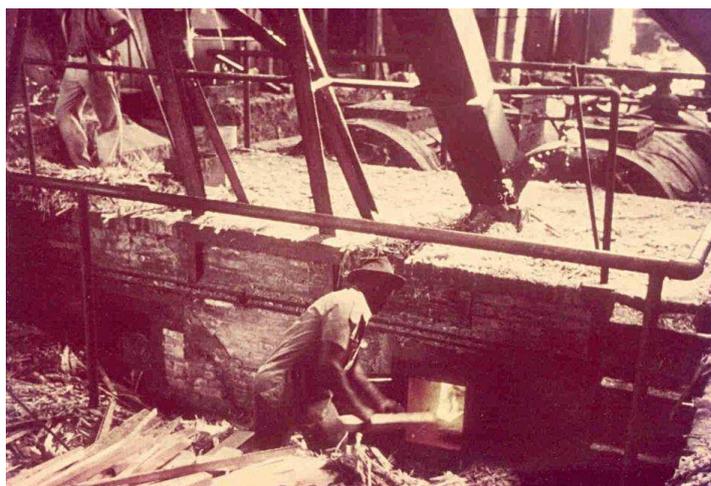


Figure 63 : Les chaudières alimentées en bagasse de l'usine du Rorota. Collection privée, J.M. Prévot, 1984.

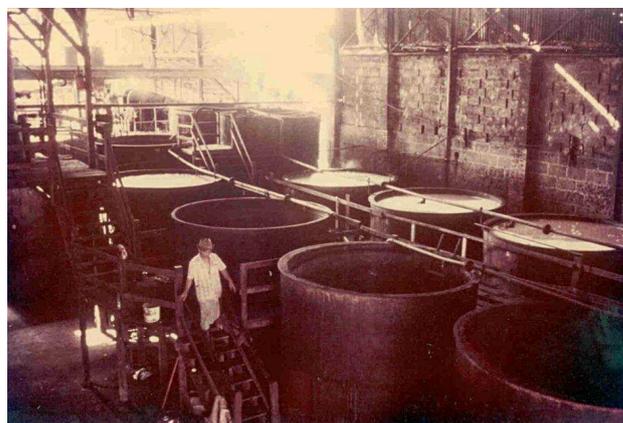


Figure 65 : Les cuves de fermentation de l'usine du Rorota. Collection privée, J.M. Prévot, 1984.

L'organisation spatiale des usines est également fort intéressante car elle démontre une conception paternaliste de l'activité industrielle : les logements des ouvriers ont été installés à proximité des usines (Usines centrales de Lamirande, du Rorota, les distilleries Zéphir, Sen Wo Lee et îlet Portal). Ce sont des barres de logements construites en charpente bois et posées sur pilotis avec une véranda commune sur la façade principale (figures 66 et 68). A l'usine du Rorota, les logements des célibataires ont été installés à proximité de la maison du patron. La maison du contremaître est installée à côté de l'usine. La maison du patron est très intéressante car Georges Prévot a adopté l'architecture traditionnelle des anciennes maisons de maître : une maison à étage, une véranda ouverte sur trois côtés au rez-de-chaussée qui abrite les salles de réception et le bureau, les chambres sont à l'étage (figure 67). Les logements des ouvriers de l'usine de Lamirande ont été entièrement rasés lors de la construction du complexe multisport régional (PROG) (figure 68). La maison du contremaître a été rasée en 2011 à cause de la dangerosité de son état de délabrement. Aucun relevé de cet ensemble de logements n'a été effectué.



Figure 67 : La maison Prévot construite en 1935. Y. Lentin, 1998.



Figure 66 : La maison du gardien de l'usine du Rorota. Y. Lentin, 1998.



Figure 68 : Les maisons des ouvriers de l'usine Lamirande. Y. Lentin, 1981.

L'étude des archives nous permet d'appréhender la construction d'une partie de la société guyanaise d'aujourd'hui. En effet, de nombreuses familles créoles se sont constituées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée d'immigrants métropolitains et antillais venus chercher fortune dans l'or. Le cas de la famille Prévot est exemplaire car c'est dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que Jean-Baptiste et François Prévot, originaires de la région de Bordeaux, arrivent en Guyane<sup>196</sup> pour acheter des placers aurifères. A Roura, sur son placer Laporte, Jean-Baptiste rencontre une engagée indienne, Ernestine Angamal, née à Sivasangué (Indes orientales) vers 1867. Il a avec elle sept enfants naturels qu'il ne reconnaît qu'en 1882 lorsqu'il l'épouse.<sup>197</sup> Jean-Baptiste décède à Cayenne le 31 mars 1892. Le 3 mai 1899, la société *François Prévot et frères* est créée : Elle gère la réunion de sept placers aurifères, dont les sites Espoir, Saint Louis, La République, Avenir, et la crique Bagot (sur la rivière la Comté). Jean-Baptiste étant mort en 1892, nous ignorons ce que le terme de « frères » regroupe : y avait-il d'autres frères ? Est-ce une erreur d'enregistrement de l'acte notarial ? Le plus jeune des fils de Jean-Baptiste, Ernest Auguste, est chercheur d'or sur la Mana, avant de devenir clerc de notaire. Son fils Georges, qui est né à Cayenne en 1901, a fait ses études secondaires au Collège de Cayenne<sup>198</sup>. Son oncle Edouard Fernand construit en 1917 une distillerie sur sa propriété de Cayenne située au PK 3, lieu dit rond-point de Baduel<sup>199</sup>. Georges y est alors employé comme contremaître. Emancipé en 1919, à l'âge de 18 ans, il exerce pleinement la profession d'industriel-distillateur au côté de son demi-frère Gaston. A Baduel, il produit pendant 15 ans un rhum dénommé « *Source de Baduel* ». En 1935, il crée avec son père Ernest Auguste Prévot, notaire, ancien maire de Cayenne, ancien président du conseil général, la sucrerie-distillerie du Rorota. Aujourd'hui, la plupart des membres de la famille Prévot font partie des notables de la Guyane. D'autres pionniers de l'or sont devenus des figures légendaires de la Guyane : Jean Galmot arriva en Guyane au 1906 pour inspecter le placer Elysée de son beau-père. Il fit fortune dans l'or et diversifia rapidement ses activités : bois de rose, balata et rhum. Le 30 novembre 1919 il fut élu député de la Guyane et mis au cœur de son programme le changement de statut de la colonie. Cependant « l'affaire des rhums » précipita sa chute. Au lendemain de la Première Guerre Mondiale il fut accusé d'avoir été un « profiteur de la guerre » : il aurait racheté et stocké tous

---

<sup>196</sup> Leurs parents sont Barthélémi Prévot et Marguerite Antoinette Lannue. Jean-Baptiste est né en 1824.

<sup>197</sup> Jules (Roura, acte n° 30 du 07/10/1867) ; Claire Emilie Laurence (Cayenne, acte n° 89 du 19/06/1869) ; Edouard Fernand (Cayenne, acte n° 126 du 25/09/1871) ; Louis Urbain Gaston (Cayenne, acte n° 146 du 24/09/1873) ; Virginie Jeanne (Cayenne, n° 52 du 17/04/1876) ; Henry Charles (Cayenne, n° 142 du 12/10/1878) ; Ernest Auguste (Cayenne, n° 69 du 05/05/1881).

<sup>198</sup> Aujourd'hui, le collège Eugène-Nonnon.

<sup>199</sup> BOG 1917, p.251-252, n° 171.

les tonneaux de rhums des Antilles et de la Guyane pour pouvoir les reverser sur le marché à un moment où la demande avait flambé, amassant ainsi de généreux bénéfices. Sa culpabilité ne fut jamais prouvée, mais les procès intentés le ruinèrent ; ne pouvant plus rembourser ses créances, il fut emprisonné. A sa libération il revint en Guyane, financé par Stavisky, pour se présenter à la députation. Le 6 août 1928 il fut empoisonné, provoquant un raz-de-marée de violence à Cayenne. Sa statue orne aujourd'hui un rond-point de Cayenne.

L'activité rhumière est donc dès le départ liée à l'activité aurifère : les distilleries étaient souvent des activités secondaires. Sur l'îlet Portal les vestiges de la distillerie n'occupe qu'un quart du site industriel consacré à l'activité de scierie. D'ailleurs, les consommateurs venaient chercher le rhum au seau comme à la plupart des usines. A Régina, les vestiges de la distillerie Bélus présentent des machines de petites tailles. Son rhum n'était produit que pour la consommation des habitants du bourg qui à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle compte plus de 6000 personnes.

En 1903, la commune de Rémire a accueilli 500 immigrants martiniquais ayant fui l'éruption de la montagne Pelé. Ils ont fondé la commune de Montjoly et se sont dotés d'une distillerie, le Moulin à vent, dirigée par le Syndicat des Petits Planteurs de cannes. La population chinoise, fortement présente aujourd'hui dans la société guyanaise, s'installe également au début du XX<sup>e</sup> siècle : M. Chong Sit fonde la rhumerie Sen Wo Lee dans les années 1910. Il semblerait qu'il soit venu des Etats-Unis, peut-être avec les vagues migratoires ayant participé à la construction des chemins de fer. Il est intéressant de souligner qu'une grande partie de la main d'œuvre employée dans cette usine était constituée de bagnards d'origine annamite. L'administration pénitentiaire crée en 1887 le statut de relégué. Les relégués sont des multirécidivistes condamnés à l'exil dans la colonie de Guyane. Contrairement aux transportés, ce sont des hommes libres dans la colonie. La Commune Pénitentiaire du Maroni est chargée de donner à ces exilés une concession à travailler. De plus, certains condamnés sont mis au service des habitants, fournissant ainsi aux sucriers et aux rhumiers une main-d'œuvre très bon marché. L'arrêté du 18 juin 1882<sup>200</sup> règle les formalités quant à l'engagement de ces condamnés sur les habitations, et donc sur les habitations sucrières.<sup>201</sup> Ce sont surtout les gros propriétaires qui bénéficient de cette main-d'œuvre. Ils peuvent offrir le gîte et le couvert et assurer une surveillance des faits et gestes des bagnards. Ainsi, à l'îlet Portal, une geôle est construite sous la maison de maître. De nombreux bagnards sont employés dans les rhumeries. A l'usine du Rorota, à Rémire, une

---

<sup>200</sup> BOG, 1882, n°108, p.111, A.D., Guyane.

<sup>201</sup> Cf annexe

quarantaine de bagnards proviennent du camp de Montjoly.<sup>202</sup> Leurs logements étaient situés à l'écart des autres, derrière l'usine. Ils ont probablement été rasés après la fermeture définitive du bagne en 1953.

Les rhumiers bénéficient aussi d'une main d'œuvre engagée. Le 7 janvier 1882, une enquête est ouverte pour examiner la situation des immigrants sur l'Ilet Portal (commune de Saint-Laurent-du-Maroni).<sup>203</sup> Un article de l'Echo de la Guyane rapporte les conclusions de l'enquête : les Indiens engagés sur l'îlet font l'objet de séquestration et de mauvais traitements.<sup>204</sup> On peut supposer que la gêle sous la maison de maître ne servait pas qu'aux bagnards. De 1864 à 1877, 6 638 Indiens débarquent sur le sol guyanais. Au total, de 1849 à 1877, la Guyane reçoit 11 244 travailleurs immigrés : 248 Madériens, 1 828 Africains, 8 472 Indiens, 156 Chinois et 540 Annamites (Mam Lam Fouck, 1987 : 80). En 1873, la population immigrée représente un quart de la population totale. Cependant, rapidement, les rhumiers préférèrent faire appel à de la main-d'œuvre immigrée venus des îles de la Caraïbe, et notamment de Sainte-Lucie ou de Haïti, main d'œuvre beaucoup plus habituée au travail de la canne. Encore aujourd'hui, la dernière rhumerie de Guyane, la Société les Rhums Saint-Maurice, à Saint-Laurent du Maroni, emploie des ouvriers d'origine haïtienne, ne trouvant pas, sur place, des ouvriers qualifiés dans le travail de la canne à sucre.<sup>205</sup>

L'analyse des sources montre que l'industrie du rhum était confrontée à un problème de débouchés : 90 % de la production guyanaise était vendue exclusivement à la Métropole. Or, le marché national était déjà saturé par les offres des rhums antillais et réunionnais. Pour endiguer cette surproduction de rhum l'Etat promulgua le 8 juillet 1919 un décret visant à interdire l'importation des sucres, des mélasses et des alcools étrangers dans les colonies. La Guyane fut contrainte de cesser ses exportations de 1921 à 1923, son marché local consommant toute sa production. La chute régulière des cours du rhum conduisit de nombreux planteurs guyanais à cesser la culture de la canne à sucre. La loi du 31 juillet 1922 dotait chaque colonie productrice de sucre d'un contingent d'alcool pur exportable. On accorda à la Guyane la plus petite part : son marché n'étant économiquement pas rentable par rapport aux Antilles et à la Réunion qui ont su attirer et développer des usines centrales dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. De 1923 à 1929, le contingent attribué à la colonie de la Guyane passa de 150 à 850 hectolitres. Cependant, sa part au sein de la production totale des

---

<sup>202</sup> M. J-M. Prévot a situé ce camp de Montjoly sous l'actuel restaurant la Baie des Iles.

<sup>203</sup> Les frères Bar acquirent une concession sur l'Ilet Portal en 1885 pour l'exploitation forestière et des cultures vivrières. Une distillerie fut installée sur le site, probablement au tout début du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>204</sup> A.D., Guyane, BOG, 1882, n°15, p.19.

<sup>205</sup> La rhumerie a été créée en 1981 par Jean-Pierre Prévot et E. Amirault. Elle est aujourd'hui dirigée par Ernest et Jean-Marie Prévot.

colonies diminua : elle passa de 0,94 % à 0,42 % (Mam Lam Fouck, 1987 : 147). Le faible contingent d'alcool contraignit les planteurs en 1923 à laisser sur pied 6 000 tonnes de cannes, et à stocker 1 840 hectolitres de rhum : l'usine de Lamirande ne fonctionnait qu'à 10% de ses capacités. En 1934, à force de revendications et par l'intermédiaire de son député Gaston Monnerville, la Guyane obtint un contingent de 2 500 hectolitres. Cette mesure arriva cependant trop tard ; acculés à la dette, nombre de petits planteurs se sont reconvertis dans la culture de la banane.

Années	Prix (en frs)
1919	161
1920	407
1924	850
1929	1 000
1930	600

Années	Production de sucre (en tonne)
1940	197
1941	498
1942	240
1943	92
1944	Fin de la production.

L'usine Lamirande est alors incitée, par des mesures fiscales, à produire plutôt du sucre et à diminuer sa production de rhum. Toutefois, cette relance de la production de sucre, qui réussit à couvrir l'ensemble des besoins de la population locale en 1941, n'est que de courte durée car ce secteur était lui aussi en surproduction mondiale et soumis à des contingentements. En 1944, la Guyane perdit son quota de sucre et cesse définitivement sa production.

L'analyse du Journal et du Bulletin Officiel de la Guyane est très révélateur de cet état de l'économie sucrière et rhumière du début du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, on constate que la durée de vie des distilleries est assez courte : de nombreuses distilleries sont mentionnées anciennes ou ont disparu de la carte IGN de 1951. L'usine du Syndicat des Petits Planteurs de cannes, fondée en 1922 par Léonce Melkior, rachetée par le Syndicat en 1936, puis par la société Voluménie, Champlain et Cécilon en 1945 n'existe plus sur la carte de 1951. Les usines changent souvent et rapidement de propriétaires. L'usine Saint-Maurice, fondée par l'Administration Pénitentiaire, passe rapidement la gestion de l'usine à la commune en 1888. Mais cette dernière n'arrive pas à faire face aux retards de livraison des nouvelles machines ou des pièces détachées, au manque de motivation d'une main d'œuvre contrainte (les bagnards) et à la concurrence locale. L'usine cesse sa production car son appareil à distiller tombe en panne en 1948. Entre 1945 et 1950 un grand nombre de distillerie ferme. En 1945

les usines centrales cessent de produire du sucre. En 1989 la dernière usine de l'île de Cayenne ferme, l'usine du Rorota. Depuis cette date, il ne reste plus qu'une seule rhumerie en activité à Saint-Laurent-du-Maroni, la distillerie les Rhums Saint-Maurice ouverte en 1986.



Figure 70 : L'usine Saint-Maurice en 2012. D. Béreau.



Figure 69 : La machine à vapeur de l'usine Saint-Maurice. G. Lemaire, 2001.

Plusieurs causes peuvent expliquer la disparition rapide des usines du paysage de la Guyane : une durée d'activité courte, la vivacité de la nature qui a rapidement repris ses droits, une architecture simple qui n'a pas pu résister aux contraintes climatiques. Les nombreuses vagues migratoires qui ont constitué la société guyanaise du XX<sup>e</sup> siècle ont probablement aussi participé à l'effacement des mémoires. L'usine du Rorota, qui a fermé en 1989, qui se situe à 2 m du bord de la route des plages, l'une des routes les plus fréquentées, n'est pas visible et peu de personnes en connaissent son existence ; le moulin à vent de 8 m de haut trônant au sommet d'une des collines de Montjoly n'est pas connu de la population locale.

## 7 Conclusion

### 7.1 L'apport de l'archéologie coloniale à la connaissance de l'histoire de la Guyane

L'archéologie coloniale est donc très récente en Guyane, tout comme la recherche historique d'ailleurs. L'Université des Antilles-Guyane peine à attirer des étudiants dans les modules d'histoire et les archéologues, attachés à la période coloniale, se comptent sur les doigts d'une main. L'historiographie nous montre le retard pris par les Antilles et la Guyane dans la conservation de leurs archives et la recherche des vestiges de leur passé. Retard, sûrement lié, aux difficultés qu'ont rencontré les chercheurs métropolitains à imposer l'archéologie moderne et contemporaine. Si ce champ disciplinaire s'est vraiment développé dans les années 1970, il a fallu attendre la mise en place et le développement de l'archéologie préventive pour que l'on prenne pleinement conscience que l'archéologie, quelle que soit la période envisagée, permet « *de comprendre l'histoire, de nous situer dans l'histoire, et d'en tirer des leçons pour l'avenir* » (Demoule, 2012 : 297). Retard, lié également, au souvenir « douloureux » (pour les uns) et « honteux » (pour les autres) d'une colonisation esclavagiste. Bien qu'il y ait, dès les années 80, quelques chantiers de fouille, quelques historiens attachés à retracer cette période de l'histoire, il a fallu une loi mémorielle, en 2001, pour que l'on dépasse les préjugés et que l'on s'attaque vraiment à l'étude des archives et à la découverte des vestiges. Bien que cette loi soit contestable de par sa nature, il est indéniable qu'elle a servi de moteur à la recherche historique et archéologique. En tout cas, elle a permis aux chercheurs, isolés jusque là, de faire reconnaître leur champ disciplinaire comme une discipline à part entière. Retard, enfin lié, à la nature même de la Guyane, la forêt amazonienne. Les contraintes climatiques et pédologiques qui ont pesé, de tout temps, dans la conquête du territoire, effacent, en moins de cinq ans, les traces du passé. Peu de gens savent qu'à un mètre de la route des plages, au carrefour avec la route du rorota, il y a une distillerie, avec toutes ses machineries. Or, elle n'a fermé qu'en 1989. A vingt mètres de la route de Montjoly, à côté de la mairie et de RFO, trône le moulin à vent des Jésuites mesurant 8 m de haut et 4 m de diamètre. Chaque jour, des milliers de personnes passent devant, pourtant, peu de personnes l'ont déjà vu.

Cependant, les travaux menés par Yannick Le Roux, depuis les années 1980, ont permis d'impulser des programmes de recherche sur l'archéologie coloniale. Il faut souligner les nombreux travaux universitaires dirigés par Réginald Auger qui ont permis à la Guyane de devenir une référence en matière d'archéologie coloniale pour la France. L'archéologie

programmée est très dynamique en Guyane et a montré toute l'importance de l'archéologie à la compréhension de la période coloniale.

Les travaux archéologiques montrent que la plupart des habitations suivent des schémas d'organisation spatiale qui ont été repris et ont été modélisés par les traités : la maison de maître est en situation dominante ; chaque bâtiment est installé pour être vu, contrôlé, mais également implanté selon sa fonction. On constate que les usines centrales du début du XX<sup>e</sup> siècle reprennent certains de ces principes en construisant les logements des ouvriers à l'intérieur de l'espace de l'usine. Georges Prévot construit même sa maison sur le modèle des anciennes maisons de maître. Cependant, les fouilles ont révélé des stratégies de construction visant à s'adapter au milieu amazonien : les colons choisissaient des sites sur lesquels ils pouvaient facilement exploiter la cuirasse ferrallitique et le grison. Certains bâtiments sont même encastrés dans la roche pour mieux s'extraire de l'humidité. Si certaines architectures se sont perpétuées dans le temps, maison créole, four à manioc, d'autres sont en décalage avec les prescriptions données par les sources testimoniales. A Loyola, l'indigoterie ne possède que deux bassins ; la purgerie a été installée à plus de 500 m de la sucrerie, mais à côté de la maison de maître (probablement pour mieux surveiller ce produit avant sa vente). Si toutes les distilleries adoptent la machine à vapeur, Saccharin se dote d'une roue à aubes. Certains bâtiments ont même servi de support à des messages politiques, comme sur le moulin à vent des Jésuites. On découvre, grâce aux fouilles archéologiques, la résistance des pères jésuites à l'ordonnance d'expulsion de la colonie à travers la destruction volontaire de leur sucrerie.

Les matériaux de construction et le mobilier permettent de retracer les échanges commerciaux, à l'échelle locale, caribéenne, nationale et internationale. On constate qu'à la fin XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle les échanges sont nombreux avec les Etats-Unis. Chaque site s'est révélé différent par l'adoption d'architecture particulière, du monumental (comme à Loyola) aux structures les plus simples (pour les distilleries). Si par les sources testimoniales et les enquêtes orales on sait que des bagnards étaient attribués aux propriétaires des distilleries, l'archéologie nous révèle leurs conditions de vie, logés dans des geôles, sous la maison du patron.

Les fouilles de la sucrerie de Loyola ont montré que l'on pouvait parfois avoir de véritables stratigraphies et comprendre les états successifs d'occupation. Cependant, certaines structures sont beaucoup plus difficiles à cerner car construites à l'époque en matériaux périssables : les moulins à bêtes, les cases d'esclaves. Seuls les trous de poteau peuvent être des indices mais leur détection nécessite des décapages de grandes surfaces très difficiles à faire en grande forêt, ou avec les moyens financiers des fouilles programmées. L'analyse du

mobilier laisse entrevoir des interactions culturelles importantes : les céramiques locales à vernis plombifère, les pipes d'esclaves, les watarakans. Il est indéniable que pour survivre les colons n'avaient pas d'autres choix que de commercer avec les Amérindiens et de former leurs esclaves à plusieurs savoir-faire. On constate également, qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la Guyane embrasse la Révolution Industrielle, mais loin de tout, elle doit ensuite s'adapter, réparer, revoir à la baisse ses ambitions, tel que nous le montre le deuxième tunnel de chauffe inachevé de la sucrerie de La Garonne. Les fouilles ont montré également les luttes menées par l'homme contre l'environnement, en drainant, en étanchéifiant, en adaptant les constructions à l'environnement. Les mêmes constats ont été révélés par les fouilles menées par Marques dans l'estuaire amazonien. Toutefois, alors que les colons brésiliens s'orientent très rapidement dans la fabrication de l'eau-de-vie de cannes, il faut attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour que la fabrication du sucre soit abandonnée pour être remplacée par la production de rhum en Guyane.

## 7.2 L'archéologie au service du « besoin d'histoire »

Les découvertes archéologiques et les dernières études historiques montrent donc la difficulté permanente à fabriquer du sucre en Guyane. Pourtant, en 2009, un projet de relance de l'activité sucrière en Guyane avait été soumis au gouvernement, il a été abandonné. Le mythe du sucre guyanais est donc encore résistant. Début février, Didier Béreau a été confronté à des tentatives de récupération politique de son livre, *Les Rhums Saint-Maurice*, auquel j'ai collaboré. Il a dû annuler une présentation car la manipulation politique était trop forte. En 2004, Jean Moomou, premier doctorant d'histoire issu de la communauté Boni<sup>206</sup>, a dû affirmer haut et fort que son point de vue était celui d'un historien et qu'il se refusait à participer à la récupération politique de ses recherches. Il est aujourd'hui maître de conférences à l'UAG en Martinique et intervient dans les universités au Canada. Il existe donc dans la société guyanaise, un « besoin d'histoire », « un besoin de connaissance du passé qui apparaît comme une des conditions de « la maîtrise du présent » (Bégot, 2011 : 28). En 2007, le parti indépendantiste de la Guyane a fait de l'habitation Vidal un lieu de commémoration de l'abolition de l'esclavage en plantant un arbre pour la liberté. En 2008, le Conseil Régional a fait ériger sur le rond point Vidal une statue « les Marrons de la liberté »<sup>207</sup>. En 2009 le rond point a été débaptisé pour devenir le rond point Adélaïde Tablon, une habitante de Roura qui

---

<sup>206</sup> Les Bonis vivent le long du fleuve Maroni, frontière avec le Surinam. Ils sont les descendants des noirs marrons des plantations de la colonie hollandaise du Surinam.

<sup>207</sup> Œuvre réalisé par l'artiste guyanais Lobie Cognac.

en 1892 s'est distinguée dans la lutte contre le pouvoir colonial. Cet acte a fait l'objet d'une polémique car si Jean Vidal était un esclavagiste convaincu, son fils, Félix Vidal de Lingendes était un ami personnel de Victor Schoelcher et a été un militant très actif pour l'abolition de l'esclavage. Par ailleurs, Adélaïde Tablon n'est pas une figure de la lutte contre l'esclavage mais contre le colonialisme. En 2001, une polémique naît autour du nom de l'aéroport Rochambeau, dont le nom est associé à un esclavagiste de l'île d'Haïti qui « *donnait des nègres en pâture à ses chiens* ». Or, ce nom a été donné en hommage à son père, le maréchal Jean Baptiste Donation De Vimeur, comte de Rochambeau, qui en 1782 s'est illustré au côté du général La Fayette dans la guerre d'indépendance des Etats Unis. En effet, l'aéroport a été construit pendant la Seconde Guerre Mondiale par les Américains qui ont vu dans ce nom un remerciement à la France. La méconnaissance de l'histoire, ou sa non maîtrise, ouvre les portes à la manipulation politique de l'histoire. La recherche en histoire de la Guyane est aujourd'hui plus que nécessaire pour aider à la « maîtrise du présent ». Or, et le guide de la recherche publié par Danielle Bégot le montre clairement, les chapitres consacrés à la Guyane tiennent en deux contributions sur les vingt que compte l'ouvrage, celle de Serge Mam Lam Fouck, professeur d'histoire contemporaine à l'UAG<sup>208</sup> et François Regourd, maître de conférence d'histoire moderne à l'Université Paris-Ouest-Nanterre<sup>209</sup>. On peut souligner aussi que la carte proposée au tome 2 p.934 ne représente que les Antilles françaises et ignore la Guyane. D'autres événements ont souligné le besoin de se remémorer le passé. La mairie de Matoury a été pionnière dans les événements de commémoration de l'abolition de l'esclavage. En 1998, elle a mis en place la Biennale du Marronnage qui a lieu depuis chaque année. Pendant la semaine correspondante à la fête patronale, divers événements culturels, expositions, conférences, théâtres, musique... se déroulent sur le thème du marronnage. En 2008, un comité a été créé pour la mise en valeur de l'ancien village de Guisambourg sur l'Approuague. Un mayouri<sup>210</sup> a été organisé mais n'a jamais été renouvelé, probablement à cause des difficultés d'accès au village (1h de pirogue de Régina) et de son état de dégradation avancée, totalement ennoyé dans la pinotière. Il ne reste aujourd'hui aucun bâtiment debout. En 2011, la mairie de Cayenne a inauguré un monument commémorant l'abolition de l'esclavage en bord de mer, au bout de l'avenue Jubelin. Cette œuvre est une reproduction des Chaînes brisées exposées à Nantes. Cette inauguration est passée quasiment inaperçue et beaucoup de Guyanais l'ont découverte par hasard. On peut expliquer le faible

---

<sup>208</sup> Serge Mam Lam Fouck, La Guyane française, T2 p. 729.

<sup>209</sup> François Regourd, Guyane et Antilles françaises, XVIIe-XVIIIe siècle, Histoire des sciences et des savoirs, T2 p.871.

<sup>210</sup> Pratique collective d'entraide, surtout pour les nettoyages de parcelles agricoles.

engouement pour le passé colonial par le fait que les populations créoles redoutent la forêt et les sites esclavagistes. Pour les Journées de la Science en 2012, une visite gratuite de l'habitation La Garonne avait été organisée pour les habitants de Régina. Sur les trente personnes inscrites, seule la moitié est venue et majoritairement des métropolitains. Parmi les six Réginalais présents, il y avait un papa Saramaka<sup>211</sup> et ses deux enfants, un petit Créole, un petit Brésilien, et l'ancienne institutrice Créole du village de Guisambourg âgée de plus de 80 ans. Cette dernière, nous a dit, en rigolant, que personne d'autre ne viendrait car « *là-bas, c'est maudit* ». De même, pour de nombreux Créoles, le site de Loyola est « *piailé* », maudit. Ce sentiment est renforcé par le fait, qu'autour et dans les vestiges, une forêt de bois diable a poussé<sup>212</sup>. De nombreuses légendes peuplent la forêt d'êtres maléfiques : le *baklou*, le *maskilili*, qui vous attirent et vendent votre âme au Diable. Une des légendes les plus célèbres est la légende de Vidal, *Baka la main*, qui donnait des enfants esclaves au Diable pour assurer sa richesse.

### 7.3 L'archéologie au service de la société de demain

Quel peut donc être l'appropriation par la population locale des recherches et des vestiges archéologiques ?

Cela pose le problème de la définition de la notion de Patrimoine. Cette notion est née au cours de la Révolution Française et a connu de multiples définitions<sup>213</sup>. En 1794, l'Abbé Grégoire déclare que les monuments « *doivent être protégés en vertu de l'idée que les hommes ne sont que les dépositaires d'un bien dont la grande famille a le droit de [...] demander des comptes* ». En 1830, l'Etat prend désormais en charge la protection et la restauration des monuments historiques au nom de la mémoire nationale. Le ministère des Affaires Culturelles est créé en 1959, et en 1978, la Direction du Patrimoine est chargée d'inventorier, de protéger, de faire connaître le patrimoine archéologique, architectural, ethnographique et les richesses artistiques de la France. Aujourd'hui, on peut définir la notion de Patrimoine comme étant « *un héritage qui tisse un lien entre les générations passées, présentes et futures, facteur d'identité d'un pays, d'une région, d'une communauté, d'un individu. La notion de Patrimoine s'étend donc à de nombreux domaines, le bâti, le mobilier, l'archéologie, l'ethnographie, les écrits, la littérature, la photo, le cinéma, la gastronomie, la*

---

<sup>211</sup> Les Saramakas sont arrivés sur la commune de Régina à la fin du XIXe siècle pour servir de piroguiers pour les orpailleurs. Ils viennent du fleuve Maroni et sont les descendants des noirs marrons des plantations du Surinam.

<sup>212</sup> Le bois diable est un *Hura crepitans* qui est une espèce d'arbre vénéneux de la famille des Euphorbiacées.

<sup>213</sup> Document pdf la notion de patrimoine in [www.saint-quentin-en-yvelines.fr/patrimoine](http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/patrimoine), 2012

*nature, les paysages... ».<sup>214</sup> Pour le gouvernement, la loi Taubira permet de montrer « qu'au-delà de l'abolition, c'est aujourd'hui l'ensemble de la mémoire de l'esclavage longtemps refoulée qui doit entrer dans notre histoire : une mémoire qui doit être véritablement partagée »<sup>215</sup>. La diffusion auprès du grand public est donc indispensable pour faire du passé colonial un patrimoine commun aux populations locales et métropolitaines.*

Depuis 2001, des actions, de plus en plus nombreuses, ont permis l'insertion des faits historiques relatifs à la colonisation de l'Amérique et à l'esclavage dans les programmes scolaires et la diffusion de la connaissance. Depuis 2005, des prix sont décernés à des étudiants ou des chercheurs : comme le Prix des droits de l'Homme - René Cassin - qui, outre les contributions autour du thème choisi annuellement, peut également récompenser d'autres actions réalisées dans les établissements<sup>216</sup> ; un prix annuel dédié à une thèse sur l'esclavage ou ses abolitions, offrant ainsi la possibilité de publier et de faire connaître les meilleurs travaux de recherche. Pourtant, en Guyane, selon Serge Mam Lam Fouck, c'est avant tout « *la conquête du territoire et l'adaptation de l'homme aux contraintes naturelles [qui] demeurent un « élément constitutif de l'évolution des sociétés guyanaises »* (Bégot, 2011 : 26). L'affirmation de l'histoire coloniale comme moyen de connaissance du passé est donc très difficile. L'enseignement de l'histoire locale est quasi inexistant. Il faut souligner ici le travail remarquable de Jacqueline Zonzon qui publie déjà en 1996, avec Gérard Prost, le premier manuel scolaire d'histoire et de géographie locale à destination des primaires. Cet ouvrage est malheureusement aujourd'hui épuisé ou très difficile d'accès pour les enseignants. Rattachée aux Archives Départementales pour le suivi des affaires scolaires, Jacqueline Zonzon a publié de nombreux documents pédagogiques comme *La Guyane, une colonie esclavagiste, du XVII<sup>e</sup> siècle à 1848*<sup>217</sup>. Elle guide les enseignants et accueille les scolaires au sein des archives pour les aider à réaliser des travaux de recherche. Présidente de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie de la Guyane (APHGG) et membre de l'Association des Amis des Archives de Guyane (SAAG), elle est l'instigatrice des deux colloques sur Histoire et Mémoire de la Guyane, dont les actes du dernier colloque (2010) a reçu le prix LITTÉRAIRE FETKANN 2012<sup>218</sup>. Cependant, la diffusion auprès des scolaires reste très insuffisante car, si depuis les instructions officielles du 24 février 2000 du ministère de l'Education Nationale, quelques faits de l'expansion coloniale sont introduits dans les programmes scolaires du

<sup>214</sup> Document pdf la notion de patrimoine in [www.saint-quentin-en-yvelines.fr/patrimoine](http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/patrimoine), 2012.

<sup>215</sup> Jacques Chirac, président de la République.

<sup>216</sup> Note de service n° 2005-053 du 7 avril 2005 publiée au B.O. n° 16 du 21 avril 2005.

<sup>217</sup> [texte imprimé] : en hommage à Gérard Prost... / Gérard Prost, Jacqueline Zonzon / [Cayenne] : Centre départemental de documentation pédagogique de la Guyane, 2002

<sup>218</sup> « MÉMOIRE DES PAYS DU SUD / MÉMOIRE DE L'HUMANITÉ » 9<sup>ème</sup> édition option recherche.

Secondaire, l'histoire de l'Outre-Mer est absente. Il faut attendre 2012 pour que les éditions Hatier Internationale organisent un comité d'une quarantaine d'enseignants pour réaliser le premier manuel scolaire à destination des collégiens<sup>219</sup>. Divisé en quatre niveaux, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, il propose des thèmes traités sous trois angles, celui de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, permettant aux élèves d'analyser des similitudes, des oppositions ou des cas particuliers. J'ai réalisé la double page sur l'habitation Loyola pour le niveau 5<sup>ème</sup>. Toutefois, la diffusion de ce manuel reste à la discrétion de l'enseignant qui choisit, ou non, de l'utiliser. Par ailleurs, de plus en plus d'enseignants créent des classes patrimoines pour inviter les élèves à réfléchir sur leur patrimoine historique, artistique et archéologique. J'ai mis en place pour mes classes de 4<sup>ème</sup> un programme de découverte du patrimoine de la Guyane : le cours sur l'histoire de la colonisation de la Guyane est complété par des visites commentées de l'habitation Loyola, de Cayenne dans ses limites du XVII<sup>e</sup> siècle et du musée départemental ; une visite de trois jours dans la commune reculée de Régina permet de découvrir la fabrication artisanale du chocolat<sup>220</sup>, l'éco-musée<sup>221</sup>, l'habitation La Garonne<sup>222</sup> et l'inselberg de la savane Virginie<sup>223</sup> ; à l'issue de ce séjour, les élèves montent une exposition pour leurs camarades. En 2011, les élèves ont réalisé une exposition pour le centre culturel de la commune de Rémire-Montjoly, ouverte au public pendant plus d'un mois. Souvent, les élèves ramènent leurs parents sur les sites que nous avons visités ensemble. Les Journées Européennes du Patrimoine drainent de plus en plus de monde, certes une majorité de métropolitains, mais de plus en plus de Créoles. Une ou deux fois par an, mon association, ainsi que l'APPAAG, reçoivent des demandes de visite des sites archéologiques situés dans et autour de l'île de Cayenne. Dans ces petits groupes, les Créoles y sont plus nombreux et les réactions très positives. On sent une volonté d'avoir une vision historique, sans préjugés. Peu de personne, au final, mélange l'histoire de la Guyane avec celle des Antilles ou d'Haïti. Et il m'est arrivé, d'entendre des Créoles corrigeaient les propos de leurs congénères, trop politiques, mélangeant les réalités. Au colloque du Quai Branly, des Antillais sont venus discutés avec moi et m'ont fait part de leur plaisir d'entendre des conférences sans

---

<sup>219</sup> Hatier International, mai 2012.

<sup>220</sup> Cet atelier artisanal est dirigé par Olivier Dumett qui a reçu l'autorisation de l'ONF de récolter les cacaos présents sur les anciennes habitations de l'Approuague et de la Courouaï. Il utilise une technique traditionnelle de fabrication du chocolat.

<sup>221</sup> EMAK : éco-musée de l'Approuague-Kaw retrace la vie de la commune de l'occupation amérindienne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les salles de l'étage sont des restitutions d'une chambre, d'un atelier de fabrication du couac et d'une épicerie du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>222</sup> Cette habitation fait l'objet d'une fouille archéologique depuis 2010 sous ma direction.

<sup>223</sup> Un inselberg est un relief (colline ou un petit massif) isolé qui domine significativement une plaine ou un plateau subhorizontal. En Amazonie, il domine la canopée. C'est un relief résiduel rocheux, escarpé.

connotation politique, avec simplement des faits historiques et archéologiques. Il est donc nécessaire de multiplier les actions auprès du grand public, de multiplier les expositions sur la thématique de l'archéologie coloniale. Les expositions Les Jésuites en Guyane<sup>224</sup>, Les Habitations à Rémire<sup>225</sup>, Penser l'Histoire à travers l'archéologie<sup>226</sup> ont eu un énorme succès. Cependant, il n'existe pas actuellement de musée dédié au patrimoine colonial de la Guyane. Le musée régional des Cultures guyanaises n'a pas de salle permanente, les collections sont présentées par rotation. Le musée départemental Franconie consacre une salle à la période coloniale ; l'éco-musée de Régina-Kaw présente l'histoire de la commune de la période amérindienne à la ruée vers l'or à travers deux salles. Il faut souligner qu'en France métropolitaine les musées qui consacrent des départements à cette période de l'histoire sont très peu nombreux. Les musées de Bordeaux et le Mémorial de Nantes sont les seuls à souligner l'importance pour la France de cette période de l'histoire. En juin 2010, le Musée National de l'Archéologie de Saint-Germain-en-laye a présenté pour la première fois une exposition sur les civilisations amérindiennes de Guyane. On peut maintenant espérer, une exposition sur le passé colonial de la Guyane, voir une exposition retraçant tous les peuples qui ont fait et qui font la Guyane d'aujourd'hui. On entend souvent la question : « mais qui est guyanais ? ». Une chanson populaire, la Mulâtresse, dit : *Pa gadé so lapo, a so tchè ka konté ; pa sasé so rasin, Y gannyen tro bokou ; tout koulèr mélanjé, tout disan ka kontré* – ne regardez pas sa peau, c'est son cœur qui compte ; ne cherchez pas ses racines, il y en a trop ; toutes les couleurs sont mélangées, tous les sangs s'y sont rencontrés.

---

<sup>224</sup> Centre Pagaret, 2008, Rémire-Montjoly.

<sup>225</sup> Centre Pagaret, 2012, Rémire-Montjoly.

<sup>226</sup> Musée des Cultures Guyanaises, 2011, Cayenne.

## **8 Table des figures :**

Figure 1 : Un paysage de pinotière en terre basse (Courouaï). Cliché N. Cazelles, 2009.....	83
Figure 2 : Maquette du polder macaye. Cliché Y. Le Roux, 2004.....	84
Figure 3 : Berge du criquot taillée de la main de l'homme. La Garonne, cliché N. Cazelles, 2009.....	86
Figure 4 : L'écluse de l'habitation La Constance. Cliché D. Hanriot, 2009 .....	86
Figure 5 : Vue du pont n°2 de l'habitation La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2009.....	87
Figure 6 : Aquarelle représentant la maison de maître de l'habitation Mondélice (1800-1868). Collection Privée, Circa, 1820, Service Langue et Patrimoine, ENCRE.....	89
Figure 7 : Maison Prévot située sur la route des plages. Bien que datant de 1935 et elle bâtit sur un modèle du XVIIIe siècle.....	91
Figure 8 : Mobilier épars sur le sol de la cours. Habitation La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2009.....	92
Figure 9 : Four à manioc, cuisine de La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2009.....	95
Figure 10 : L'escalier monumental de l'habitation La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2009.....	95
Figure 11 : Aire de travail (?) contre la trempoire.....	98
Figure 12 : Schéma d'une indigoterie selon le père Labat. Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique, 1694.....	98
Figure 13 : Plan d'ensemble de l'indigoterie. G. Lemaire, N. Cazelles, 2007.....	100
Figure 14 : Cubes d'indigo. Sublime indigo, Musée de Marseille, 1987, p.73.....	100
Figure 15 : Moulin à broyer du XVIIIe siècle (Encyclopédie de Diderot), moulin de La Garonne (XIXe siècle) puis de l'usine de Lamirande (1927-1964).....	101
Figure 16 : Le barrage poids de l'habitation Beauregard. Cliché N. Cazelles, 2014.....	103
Figure 17 : Le moulin à vent de Macouria. On remarque l'alternance de pans de pierres entre 3 rangs de briques. Cliché N. Cazelles, 2009.....	104
Figure 18 : Parement intérieur du moulin à vent de Macouria. Cliché N. Cazelles, 2009.....	104
Figure 19 : Le moulin à vent des jésuites. Cliché N. Cazelles, 2009.....	105
Figure 20 : Moulin à bêtes octogonal de l'habitation Mondélice (Vidal) - Service Régional de l'Inventaire.....	106
Figure 21 : Machinerie à vapeur de l'habitation Saint Perrey. Cliché D. Hanriot, 2010.....	108
Figure 22 : La fosse du tunnel de chauffe et l'espace probable de stockage de la bagasse. La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2010.....	109
Figure 23 : La fouille a révélé l'importance de l'étanchéification des sols. La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2010.....	109
Figure 24 : Les étapes de fabrication du sucre. Grillon-Schneider, 1987.....	110
Figure 25 : Schéma d'une sucrerie. Diderot, 1762.....	110
Figure 26 : Le tunnel de chauffe à l'anglaise. Grillon-Schneider, 1987.....	111
Figure 27 : Formes à sucre trouvées sur l'habitation Bayou. Cliché A. Gilbert, 2000.....	114
Figure 28 : Relevé en plan de la sucrerie de Loyola. G. Lemaire, N. Cazelles, 2004-2006 ; 2008- 2009.....	115
Figure 29 : Structure de chauffe de l'habitation Chevreuil.....	117
Figure 30 : Une sucrerie au XVIIe siècle, Du Tertre Jean-Baptiste, Histoire générale des Antilles habitées par les Français, 1667-1671.....	117
Figure 31 : Relevé en plan de la sucrerie de Saint Régis - Barone-Visigalli, 2010 : 158.....	118
Figure 32 : Etuve de la purgerie de Loyola ? –Eric Broine, BSR 1997.....	119
Figure 33 : Franz Post, une sucrerie au Brésil, XVIIe siècle, Musée du Louvre.....	120
Figure 34 : Carrière d'extraction de blocs de cuirasse ferrallitique de l'habitation La Garonne.....	121
Figure 35 : Le fond du four de la poterie de Loyola. Cliché C. Losier, 2014.....	122

Figure 36 : Relevé en plan de l'habitation La Garonne. G. Lemaire, N. Cazelles, 2010-2012.....	123
Figure 37 : La maçonnerie en brique encastrée dans la cuirasse ferrallitique. La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2012.....	125
Figure 38 : Vue du tunnel de chauffe à partir du foyer. La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2010...	125
Figure 39 : Cuillère et écumoire en cuivre. La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2012.....	125
Figure 40 : Vue du double tunnel de chauffe. La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2012.....	125
Figure 41 : Sucrerie La Marie. N. Cazelles, 2011.....	126
Figure 42 : Détail du tunnel de chauffe. N. Cazelles, 2011.....	126
Figure 43 : Sucrerie La Charlotte (Montsinnéry), il ne manque que les marmites. Cliché N. Cazelles, 2014.....	126
Figure 44 : Sucrerie Quartier Général. Cliché N. Cazelles, 2011.....	126
Figure 45 : L'évolution de la fabrication des marmites - AD 7 février 1821, n°19.....	127
Figure 46 : Marmite portant l'estampille Voruz sur le site de La Garonne. Cliché N. Cazelles, 2012.....	128
Figure 47 : La distillerie Grant. Années 30. Carte postale, Musée des cultures guyanaises.....	130
Figure 48 : Paysage de champs de cannes à Cayenne. Années 30. Carte Postale, Musée des cultures guyanaises.....	130
Figure 49 : La loco-vapeur de l'usine Baduel. Cliché N. Cazelles, 2009.....	132
Figure 50 : La cheminée de l'usine Baduel. Cliché M. Heller, 2001.....	132
Figure 51 : Vue de l'usine Sen Wo Lee. Cliché N. Cazelles, 2013.....	132
Figure 52 : La roue à eau de l'usine Saccharin. Cliché M. Heller, 2001.....	132
Figure 53 : L'usine Lamirande en 1936. Carte postale, Musée des cultures guyanaises.....	133
Figure 54 : La distillerie de Lamirande. Cliché M.Heller, 2001.....	133
Figure 55 : Vue des malaxeurs de Lamirande. Cliché M. Heller, 2001.....	134
Figure 56 : L'usine du Rorota en 1984. Collection privée J.M. Prévot.....	134
Figure 57 : Les foudres de stockage de l'usine du Rorota en 1984. Collection privée J.M. Prévot.....	135
Figure 58 : La machine à vapeur de l'usine du Rorota. M. Heller, 2001.....	135
Figure 59 : Les machines de Wetzell de l'usine du Rorota. M. Heller, 2001.....	135
Figure 60 : L'alambic de l'usine du Rorota. M. Heller, 2001.....	135
Figure 61 : Le moulin de broyage de l'usine du Rorota. Collection privée, J.M. Prévot, 1984....	137
Figure 62 : Le tapis roulant de l'usine du Rorota. Collection privée, J.M. Prévot, 1984.....	137
Figure 63 : Les chaudières alimentées en bagasse de l'usine du Rorota. Collection privée, J.M. Prévot, 1984.....	137
Figure 64 : Détail du broyage des cannes à l'usine du Rorota. Collection privée, J.M. Prévot, 1984.....	137
Figure 65 : Les cuves de fermentation de l'usine du Rorota. Collection privée, J.M. Prévot, 1984.....	137
Figure 66 : La maison du gardien de l'usine du Rorota. Y. Lentin, 1998.....	138
Figure 67 : La maison Prévot construite en 1935. Y. Lentin, 1998.....	138
Figure 68 : Les maisons des ouvriers de l'usine Lamirande. Y. Lentin, 1981.....	138
Figure 69 : La machine à vapeur de l'usine Saint-Maurice. G. Lemaire, 2001.....	143
Figure 70 : L'usine Saint-Maurice en 2012. D. Béreau.....	143

## 9 BIBLIOGRAPHIE

### Chapitre 2 : Les conditions d'une colonie agricole

Anonyme, *Atlas de la Guyane*, 1978.

Bégot D. (dir), *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise*, CTHS, Collection Orientations et Méthodes, n°21, 2 volumes, 2011, Mam Lam Fouck, T2, p.729-790.

Duchaufour Ph., Les sols à horizon de gley, *Revue forestière française*, 1949 Novembre, n° 8, Indice bibliographique : 11.41.3.

Fleury Marie, Gonzalez Sophie, Grenand Pierre, Guitet Stéphane, Sabatier Daniel, *Un conservatoire botanique adapté au territoire guyanais : comment intégrer connaissances scientifiques et connaissances traditionnelles?* Vertigo, Revue électronique en sciences de l'environnement, hors série n°14, septembre 2012.

Granville J.-J. (de), Phytogeographical characteristics of the Guianan forests. *Taxon*, n°37, 1988, p.578-594.

Molino, J.-F, D. Sabatier D., M.-F. Prévost, D. Frame, S. Gonzalez et V. Bilot-Guérin, *Liste des espèces d'arbres de la Guyane Française*. Rapport final de la Convention E 24/08 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – IRD., Cayenne-Montpellier, 2009, 59 p.

Nelson, B.W., C.A.C. Ferreira, M.F. da Silva et M.L. Kawasaki, Endemism centres, refugia and botanical collection density in Brazilian Amazonia. *Nature*, n°345, 1990, p.714±6.

Prance, G.H., Phytogeographic support for the theory of Pleistocene forest refuges in the Amazonian basin, based on evidence from distribution patterns in Caryocaraceae, Chrysobalanaceae, Dichapetalaceae and Lecythydaceae. *Acta Amazonica*, n°3, 1973, p.5-28.

Renoux, F., M. Fleury, Y. Reinette, P. Grenand et F.Grenand, L'agriculture sur brûlis dans les bassins du Maroni et de l'Oyapock : dynamiques d'adaptation aux contraintes spatiales. in *Revue forestière française*, numéro spécial Guyane « *Connaissance, gestion et valorisation des forêts tropicales humides : application en Guyane française* », 2003, p. 236-259.

Ricci JP., Les pinotières, Ingénieur des travaux des Eaux et Forêts, ONF, Cayenne, *Revue Bois et Forêt des Tropiques*, n°220, spécial Guyane, 1985, p.55 à 63.

Rostain, S., Le littoral des Guyanes, héritage de l'agriculture précolombienne . In *Études rurales*, Varia 181, éditions de l'EHESS, Paris, 2008, p. 9-38.

Sabatier, D. et M.F. Prévost M.F., *Une forêt à cacaoyers sauvages sur le Haut-Camopi, en Guyane française*. Multigraphié IRD (ORSTOM) Cayenne, 1987, 21 p. + photos.

**Sites internet :**

Pierre Charles-Dominique, [www.cnrs.fr/forêthumide](http://www.cnrs.fr/forêthumide)

<http://miruram.mpl.ird.fr/valpedo/miruram/guyane/definitions/definitions.htm>

[http://www.sololiya.fr/noukaale/jecomprends/lagriculture/1la\\_situationdelagricultureenguyan](http://www.sololiya.fr/noukaale/jecomprends/lagriculture/1la_situationdelagricultureenguyan)  
(Source WWF / SEPANGUY )

### Chapitre 3 : Etat de la question

- **Dictionnaire**

D. Diderot, C. D'Alembert, *Encyclopédie*, Recueil des planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques avec leurs explications, Paris, 1762.

J. Savary des Brûlons, *Dictionnaire universel du commerce, d'histoire naturelle et des Arts et Métiers*, (ANT Philibert), Copenhague, 1759.

- **Traité :**

Goupy des Marets, *Journal*, Ms. Montbret n°125, Bibl. de Rouen, 400p.

Brûletout de Préfontaine A., *Maison rustique à l'usage des habitants de la France Equinoxiale, connue sous le nom de Cayenne*, Paris, 1763, 211p.

Guisan J.S., *Le Vaudois des terres noyées, Ingénieur à la Guiane française 1777-1791*, Editions d'en bas, Lausanne, Ibis Rouge Editions, Cayenne, 2012. 333p. Editions annotées et commentées.

- **Ouvrages :**

Bacot J.P., Zonzon J. (dir), *Histoire & Mémoire : la Guyane au temps de l'esclavage, discours, pratiques et représentations*, actes du colloque des 16 au 18 novembre 2010, Cayenne, Ibis rouge Editions , 2011.

Bégot D. (dir.), *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise, Guadeloupe, Martinique, Saint-Domingue, Guyane, XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Collection Orientations et Méthodes, n°21, CTHS, Académie des sciences d'Outre-Mer, 2 tomes, 2011.

Béreau D. (dir), *les Rhums Saint Maurice*, lelivredart, 2013.

Cardoso C.F., *La Guyane française aspects économiques et sociaux (1715-1817), contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique*, thèse de 3e cycle, 1971, Guadeloupe, Ibis rouge éditions, 1999, 260p.

Demoule Jean-Paul, *On a retrouvé l'histoire de France – comment l'archéologie raconte notre passé*, Robert Laffont, Paris, 2012.

Geraud J. F., *Joseph Martial Wetzell, une révolution sucrière oubliée à la Réunion*, PRAG, Université de la Réunion, p. 113-156.

Grillon-Schneider, *Cannes, sucre et rhum*, Ponant, 1987, 3 volumes.

Henry A., *La Guyane son histoire 1604-1946*, 3e édition, Guyane presse diffusion, Cayenne, 1989, 1<sup>ère</sup> édition 1950.

Journot Florence, Bellan Gilles (dir), *Archéologie de la France moderne et contemporaine*, La Découverte, Paris, 2011.

Mam Lam Fouck S., *Histoire de la société guyanaise, les années cruciales : 1848-1946*, Editions caribéennes, 1987, 250p.

Mam Lam Fouck Serge, *La Guyane française, aspects économiques et sociaux (1715-1817) et Histoire générale de la Guyane française. Des débuts de la colonisation à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les grands problèmes guyanais*, Ibis Rouge éditions, coll. « Espaces guyanais », 1996, 2002, 220p.

Mam Lam Fouck S. (dir.), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui. Un département français dans la région des Guyanes*, Ibis rouge Editions, Cayenne, 2007, 712p.

Polderman Marie, *Histoire des colonies françaises de la Guianne*, Ibis rouge Editions, 2002, 800p.

Robineau E., *Raffinage et raffineries de sucre à Nantes XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>*, ed. MeMo, carnets d'usine, Nantes, 2011, 128 p.

- **Sources anciennes :**

Anville d', *L'Isle de Caïenne et des rives voisines*, mars 1729, BNF.

Charrière, *Rapport Charrière*, 1847, ANOM, DFC carton 70, n°984.

*Atlas des bâtiments militaires, carte de la ville de Cayenne*, plan général au 1/5000<sup>e</sup>, ANOM, DFC carton 228 n°251.

Dessingy, *Carte topographique de l'Isle de Cayenne avec le cours des rivières et des criques navigables qui l'entourent*, 1770-1771, Vincennes SHAT 7F 37.

Carte IGN, Cayenne N/O NB 22 II 4C au 1/50 000<sup>e</sup> ; Carte IGN, Ile de Cayenne au 1/20 000<sup>e</sup>, 1951 et 1957.

- **Travaux universitaires et scientifiques :**

Caillet Gaele, *L'implantation des raffineries de sucre à la Rochelle au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Master I, sous la direction de Florence Journot, Paris I, 2011.

Cazelles Nathalie, *Etude thématique régionale, rapport Sucre et Rhum*, SRI Guyane, 2001.

Le Roux Y., *L'habitation guyanaise sous l'Ancien Régime, étude de la culture matérielle*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 1994, sous la direction de Jean-Marie Pesez.

Losier C., *Approvisionner Cayenne au cours de l'Ancien Régime : étude archéologique et historique de l'économie et du réseau commercial d'une colonie marginale, la Guyane (XVIIe-XVIIIe)*, Thèse de doctorat, université Laval, Québec, 2012, sous la direction de Réginald Auger.

Pittaud de Forges G., Taillemite Etienne, Vincenti-Bassereau Claude, *Inventaire des Archives coloniales, sous-série C14*, Paris, La Documentation française, 1974.

Taillemite Etienne, Archives nationales – *Inventaire de la série Colonies C8A Martinique*, Paris, Impr. Nationale, 1967, 1971, 1984.

Stéphane Granger : [webtice.ac-guyane.fr/.../la\\_recherche\\_universitaire\\_en\\_Guyane.odt](http://webtice.ac-guyane.fr/.../la_recherche_universitaire_en_Guyane.odt)

#### **Chapitre 4 : L'archéologie moderne et contemporaine en Guyane**

- **Articles et Ouvrages :**

Barone-Visigalli E. (dir.), *Les jésuites de la Comté*, Ibis rouge éditions, 2008.

Bégot D. (dir.), *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise, Guadeloupe, Martinique, Saint-Domingue, Guyane, XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Collection Orientations et Méthodes, n°21, CTHS, Académie des sciences d'Outre-Mer, 2 tomes, 2011.

Daumas Maurice, *L'archéologie industrielle en France*, Robert Laffont, coll. « Les hommes et l'histoire », 1980, 464 p.

Hugo Victor, Note sur la Destruction des Monuments en France, 1825 ; Guerre aux démolisseurs, *Revue des deux Mondes* (n.s.), 1832, n°5, p. 607-622.

Le Roux Y., Auger R., Cazelles N., *Les jésuites et l'esclavage, Loyola, l'habitation des jésuites à Rémire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, PUQ, 2009.

- **Travaux universitaires et rapports de fouille :**

Barone-Visigalli Eglé, *Rapports de fouille des sites de Maripa et Saint Régis*, SRA Guyane, 1996 à 1999.

Briand Jérôme, *l'habitation Belle Terre*, rapport de diagnostic, Inrap, 2010 ;

Caillet Gaelle, *L'implantation des raffineries de sucre à la Rochelle au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Master I, sous la direction de Florence Journot, Paris I, 2011.

Cazelles Nathalie, *Rapports de fouille de la sucrerie de Loyola, site du moulin à vent*, SRA Guyane, 2004 à 2009.

Cazelles Nathalie, *Rapport de fouille de l'indigoterie de Loyola*, SRA Guyane, 2007.

Cazelles Nathalie, *Rapports de fouille du site La Garonne*, SRA Guyane, 2009 à 2012.

Hanriot Damien, Goergen Philippe, Cazelles Nathalie, *Rapports de prospection et de fouille de la région du bas Approuague*, SRA Guyane, 2009 à 2012.

Le Roux Yannick, *Etude des habitations Poulain, Macaye et de la poterie Bergrave*, Maîtrise, EHESS, Paris, 1995.

Le Roux Yannick, *Rapports de fouille du site de Loyola*, SRA Guyane, 1996 à 2000.

Le Roux Yannick, Auger Réginald, *Rapports de fouille du site du moulin à vent*, SRA Guyane, 2001 à 2003.

Mestre Mickael, *l'habitation Picard*, rapport de fouille, Inrap, 2003.

Prost Gérard, Le Roux Yannick, *Rapport de fouille de l'habitation Mondélice*, SRA Guyane, 1985.

## Chapitre 6 : Analyse des sites

- **Article d'une publication en série**

Anonyme, l'habitation Mondélice, 1989 (4 août), *France Guyane*, Cayenne.

Branier J-H., Sautero une habitation type, *Version Guyane*, sans date, Cayenne, p.102.

Dantoux JC., Debout J., Mamond B, La machine à vapeur de Scott : une véritable résurrection, *Les dossiers d'archéologie*, 1990 (octobre), n°153.

Debout J, La machine Cordelle (1786). Restauration de la pompe à feu du Palais de Compiègne, *Voir et Comprendre*, 1986, Office du tourisme de Compiègne, Compiègne.

K.E, L'habitation Prévot, *La semaine Guyanaise*, 1992 (17 dec.), Cayenne, n°469.

Le Roux Y., L'habitation Vidal, premier chantier d'archéologie industrielle en Guyane, *Journal du CNES*, Dossier : la recherche scientifique en Guyane, 1988, n°37.

Le Roux Y., Prospection thématique : les habitations coloniales de la région de l'Ile de Cayenne, *Bilan scientifique de la Région Guyane*, 1994, SRA.

Le Roux Y., Rostain S., *Archéologie*, 1989, *SAGA*, Cayenne, 29 p.

Lecoeur Ph., Rorota : la distillerie a vécu, *France-Guyane*, 1995 (9-10 sept.), n°2653.

Léon P., L'usine de Lamirande, 1927-1942, *Pagara*, revue des sciences humaines du plateau des Guyanes, 1996, Cayenne , p.132-140.

Saint-James D., Griffith H., Cap sur l'exportation pour les rhums Saint-Maurice, développer le marché local mais aussi sortir des frontières de la Guyane pour assurer sa pérennité, *France-Guyane*, 1999 (23-24 oct.), Guyane.

Simon C., La rhumerie Prévot, un héritage du passé tourné vers l'avenir, *France-Guyane*, 1993 (2 nov.).

Simon C., 55° de tradition. Saint-Maurice entre tradition et modernité, *France-Guyane*, 1997 (23-24 août), n°3239.

Simon C., Rhums Saint-Maurice : à la recherche d'un second souffle, *France-Guyane*, 1998 (21 août).

Thébia M-C, Canne à Rhum, *L'autre version de la Guyane*, 1991 (Juin/juillet), n°8.

V.A, La Cayennaise ne sourit plus, *France-Guyane*, 1990 (22 août), Guyane.

L'habitation Prévot, *Version Guyane*, 1991 (juin-juillet), n°8.

- **Document technique**

Anonyme, *Site de la zone des ruines de l'ancienne propriété Vidal*. Rapport de présentation de l'Architecte des Bâtiments de France, 1979, SDAP Guyane.

Barret JB, *Site archéologique industriel de Moulin-à-Vent à Rémire*, Guyane, Rapport de fouille, 1991, CERA, dactylographié, Martinique.

Briand J., *Extension du chemin du Rorota*. Prospection-inventaire DFS, 1998, SRA, Cayenne.

Briand J., Jérémie S., *Prospection-inventaire, Bas-Oyapock : commune de Ouanary et de Saint-Georges*, DFS de prospection-inventaire, 1998, SRA, Cayenne.

Briand J., Jérémie S., *La recherche archéologique en Guyane*, CTHS, 1998, Fort-de-France, n°123.

Brondel Y., *Epine de la charpente du moulin, reconstitution par l'entreprise Antilles-Guyane-Charpente*, DRAC, Service de l'inventaire, Guyane.

Cornette A., *Site du moulin de Rémire*, prospection et relevés, 1985, AGAE.

Cornette A., *Ancien cordon littoral de Montjoly, fouilles programmées, site du cordon sublittoral de Montjoly, Ile de Cayenne, Guyane française, avant-projet*, 1989, CERA, dactylographié, Cayenne, 16 p., 11 fig., 38 photos .

Gilbert Alain, Dossier DRAC / Association le Planeur Bleu : *fouilles programmées du site Saint-Augustin* pour des scolaires, 1997.

Huard P., *Restitutions volumétriques des vestiges industriels du site de Vidal à Rémire-Montjoly*, 1994, DRAC / ARUAG, Cayenne.

Huard P., Le Roux Y., Prost G., *L'habitation Vidal à Rémire : la purgerie*, 1986, Cayenne.

Jérémie S., *Document Final de synthèse sur les prospections menées le long de la RN2*, DFS prospection-inventaire, 2001.

- Le Roux Y., *Dépliant du syndicat d'initiative de la mairie de Rémire*, 1988, SAGA.
- Le Roux Y., *Fouilles du site de Vidal dans le cadre d'un PAE*, CAUE du collège République 1984-1988, 1984-1988.
- Le Roux Y., Sabatier G., *Projet de réhabilitation*, rapport CAUE 1987, 1987, Syndicat d'initiative de Rémire, Conseil Régional de la Guyane.
- Lentin Y., *Dossier de réhabilitation d'une ancienne habitation*, 1989, SDAP, Guyane.
- Loncan A., *Une habitation le Ouanary*, Rapport de mission AGAE, 1984.
- Mingaud M., *Inventaire des sites archéologiques de la Guyane, d'après le dépouillement des documents conservés au Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence*, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1995.
- Petitjean Roget H., *Notes à propos du projet d'aménagement de l'usine en éco-musée*, SRI Guyane.
- Poncet E., *Fiche de visite de l'habitation Mondélice*, 1985, ACMH, SRI Guyane.
- Prévot JM., *Demande de classement de l'habitation et de l'usine du Rorota*, DRAC, Service de l'inventaire, Guyane.
- Rolland-Villemot B., Forrières C., *Mission en Guyane : Etat de conservation du patrimoine métallique, évaluation des besoins de restauration*, 1993 (mai-juin), Guyane, 25 p.+ ill. et annexes, SRI Guyane.
- Rostain S., *Projet Mahury. Prospections archéologiques dans le sud de la montagne du Mahury, île de Cayenne*, 1986, SRI Guyane.
- Sabatier G, Le Roux Y., *Exposition CAUE du collège République sur Vidal*, 1988, SRI Guyane.
- Wack Y., *Guyane française, le moulin-à-vent, Rémire, la colline, ses vestiges, Rapport de fouille*, 1985, AGAE.
- Architecture des habitations en Martinique : Exposition*, Brochure touristique, Bureau du patrimoine du Conseil régional, Martinique, Documentation DAC Guyane.
- Dossier SDAP: Etat actuel de la maison Prévot*, 1997, SDAP Guyane, SRI Guyane.
- Dossier SDAP, 1<sup>ère</sup> tranche des travaux sur le moulin à mules par l'entreprise Quentin, les architectes Lichaux et Lobéra*, SDAP Guyane, SRI Guyane.
- Eco-musée de Martinique : reconstitution des grandes cultures et des usines*, Brochure touristique, Bureau du patrimoine du Conseil régional, Martinique, Documentation DAC Guyane.
- Extrait du cadastre de l'usine du Rorota*, 1991, Centre des impôts Guyane, SRI Guyane.

*Extrait cadastral de l'habitation Mondélice (1987 au 1/5000e), 1999, IGN, Guyane.*

*Extrait cadastral des parcelles AM et AN de l'habitation Beauregard (1987), 1999, DRAC / SRA Guyane.*

*Extrait cadastral de l'habitation Le Mont Joly (1987 au 1/1000e), 1999, DRAC / SRA Guyane*

*Extrait cadastral du Moulin à vent (1996 au 1/2000e), 1999, DRAC / SRA Guyane*

*Extrait cadastral de l'habitation Oblin (1996 au 1/2000e), 1999, DRAC / SRA Guyane*

*Habitation Céron, sucrerie 1640, Brochure touristique, Bureau du patrimoine du Conseil régional, Martinique, Documentation DAC Guyane.*

*Projet d'Action Educative (P.A.E.) archéologique de Vidal, 1985-1984, Collège République, DRAC, Service de l'inventaire Guyane.*

*Rapport de présentation sur l'habitation Prévot, 1989, SDAP Guyane, SRI Guyane.*

*Rapport de présentation sur la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager de la commune de Mana, 1999, Cayenne, SRI Guyane.*

*Rapports COREPHAE 1988-1990, 1988-1990, DRAC, SRI Guyane.*

*Saint-Pierre de la Martinique : ville et port d'Art et d'Histoire. Proposition de visites guidées, Brochure touristique, CNMH, Martinique, Documentation DAC Guyane.*

*Visite de l'habitation Clément, Brochure touristique, Bureau du patrimoine du Conseil régional, Martinique, Documentation DAC Guyane.*

- **Ouvrage :**

Anonyme, *La Compagnie de la Guyane française et l'habitation : Le Ouanary*, 1991, SRI Guyane.

Boullanger E., *Distillerie agricole et industrielle, alcool, eau de vie de fruits, rhum*, Encyclopédie agricole, 1909, Librairie JB Baillièrre et fils, Paris.

Bruné P., Lavergne Bernard (Photographies), Lavergne-Revillod Anne (Aquarelles), *Demeures traditionnelles de Guyane*, 1987, La Réalité, Marseille.

Cendrars B., *Rhum*, Le livre de poche, 1958, Grasset, Paris, 117 p.

Cardoso Ciro Flamarion, *La Guyane française (1715-1817). Aspects économiques et sociaux, contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique*, Thèse de 3ème cycle, 1999, Ibis rouge éditions, Guadeloupe, 424 p., Documentation DAC, GUY 2.1.20.

Decauna J., *Au temps des îles à sucre*, 1987

Diderot D., D'Alembert C., *Encyclopédie. Recueil des planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques avec leurs explications*, 1762, Paris.

Duhamel du Monceau, *L'art de raffiner le sucre*, 1761, Paris.

Du Tertre J.B, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, enrichie de cartes et de figures par le R.P. Jean Baptiste Dutertre, de l'ordre des F.F. Prescheurs*, 1674, Paris, 4 vol.

Frères Brissonneau, *Publication industrielle*, 1863, Armengaud, vol. 14.

Grillon-Schneider A. (dir.), *Canne, Sucre et Rhum aux Antilles et en Guyane française du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, 1987, Ponant sa, 3 vl., Documentation DAC.

Henry Docteur A., *La Guyane, son Histoire 1604-1946*, 1989, Guyane Presse Diffusion, 3e édition, Cayenne, 260 p.

Huyghues-Belrose V.( dir.), *La grande encyclopédie de la Caraïbe : Histoire de la Guyane*, 1990, Sanoli, 208 p.

Jean-Louis MP., *L'esclavage à travers les actes notariés, La Guyane de mémoire de notaires*, 1998, Musée des Cultures Guyanaises, Catalogue d'exposition, Cayenne.

Jean-Louis MP., *Les bâtiments et lieux publics. Le bourg de Rémire, La Guyane de mémoire de notaires*, 1998, Musée des Cultures Guyanaises, Catalogue d'exposition, Cayenne.

Josa G., *Industries du sucre et du rhum à la Martinique*, 1931

Mam Lam Fouck S., *Histoire de la société guyanaise, les années cruciales : 1848-1946*, 1987, Editions Caribéennes, 250 p.

Mariller Ch., *Manuel du distillateur*, 1935, Librairie JB Baillièere et fils, 2ème édition, Paris.

Michel J., *La Guyane sous l'Ancien Régime. Le désastre de Kourou et ses scandaleuses suites judiciaires*, 1989, L'Harmattan, Paris, 181p.

Moutel N., *Espaces et industries à Paris au XIXe, les raffineries de sucre vieillettoises*, 1824-1885, p. 217-236.

Philippe A., *Publication industrielle*, 1871, Armengaud, vol. 19.

Raynal A., *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les Deux Indes*, 1780, Réed. La découverte, Maspéro, 1983, Genève, 6 vol., T.3.

Richard R., *L'habitation Beaugard, 1787-1866*, La Grande Encyclopédie de la Caraïbe, 1990, Sanoli, Histoire de la Guyane, Italie, p. 124-129.

Savary des Bruslons J., *Dictionnaire universel du commerce, d'histoire naturelle et des Arts et Métiers*, 1759, Copenhague.

Zeimert E., *Usines sucrières, la Réunion, Itinéraires du Patrimoine*, 1996, Inventaire générale SPADEM, 19 p., Documentation DAC Guyane.

Zeimert E., *Les machines de l'industrie sucrière, 1815-1915 : les machines à vapeur*, Document provisoire, 2000 (oct.), Réunion , 29 p., SRI Guyane.

*Artisanat, industrialisation, désindustrialisation en Ile de France*, Colloque de Meaux, 1999 (4-5 déc.), Paris.

*Histoire naturelle du cacao et du rhum*, 1720, Caylus, Paris.

*Histoire des machines*, Bibliothèque pour la science, 1980, Edition pour la science, Paris et Ile de France, Mémoires, 2000, T.51.

*Publication industrielle : la machine à défibrer de P. Faure*, 1883-1884, Armengaud.

- **Travaux universitaires et rapports de fouille :**

Barone-Visigalli Eglé, *Rapports de fouille des sites de Maripa et Saint Régis*, SRA Guyane, 1996 à 1999.

Briand Jérôme, *l'habitation Belle Terre*, rapport de diagnostic, Inrap, 2010 ;

Cazelles Nathalie, *Rapports de fouille de la sucrerie de Loyola, site du moulin à vent*, SRA Guyane, 2004 à 2009.

Cazelles Nathalie, *Rapport de fouille de l'indigoterie de Loyola*, SRA Guyane, 2007.

Cazelles Nathalie, *Rapports de fouille du site La Garonne*, SRA Guyane, 2009 à 2012.

Hanriot Damien, Goergen Philippe, Cazelles Nathalie, *Rapports de prospection et de fouille de la région du bas Approuague*, SRA Guyane, 2009 à 2012.

Le Roux Y., *La poterie Bergrave à Rémire, un atelier colonial sous l'Ancien Régime en Guyane française*, Mémoire de D.E.A., 1987, EHESS, Paris, p. 68.

Le Roux Y., *L'habitation guyanaise sous l'Ancien Régime, étude de la culture matérielle*, 1994, EHESS, Paris, 3 tomes. 863 p.

Le Roux Yannick, *Rapports de fouille du site de Loyola*, SRA Guyane, 1996 à 2000.

Le Roux Yannick, Auger Réginald, *Rapports de fouille du site du moulin à vent*, SRA Guyane, 2001 à 2003.

Losier C., *Approvisionner Cayenne au cours de l'Ancien Régime : étude archéologique et historique de l'économie et du réseau commercial d'une colonie marginale, la Guyane (XVIIe-XVIIIe)*, Thèse de doctorat, université Laval, Québec, 2012, sous la direction de Réginald Auger.

Mestre Mickael, *l'habitation Picard*, rapport de fouille, Inrap, 2003.

Prost Gérard, Le Roux Yannick, *Rapport de fouille de l'habitation Mondélice*, SRA Guyane, 1985.

- **Source d'archives**

Fusée Aublet JBC., Histoire des plantes de la Guiane française rangées selon la méthode sexuelle, 1775, P.F. Didot, Reed J. Cramer Vaduz, 1977, 2 vol, Paris, 4 vol., Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Fusée Aublet JBC., bservation sur la culture du café, 1786, Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Barre (de la), Le Febvre, Description de la France Equinoxiale, cy-devant appelée Guyanne et par les Espagnols El Dorado, B.N., L K12789, Paris, 1666, J. Ribou, Paris, Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Barrère P., Nouvelle relation de la France equinoxiale, contenant la description des côtes de la Guiane ; de l'isle de Cayenne, le commerce de cette colonie ; les différents changements arrivés dans ce pays et les moeurs et coutumes des différents peuples sauvages qui l'habitent, 1743, Piget, Damonville et Durand, Paris, FRAN : 12°2

Barrère P., Nouvelle relation de la France Equinoxiale (...) avec des figures dessinées sur les lieux, par Pierre Barrère, cy-devant médecin-botaniste du Roi dans l'Isle de Cayenne, 1743, Paris, Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Behague Cte JPA, Mémoire sur les colonies d'Amérique du Sud, B.N., LK9106, Paris, 1790, Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Carpentier, Résumé des voyages et explorations du lieutenant de vaisseau Carpentier, capitaine de l'Oyapock dans les rivières de la Guyane, Série Géographique Guyane, 1854 – 1855, ANOM, Aix-en-Provence, carton 45

Caudrelier P., Rapport sur l'Oyapock par le lieutenant d'infanterie de marine P. Caudrelier, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1883 (28 sept.), ANOM, Aix-en-Provence, 274, carton 229

Charrière, Rapport sur les mesures à prendre pour assurer aux nombreux quartiers situés sur les côtes de la Guyane française une protection suffisante contre les tentatives des corsaires en cas de guerre, 2ème partie : quartier du vent, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1847 (8 juin ), ANOM, Aix-en-Provence, 984 ( carte jointe), carton 70

Comte d'Arod, Mémoire sur la Guyane française ou exposé des renseignements indiqués par les instructions de son Excellence le duc de Luxembourg, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté à la cour du Brésil, et fournis par les habitans notables de la colonie au lieutenant de vaisseau comte d'Arod, commandant le brick du Roi Le Hussard, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1817, ANOM, Aix-en-Provence, 564, carton 67

Corio A., Chef d'administration et ordonnateur à Cayenne, sur la sucrerie de l'habitation du Collège, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1794 (3 avril ), ANOM, Aix-en-Provence, 543, carton 66

De Préfontaine B., Parallèle de la partie du nord et du sud de la Guiane française avec la carte topographique des habitations, de la nature de leurs denrées, du nombre des habitants et de leurs esclaves, et un plan d'établir une nouvelle colonie composée de 50 habitants qui formeraient 2 à 225 habitations de 10 nègres chacune moyennant 70.000 livres (...), Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1762, ANOM, Aix-en-Provence, 84, carton 60

De Préfontaine B., Maison rustique à l'usage des habitants de la France Equinoxiale, connue sous le nom de Cayenne, 1763, JB. Bauche , Paris, 211p., FRAN : 8° 5089, Y. Le Roux, p.841

Desmontis N., Mémoire sur la Guyane, Fonds Paulny, vers 1780, Bibliothèque de l' Arsenal, Ms 4817 901 HF, Paris, Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Dumont-Quincerot, Dossier de comptabilité de 403 pièces établi par l'étude Doillot, 1787-1876, Château Quincerot

Fitz-Maurice, Mémoire concernant la situation actuelle de la Guyane Française au 31 mai 1787, 1787, ANOM, Aix-en-Provence, 440 , carton 65

Galard Taraube, Tableau de Cayenne ou de la Guiane française contenant des renseignements exacts sur son climat, ses productions naturels du Pays, les différentes ressources que l'on y trouve et le degré de prospérité dont cette colonie est susceptible, 1799, Veuve Tilliard et fils, Paris, 228p., FRAN : 8°5023 et 8°5045

Goupy-des-Marets, Voyage de Goupy aux Iles d'Amérique et aux côtes d'Afrique en 1675 et 1676, 1687-1690, Bibliothèque municipale de Rouen, Rouen, ms. Montbred 125, SRA

Guisan S., Traité sur les terres noyées de Guyane, appelées communément terres basses, sur leur dessèchement, leur défrichement, leur culture et l'exploitation de leurs productions ; avec des réflexions sur la régie des esclaves et autres objets, 1788, Imp. du RoiCayenne, 352 p., Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

L.M.B, armateur, Voyage à la Guiane et à Cayenne, fait en 1789 et les années suivantes, 1797, Editeur rue du Marais, Paris, chap. IX-X et XV, FRAN : 8°5041

L'Escalier, Mémoire sur la colonie de la Guiane Française, 1788 (1er août)

Lescallier D., Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane, orné de deux cartes, 1791, Paris, Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Malouet P.V. (Baron), Mémoire sur l'esclavage des nègres , 1788, B.N., 8 LK934, Paris , Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Malouet P.V. (Baron), Esclaves et plantations au Surinam , 1789, B.N., 8° Don 3383 55 VII f, Paris, Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Malouet P.V. (Baron), Collection de mémoires et de correspondances officielles sur l'administration des colonies et notamment sur la Guyane française et hollandaise, 1802, Imp. Beaudouin, Réed. par le petit-fils de Malouet, 1868, Paris, 5 vol., Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Martin J., Notice sur la culture des arbres à épiceries introduits à Cayenne, par J. Martin, botaniste chargé de la direction des jardins et pépinières coloniales dans la Guyane française, 1793, Museum, Paris, 34p., Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Milhau (de), Histoire de l'Ile de Cayenne et de la province de Guyane enrichie de plusieurs cartes et figures, 1732, Museum, 1117.430, Paris, 3 vol. manuscrits, Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Mongrolle, Réfutation en faveur de la Guiane française de laquelle il résulte que le passage qui la concerne, dans le mémoire du citoyen Mérolhon, sur les avantages d'un établissement aux Iles du Sud, 1802

Monsieur Bajon, Mémoires pour servir à l'Histoire de Cayenne et de la Guyane Française, 1777, Grangé, Veuve Duchesne et L'Esprit, Paris, T.2, FRAN : 8°5073

Noyer JB., Mémoire sur la Guyane française, 1824, Cayenne, Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

R.P. Labat JB., Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique, 1742, J.B. Delespine, reed. Courtinard, St Joseph, 1979, Paris, Y. Le Roux, l'habitation guyanaise sous l'AR, p.841

Suque, Tableau de la Guiane française, 1er vendémiaire an 10, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1801 (22 sept.), ANOM, Aix-en-Provence, 555, carton 66

Vidal de Lingendes F., Lettres de F. Vidal de Lingendes à son père de 1820 à 1824, 1820-1824, Archives Départementales, Cayenne, Archives départementales

Note sur l'établissement de Tonnégrande, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1775, ANOM, Aix-en-Provence, 267

Mémoire sur l'état actuel de la colonie de Cayenne et Guiane française au 1er janvier 1786, dressé en conformité de la lettre du ministre du 3 juin 1785 qui ordonne la remise d'un pareil mémoire à chaque mutation d'administrateur. Partie d'une concession entre le fleuve d'Oyapock et la rivière d'Approuague, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1784, ANOM, Aix-en-Provence, 427 et 394 (plan) site 111

Mémoire de la compagnie de la gomme sur les cultures de la Guyane, 1786, Archives coloniales, 269

Mémoire sur l'état actuel de la colonie de Caïenne et Guiane française au 16 mai 1786, époque de la réception de M. de Villebois au Gouvernement de la colonie, à la place de M. Fitz-Maurice qui en remplissait l'intérim, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1787, ANOM, Aix-en-Provence, 436, site 111

Edit du Roi relativement à la réduction des concessions faites à la Compagnie de la Guyanne, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1788, ANOM, Aix-en-Provence, 449

Rapport sur les concessions faites à la Compagnie de la Guyanne, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1788, ANOM, Aix-en-Provence, 448

Rapport ordonné par la Société d'Agriculture du département de la Seine du mémoire présenté par le citoyen Mongrolle, fait en sa séance du 21 fructidor an 10, par le citoyen Le Blond, habitant de Cayenne, associé correspondant, l'un des commissaires nommés pour l'examen de ce projet, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1802, ANOM, Aix-en-Provence, 556 (2e partie)

A vendre sur l'habitation Sainte-Catherine des plantations, Feuille de Guyane, 1825, Archives Départementales, Cayenne, 1 Mi 2

Répartition des noirs du Roi dans les divers établissements, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1826, ANOM, Aix-en-Provence, 680

Arrêté instituant un conseil d'hygiène et de salubrité publique à Cayenne et des commissions d'hygiène dans les communes de Saint-Laurent, Mana et Kourou, Bulletin Officiel de la Guyane, 1884, Archives Départementales, Cayenne, 111, BOG 1884

Arrêté relatif à l'organisation en 1885 d'un concours agricole et d'une exploitation locale de tous les produits de la Guyane, Bulletin Officiel de la Guyane, 1885, Archives Départementales, Cayenne, 597, BOG 1885

Dépêche ministérielle sur la mise en culture des terres par la main-d'œuvre pénale, Bulletin Officiel de la Guyane, 1887, Archives Départementales, Cayenne 810, BOG 1887

Carte de la ville de Cayenne, atlas des bâtiments militaires au 1/5000<sup>e</sup>, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1898, ANOM, Aix-en-Provence, 279

Registres fiscaux 1740-1930, 1740-1930, Archives Départementales, Cayenne, Registres

Mémoire sur l'état actuel de la colonie de Cayenne et Guiane française au 1er janvier 1786, dressé en conformité de la lettre du ministre du 3 juin 1785 qui ordonne la remise d'un pareil mémoire à chaque mutation d'administrateur. Tableau de la situation des établissements de l'Approuague, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1787 (18 avril), ANOM, Aix-en-Provence, 439, site 111

A vendre l'habitation Basse Terre, Feuille de Guyane, 1819 (2 octobre), Archives Départementales, Cayenne, 71 Mi 2

A vendre l'habitation Sainte-Catherine, Feuille de Guyane 1820 (12 octobre), Archives Départementales, Cayenne, 26, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Petit Palerme, Feuille de Guyane, 1820 (29 février), Archives Départementales, Cayenne, 30, 1 Mi 2

Vente sur saisie immobilière de l'habitation L'Espérance, Feuille de Guyane, 1820 (3 octobre), Archives Départementales, Cayenne, 67, 1 Mi 2

A vendre l'habitation L'Espérance, Feuille de Guyane, 1820 (8 janvier, Archives Départementales, Cayenne, 21, 1 Mi 2

A vendre l'habitation dite Mont-Joly, Feuille de Guyane, 1821 (10 mars), Archives Départementales, Cayenne, 88, 1 Mi 2

A vendre l'habitation La Ressource, Feuille de Guyane, 1821 (15 déc.), Archives Départementales, Cayenne, 127, 1 Mi 2

A vendre l'habitation La Désirée, Feuille de Guyane, 1821 (20 octobre), Archives Départementales, Cayenne, 119, 1 Mi 2

A vendre l'habitation La Ressource, Feuille de Guyane, 1822 (12 janvier), Archives Départementales, Cayenne, 132, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Le Petit Cayenne, Feuille de Guyane, 1823 (10 mai), Archives Départementales, Cayenne, 16, suppl. 145 et 146, 1 Mi 2

A vendre l'habitation La Chaumière sucrerie, Feuille de Guyane, 1823 (1er nov.), Archives Départementales, 2ème série, Cayenne, 41, 1 Mi 2

A vendre l'habitation établie en sucrerie par M. Michely, Feuille de Guyane, 1823 (26 avril), Archives Départementales, 2ème série, Cayenne, 14, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Sainte-Catherine, Feuille de Guyane 1823 (5 juillet), Archives Départementales, Cayenne, 24, 1 Mi 2

A vendre une habitation sise au quartier d'Approuague, Feuille de Guyane, 1823 (5 juillet), Archives Départementales, Cayenne, 24, 1 Mi 2

Avertissement. Les habitations domaniales de la Gabrielle, Tilsit, Mont Joly et Baduel seront mises en ferme, Feuille de Guyane, 1824 (18 déc.), Archives Départementales, Cayenne, 103, 1 Mi 2

Déclaration de marronnage à l'habitation Sainte-Catherine, Feuille de Guyane, 1824 (20 mars), Archives Départementales, Cayenne, 61, 1 Mi 2

Epidémie de petite vérole sur l'habitation de M. Berger, Feuille de Guyane, 1824 (29 mai), Archives Départementales, Cayenne, 73, 1 Mi 2

Déclaration de marronnage à l'habitation Sainte-Catherine, Feuille de Guyane, 1824 (31 juillet), Archives Départementales, Cayenne, 83, 1 Mi 2

Déclaration de marronnage à l'habitation La Levée, Feuille de Guyane, 1824 (4 sept.), Archives Départementales, Cayenne, 88, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Le Petit Cayenne à la suite d'une saisie immobilière , Feuille de Guyane, 1824 (Janvier), Archives Départementales, Cayenne, 22, 1 Mi 2

Déclaration de marronnage à l'habitation Sainte-Catherine , Feuille de Guyane, 1825 (15 janvier), Archives Départementales, Cayenne, 107, 1 Mi 2

Déclaration de marronnages sur l'habitation Basse Terre, Feuille de Guyane, 1825 (16 juillet), Archives Départementales, Cayenne, 133, 1 Mi 2

Déclaration de marronnage sur l'habitation Montagne Tigre, Feuille de Guyane, 1825 (19 février), Archives Départementales, Cayenne, 112, 1 Mi 2

Déclaration de marronnage à l'habitation Sautro, Feuille de Guyane, 1825 (22 octobre), Archives Départementales, Cayenne, 147, 1 Mi 2

M. Delmose fait élection de domicile à l'habitation Sainte-Catherine, Feuille de Guyane, 1825 (28 mai), Archives Départementales, Cayenne, 126, 1Mi 2

A vendre l'habitation La Désirée, Feuille de Guyane, 1825 (5 février), Archives Départementales, Cayenne, 110, 1 Mi 2

M. Latteux mandataire de MM. Comte Saint-Didier et Gacon, propriétaires de l'habitation Ouanary a l'honneur de prévenir le public qu'il fait élection de domicile, Feuille de Guyane, 1825 (7 mai), Archives Départementales, Cayenne, 123, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Terre Rouge, Feuille de Guyane, 1826 (17 janvier) , Archives Départementales, Cayenne, 24, 1 Mi 2, 2 Mi 2

Avis officiel. de mise en aliénation des habitations domaniales Tilsit et Mont Joly, Feuille de Guyane, 1826 (1er juillet), Archives Départementales, Cayenne, 26, 1 Mi 2

M. Zéphirin Joseph déclare faire élection de domicile à l'habitation Sainte-Catherine des plantations, Feuille de Guyane, 1826 (21 octobre), Archives Départementales, Cayenne, 42, 1 Mi 2

Arrêté concernant la vente de l'habitation domaniale dite Mont Joly, Feuille de Guyane , 1826 (22 juillet), Archives Départementales, Cayenne, 29, 1 Mi 2

M. François Enguehard déclare faire élection de domicile à l'habitation L'Espérance, Feuille de Guyane, 1826 (4 février), Archives Départementales, Cayenne, 5, 1 Mi 2

M. Brémond propriétaire déclare faire élection de domicile sur l'habitation Mont-Joly quartier de la côte, Feuille de Guyane, 1827 (11 août), Archives Départementales, Cayenne, 84, 1 Mi 2

Déclaration d'élection de domicile de M. Emile Martial, Feuille de Guyane, 1827 (11 août), Archives Départementales, Cayenne, 84, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Le Trio, Feuille de Guyane, 1827 (15 déc.), Archives Départementales, Cayenne, 102, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Le Trio, Feuille de Guyane, 1827 (15 déc.), Archives Départementales, Cayenne, 102, 1 Mi 2

M. Sébastien Fantin déclare faire élection de domicile à l'habitation Le Changement, Feuille de Guyane, 1827 (24 février), Archives Départementales, 3ème série, Cayenne, 60, 1 Mi 2

Avis officiel. Vente de l'habitation Mont Joly, Feuille de Guyane, 1827 (7 avril), Archives Départementales, Cayenne, 66, 1 Mi 2

Avis. M. E. Brémond offre à affermer l'habitation dite Mont Joly, Feuille de Guyane, 1828 (15 mars), Archives Départementales, Cayenne, 11, 1 Mi 2

A vendre une habitation située au confluent des rivières Cascades et Tonnégrande, Feuille de Guyane, 1828 (19 avril), Archives Départementales, Cayenne, 16, 1 Mi 2, 2 Mi 3 (AD)

A vendre une jolie habitation située au quartier de Roura, Feuille de Guyane, 1828 (19 juillet), Archives Départementales, Cayenne, 29, 1 Mi 2

A vendre 3 alambics, Feuille de Guyane, 1828 (22 mars), Archives Départementales, Cayenne, 12, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Saint-Lambert, Feuille de Guyane, 1828 (23 août), Archives Départementales, Cayenne, 34, 1 Mi 2, 2 Mi 3

A vendre l'habitation dite l'Alexandrine, Feuille de Guyane, 1828 (27 sept.), Archives Départementales, Cayenne, 39, 1 Mi 2

M. Loquin, régisseur de l'habitation Le Collège, Feuille de Guyane, 1828 (30 août), Archives Départementales, Cayenne, 35, 1 Mi 2

A vendre une habitation sise sur la rivière la Comté, Feuille de Guyane, 1828 (30 août), Archives Départementales, Cayenne, 35, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Le Trio, Feuille de Guyane, 1828 (31 mai), Archives Départementales, Cayenne, 22, 1 Mi 2

Vente par licitation de l'habitation Le Ouanary, Feuille de Guyane, 1828 (9 février), Archives Départementales, Cayenne, 67, 1 Mi 2

Documents se rapportant aux avances faites par l'Etat pour l'achat de machines à vapeur aux sieurs Lesage (1828), Dejean (1831), Vidal (1821-1822), Naille de Duinten (1831), Favard, Lamage et Bremard (1832), 1828-1832, Archives Départementales, Cayenne, Archives départementales

Vente par autorité de justice de l'habitation La Providence, Feuille de Guyane, 1829 (3 janvier), Archives Départementales, Cayenne, 1, 1 Mi 2

A vendre l'habitation dite l'Alexandrine, Feuille de Guyane, 1829 (4 octobre), Archives Départementales, Cayenne, 40, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Sainte-Angélique, Feuille de Guyane, 1829 (8 août), Archives Départementales, Cayenne, 32, 1 Mi 2

Vente aux enchères de l'habitation Cinq Sols, Feuille de Guyane, 1830 (12 juin), Archives Départementales, Cayenne, 24, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Basse Terre, Feuille de Guyane, 1830 (17 avril), Archives Départementales, Cayenne, 16, 1 Mi 2

Déclaration de marronnage à l'habitation La Levée , Feuille de Guyane, 1830 (2 janvier), Archives Départementales, Cayenne, 1, 1 Mi 2

Avis. L'administration traite pour la construction de 8 cases à nègres sur l'habitation Mont Joly, Feuille de Guyane, 1831 (12 février), Archives Départementales, Cayenne, 7, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Mon Trésor, Feuille de Guyane, 1831 (15 octobre), Archives Départementales, Cayenne, 42, 1 Mi 2, 2 Mi 3

Partie non officielle. Voyage de M. Le gouverneur Jubelin dans les quartiers au vent de la colonie de la Guyane française, Feuille de Guyane, 1831 (9 avril), Archives Départementales, Cayenne, 15, 1 Mi 2, 2 Mi 3 (AD)

A vendre l'habitation Saint-Perrey, Feuille de Guyane, 1832 (11 août), Archives Départementales, Cayenne, 32, 1 Mi 2

Vente par expropriation de l'habitation Sainte-Catherine, Feuille de Guyane, 1833 (9 février), Archives Départementales, Cayenne, 6, 1 Mi 2

Vente des biens de succession de l'habitation Sainte-Catherine, Feuille de Guyane, 1834 (21 juin), Archives Départementales, Cayenne, 25, 1 Mi 2

Vente de l'habitation-sucrerie Tilsit, Feuille de Guyane, 1835 (11 avril), Archives Départementales, Cayenne, 15, 1 Mi 3

Vente de l'habitation Montagne Tigre, Feuille de Guyane, 1836 (10 déc.), Archives Départementales, Cayenne, 50, 1 Mi 2

Vente par licitation de l'habitation la Tranquilité, Feuille de Guyane, 1837 (19 août), Archives Départementales, Cayenne, 33, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Le Petit Cayenne, Feuille de Guyane, 1837 (Mars), Archives Départementales, Cayenne, 1 Mi 2

A vendre l'habitation Saint-Perrey, Feuille de Guyane, 1838 (19 mai), Archives Départementales, Cayenne, 20, 1 Mi 3

Vente de l'habitation Le Changement, Feuille de Guyane, 1838 (24 février), Archives Départementales, Cayenne, 4, 1 Mi 3

A vendre l'habitation La Levée-Courbary, Feuille de Guyane, 1838 (7 juillet), Archives Départementales, Cayenne, 27, 1 Mi 3

A vendre l'habitation Paramana, Feuille de Guyane , 1839 (2 mars), Archives Départementales, Cayenne, 9, 1 Mi 2

A vendre l'habitation La Misère, Feuille de Guyane, 1839 (4 mai), Archives Départementales, Cayenne, 18, 1 Mi 3, 2 Mi 3

A vendre l'habitation Lamothe, Feuille de Guyane, 1841 (20 février), Archives Départementales, Cayenne, 8, 1 Mi 3

A vendre l'habitation Le Petit Cayenne, Feuille de Guyane, 1842 (26 février), Archives Départementales, Cayenne, 9, 1 Mi 3

A vendre sur folle enchère l'habitation dite Levée-Courbary, Feuille de Guyane, 1842 (30 avril), Archives Départementales, Cayenne, 18, 1 Mi 3

Déclaration de marronnage à l'habitation La Levée , Feuille de Guyane, 1843 (26 août), Archives Départementales, Cayenne, 36, 1 Mi 3

Déclaration de marronnages, Feuille de Guyane, 1843 (8 avril), Archives Départementales, Cayenne, 14, 1 Mi 3

Vente de l'habitation Le Collège, Feuille de Guyane, 1844 (21 sept.), Archives Départementales, Cayenne, 38, 1 Mi 3

Vente de l'habitation Basse Terre à Mme Sambade Laborde, Feuille de Guyane, 1844 (4 mai), Archives Départementales, Cayenne, 18, 1 Mi 3

Vente sur licitation de l'habitation Sautro, Feuille de Guyane, 1847 (17 juillet), Archives Départementales, Cayenne, 29, 1 Mi 2

Vente sur folle enchère de l'habitation Levée-Courbary, Feuille de Guyane, 1847 (24 avril), Archives Départementales, Cayenne , 17, 1 Mi 3

A vendre les habitations Loyola, dite Moulin à Vent et Drague, Feuille de Guyane, 1848 (21 octobre), Archives Départementales, Cayenne, 43, 1 Mi 3

A vendre l'habitation Le Petit Cayenne, Feuille de Guyane, 1848 (27 mai), Archives Départementales, Cayenne, 22, 1 Mi 3

Vente sur saisie immobilière de l'habitation Eléonore, Feuille de Guyane, 1848 (8 janvier), Archives Départementales, Cayenne, 2 (suppl.), 1 Mi 3

Statistiques générales de la Guyane, 1848-1852, Archives Départementales, Cayenne, 1 Mi 422

Vente sur folle enchère de l'habitation Le Collège, Feuille de Guyane, 1849 (23 juin), Archives Départementales, Cayenne, 25, 1 Mi 3

A affermer l'habitation-sucrerie La Constance, Feuille de Guyane , 1850 (9 mars), Archives Départementales, Cayenne, 10, 1 Mi 3

Commission chargée de constater la situation du domaine à la Guyane française , 1852-1859, Archives départementales, 1 Mi 422

Vente par licitation de l'habitation La Jamaïque, Feuille de Guyane, 1853 (12 mars), Archives Départementales, Cayenne, 11, 1 Mi 4

Adjudication de l'habitation La Jamaïque à M. Henry Mathey, Feuille de Guyane, 1853 (25 juillet), Archives Départementales, Cayenne, 26, 1 Mi 4

Vente judiciaire d'un terrain dit les Quatre Soeurs ancienne habitation Sainte-Catherine, Feuille de Guyane, 1853 (30 juillet), Archives Départementales, Cayenne, 31, 1 Mi 4  
Purge d'hypothèque de l'habitation Montagne Tigre, Feuille de Guyane, 1854 (1er avril), Archives Départementales, Cayenne, 13, 1 Mi 4

Adjudication d'un terrain dit les Quatre Sœurs ancienne habitation Sainte-Catherine à Henri Hertel, Feuille de Guyane, 1854 (25 février), Archives Départementales, Cayenne, 8, 1 Mi 4

Vente judiciaire de l'habitation Basse Terre, Feuille de Guyane, 1855 (25 août), Archives Départementales, Cayenne, 34, 1 Mi 4

Vente ou affermage de l'habitation Sautro, Feuille de Guyane, 1856 (22 mars), Archives Départementales, Cayenne, 12, 1 Mi 4

Purge d'hypothèque de l'habitation Quartier Général, Feuille de Guyane, 1858 (13 mars), Archives Départementales, Cayenne, 11, 1 Mi 4

Vente sur licitation de l'habitation Le Collège, Feuille de Guyane, 1858 (27 mars), Archives Départementales, Cayenne, 13, 1 Mi 2

Autorisation d'établir un cimetière sur l'habitation Beauregard, Feuille de Guyane, 1859 (28 mai), Archives Départementales, Cayenne, 22, 1 Mi 3

Vente de l'habitation l'Elizabeth à la société civile fondée par J. Eugène Ronat pharmacien, Esprit Ange Nathanaël Berville docteur en médecine et chirurgien de la marine, Théodore Etienne Jambe père exploitant de bois, et Césaire Romier régisseur de l'habitation Ouanary, Feuille de Guyane, 1861 (9 déc.), Archives Départementales, Cayenne, 45, 1 Mi 4

Vente sur licitation de l'habitation Mondélice, Feuille de Guyane, 1862 (21 juin), Archives Départementales, Guyane, 25, 2 Mi 4

A vendre l'habitation La Madelaine sur saisie immobilière, Feuille de Guyane, 1863 (1er août), Archives Départementales, Cayenne, 31, 1 Mi 3

Notification de purge d'hypothèque légale de l'habitation L'Espérance, Feuille de Guyane, 1869 (12 juin), Archives Départementales, Cayenne, 24, 1 Mi 2

Décision réglant le fonctionnement de la commune pénitentiaire du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1880 (23 juin), Archives Départementales, Cayenne, 495, BOG 1880

Arrêté promulguant le décret du 16 mars 1880, portant organisation de la commune pénitentiaire du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1880 (7 mai), Archives Départementales, Cayenne, 339, BOG 1880

Arrêté portant modification de l'article 18 de la décision du 23 juin 1880 sur le fonctionnement de la communauté municipale de la commune pénitentiaire du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1881 (11 juillet), Archives Départementales, Cayenne, 517, BOG 1881

Arrêté portant modification de l'article 18 de la décision du 23 juin 1880 sur le fonctionnement de la commission municipale de la commune pénitentiaire du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1881 (11 juillet), Archives Départementales, Cayenne, 571, BOG 1881

Dépêche ministérielle au sujet du projet d'arrêté concernant l'engagement des condamnés chez les habitants, Bulletin Officiel de la Guyane, 1881 (23 déc.), Archives Départementales, Cayenne, 885, BOG 1881

Dépêche ministérielle déléguant à M. Bar les pouvoirs d'officier de l'état civil pour l'îlet Portal, Bulletin Officiel de la Guyane, 1881 (30 juin), Archives Départementales, Cayenne, 596, BOG 1881

Arrêté du Gouverneur p.i. promulguant dans la colonie le décret du 6 août 1881, portant sur la suppression du droit d'entrée sur les eaux-de-vie de mélasse, Bulletin Officiel de la Guyane, 1881 (4 octobre), Archives Départementales, Cayenne, 750, BOG 1881

Dépêche ministérielle\_ Au sujet de la taxe de consommation sur les tafias provenant de l'usine du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1881 (5 nov.), Archives Départementales, Cayenne, 817, BOG 1881

Dépêche ministérielle au sujet de la taxe de consommation sur les tafias provenant de l'usine du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1881 (5 nov.), Archives Départementales, Cayenne, 817, BOG 1881

Dépêche ministérielle faisant envoi du décret du 6 août 1881, portant sur la suppression du droit d'entrée sur les eaux-de-vie de mélasse, Bulletin Officiel de la Guyane, 1881 (5 sept.), Archives Départementales, Cayenne, 751, BOG 1881

Décret visant le droit d'entrée sur les eaux-de-vie de mélasse, importées à la Guyane, Bulletin Officiel de la Guyane, 1881 (6 août), Archives Départementales, Cayenne, 752, BOG 1881

Décision portant désignation des membres formant la commission de surveillance de l'usine du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1881 (9 août), Archives Départementales, Cayenne, 609, BOG 1881

Décret concernant la législation sur les établissements insalubres, Bulletin Officiel de la Guyane, 1882 (10 mai), Archives Départementales, Cayenne, 856, BOG 1882

Décision instituant une commission chargée d'examiner les modifications à apporter aux appareils de l'usine à sucre du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1882 (31 mars), Archives Départementales, Cayenne, 211, BOG 1882

Décision nommant une commission chargée d'examiner les modifications à apporter aux appareils de l'usine à sucre du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1882 (31 mars), Archives Départementales, Cayenne, 211, BOG 1882

Arrêté autorisant la création dans la colonie de bureaux de placement pour le recrutement et la conclusion des engagements des travailleurs, Bulletin Officiel de la Guyane, 1882 (7 février), Archives Départementales, Cayenne, 92, BOG 1882

Décision instituant une commission d'enquête pour examiner la situation des immigrants à l'îlet Portal, Bulletin Officiel de la Guyane, 1882 (7 janvier), Archives Départementales, Cayenne, 15, BOG1882

Arrêté réglant les conditions de l'engagement des condamnés avec les habitants en exécution du décret du 18 juin 1880, Bulletin Officiel de la Guyane, 1882 (8 février), Archives Départementales, Cayenne, 108, BOG 1882

Décision portant approbation de la délibération du conseil municipal de Kaw-Approuague en date du 24 septembre 1880, Bulletin Officiel de la Guyane, 1882 (9 février), Archives Départementales, Cayenne, 109, BOG 1882

Décision soumettant deux questions à l'étude de la commission municipale de la commune pénitentiaire du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1883 (10 sept.), Archives Départementales, Cayenne, 678, BOG 1883

Arrêté réglant les conditions de l'engagement des condamnés avec les habitants, en exécution du décret du 18 juin 1880, Bulletin Officiel de la Guyane, 1883 (21 avril), Archives Départementales, Cayenne, 313, BOG 1883

Décision ouvrant une enquête de *commodo* et *incommodo* sur une demande d'établissement d'une distillerie dans la banlieue est de Cayenne (Volmar), Bulletin Officiel de la Guyane, 1884 (13 nov.), Archives Départementales, Cayenne, 882 , BOG 1884

Décision concernant le fonctionnement de l'usine à sucre du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1885 (25 avril), Archives Départementales, Cayenne, 344, BOG 1885

Arrêté portant règlement intérieur pour l'exécution de la décision du 25 avril 1885, concernant le fonctionnement de l'usine à sucre du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1885 (27 avril), Archives Départementales, Cayenne, 345, BOG 1885

Décision portant convocation de la commission municipale du Maroni en session extraordinaire, Bulletin Officiel de la Guyane, 1886 (1er juin), Archives Départementales, Cayenne, 480, BOG 1886

Décision : les dépenses de l'usine à sucre du Maroni seront imputées provisoirement sur le budget de la commune pénitentiaire, Bulletin Officiel de la Guyane, 1886 (1er sept.), Archives Départementales, Cayenne, 808, BOG 1886

Décision portant imputation provisoire des dépenses de l'usine de Saint Maurice, Bulletin Officiel de la Guyane, 1886 (22 juin), Archives Départementales, Cayenne, 492, BOG 1886

Décision ouvrant une enquête de *commodo et incommodo* sur une demande d'établir une distillerie dans la ville de Cayenne (Nahar), Bulletin Officiel de la Guyane, 1886 (28 octobre), Archives Départementales, Cayenne, 921, BOG 1886

Arrêté sur l'immigration, Bulletin Officiel de la Guyane, 1886 (Août), Archives Départementales, Cayenne, 8 bis, BOG 1886

Dépêche ministérielle sur l'exposition universelle de 1889 et la participation de l'administration pénitentiaire, Bulletin Officiel de la Guyane, 1887 (18 avril), Archives Départementales, Cayenne, 396, BOG 1887

Dépêche ministérielle sur l'exonération des droits de douane pour le matériel de l'usine à sucre du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1888 (11 janvier), Archives Départementales, Cayenne, 4, BOG 1888

Arrêté du directeur de l'Administration Pénitentiaire portant modification de l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 1885, déterminant les attributions du régisseur de l'usine à sucre du Maroni, Bulletin Officiel de la Guyane, 1888 (17 déc.), Archives Départementales, Cayenne, 531, BOG 1888

Carte de la ville de Cayenne, plan général au 1/5000<sup>e</sup>, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1890 (21 mai), ANOM, Aix-en-Provence, 251

Dépêche ministérielle \_ Au sujet de la réclamation des droits du tarif métropole faite par le service des douanes de certaines colonies, pour les sucres raffinés expédiés de France, sans mention, sur les passavants, de leur provenance comme sucres bruts indigènes, Bulletin Officiel de la Guyane, 1893 (11 août), Archives Départementales, Cayenne, 664, BOG 1893

Arrêté du Gouverneur. Concession de main-d'œuvre à la commune pénitentiaire du Maroni pour les travaux de réparation de l'usine, Bulletin Officiel de la Guyane, 1893 (14 déc.), Archives Départementales, Cayenne, 1015-1016, BOG 1893

Dépêche ministérielle \_ Sucres coloniaux importés à la Guyane, Bulletin Officiel de la Guyane, 1893 (23 janvier), Archives Départementales, Cayenne, BOG 1893

Dépêche ministérielle \_ Sucres coloniaux. Déchet de fabrication pour la campagne 1893-1894, Bulletin Officiel de la Guyane, 1893 (28 nov.), Archives Départementales, Cayenne, BOG 1893

Ensemble des procès verbaux des délibérations de la commission municipale de 1898 à 1907, 1898-1907, DRAC, Service de l'inventaire, Guyane

4 septembre 1935 : achat d'un terrain de 2h par G. Prévot ; 8 décembre 1939 : demande d'achat d'un terrain de 16h2715, 1935-1940, Archives Départementales, Cayenne, FM, SG, H3.37, 1 Mi 411

L'habitation Beauregard, Série Guyane, s.d, ANOM, Aix-en-Provence, carton 67

L'habitation Beauregard, Série Guyane, s.d, ANOM, Aix-en-Provence, Carton 45

L'habitation Beauregard, Série Guyane, s.d, ANOM, Aix-en-Provence, carton 65

L'habitation Beauregard, Série Guyane, s.d, ANOM, Aix-en-Provence, carton 65

L'habitation Beauregard, Série Guyane, s.d, ANOM, Aix-en-Provence, carton 65

- **Source iconographique**

Caulin M., Dessin de M. Caulin de l'habitation Prévot, s.d , DRAC, Service de l'inventaire, Cayenne

Delabergerie G., Carte postale de G. Delabergerie : vue depuis la route (de l'habitation Prévot), s.d, DRAC, Service de l'inventaire, Cayenne

Delabergerie G., Carte postale sur le broyage de la canne à l'usine du Rorota, s.d ., n°575, DRAC, Service de l'inventaire, Cayenne

Dessingy, Carte topographique de l'Isle de Cayenne [...] levée en 1770 et 1771 par le sieur Dessingy, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1770-1771, SHAT 7F 37, Vincennes

Douguet Y., Croquis-plan de l'habitation La Levée : en plan et en élévation, 1990, Guyane

Héard ou H. Hiard, Album des établissements pénitentiaires de la Guyane, dessins à la mine de plomb, 1884, ANOM, Aix-en-Provence

Huard P., Le Roux Y., Les habitations de l'île de Cayenne au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1994, DRAC, Service de l'inventaire, Cayenne

KE, L'habitation Prévot, La semaine guyanaise, 27 dec. 1992, DRAC, Service de l'inventaire, Cayenne, 469

Le Roux Y., Maquette du moulin à mules réalisée dans le cadre du CAUE au collège République

Molinier, Mentelle, Tugny, Dessingy, Brodel, Terrier de Cayenne , 1744-1800, Archives départementales, Registres I à V, Cayenne

Préfontaine Brûletout (de), Vue générale de l'habitation de Macouria, cases à dégrad, sucrerie, case à roucou, 1763

Richard R., L'habitation Beauregard, La grande encyclopédie de la Caraïbe, 1990, Sanoli, ISBN 4-932-321-00, 208 p.

Tugny, Plan original du terrain dont M. de Macaye, (...), a entrepris le dessèchement et la culture (...) dans le quartier nommé les Fonds de Rémire sur les bords de rivières de Cabassou et de Mahuri, 1764, Archives départementales, copie sur calque 1774

Cayenne et ses habitations, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1717, ANOM, Aix-en-Provence, 115, Portefeuille 21A

Cayenne et ses habitations, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC) , 1717, ANOM, Aix-en-Provence, 1, Portefeuille 21C

Carte de la Guyane française et de l'Isle de Cayenne, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1763, ANOM, Aix-en-Provence, 106 bis, portefeuille 21B

Carte d'une partie de la Guyane, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1764, ANOM, Aix-en-Provence, 115, Portefeuille 21A

Carte d'une partie de la Guyane, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1764, ANOM, Aix-en-Provence, 115, Portefeuille 21A

Carte de la côte entre les rivières de Macouria et de Kourou, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1766, ANOM, Aix-en-Provence, 152, Portefeuille 21A

Carte des rivières de Kourou et de Sinnamary, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1772, ANOM, Aix-en-Provence, 203, Portefeuille 21B

Aquarelles vers 1820 : vue de la 'Case du maître depuis le fromager ; vue arrière depuis les polders, 1820

Rapport Charrière, Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC), 1847, ANOM, Aix-en-Provence, 984, 2e partie

Esquisse photogrammétrique de la Guyane française, 1951, IGN

Carte IGN, Cayenne N/O NB 22 II 4C au 1/50.000<sup>e</sup>, 1951, IGN

Carte IGN, Ile de Cayenne au 1/20.000<sup>e</sup>, 1957, IGN

Témoins architecturaux et mécaniques actuels et passés de l'industrie sucrière à la Réunion, 1985, Amicale du personnel de la culture à la Réunion, La Réunion, 120 p., Documentation DAC

Carte IGN, Cayenne 4713 Y, 1/25000<sup>e</sup>, 1992, IGN

Carte IGN 4757 S.E. Ouanary au 1/ 50.000<sup>e</sup>, 1992, IGN

Carte IGN de St Laurent du Maroni au 1/ 50.000<sup>e</sup>, 1992, IGN

Carte IGN, Régina au 1/25.000<sup>e</sup>, 1992, IGN

Carte IGN Guyane au 1/ 500.000<sup>e</sup> : Le Ouanary, 1995, IGN

Association martiniquaise de la Maison de la canne. L'habitation-sucrierie à la Martinique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, Brochure touristique, s.d., Bureau du patrimoine du Conseil régional, Martinique, Pointe Vatable - Les Trois-îlets, Documentation DAC  
Plans et coupes de l'habitation Prévot, s.d., SDAP, Cayenne, SRI

## 10 ANNEXE

### 10.1 Proposition de typologie des habitations

L'étude des différents inventaires retrouvés dans la *Feuille de la Guyane* ou dans les *documents transmis par la commission chargée de constater la situation du domaine à la Guyane française* permet de distinguer trois groupes d'habitations. Une habitation est une exploitation agricole composée d'un ensemble de terrains cultivés, de bâtiments industriels et de zones résidentielles avec leurs dépendances.

#### Les grandes habitations :

Ce sont celles qui peuvent mettre plusieurs dizaines d'hectares de terre en culture de la canne à sucre :

- habitation La Levée<sup>227</sup> : 33 hectares de cannaies (Matoury) ;
- habitation Le Collège<sup>228</sup> : 29 hectares (quartier de l'Approuague) ;
- habitation Saint-Perrey<sup>229</sup> : 40 hectares (quartier de l'Approuague) ;
- habitation Petit Cayenne : 50 hectares (Montsinnéry)

Avant 1848, les ateliers de ces grandes habitations comptent plus ou moins une centaine d'esclaves :

- habitation Mondélice<sup>230</sup> : 300 esclaves (Rémire-Montjoly) ;
- habitation Le Ouanary<sup>231</sup> : 241 esclaves (Saint-Georges-de-l'Oyapock) ;
- habitation Le Collège : 200 esclaves (quartier de l'Approuague) ;
- habitation Saint-Perrey : 157 esclaves (quartier de l'Approuague) ;
- habitation Basse Terre<sup>232</sup> : 120 esclaves (quartier de l'Approuague) ;
- habitation Petit Cayenne : 157 esclaves (quartier Tour de l'île) ;
- habitation La Levée : 119 esclaves (Matoury) ;
- habitation Sautro<sup>233</sup> : 64 esclaves (Matoury).

Dans les années 1830, elles ont les moyens financiers d'investir dans la vapeur et survivent à l'abolition de l'esclavage de 1848 : les habitants peuvent conserver des ouvriers en

<sup>227</sup> FG27, 1838, p. 111 ; FG18, 1842, p.71 ; FG17, 1847, p.3. A.D., Guyane, 1 Mi 3

<sup>228</sup> FG38, 1844, p.147-148 ; FG25, 1849, p.3-4 ; FG13, 1858, p.3. A.D., Guyane, 1 Mi 3

<sup>229</sup> FG32, 1832 (11 août) ; FG20, 1838 (19 mai). A.D., Guyane, 1 Mi 3

<sup>230</sup> FG25, 1862, p.133. A.D., Guyane, 1 Mi 3

<sup>231</sup> FG67, 1828 (9 février). A.D., Guyane, 1 Mi 3

<sup>232</sup> Registres fiscaux, AD, Guyane, 1740-1930.

<sup>233</sup> FG29, 1847, p.3 ; FG12, 1856, p.4. A.D., Guyane, 1 Mi 3

proposant de nouvelles formes d'exploitation. En 1852 sur l'habitation La Jamaïque de MM. Favard, Mathey et Lagrange, on compte quarante ouvriers salariés ; soixante ouvriers sont employés sur l'habitation La Garonne de Mme Besse.<sup>234</sup> La plupart de ces habitations sont vendues et démantelées dans les années 1860-1870. L'habitation Mondélice est vendue en 1856 et sert d'école agricole jusqu'en 1888.

### **Les habitations moyennes :**

La plus grande partie des habitations repérées dans les archives sont de taille moyenne. La superficie des cannaies est comprise entre 10 et 30 hectares.

- Habitation Paramana (Matoury)<sup>235</sup> : 20 hectares
- habitation Montagne Tigre (Matoury)<sup>236</sup> : 11 hectares
- habitation Rémire<sup>237</sup> : 15 hectares
- habitation Pierre Vidal (Montsinnéry) : 12 hectares
- habitation Le Changement (Sinnamary)<sup>238</sup> : 12 hectares
- habitation La Misère (Quartier Approuague)<sup>239</sup> : 15 hectares
- habitation La Désirée (Quartier Approuague)<sup>240</sup> : 12 hectares
- habitation La Ressource (Quartier Approuague)<sup>241</sup> : 10 hectares.

Les cultures secondaires tiennent une place importante dans l'économie agricole de l'habitation :

- habitation Pierre Vidal<sup>242</sup> : 16 hectares de rocou et 2500 pieds de girofle ;
- habitation L'Alexandrine<sup>243</sup> : 15 hectares de rocou ;
- habitation la Tranquillité<sup>244</sup> : 50 pieds de girofle et 18 hectares de coton ;
- habitation Rémire : 3 à 4000 pieds de café.

---

<sup>234</sup> Documents transmis par la commission chargée de constater la situation du domaine à la Guyane française, quartier de l'Approuague, A.D., Guyane, 1Mi 422.

<sup>235</sup> FG9, 1839. A.D., Guyane, 1 Mi 3.

<sup>236</sup> FG112, 1825 ; FG50, 1836 ; FG13, 1854. A.D., Guyane, 1 Mi 3.

<sup>237</sup> FG102, 1827. A.D., Guyane, 1 Mi 3.

<sup>238</sup> FG60, 1827 ; FG4, 1838. A.D., Guyane, 1 Mi 3.

<sup>239</sup> FG18, 1839. A.D., Guyane, 1 Mi 3.

<sup>240</sup> FG110, 1825. A.D., Guyane, 1 Mi 3.

<sup>241</sup> FG27, 1821 ; FG132, 1822. A.D., Guyane, 1 Mi 3.

<sup>242</sup> FG16, 1828. A.D., Guyane, 1 Mi 3.

<sup>243</sup> FG39, 1828 ; FG40, 1829. A.D., Guyane, 1 Mi 3.

<sup>244</sup> FG33, 1837. A.D., Guyane, 1 Mi 3.

Les ateliers comprennent plus d'une dizaine d'esclaves.

- habitation La Constance (quartier Approuague) : plus de 30 esclaves,
- habitation l'Alexandrine : 40 esclaves,
- habitation La Misère : 25 esclaves,
- habitation La Tranquillité : 19 esclaves.

Ces habitations n'ont pas su trouver de palliatif à la main-d'œuvre servile après l'abolition, elles ont toutes été abandonnées.

### **Les petites habitations :**

Elles possèdent généralement un atelier de moins de dix esclaves et moins de dix hectares de terre.

- habitation Petit Palerme (Matoury)<sup>245</sup> : 3 carrés de cannes<sup>246</sup> ;
- habitation de M. Thibaut (Roura)<sup>247</sup> : 3 carrés de cannes, 4 à 5 esclaves,
- habitation Saint-Lambert (Roura)<sup>248</sup> : 6 carrés de cannes ;
- habitation Cinq sols (Saint-Georges-de-l'Oyapock)<sup>249</sup> : 4 carrés de cannes.

Ces habitations sont balayées par la crise de la surproduction à partir de 1830 et par l'abolition de l'esclavage de 1848.

A ce jour les prospections et les fouilles archéologiques ont avant tout mis au jour de grandes habitations.

## **10.2 Les différentes qualités de sucre**

### **◦ Sucre brut ou moscouade :**

Produit qui sort directement de la batterie.

### **◦ Sucre terré ou cassonade blanche :**

Sucre brut blanchi à la sortie des chaudières sans être refondu ni clarifié. Le sucre est versé dans une forme tappée, apportée à la purgerie le dimanche. Le sucre ayant formé un pain dans la forme, on introduit une couche de terre de Rouen qui a trempé dans l'eau pendant 8-10 jours. L'eau que laisse filtrer cette terre blanchit le sucre. On laisse cette 1<sup>ère</sup> couche de terre sur le sucre jusqu'à ce qu'ayant distillé toute l'eau

<sup>245</sup> FG 30, 1820, A.D., Guyane, 1 Mi 3. Elle se situe sur la commune de Matoury.

<sup>246</sup> Un carré équivaut à environ 1 hectare.

<sup>247</sup> FG 35, 1838, A.D., Guyane, 1 Mi 3. Elle se situe sur la commune de Roura.

<sup>248</sup> FG 34, 1828, A.D., Guyane, 1 Mi 3. Elle se situe sur la commune de Roura.

<sup>249</sup> FG 24, 1830, A.D., Guyane, 1 Mi 3. Elle se situe sur la commune de Saint-Georges-de-l'Oyapock.

qu'elle contenait, elle se soit tout à fait séchée... il faut 9-10 jours. Une fois la terre enlevée, on met le pain à l'étuve.

- **Sucre passé ou cassonade grise :**  
Sucre terré, refondu et livré en pain.
- **Sucre tappé :**  
Sucre terré, non étuvé et râpé, puis mis dans les formes et tassé au pilon. Placé dans l'étuve, il se transforme en mélasse sous l'action de l'humidité.
- **Sucre raffiné, pilé ou en pain :**  
On met le sucre dans la chaudière avec une même quantité d'eau de chaux. Quand il écume, on passe le sirop dans le drap. Puis dans une bassine, on bat une à deux douzaine d'œufs entiers (avec leurs coquilles) et de l'eau de chaux jusqu'à obtenir un mélange mousseux. On introduit le mélange dans le sirop, ce qui permet de rassembler les graisses et les autres impuretés dans l'écume. Puis on jète le mélange, puis on recommence l'opération jusqu'à l'élimination de toutes les impuretés. Quand le sirop est clair on le passe dans le drap, et on le répartit dans différentes chaudières pour éviter qu'il reste trop longtemps sur le feu. On le verse dans les formes, puis on introduit 2 couches de terre, et on le laisse 10 jours dans la purge.
- **Sucre royal :**  
Sucre raffiné, clarifié par 3 fois, passé dans un drap serré par 3 fois, puis terré. Il en ressort plus blanc que neige.
- **sucre candi :**  
Sucre terré dissous dans de l'eau de chaux faiblement concentré, clarifié par chauffage, puis écumé, passé au drap et réduit en sirop très épais. Il est placé dans des formes où sont introduites des figures, et où l'ouverture du bas est bouchée. Les formes sont placées sur des pots, dans une étuve chaude. Le sucre se cristallise autour des figures.
- **sucre de sirop fin :**  
Sucre obtenu à partir de l'égouttage.

### 10.3 Arrêté du 18 juin 1882

Portant sur les formalités d'engagements des condamnés sur les habitations  
(A.D., BOG n°108 : 111)

- \* **art.1 :** les condamnés aux travaux forcés rangés dans la 1<sup>ère</sup> classe peuvent être employés par les habitants ;
- \* **art.2 :** l'Administration Pénitentiaire fera la liste des condamnés susceptibles d'être engagés ;
- \* **art.3 :** l'engagé recevra gratuitement de l'Administration Pénitentiaire, pendant la durée de l'engagement, les effets d'habillement auxquels il a droit ;

- \* **art.4** : l'Administration Pénitentiaire n'est pas responsable des actes des engagés pendant la durée du contrat ;
- \* **art.5** : les demandes seront adressées au directeur de l'intérieur, qui les transmettra à l'Administration Pénitentiaire après avoir consigné son avis sur les garanties que présente l'engagiste, et sur l'opportunité de placer des condamnés dans la localité où réside ce dernier. Pour un placement à Cayenne, l'avis de la commission de patronage est nécessaire ;
- \* **art.6** : l'engagement sera contracté par le directeur de l'Administration Pénitentiaire pour une durée de 12 mois ; il pourra être renouvelé chaque année ;
- \* **art.7** : un extrait matriculaire, un permis de travail et un livret seront adressés à la direction de l'intérieur aussitôt après l'engagement ;
- \* **art.8** : l'engagiste doit à l'engagé,
  - un logement salubre et des effets de couchage,
  - la nourriture : une ration minimale est exigée,
  - un salaire minimum de 6 frs par mois ;
- \* **art.9** : l'engagiste est tenu envers l'Administration Pénitentiaire,
  - au versement à la caisse de la transportation, par engagé et par mois, d'une somme de 3 frs, destinée à constituer un pécule disponible,
  - au versement préalable au trésor du montant des 15 premiers jours d'hôpital par année d'engagement,
  - à l'inscription sur le livret du condamné engagé de tous les faits intéressant sa situation et le règlement de ses salaires,

le condamné engagé commencera son contrat à la présentation du récépissé constatant ce versement. Si il n'y a pas eu d'hospitalisation, et si le contrat n'est pas renouvelé, la somme sera rendu à l'engagiste ;

- \* **art.10** : il est interdit de les employer sur les placers ;
- \* **art.11** : les réintégrations se feront, sur la demande motivée de l'engagiste, sur la demande justifiée de l'engagé, d'office par l'Administration Pénitentiaire, par mesure d'ordre public ;
- \* **art.12** : l'engagé doit porter le costume de la transportation ; sera surveillé par la haute police ;
- \* [...] ]

**En 1883**, un nouvel arrêté<sup>250</sup> élargissait les conditions d'engagement des condamnés sur les habitations :

- \* **art.1** : les transportés des trois 1<sup>ères</sup> classes qui seront déclarés dignes d'indulgence pourront être employés par les habitants ;

---

<sup>250</sup> BOG, 1883, n° 313, p.159, A.D.

- \* **art.2** : les engagements seront autorisés que pour les travaux agricoles, le jardinage, l'exploitation des bois et l'élevage ; la domesticité, les emplois de commerce ou sur les placers sont interdits ;
- \* **art.3** : le nombre est limité aux besoins du service général de la transportation ;
- \* **art.4** : l'Administration Pénitentiaire établira tous les mois une liste des condamnés susceptibles de convenir à ces emplois ;
- \* **art.5** : l'habillement sera fourni par l'Administration Pénitentiaire ;
- \* **art.6** : l'engagé rentrera tous les soirs au pénitencier dès 19 heures ;
- \* **art.7** : si il reste la nuit chez l'engagiste, des effets de couchage lui seront fournis. Il est interdit aux engagés de circuler la nuit ;
- \* **art.8** : le couchage et l'habillement seront inscrits sur le livret ;
- \* **art.9** : l'Administration Pénitentiaire n'est pas responsable des crimes et délits commis sur l'habitation ;
- \* **art.10** : toute demande doit être adressée au directeur de l'intérieur ;
- \* **art.11** : l'engagement contracté par le directeur de l'Administration Pénitentiaire aura une durée de 3 mois minimum à 12 mois maximum ;
- \* **art.12** : un permis de travail, un livret et un matricule seront fournis à l'engagé ;
- \* **art.13** : il percevra un salaire de 6 frs par mois minimum.

## 10.4 La société Fives-Lille

Géli Hélène, *Fives, fleuron de l'industrie sidérurgique du Nord*, Histoire d'entreprises, n°9, mars 2011, rubrique saga. Résumé

L'histoire du groupe Fives a marqué le paysage lillois mais également l'histoire industrielle de la France. Elle est à l'origine d'ouvrages d'art classés aujourd'hui Monument Historique : le pont Alexandre III, la charpentes métalliques de la Gare d'Orsay et les ascenseurs de la Tour Eiffel. Elle a produit pour la France les toutes premières machines à vapeur. Elle a construit les ponts suspendus du Danube, des sucreries au Brésil ou, plus récemment, le métro de Shanghai... Cette société a porté successivement les dénominations de Compagnie de Fives-Lille, Fives-Lille-Cail, Fives-Cail-Babcock puis Fives.

A l'origine de cette société, deux hommes : Basile Parent et Pierre Schaken qui, en 1854, se spécialisent dans la construction de matériel de chemin de fer. En 1861, ils s'installent dans la région lilloise où Parent achète un terrain de 10 hectares sur la commune de Fives. Le 6 septembre 1861, les « Ateliers de Constructions Mécaniques de Fives » voient le jour sous le nom de Société Parent, Schaken, Caillet & Cie. L'afflux de commandes les incite à s'associer pour neuf ans à la Société Cail<sup>251</sup>, une entreprise créée par Charles Derosne en 1822 et spécialisée dans le matériel de sucrerie, la construction de machines à vapeur et de locomotives<sup>252</sup>. Très rapidement une deuxième usine est ouverte à Givors, dans le Rhône, pour la fabrication de roues et d'essieux de wagons. Dès 1865, l'usine qui compte déjà 1500 ouvriers, 95 forges et 500 machines outils, produit 80 locomotives par an.

Quand la guerre de 1870 éclate, le tandem se lance dans la fabrication d'armement. Fives produit des fusils et des obus, Cail des canons et... de la farine, grâce aux 300 moulins que la société a construits en toute hâte pour approvisionner la capitale assiégée. La coopération avec Cail prenant fin, Fives-Lille ajoute à ses activités la construction de matériel pour sucreries, un secteur jusque-là investi par Cail. Cette diversification, modeste au départ, va prendre une ampleur inattendue. Frappées de plein fouet par la crise de 1876, nombre de sucreries dont les machines ont été achetées à Fives s'avèrent alors incapables de payer leur facture. Pour l'entreprise, une seule solution : racheter ces usines et donner toute son

---

<sup>251</sup> Du nom de Jean-François Cail, brillant entrepreneur entré ouvrier chaudronnier dans l'établissement de Derosne qui en fera son associé en 1836

<sup>252</sup> Cette année-là, Charles Derosne, chimiste et industriel français, a en effet trouvé le moyen de contourner le blocus britannique et le manque de canne antillaise en fabriquant du sucre à partir de betterave

impulsion à cette nouvelle activité. Les réalisations de Fives-Lille ne tardent pas à s'exporter dans le monde entier. La Compagnie est partout, en Espagne, en Égypte avec deux ponts sur le Nil, au Brésil, en Guyane avec ses machines à vapeur, en Roumanie et même en Argentine où en 1888 un village portant le nom de Fives-Lille est fondé<sup>253</sup>. La guerre de 1914 vient brutalement interrompre cette croissance. Dès septembre 1914, Lille est occupée par les Allemands. L'usine de Fives est pillée, démantelée et ses équipements envoyés en Allemagne. La société retrouve dès 1922 sa capacité de production dans ses trois domaines d'activités : sucrerie, chemin de fer et travaux publics. La Seconde Guerre mondiale marque un nouveau coup d'arrêt à l'expansion de la société. Bombardée en 1940, l'usine est réquisitionnée par les Allemands. Après la guerre, tout le pays est à reconstruire et c'est autant de commandes qui sont passées à Fives dans le domaine de la métallurgie ou de la cimenterie, une branche créée en 1933. Les machines de l'usine de Fives se sont définitivement arrêtées un matin de 1997 et l'usine a fermé ses portes en 2001.

---

<sup>253</sup> « Fives-Lille » sera débaptisée en 1951 pour s'appeler Vera y Pintado du nom de Bernardo des Vera Y Pintado, créateur de l'hymne national chilien en 1819

## GLOSSAIRE

**Abattis** : technique agricole mise au point par les amérindiens et qui consiste à faire de l'agriculture itinérante sur brûlis.

**Ajoupa** : carbet amérindien dont le toit ne comporte qu'un seul versant.

**Alambic** : colonne à rectifier le jus de canne fermenté en alcool.

**Association** : groupement économique dans lequel les partenaires sont propriétaires à part égale de l'habitation. Les bénéfices sont réparties de manière égale.

**Atelier** : ensemble des esclaves d'une habitation.

**Bagasse** : ensemble des déchets issus du broyage de la canne à sucre.

**Boucauts** : petits tonneaux en bois ayant servi au transport du sucre.

**Cabrouet** : petite charrette.

**Cannaies** : champs de cannes à sucre.

**Carbet** : construction amérindienne constituée d'un toit posé sur des poteaux en bois.

**Carrés** : unité de mesure équivalant à environ 1 hectare.

**Cases à nègres** : maisons des esclaves.

**Chaufferie** : lieu de cuisson du vesou au sein de la sucrerie.

**Equipage** : ensemble des marmites à sucre montées en série en vue de la cuisson du vesou.

**Fond** : terrain marécageux, terres basses.

**Guildiverie** : lieu de fabrication du tafia, parfois appelée vinaigrerie.

**Habitant** : au XVII<sup>e</sup> siècle, colon installé depuis déjà plusieurs années dans la colonie (il s'est " habitué "). Au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, le mot désigne un propriétaire terrien.

**Habitation** : ensemble du domaine agricole : terres et bâtiments.

**La batterie** : marmite à sucre dans laquelle on ajoute de la chaux et de l'alun pour éliminer les dernières impuretés. La cuisson est terminée lorsque des grosses bulles d'air éclatent à la surface.

**Le flambeau** : marmite à sucre dans laquelle on réduit le volume du jus de cannes sur un feu vif pour le concentrer. La cuisson est bonne quand apparaissent des bouillons clairs et transparents.

**La grande** : marmite à sucre dans laquelle le jus rejette ses impuretés sous forme d'écume.

**La lessive** : marmite à sucre dans laquelle on ajoute une lessive pour faire remonter les impuretés sous forme d'écume. On retire cette écume à l'aide d'une écumoire.

**La propre** : marmite à sucre dans laquelle on ajoute de la chaux et de la cendre pour la purification.

**Le sirop** : marmite à sucre dans laquelle le vesou se transforme en sirop.

**Limandes** : poutres en bois ou petits murets sur lesquels on posait les boucauts ou les foudres pour les protéger de l'humidité.

**Maison de maître** : demeure du propriétaire de l'habitation.

**Ménagerie** : ensemble du cheptel de l'habitation ou exploitation d'élevage.

**Placer** : concession aurifère.

**Purgerie** : bâtiment dans lequel le sucre était raffiné en vue de sa vente et de son exportation.

**Quartier** : la colonie de la Guyane était constituée de divisions administratives. En 1828, il y avait 13 quartiers : Cayenne, l'Île de Cayenne (devient Rémire en 1891), le Tour de l'Île (devient Matoury en 1891), Tonnegrande, Roura, Kaw, l'Approuague, l'Oyapock, Montsinnéry, Macouria, Kourou, Sinnamary, Iracoubo.

(Statistiques générales de la Guyane, 1818-1899, A.D., 1Mi96).

**Rejetons** : têtes des cannes à sucre, mises de côté lors des récoltes, servant à la remise en culture des champs.

**Rhum** : eau-de-vie de canne obtenue à partir de la distillation du vesou, c'est-à-dire le jus frais de la canne broyée.

**Rolles** : cylindres, en bois au XVII<sup>e</sup> siècle, en métal à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, servant au broyage des cannes à sucre. Ils sont toujours associés par trois.

**Société** : groupement économique dans lequel les bénéfices sont divisés au pro rata de la part investi dans l'habitation lors de l'acquisition.

**Sucrerie** : bâtiment dans lequel le vesou est transformé en sucre.

**Tafia** : eau-de-vie de canne obtenue à partir de la distillation de la fermentation de mélasse, de vesou et d'eau.

**Terres basses** : terres marécageuses des littoraux sur lesquels les polders ont été installés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Terres hautes** : terres vallonnées qui ne sont pas soumises à l'influence des marées.

**Vesou** : jus de la canne à sucre.

**Vinaigrerie** : lieu de fabrication du tafia, appelé aussi guildiverie.